REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

QUELS ENJEUX ET QUELS DÉVELOPPEMENTS POUR LES AGRICULTURES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER ?

2003

Rapport présenté par
Mme Chantal Berthelot

Année 2000. - N°6 NOR : C.E.S. X00005113V Vendredi 7 mars 2003

MANDATURE 1999-2004

Séance des 25 et 26 février 2003

QUELS ENJEUX ET QUELS DÉVELOPPEMENTS POUR LES AGRICULTURES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER ?

Avis du Conseil économique et social
sur le rapport présenté par Mme Chantal Berthelot
au nom de la section de l'Agriculture et de l'alimentation

(Question dont le Conseil économique et social a été saisi par décision de son bureau en date du 9 janvier 2002 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique et social)

SOMMAIRE

Pages

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 26 février 2003 ..... I - 1

INTRODUCTION 3

TITRE I - RÔLES ET ENJEUX DES AGRICULTURES DES DOM : CONTEXTE HISTORIQUE, JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 5

I - UN CONTEXTE JURIDIQUE COMMUN 7

A - QUI FAIT DROIT À L'ADAPTATION 7

B - QUI GÉNÉRALISE PAR TROP LES MESURES D'ADAPTATION 7

II - DES SIMILITUDES, MAIS DES DIFFÉRENCES NOTABLES 8

A - DES ÉCONOMIES FRAGILES 8
1. Des échanges commerciaux déséquilibrés 8
2. Des secteurs productifs peu développés 8
3. Des marchés étroits 8

B - DES AGRICULTURES MARQUÉES PAR L'HISTOIRE 9
1. Des filières traditionnelles d'export importantes 9
2. Des productions de diversification 12

TITRE II - LES DÉFIS ULTRAMARINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'ÉCONOMIE, LE SOCIAL, L'ENVIRONNEMENT 15

I - LES PRINCIPES 17

A - L'AGRICULTURE, COMME TOUT SECTEUR ÉCONOMIQUE DOIT ASSUMER LES RÔLES QUI LUI SONT DÉVOLUS PAR LA SOCIÉTÉ 17
1. Sauvegarder l'emploi et contribuer au développement économique global 18
2. Améliorer l'autonomie alimentaire 18
3. Aménager et entretenir les paysages et les territoires naturels 18

B - AMÉLIORER LES COHÉRENCES 19
1. Politiques d'aménagement 19
2. Politiques économiques 21

C - RÉGIONALISER LES DISPOSITIFS QUAND BESOIN EST 21

II - STABILISER LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES 22

A - OBJECTIFS : MAINTENIR LES DISPOSITIFS OCM EFFICIENTS....22
1. Maintenir et renforcer le principe de préférence communautaire...22
2. Maintenir le principe de soutien des prix....22
3. Maintenir le principe de gestion quantitative de l'offre....22
4. Permettre l'évolution des productions....23

B - LES CONTRAINTES....23

C - PROPOSITIONS POUR LE MAINTIEN DES PRODUCTIONS D'EXPORTATION....23
1. OCM....23
2. Gérer l'espace et les infrastructures pour générer des productions suffisantes....25
3. Améliorer l'efficacité sans nuire à l'emploi....26

III - DÉVELOPPER LES PRODUCTIONS DE DIVERSIFICATION....26

A - FAVORISER L'INVESTISSEMENT....27

B - FAVORISER LA STABILITÉ DES MARCHÉS....27
1. Développer l'aval dans le cadre de partenariats de filière....27
2. Limiter les différentiels de coûts et sécuriser l'approvisionnement....28

IV - AMÉLIORER LES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT...28

A - FAVORISER LES INSTALLATIONS....28

B - ORGANISER LES PRODUCTEURS....29

C - PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL....29

D - DYNAMISER LES DISPOSITIFS DE RECHERCHE ET DE FORMATION....30
1. Favoriser le développement des outils de recherche, recherche-développement et de vulgarisation....30
2. Favoriser la formation continue....30

E - FACILITER L'ACCÈS AU FINANCEMENT....30

CONCLUSION....33

ANNEXE A L'AVIS....35
SCRUTIN....35
DÉCLARATIONS DES GROUPES....37

RAPPORT présenté au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation par Mme Chantal Berthelot, rapporteur....II - 1

INTRODUCTION....5

TITRE I - LE CONTEXTE HISTORIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES DOM 7

LES TRACES DU PASSÉ COLONIAL 9
1. Les principes économiques des colonies 9
2. Les colonies de plantation et de peuplement : des caractéristiques économiques très spécifiques 9
3. De la plantation à l'économie de plantation 10
4. L'histoire économique et démographique 11

CHAPITRE I - LA RÉUNION 15

I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES, DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES 15

A - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES 15
1. Une île montagneuse 15
2. Des contrastes climatiques importants 15
3. Une grande variété de paysages 16

B - DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET EMPLOI 16
1. Population 16
2. Emploi 17

C - DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES 19
1. Échanges commerciaux 19
2. Les secteurs économiques d'activité 19

D - DES INFRASTRUCTURES LOURDES, IMPORTANTES 24
1. Un port et un aéroport performants 24
2. Le basculement des eaux 25
3. Le projet de la route de moyenne altitude 25

II - L'ÉCONOMIE AGRICOLE RÉUNIONNAISE : HISTOIRE, ATOUTS, CONTRAINTES 26

A - HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE 26
1. Une île vide de population 26
2. De la culture du café à celle du sucre 26
3. Les colons aisés optent pour la canne à sucre 27
4. Les autres cultures d'exportation 27
5. La réforme foncière 28

B - TROIS GRANDS PÔLES DE PRODUCTION 29
1. Un équilibre économique d'apparence 31
2. Une répartition géographique tranchée 35

C - MAÎTRISE DES TECHNIQUES ET ORGANISATION 38
1. Le dispositif de formation 38
2. Le dispositif de recherche 41

D - DES EXPLOITATIONS MAJORITAIREMENT DE PETITE TAILLE, MAIS UNE SITUATION QUI ÉVOLUE 43

E - DES CONTRAINTES LOURDES 44
1. Une situation foncière critique et concurrentielle 44
2. Les contraintes sociales et organisationnelles 45
3. Les enjeux du basculement des eaux 46

CHAPITRE II - LA MARTINIQUE 49

I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES, DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES 49

A - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES : DES CONTRASTES RELATIVEMENT MARQUÉS.....49
1. Une île volcanique.....49
2. Un climat tropical.....49
3. Des paysages variés.....50

B - DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET EMPLOI.....50
1. Une population en faible croissance 50
2. Emploi 50

C - DONNÉES ÉCONOMIQUES 51
1. Les échanges commerciaux 51
2. Les secteurs d'activité 52

II - L'ÉCONOMIE AGRICOLE MARTINIQUAISE : HISTOIRE, ATOUTS ET CONTRAINTES 57

A - HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE 57
1. Agriculture de survie et culture du tabac.....57
2. Les grandes plantations de canne 58
3. La banane va s'imposer comme la première production agricole ..58
4. L'essor de nouvelles productions 59
5. L'adaptation au monde moderne 59
6. La diversification, un objectif constant 59
7. Les actions sur les structures 59

B - UN PÔLE DE PRODUCTION ESSENTIEL : LA BANANE - DES FILIÈRES DE DIVERSIFICATION DYNAMIQUES 60
1. La banane 61
2. Les cultures maraîchères, vivrières et fruitières 64
3. La canne : un poids économique, social et culturel qui reste important.....65
4. L'ananas industriel : un produit de haute technologie 66
5. Les productions animales : un impact modéré.....67

C - MAÎTRISE DES TECHNIQUES ET ORGANISATION.....67
1. Le dispositif de formation.....67
2. Le dispositif de recherche.....68

D - DYNAMIQUE SOCIALE FORTE 69
1. Le poids renforcé du salariat 69
2. Le dynamisme des capitaux endogènes.....70

E - UNE CONCURRENCE FONCIÈRE FORTE : UNE DIMINUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) EXTRÊMEMENT RAPIDE 70
1. Une situation foncière caractéristique de l'héritage du système colonial 71
2. Entre agriculture et habitat 72

CHAPITRE III - LA GUADELOUPE 73

I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES, DÉMOGRAPHIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES 73

A - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES : DES CONTRASTES MARQUÉS 73
1. Un archipel volcanique 73
2. Un climat tropical 74
3. Des paysages variés 74

B - DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET EMPLOI 74
1. Évolution démographique 74
2. Emploi 75

C - DONNÉES ÉCONOMIQUES 76
1. Les échanges commerciaux 76
2. Les secteurs d'activité 76

II - L'ÉCONOMIE AGRICOLE GUADELOUPÉENNE : HISTOIRE, ATOUTS ET CONTRAINTES 82

A - HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE 82
1. Culture du tabac et du coton 82
2. Le développement de la culture de la canne à sucre 82
3. La séparation entre production de canne et fabrication de sucre 83
4. La diversification de l'agriculture 84
5. Les actions sur les structures 84

B - QUATRE PÔLES DE PRODUCTION PRINCIPAUX : LA CANNE, LA BANANE, LE MELON D'EXPORT, L'ÉLEVAGE ET LA DIVERSIFICATION 85
1. Un équilibre économique d'apparence 86
2. La banane 87
3. Les cultures d'export de contre-saison : le melon 89
4. L'élevage : une tradition forte, une faible organisation 89
5. La diversification : des situations différenciées 92

C - MAÎTRISE DES TECHNIQUES ET ORGANISATION 92
1. Le dispositif de formation 92
2. Le dispositif de recherche 93

D - UNE DYNAMIQUE SOCIALE FORTE : LE POIDS DE LA PLURIACTIVITÉ 94

E - DES CONTRAINTES LOURDES 95

1. Le foncier : 5 000 ha de SAU perdus en dix ans 95
2. La concurrence foncière 98
3. Les contraintes sociales et organisationnelles 98
4. La politique de l'eau 99

CHAPITRE IV - LA GUYANE 101

I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES, DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES 101

A - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES 101

B - DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET EMPLOI.....102
1. Une population composite, jeune et en forte croissance.....102
2. Emploi : un chômage en recul 103
3. Niveau des salaires 103
4. RMI : une croissance forte qui se stabilise 103

C - DONNÉES ÉCONOMIQUES 103
1. Les échanges commerciaux 103
2. Les secteurs d'activité 104

II - L'ÉCONOMIE AGRICOLE GUYANAISE : HISTOIRE, ATOUTS ET CONTRAINTES 111

A - HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE 111
1. Les productions agricoles en 1840 112
2. L'auto-subsistance dans la période 1939 - 1945.....112
3. Le passage de l'écosystème forestier à l'agro-système 113
4. Le Plan Vert.....113

B - UNE ÉCONOMIE AGRICOLE DIVERSIFIÉE MARQUÉE PAR L'ABSENCE D'UN PÔLE DE PRODUCTION PRINCIPAL.....114
1. Le riz : un îlot industriel artificiel.....115
2. Des productions végétales traditionnelles : une importance sociale et culturelle considérable 116
3. Des productions fruitières et maraîchères : une production en limite de saturation de marché 117
4. L'élevage 118

C - MAÎTRISE DES TECHNIQUES ET ORGANISATION.....121
1. Le dispositif de formation.....121
2. Le dispositif de recherche.....122

D - UNE DYNAMIQUE SOCIALE FORTE 123
1. Le poids des communes de l'Ouest guyanais 123
2. L'importance des femmes 124
3. Le poids de la pluriactivité 125
4. Des installations atypiques 125
5. Des structures d'exploitations très variables 126

E - LE DIFFICILE ACCÈS À UN FONCIER AMÉNAGÉ.....127
1. Une situation foncière particulière.....127

2. Un rapport à la terre très spécifique....127
3. Un foncier disponible en théorie : 75 % des exploitants n'ont pas de titre foncier....128
4. Un marché domestique rémunérateur, mais de faible taille....128
5. Des coûts d'aménagement extrêmement lourds....128

TITRE II - LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX AGRICULTURES ULTRAMARINES - LES RÉPERCUSSIONS POSSIBLES DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES....131

I - LES DISPOSITIFS OCM....133

A - BANANE....133
1. Le dispositif OCM et son évolution....133
2. Les répercussions dans les départements concernés....139

B - CANNE À SUCRE....141
1. OCM sucre : dispositif et évolution....141
2. Le dispositif de soutien du rhum....149
3. Les répercussions dans les départements concernés....150

C - RIZ....152
1. Les mécanismes de l'OCM....153
2. Les répercussions en Guyane....156

II - LES AUTRES DISPOSITIFS DE SOUTIEN....158
1. Poseidom....158
2. Les aides Docup (Document unique de programmation) et Cper (contrat de plan Etat-région)....162

TITRE III - MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES POTENTIALITÉS D'UNE AGRICULTURE DURABLE....165

I - LES RÔLES DES AGRICULTURES D'OUTRE-MER....167
1. Création de richesse et d'emploi....167
2. Conservation et création d'espaces aménagés de qualité....168
3. Contribution à la promotion du territoire et des hommes....168

II - LES ENJEUX....168
1. Sauvegarder les productions traditionnelles....168
2. Développer les productions domestiques de diversification....169
3. Saisir des opportunités nouvelles....171

III - LES MOYENS ET STRATÉGIES....172

A - LA POLITIQUE DES STRUCTURES....172
1. Favoriser l'amélioration du revenu agricole par l'évolution des structures....173
2. Mener des politiques foncières dynamiques et coordonnées....174
3. Mener une politique d'installation volontariste....175
4. Mener à bien les politiques d'aménagements collectifs....176

B - LES POLITIQUES DE SOUTIEN À LA PRODUCTION....177
1. La PAC et les OCM....177

2. Les pistes possibles pour la révision de l'OCM banane 177
3. Le Poseidom : améliorer et renforcer les dispositifs d'adaptation réglementaire 179
4. Les aides nationales 179
5. Les politiques des départements et des régions 180

C - LES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT 180
1. Favoriser les itinéraires techniques novateurs - Valoriser les atouts concurrentiels des productions domiennes 180
2. Organiser les producteurs 182
3. Optimiser la rentabilité des infrastructures industrielles 182
4. Accroître l'effort et diversifier les dispositifs de recherche.....182
5. Elever le niveau de formation.....183
6. Normaliser le statut de salarié dans les exploitations agricoles....184
7. Faciliter l'accès au financement 184

CONCLUSION.....187

ANNEXES.....189
Annexe 1 : Population DOM 191
Annexe 2 : Tableaux 192
Annexe 3 : La Réunion 197
Annexe 4 : La Martinique 199
Annexe 5 : Guadeloupe.....201
Annexe 6 : Guyane.....203
Annexe 7 : Liste des personnalités rencontrées 205

AVIS

adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du mercredi 26 février 2003

Le 9 janvier 2002, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la section de l'agriculture et de l'alimentation la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis sur *« Quels enjeux et quels développements pour les agricultures des départements d'Outre-Mer ? »*. La section a désigné Mme Chantal Berthelot comme rapporteur [1].

INTRODUCTION

L'agriculture est avec le tourisme une activité essentielle pour les départements d'Outre-Mer.

La multifonctionnalité de l'agriculture, aujourd'hui reconnue par la société, est un élément particulièrement structurant pour les Antilles et la Réunion, départements très réduits en superficie et aux densités de population élevées ainsi que pour la Guyane où, sur un territoire très vaste, le nombre d'exploitations est en large progression depuis le dernier recensement agricole.

Ces agricultures, qui présentent des caractéristiques propres, doivent concourir à améliorer l'autonomie alimentaire de ces régions. Elles sont pourvoyeuses d'emplois, créatrices de richesse diffusée sur une large part de la population. Elles contribuent à la sauvegarde d'espaces aménagés de qualité et à la promotion de ces territoires.

Pour le Conseil économique et social, les agricultures sont essentielles à l'équilibre des départements d'Outre-Mer. Il convient de prendre en compte leur diversité, d'adapter les politiques de soutien mises en œuvre à leurs contraintes particulières et d'assurer leur développement.

[1] L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public, à l'unanimité des votants (voir le résultat du scrutin en annexe).

TITRE I

RÔLES ET ENJEUX DES AGRICULTURES DES DOM : CONTEXTE HISTORIQUE, JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

L'histoire et la géographie des départements d'Outre-Mer, situés dans des zones de climat tropical ou équatorial, expliquent certaines des caractéristiques de leurs économies et de leurs agricultures qui, si elles présentent des points communs, sont pourtant loin d'être homogènes.

L'avenir de leurs agricultures suscite bien des interrogations au sein des sociétés domiennes.

I - UN CONTEXTE JURIDIQUE COMMUN

A la fin de la guerre de 1939-1945, les colonies de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion, à l'inverse des autres colonies sont intégrées à l'ensemble national et deviennent départements français d'Outre-Mer.

A - QUI FAIT DROIT À L'ADAPTATION

La situation particulière des départements d'Outre-Mer est reconnue par la Constitution de 1958 qui prévoit la possibilité de mesures d'adaptation.

Il en est de même au niveau européen, où la situation particulière des DOM est reconnue par le traité de Rome, et confirmée par le traité d'Amsterdam dont l'article 299 §2 prévoit que des mesures particulières peuvent être adoptées au bénéfice des régions ultrapériphériques européennes (Açores, Canaries Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique, Réunion).

Ces mesures doivent permettre de tenir compte des handicaps structurels permanents qui sont présents sur ces régions (éloignement de leur métropole, handicaps de relief et de climat, faible superficie pour certains, dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits …).

Dans ce cadre, l'Union européenne a doté ces régions ultrapériphériques (RUP) d'instruments spécifiques, les POSEI. Les DOM disposent d'un instrument financier et réglementaire, le Poseidom (programme d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité) qui, à la différence des organisations communes de marché, est un programme d'actions plurisectorielles.

Les priorités de développement sont définies par les États et présentées dans un document unique de programmation dont le financement peut être assuré par l'Etat, par les collectivités locales, l'Europe ou par des financement associés.

Les DOM bénéficient des fonds structurels européens au titre de l'objectif n°1 qui concerne les régions en retard de développement.

Les enjeux pour les agricultures domiennes sont importants. La question même du maintien de ces agricultures, en concurrence forte avec les autres utilisateurs d'un espace restreint aux Antilles et à la Réunion, peut être posée.

B - QUI GÉNÉRALISE PAR TROP LES MESURES D'ADAPTATION

Bien que ces spécificités soient reconnues et fassent l'objet d'adaptations, il n'en reste pas moins que les particularités de chacun des départements sont rarement mises en exergue et font trop peu l'objet de législations et réglementations particulières. Les histoires, les caractéristiques démographiques, les tissus économiques, les atouts de ces régions, leurs contraintes respectives présentent des points communs, mais surtout des différences fortes, qui

interdisent, pour permettre une efficacité suffisante, de se contenter de politiques d'adaptation globales. Elles devraient faire place à de réelles politiques particulières d'adaptation ou de dérogation, lorsque cela est souhaitable et possible, à l'innovation législative et réglementaire lorsque cela est indispensable.

II - DES SIMILITUDES, MAIS DES DIFFÉRENCES NOTABLES

A - DES ÉCONOMIES FRAGILES

Dans les quatre départements, la situation de l'emploi est particulièrement difficile et les revenus dépendent pour une large part des transferts. Le taux de chômage, en mars 2000, variait de 25,7 % en Guadeloupe à 36,5 % à la Réunion alors qu'il était à la même période de 9,8 % en métropole. Le taux de chômage des femmes dépassait 30 % dans chacun des départements et atteignait même 39,1 % à la Réunion.

Le RMI est la ressource de 25 % de la population réunionnaise, et respectivement de près de 16 %, 14 % et 16 % pour les populations martiniquaises, guadeloupéennes et guyanaises.

1. Des échanges commerciaux déséquilibrés

Les échanges commerciaux des départements d'Outre-Mer sont très déséquilibrés, 8 % de taux de couverture à la Réunion, 9,2 % à la Guadeloupe, 16 % à la Martinique, et 20,5 % en Guyane (hors spatial qui représente 85 % de la valeur des exports).

Les produits agricoles ou des industries agroalimentaires, constituent une part importante des échanges commerciaux (47 % en valeur des exportations pour le sucre à la Réunion, 37 % pour la banane en Martinique). Par ailleurs, ces exportations conditionnent pour une part non négligeable le trafic portuaire.

2. Des secteurs productifs peu développés

L'importance des services administratifs, plus du tiers de la valeur ajoutée à la Réunion et en Guyane, 20,6 % en métropole, traduit la faiblesse des autres activités, à l'exception du bâtiment et des travaux publics dont la part est supérieure à ce qu'elle est en métropole.

3. Des marchés étroits

Avec 706 000 habitants, la Réunion offre le marché le plus large des quatre DOM. La Martinique et la Guadeloupe, avec 381 000 et 422 000 habitants, sont des marchés potentiellement plus limités, leur proximité géographique contribue à atténuer ce caractère modeste. Le marché de la Guyane est encore plus réduit, la population étant officiellement de moins de 200 000 habitants.

Ces départements sont, par ailleurs, situés dans des zones de niveau de développement et de niveau de vie inférieurs, ce qui n'offre donc pas, ou plus difficilement, sur des créneaux particuliers, des possibilités de vente.

B - DES AGRICULTURES MARQUÉES PAR L'HISTOIRE

1. Des filières traditionnelles d'export importantes

Colonies de plantation, les départements d'Outre-Mer, la Guyane restant en dehors de ce mouvement, ont rapidement connu une spécialisation de leurs productions agricoles sur quelques produits exotiques profitables à la métropole.

1.1. La canne à sucre

La culture de la canne à sucre est liée à l'histoire de la colonisation des Antilles et de la Réunion, où s'est développée au XVIIème siècle une économie de plantation productrice de denrées destinées à l'exportation et dont le sucre sera la principale à une époque où son usage se répand en Europe et où n'existe pas encore de production de sucre de betterave.

La culture de la canne est une culture très structurée et très encadrée qui offre des débouchés et des prix garantis. En protégeant les sols contre l'érosion, en ayant une bonne résistance aux cyclones, elle représente aussi un élément favorable pour l'environnement.

La production de sucre de la Réunion représente 5 % de la production nationale de sucre, la canne à sucre occupe 50 % des surfaces et assure le tiers de la production agricole réunionnaise en valeur. En Guadeloupe la canne occupe un peu moins d'un tiers de la surface agricole utile (SAU) et fournit 16 % de la production agricole en valeur. Elle est localisée dans le Nord et le Nord-Est de Grande-Terre, au Nord de Basse-Terre et à Marie-Galante. A la Martinique, la surface plantée en canne représente 10 % de SAU.

La production de canne réunionnaise est exclusivement tournée vers la production sucrière, la filière guadeloupéenne est partagée entre production sucrière et production de rhum. La production martiniquaise est elle en grande partie valorisée par la filière rhum agricole qui absorbe les trois quarts de la production de canne (directement produit à partir de jus de canne à la différence du rhum industriel produit à partir de mélasse) et bénéficie d'une AOC (appellation d'origine contrôlée). La production de sucre n'y est orientée que sur le marché local.

Dans chacune des îles, l'équilibre économique des usines sucrières, de Gardel en Guadeloupe continentale, Grande-Anse à Marie-Galante, Le Gol et Bois-Rouge à la Réunion, le Galion à la Martinique, reste fragile et serait amélioré avec l'accroissement de l'approvisionnement en canne.

Dans tous les départements canniers, la culture de la canne pourrait devenir plus efficace et les rendements améliorés en développant l'irrigation, en améliorant les techniques de production et par un agrandissement des structures.

1.2. La banane

Cette culture se développe dans les années trente à la Martinique et à la Guadeloupe, comme production de diversification en contrepoids à la canne à sucre à la Martinique, à la suite d'un cyclone qui avait dévasté les plantations de café à la Guadeloupe. Elle est d'abord pratiquée par de petits paysans et exportée par des « ramasseurs ». Dans les années soixante, elle va remplacer la canne dans

les grandes exploitations martiniquaises et s'impose alors comme première production agricole de la Martinique.

Aujourd'hui, la banane occupe 29 % de la SAU martiniquaise, génère un peu plus de la moitié de la production agricole finale. Cependant 16 % seulement des exploitations intègrent une sole bananière dans leur système de production. Les exploitations bananières disposent de plus grandes surfaces que la moyenne de l'ensemble des exploitations (7,22 ha contre 3,99 ha).

En Guadeloupe, elle ne joue pas un rôle aussi important qu'en Martinique, mais occupe cependant 10 % de la SAU et fournit le quart de la production agricole du département. En dix ans, la sole bananière s'est réduite en Guadeloupe de près de 30 %. La production est surtout présente au sud de Basse-Terre.

Dans les deux îles antillaises, les filières bananières travaillent essentiellement pour l'exportation vers la métropole.

1.3. Des productions qui conditionnent l'économie et l'aménagement des territoires

Aujourd'hui, la canne continue à marquer d'une empreinte forte l'agriculture réunionnaise où elle est présente dans plus d'une exploitation sur deux, et occupe 59 % de la SAU. La réduction de la sole cannière, passée de 30 000 à 26 000 ha, n'est toutefois pas sans poser de problème pour l'aval de la filière et le maintien en activité des deux usines à sucre de l'île.

Une dégradation des équilibres de la filière canne aurait des conséquences majeures pour l'île de la Réunion et l'île de la Guadeloupe car elle pourrait signifier l'arrêt du fonctionnement des unes ou des autres usines. Les conséquences en serait alors la déstructuration complète de l'espace rural, notamment réunionnais avec la remise en cause des activités dans les Hauts, la dégradation de l'équilibre énergétique de la Réunion et de la Guadeloupe.

En Martinique, la banane génère quelque 20 000 emplois directs ou indirects. En volume les bananes ont représenté, en 2001, près du tiers du trafic maritime des marchandises embarquées. La production bananière y apparaît donc comme une activité structurante essentielle à l'ensemble de l'économie.

1.4. Un espace de développement limité

Les trois départements îliens ne disposent que de faibles surfaces à offrir à la production agricole, surfaces qui d'année en année ont tendance à se réduire. Les filières sucrières toujours en limite de rentabilité sont pourtant demandeuses de foncier disponible pour atteindre leurs quotas de production.

Cependant, la surface agricole utilisée s'est réduite de 17 % à la Réunion au cours des dix dernières années soit une perte de 800 ha par an, de 10 % à la Guadeloupe. En trente ans la Martinique a perdu 40 % de sa SAU.

La population de la Réunion a crû de 50 % au cours des trente dernières années et pourrait croître de près de 40 % d'ici à 2030 pour atteindre 1 million d'habitants. La population se concentre sur la plaine littorale et la zone de moyenne altitude, la plus propice à la culture de la canne, les parties hautes de

l'île qui couvrent les trois quart de la superficie n'accueillent que 20 % de la population.

Cette croissance démographique plus ou moins rapide dans les départements antillais selon les scénarios d'évolution retenus, aura des répercussions sur la situation foncière déjà très difficile en raison de densités de population élevées (282 hab/km^2 à la Réunion, 347 en Martinique) et de concentration de ces populations sur quelques zones territoriales.

Le maintien d'un foncier agricole suffisant est l'un des enjeux majeurs des agricultures réunionnaise, martiniquaise et guadeloupéenne. La demande de foncier constructible pour l'habitat et la création d'équipements et d'infrastructures d'accompagnement se traduit par une pression très forte sur le foncier agricole dont les prix sont dissuasifs pour de nouvelles installations en agriculture.

1.5. Des productions garanties par des organisations communes de marchés contestées

a) OCM sucre

L'OCM sucre, qui concerne le sucre de canne comme celui de betterave, repose sur une régulation de l'offre à partir de quotas de production assortis de prix garantis, de contingents d'importation sans droits de douane et à prix garantis, en faveur des pays de la zone ACP (1973) et aux pays les moins avancés (2001), une protection aux frontières au-delà des contingents d'importation.

La France dispose de deux quotas spécifiques, l'un pour le sucre de betterave, l'autre pour le sucre de canne. Au titre des DOM, le quota total de production est de 480 000 tonnes ; or la production domienne est inférieure à 300 000 tonnes.

Le prix européen du sucre à la consommation, plus élevé que dans le reste du monde, couplé à des cotisations à la production, assure un niveau de prix à la production, rémunérateur et stable. Les niveaux de cotisation et de prix varient selon la répartition par type de quota (A ou B). Le sucre C ou hors quota est vendu au cours mondial.

La production de canne des départements d'Outre-Mer bénéficie, en outre, de divers soutiens européens, nationaux ou locaux (aides au stockage et au raffinage, au renouvellement des cultures, en faveur des petites et moyennes exploitations, au transport de la canne …).

La pérennité de l'OCM et de ces aides conditionne la survie de la filière canne tant à la Réunion qu'à la Guadeloupe où celle-ci présente une encore plus grande fragilité.

b) OCM banane

Jusqu'en 1993, année de d'adoption de l'Acte unique et d'une organisation commune de marché, la vocation à l'export a été favorisée par la mise en place d'un cadre très protecteur sur le marché français pour les bananes domiennes et pour celles de la Côte-d'Ivoire et du Cameroun qui bénéficiaient d'un prix fixé

administrativement, la gestion de l'équilibre se faisant par la gestion des quantités produites et commercialisées.

Le marché unique et les mesures de l'OCM banane, contingentements en volume et tarif douanier mis en place à l'import, aides compensatrices pour les producteurs européens, pour contrebalancer les pertes de revenu liées à une certaine ouverture du marché dans la limite d'un volume global, ont eu pour conséquence :

- de permettre l'accroissement des productions européennes ;
- d'accroître la concurrence commerciale sur le marché européen.

Les discussions en cours sur l'OCM banane laissent prévoir une poursuite de la déréglementation du marché. Le maintien d'un seul barème douanier et la disparition des contingents d'importation risquent à terme de :

- peser sur les origines les plus fragiles au profit de productions contrôlées par des grands opérateurs mondiaux, la banane dollar ;
- fragiliser encore les origines européennes et domiennes en particulier.

2. Des productions de diversification

2.1. Peu structurées …

a) Les productions végétales

Les cultures maraîchères vivrières, les productions végétales et fruitières se sont développées dans l'ensemble des quatre départements. Traditionnellement commercialisées sur des circuits courts notamment sur les marchés forains ou au bord des routes, elles ont du mal à s'imposer dans les réseaux modernes de distribution en raison d'un manque d'organisation.

En Martinique, où la filière est organisée, elle représente plus du quart de la production agricole finale. Les productions vivrières traditionnelles sont préparées, surgelées, livrées prêtes à consommer pour répondre aux besoins des consommateurs, ce qui contribue au maintien de ces productions.

En Guyane, la production de légumes et de fruits frais couvre 85 % de la consommation locale. Les productions se sont fortement développées, il y a une vingtaine d'années, notamment avec l'arrivée, à partir de 1978, des H'mongs et la création des villages de Cacao et Javouhey.

A la Réunion la filière fruits et légumes qui représente plus du tiers de la valorisation de la production agricole, satisfait 80 % des besoins locaux ; le marché de gros de Saint-Pierre constitue une certaine structuration de sa commercialisation.

b) Productions animales

C'est en Guadeloupe que la part de l'élevage est la plus significative (près de 25 % de la production agricole), mais, comme l'élevage martiniquais, et malgré des efforts en sélection génétique et d'identification du cheptel, il est handicapé par une insuffisante professionnalisation, la très faible structuration de la production, le déficit en foncier agricole et l'abattage forain.

A la Réunion, l'élevage s'est développé dans les années soixante-dix avec la mise en place du plan de développement des Hauts. Les techniques de gestion utilisées y sont modernes, l'organisation des filières de production de viande s'y est faite, autour de l'Union réunionnaise des coopératives d'approvisionnement (créée en 1982). Un mécanisme interprofessionnel a été mis en place associant producteurs, transformateurs, importateurs et distributeurs afin de faciliter l'orientation de la production par le marché et de faire coïncider offre et demande notamment par une politique de régulation de l'offre par l'instauration de quotas individuels.

Les productions d'élevage guyanais ont été développées depuis une vingtaine d'années, initialement dans le cadre du Plan Vert. Le marché de la volaille reste encore presque totalement couvert par des produits d'importation bas de gamme en provenance de l'Union européenne, celui du porc est assuré pour près des trois quarts par une production locale, un peu moins de 20 % pour la viande bovine. L'essentiel de la production bovine est assurée par une vingtaine d'exploitations de grande taille. L'élevage bovin guyanais est à l'inverse des élevages antillais caractérisé par une plus grande professionnalisation et une plus grande spécialisation.

D'une manière générale les taux de couverture des besoins locaux offrent encore des possibilités de progression de l'élevage, mais ce développement suppose l'importation d'aliments pour le bétail ou des matières premières nécessaires à leur fabrication et la prise en compte des rejets des effluents sur l'environnement. De par ses surfaces disponibles, seule la Guyane peut envisager de développer un élevage qui se construirait sur des ressources alimentaires endogènes. Encore faudrait-il que celles-ci soient favorisées tant dans le cadre de politiques d'accompagnement (encadrement technique - recherche appliquée en matière de choix de culture, de variétés et d'itinéraires techniques) que dans le cadre de l'octroi de quotas de production ouvrant droit au bénéfice des OCM pour ces productions (céréales - oléoprotéagineux).

2.2. Des productions qui bénéficient d'un moindre encadrement scientifique, technique et financier

Les productions de diversification, surtout celles destinées au marché local, issues pour une part importante de micro-exploitations, encore insuffisamment organisées, ne disposent ni de l'appui scientifique ni de l'encadrement technique dont elles auraient besoin. Il s'agit de favoriser l'intégration d'un plus grand nombre d'exploitants, dont la technicité et les savoir-faire sont par ailleurs à souligner, dans le processus de développement. Pour cela, il est nécessaire d'élargir l'appui au développement vers les petites et moyennes exploitations, d'inciter à une formation permanente des acteurs de la diversification, d'amplifier le conseil et l'appui aux coopératives pour les rendre plus attractives à l'égard des producteurs encore inorganisés.

TITRE II

LES DÉFIS ULTRAMARINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'ÉCONOMIE, LE SOCIAL, L'ENVIRONNEMENT

I - LES PRINCIPES

Le Conseil économique et social estime que la mise en œuvre des différentes politiques qui permettront aux agricultures domiennes d'assurer leur développement doivent s'insérer et se décliner suivant des principes simples qu'il convient de rappeler et qui doivent être réaffirmés.

A - L'AGRICULTURE, COMME TOUT SECTEUR ÉCONOMIQUE DOIT ASSUMER LES RÔLES QUI LUI SONT DÉVOLUS PAR LA SOCIÉTÉ

Le traité de Rome fixait comme objectifs, à l'agriculture européenne, d'assurer l'indépendance alimentaire et d'en faire un secteur économique fort :

- en développant la production ;
- en améliorant l'efficacité technique ;
- en garantissant la stabilité des marchés en quantité et en prix ;
- en assurant une juste rémunération du travail de la population agricole.

L'évolution de l'agriculture européenne, en renforçant ses performances entre 1970 et 1980, conduit la Communauté économique européenne à modifier ses orientations et les politiques qui en découlent, notamment pour certains secteurs de production (libérales pour certaines, maîtrisées pour d'autres).

La réforme de 1992 instaure une baisse des prix des produits agricoles, un découplage partiel des aides, un gel des terres, une politique de développement rural. Ceci se traduit par une ouverture plus grande du marché européen et, après les accords de Marrakech, par :

- la transformation des droits de douane variables en droits fixes d'un moindre niveau ;
- l'obligation d'accès minimum au marché ;
- la diminution des soutiens à l'exportation de 21 % en volume et 36 % en valeur.

Les décisions de 1999 (Agenda 2000) confirment cette orientation libérale qui s'accentue avec les propositions de M. Fischler pour la révision à mi-parcours et la 3ème réforme de la PAC de 2006.

Si ces orientations étaient confirmées, les objectifs dévolus à l'agriculture européenne se limiteraient désormais à la mise en conformité avec les règles de l'OMC : ouverture du marché agricole européen aux productions mondiales, ce qui ne serait pas sans conséquences pour le maintien des agricultures domiennes.

Pourtant, les attentes exprimées par les populations de ces régions, mais aussi de la métropole et de l'Europe sont tout autres.

1. Sauvegarder l'emploi et contribuer au développement économique global

Dans des économies marquées par l'importance du chômage, la faible taille moyenne des structures agricoles, le faible niveau de mécanisation et d'automatisation, l'agriculture joue un rôle social et économique primordial en matière d'emplois, de production et de répartition de richesse.

De par l'importance de certains secteurs d'activité agricole (sucre, canne, banane notamment) et de par leur nature (secteur primaire à vocation exportatrice) et des volumes en jeu, les agricultures domiennes constituent des activités très structurantes notamment en termes d'échanges commerciaux (ports et aéroports) qui tirent vers le haut l'importance et la qualité des équipements et amortissent leurs coûts par économie d'échelle.

Cette dimension est particulièrement importante, notamment dans ce qui la lie à la population locale et ce d'autant plus dans des départements où traditionnellement l'agriculture et le secteur agroalimentaire ont constitué et constituent encore des pôles forts de l'économie et de l'emploi.

Compte tenu du contexte économique tendu sur le plan mondial, il est clair qu'une agriculture qui satisfait à la fourniture de travail et de revenus est perçue de façon positive par les populations.

2. Améliorer l'autonomie alimentaire

Tous les départements d'Outre-Mer sont éloignés de l'indépendance alimentaire, à l'exception peut-être de la Réunion sur certains produits. La capacité à assurer un minimum de sécurité alimentaire est un facteur de stabilité et de fierté sociale, d'indépendance économique.

Les agricultures domiennes doivent répondre à une demande de plus en plus diversifiée qui s'accompagne de plus d'un besoin accru en termes de qualité, de sécurité sanitaire contrôlées.

Compte tenu des contextes de crise sanitaire connus par les agricultures et populations européennes depuis quelques années, la sécurité sanitaire des aliments constitue un élément primordial dans le choix des consommateurs européens.

3. Aménager et entretenir les paysages et les territoires naturels

L'agriculture utilise de larges territoires, qu'elle aménage et sauvegarde afin d'assurer sa propre pérennité.

Elle constitue aussi une zone intermédiaire entre les zones urbaines et les zones naturelles, particulièrement nombreuses dans les quatre départements, du fait des reliefs ou de l'importance du territoire.

La nature et les caractéristiques des itinéraires techniques qu'elle développe sont primordiales pour la sauvegarde de milieux particulièrement fragiles. Ainsi, par exemple, la culture de la canne contribue à limiter l'érosion à laquelle la Réunion et les Antilles sont particulièrement sensibles.

Voies d'accès privilégiées et obligées au territoire pour les populations locales et les touristes, les zones agricoles ont un impact tout à fait particulier et primordial sur l'image globale qu'elles donnent des territoires îliens.

L'agriculture domienne devra, si elle veut trouver des voies de maintien et de développement, répondre à ces défis :

- être rémunératrice ;
- être sociale ;
- être sécurisante ;
- être propre et contrôlable.

Enfin, la place de l'agriculture, et plus généralement de toute activité, doit être appréciée au regard des autres activités sociales et économiques et ne saurait pour inscrire son développement dans la durabilité être considérée comme un fardeau, une gêne pour le reste de la société.

B - AMÉLIORER LES COHÉRENCES

Les politiques mises en place en faveur de l'agriculture domienne ont été nombreuses et parfois conséquentes au cours des dernières décennies. Pourtant, aujourd'hui encore, des pans entiers de ces agricultures sont en équilibre instable et présentent une large dépendance vis-à-vis des politiques de soutien.

Le défaut de visibilité à moyen et long termes handicape gravement le développement de la plupart des secteurs agricoles.

L'amélioration de la cohérence des politiques est primordiale pour accroître la visibilité de l'ensemble des acteurs du développement agricole : agriculteurs et organisations professionnelles, fournisseurs, clients et partenaires économiques de l'agriculture, collectivités locales et administrations.

Au vu de certaines des situations, le Conseil économique et social préconise de porter une attention tout à fait particulière à la cohérence des politiques agricoles avec les politiques d'aménagement et les politiques économiques.

1. Politiques d'aménagement

1.1. Aménagement du territoire

Filières de production dont les débouchés sont assurés par des outils et des structures industrielles lourdes dont les seuils de rentabilité sont loin d'être assurés, les productions cannières de la Réunion et de la Guadeloupe ne sauraient être sauvegardées en deçà d'un certain niveau de production, fonction des surfaces effectivement en culture et des niveaux de productivité de celles-ci.

Les schémas de développement agricole y mettent en évidence le besoin de conserver au minimum les surfaces actuellement cultivées pour ces productions. Ils soulignent, le besoin qu'il y aurait, pour conforter la situation de rentabilité de leurs outils industriels, d'accroître les productions tant par le biais des rendements que par le biais des surfaces mises en culture. Ces surfaces nécessaires supplémentaires sont évaluées à 3 à 4 000 ha pour la Réunion, à 5 000 ha environ pour la Guadeloupe.

Les volontés politiques de sauvegarde du foncier agricole et notamment celui consacré aux productions traditionnelles d'export sont avérées. Elles trouvent leur traduction dans les schémas d'aménagements régionaux (SAR), qui en font tous une priorité d'action.

1.2. Politique foncière

Il est donc indispensable de mieux assurer le respect de ces SAR et de favoriser les synergies entre les différents partenaires notamment en favorisant la détermination des zonages agricoles et de zones agricoles protégées sur les territoires communaux.

Néanmoins, les surfaces consacrées à l'agriculture sont en diminution constante, depuis trente ans, du fait de la spéculation, du gel et de la mise en friche ou de la sous exploitation.

Le renforcement des rôles et des moyens donnés aux SAFER, l'intégration de celles-ci au cœur des politiques menées par les collectivités locales paraît être l'une des solutions optimales pour assurer ces objectifs de sauvegarde du foncier.

Ces politiques pourraient être accompagnées de mesures législatives ou réglementaires spécifiques susceptibles d'assurer une protection optimale au foncier agricole. Le renforcement de la taxation sur les plus-values pourrait être un élément réellement dissuasif dans les situations extrêmes telles qu'elles se présentent effectivement à la Réunion ou aux Antilles.

De même, et en parallèle obligatoire pour éviter le gel des terres à perspective de spéculation foncière, la récupération des terres en friches, qui occupent des surfaces importantes tant à la Réunion, qu'à la Martinique et à la Guadeloupe, constitue un enjeu fort. Les initiatives telles que celles des Jeunes agriculteurs de Guadeloupe, qui ont lancé une étude sur les causes et les modalités de récupération des terres en friches ou sous-exploitées doivent être soutenues et encouragées.

En Guyane, l'Etat doit confirmer dans les actes, l'engagement clair affirmé dans le décret foncier de 1998, de rétrocéder le foncier qui lui appartient de façon dynamique et volontaire, de dégager une réelle offre foncière, tant pour l'agriculture que pour la construction d'infrastructures, l'habitat et les activités économiques non agricoles.

Cette dynamique doit s'appuyer sur l'établissement public d'aménagement de la Guyane dont les prérogatives et les moyens d'intervention doivent être significativement renforcés. Pour faciliter son intervention dans le domaine agricole, il est souhaitable d'accorder une représentation significative au conseil d'administration de l'établissement public de la profession agricole, jusqu'à présent absente, ce qui pourrait contribuer à débloquer la situation actuelle.

1.3. Politique de l'habitat

Si les surfaces agricoles diminuent aussi rapidement dans les départements d'Outre-Mer îliens, c'est que la pression foncière est importante, plus particulièrement du fait des besoins croissants de l'habitat.

Traditionnellement, l'habitat antillais et réunionnais est un habitat individuel, donc gourmand en foncier. Comme en Guyane, la mise en œuvre

d'une politique de l'offre foncière serait un élément primordial pour la préservation du foncier agricole et la gestion d'un espace aussi réduit.

De même, la mise en œuvre d'une politique d'offre de logements collectifs adaptés aux conditions et traditions serait indispensable.

Le Conseil économique et social s'est auto-saisi d'un rapport portant sur *« le logement français dans l'Outre-Mer »* qui aura à traiter les questions d'offre foncière et dont les conclusions apporteront des éléments supplémentaires pour l'élaboration de politiques cohérentes.

2. Politiques économiques

Les départements d'Outre-Mer ont été marqués par l'histoire coloniale, qui est largement responsable de leur grande spécialisation économique, aujourd'hui cause d'incertitudes et d'interrogations sur la possibilité de maintien de pans entiers de leurs économies.

Il est primordial de veiller à ce que les politiques économiques mises en œuvre contribuent à permettre un développement harmonieux et évitent l'écueil d'orientations économiques à nouveau trop monolithiques.

L'agriculture est une activité structurante, dont le développement nécessite une visibilité des conditions économiques sur le long terme, qui parfois peut se trouver en concurrence avec d'autres secteurs d'activités, notamment en termes d'utilisation de l'espace.

Il est indispensable que les avantages qui pourraient être concédés de façon prioritaire à certains secteurs d'activité n'entraîne pas *« une concurrence déloyale »* vis-à-vis de l'agriculture, notamment sur des problématiques aussi sensibles et essentielles à la sauvegarde de l'agriculture que la gestion du territoire.

C - RÉGIONALISER LES DISPOSITIFS QUAND BESOIN EST

Les agricultures d'Outre-Mer sont hétérogènes et fort éloignées des agricultures européennes.

Des dispositifs d'adaptation et de spécialisation ont été mis en œuvre notamment dans le cadre du Poseidom.

Certaines des mesures correspondent, effectivement adaptées, aux difficultés et contraintes particulières des départements d'Outre-Mer.

Sur de nombreux aspects cependant les capacités d'adaptation se révèlent insuffisantes pour répondre totalement aux problématiques rencontrées dans chacun des départements d'Outre-Mer. En effet, les différences entre les départements sont très rarement prises en compte dans la déclinaison des mesures.

Le Conseil économique et social souhaite que cet aspect soit mieux appréhendé et que l'Etat et l'Europe élaborent en concertation avec les acteurs locaux des politiques et stratégies particulières adaptées à la situation de chacun des DOM.

II - STABILISER LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

Le maintien des activités sucrières et bananières est indispensable à l'économie de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique.

Ces productions sont soutenues par des aides régionales, nationales et européennes qui se déclinent entre différents programmes mais dont l'articulation essentielle reste les organisations communes de marché, dont les évolutions depuis la réforme de la PAC de 1992 sont connues.

A - OBJECTIFS : MAINTENIR LES DISPOSITIFS OCM EFFICIENTS

Le maintien des productions traditionnelles d'exportation (canne à sucre, banane, riz) sera étroitement dépendant de l'avenir qui sera fait aux OCM.

Il est donc clairement indispensable de rappeler les principes qui doivent présider à l'élaboration des mesures.

1. Maintenir et renforcer le principe de préférence communautaire

Le principe de la préférence communautaire a été à la base de la politique agricole commune. Ce principe s'est progressivement affaibli au profit des principes de libéralisation des échanges et de suppression des barrières au risque de fragiliser considérablement les productions communautaires au profit des productions concurrentes en provenance des ACP et surtout des pays tiers.

2. Maintenir le principe de soutien des prix

La conservation de ce principe est indispensable dans le cadre des OCM relatives aux productions domiennes d'exportation qui sont caractérisées par le fait qu'a contrario des cas généraux où la part exportée d'une production n'en représente qu'une faible part, dans les DOM, comme d'ailleurs dans les pays ACP de la Caraïbe et plus généralement îliens (ACP ayant fait l'objet de colonies de plantation), ces productions sont presqu'exclusivement orientées vers l'exportation, marché toujours beaucoup plus sujet à la concurrence qu'un marché intérieur.

3. Maintenir le principe de gestion quantitative de l'offre

La Pac avait mis en place dès l'origine des doubles dispositifs tarifaires (droits de douane à l'import) et quantitatifs (quotas d'importation). Ces mécanismes ont été progressivement démantelés pour ne laisser en place que les seules dispositions tarifaires, dispositifs beaucoup trop fragiles pour assurer une réelle protection des productions communautaires, notamment dans le cas de productions excédentaires, par rapport à la demande internationale solvable, comme le sont le sucre, la banane et le riz.

Ainsi, le démantèlement progressif des quotas à l'import pour les bananes a conduit à :

- la disparition progressive des origines ACP de la Caraïbe, les plus fragiles, plongeant nombre d'économies caribéennes dans une crise grave ;
- l'augmentation d'une production mondiale, notamment dans ses origines où les conditions de productions sont les plus contestables, et la baisse généralisée des cours ;
- l'augmentation progressive des difficultés des filières européennes de production et l'inflation des coûts de l'OCM banane.

4. Permettre l'évolution des productions

Les économies domiennes restent des économies fragiles pour lesquelles il est nécessaire de conserver des marges de manœuvre et de progression, compte tenu notamment du retard de développement, de la faiblesse significative du PIB au regard des moyennes nationale et européenne, de l'importance du chomage et de l'évolution démographique.

Il convient donc de prendre garde à conserver les marges de manœuvre en termes de quotas attribués aux DOM dans les différentes productions, ces marges de manœuvre constituant d'une part un filet de garantie supplémentaire et d'autre part une réserve disponible d'augmentation de la production.

B - LES CONTRAINTES

Les OCM ne sauraient, au risque de contribuer à décrédibiliser les productions auxquelles elles bénéficient et de façon plus large les activités agricoles en général, donner lieu à une absence de maîtrise.

Les outils mis en place doivent notamment permettre :

- d'éviter les dérapages tant en termes de niveau de production que de concentration excessive des exploitations ;
- de maintenir les équilibres financiers et budgétaires ;
- d'améliorer l'efficacité et le dynamisme des productions.

C - PROPOSITIONS POUR LE MAINTIEN DES PRODUCTIONS D'EXPORTATION

1. OCM

La situation des OCM est diverse, les mécanismes différenciés.

Il est primordial de rappeler que les productions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion, sont des productions communautaires à part entière et qu'à ce titre elles ne peuvent que se prévaloir des mesures de protection offertes par l'Union et notamment bénéficier du principe de préférence communautaire.

S'agissant de productions tropicales souvent concurrentes des productions des PMA, des PVD et des ACP, les productions domiennes sont particulièrement sensibles aux dispositions favorisant l'importation des denrées agricoles de ces pays dans la Communauté.

A ce titre, il sera indispensable de porter une attention toute particulière à l'évaluation des impacts sur les agricultures et sociétés domiennes du règlement *« Tout sauf les armes »* dans le rapport commandé et attendu prochainement par la Commission européenne.

1.1. OCM sucre

L'OCM sucre est assise sur un principe d'autofinancement qui garantit une certaine neutralité sur le budget communautaire. L'intervention du FEOGA est en effet limitée au seul financement des restitutions à l'exportation.

Les principaux risques qui pèsent sur la place des productions européennes, réunionnaises et guadeloupéennes, viennent de la déréglementation progressive en matière de quota de volume d'importation conjuguée à l'internationalisation des investissements des opérateurs industriels.

La politique favorisant les importations de sucre en provenance des ACP ne peut cependant être considérée comme dommageable pour les agricultures domiennes, ces pays notamment caraïbes ayant bien souvent des économies sucrières proches des celles des DOM et ces Etats pouvant constituer des alliés capitaux dans le cadre des négociations à l'OMC.

Les principaux adversaires de la politique sucrière européenne sont les Etats regroupés au sein du groupe de Cairns, principaux exportateurs mondiaux de sucre, bénéficiant de conditions de production qui peuvent leur permettre dans un cadre de libéralisation d'augmenter considérablement leur part de marché en abaissant encore des coûts de production déjà particulièrement bas.

L'impact de l'entrée des PECO dans l'Union européenne peut être important compte tenu du potentiel d'accroissement de la production de ces pays, alors qu'ils sont d'ores et déjà de très gros consommateurs.

Les points positifs concernent essentiellement le développement de la consommation mondiale de sucre, largement portée par l'Asie du Sud-Est, voire les pays africains.

Les incertitudes, qui pèsent par ailleurs sur le marché du pétrole, peuvent également conduire à des réorientations de la politique de la transformation de la canne brésilienne qui a trouvé son développement initial dans la politique énergétique de ce pays.

1.2. OCM banane

Les objectifs initiaux d'harmonisation du marché européen, d'amélioration de la libre circulation au sein de l'Union, de protection des productions communautaires ont au fur et à mesure, été oubliés dans les réformes successives. Ils se sont vu occultés par les contraintes nouvelles (adéquation aux règles de l'Organisation mondiale du commerce). Les évolutions de l'OCM qui en ont découlé peuvent conduire de façon inéluctable vers l'augmentation des coûts de celui-ci et sa disparition à terme.

Ainsi l'OCM banane doit faire face aux critiques qui la caractérisent comme coûteuse et inéquitable :

- coûteuse, car l'évolution du régime des quotas et celle des licences d'importation et plus encore leur disparition à l'horizon 2007 ne font que renforcer l'instabilité du marché et sa tendance baissière, synonyme de renchérissement de l'OCM ;
- inéquitable, car ses mécanismes ne conduisent qu'en de trop rares cas à une harmonisation effective des revenus des producteurs dans l'Union. Ainsi les phénomènes de sur et de sous-compensation régionale sont-ils récurrents.

Ce système qui pouvait favoriser une certaine valorisation des producteurs les plus dynamiques conduit plutôt, en réalité, à la recherche de l'augmentation des rendements et des surfaces en culture, et à l'absence de coopération entre zones de productions alors qu'il semblerait infiniment plus salutaire de favoriser les coopérations et les synergies, l'ensemble des productions bananières des RUP ne connaissant que trop rarement de diffusion au-delà des frontières de leur Etat membre d'origine.

La substitution du système de compensation actuel par un système partiellement régionalisé pourrait être envisagée. Elle devrait prendre en compte les objectifs de :

- maintien du revenu des producteurs ;
- amélioration de l'équité des systèmes de compensation ;
- accorder un réel plus à l'innovation technique et à l'efficacité commerciale sans pour autant pénaliser les régions moins performantes.

Une prise en compte de la multifonctionnalité limiterait l'intérêt des solutions techniques allant exclusivement dans le sens de la productivité.

Des niveaux d'aides différenciés pourraient ainsi être instaurés en fonction des pratiques culturales adoptées.

2. Gérer l'espace et les infrastructures pour générer des productions suffisantes

Les productions d'exportation, notamment dans le cas de la production de la canne à sucre, doivent répondre à des contraintes de niveau de production, de qualité, imposées par des process de transformation de type industriel.

Les moyens d'investissements et de logistiques mis en œuvre dans ces filières sont extrêmement lourds, tant en amortissement qu'en frais de fonctionnement et ne peuvent souffrir de fonctionner en sous-régime.

Compte tenu de la situation de limite de rentabilité des organisations de collecte vente ou des outils de transformation, il est essentiel, que le dispositif de gestion du foncier à mettre en place assure des garanties de disponibilité foncière pour ces productions.

3. Améliorer l'efficacité sans nuire à l'emploi

Les productions d'export ont, entre autres, pour rôle de conserver un niveau d'emploi important afin de permettre la répartition des richesses sur une partie importante de la population, gage de cohésion sociale.

Afin de se conforter pour l'avenir, sans compromettre leur existence, les filières de production doivent améliorer leur niveau d'efficacité globale sans nuire à l'emploi. Les dispositifs nécessaires recouvrent les champs suivants :

- améliorer les infrastructures ;
- mener une politique des structures équilibrée ;
- différencier les productions ;
- développement d'itinéraires techniques novateurs valorisables :
  - protection de l'environnement ;
  - diversification des gammes ;
  - valorisation des produits ;
  - politique d'image et de terroir.

III - DÉVELOPPER LES PRODUCTIONS DE DIVERSIFICATION

Les productions animales connaissent des situations très différenciées mais qui, à l'exception des filières réunionnaises déjà très performantes et bien implantées sur leurs marchés, gardent toutes des perspectives et potentialités de développement importantes.

Très dynamiques à la Réunion car elles bénéficient d'un environnement très structuré, groupe coopératif Urcoopa (approvisionnement, collecte) extrêmement puissant et d'une politique interprofessionnelle dynamique et cohérente, ces productions font partie des principales bénéficiaires du régime Poseidom d'adaptation réglementaire et de prise en compte des spécificités des départements d'Outre-Mer et notamment du régime spécifique d'approvisionnement.

Les productions aquacoles et piscicoles développées au début des années 80 aux Antilles et en Guyane ont connu sous cette forme des devenirs divers et dans tous les cas des difficultés techniques de mise au point. Recentrées aujourd'hui sur la satisfaction des besoins locaux, elles ont elles aussi, des potentialités, certes limitées, mais prometteuses.

La valorisation des ressources endogènes animales reste un domaine assez peu exploré dans lequel la coopération scientifique avec des partenaires de la zone géographique peut être largement porteuse d'avenir et de rattrapage.

Les productions végétales à vocation de marché local connaissent des contraintes de développement liées pour l'essentiel au très fort émiettement de la production, à sa très faible structuration. La Martinique, où se trouve la seule filière réellement structurée, connaît à cet égard une avance significative qui a permis à la production de dépasser les seuls marchés traditionnels en frais.

A - FAVORISER L'INVESTISSEMENT

L'installation des exploitations Outre-Mer, du fait de la quasi-absence de transmission d'exploitation et de la faiblesse des infrastructures généralement constatée, présente des surcoûts à l'investissement pour lesquels il est nécessaire d'avoir une capacité de financement sur fonds publics importante.

L'entrée des PECO dans l'Union européenne pourrait modifier la répartition des régions d'objectif 1 du fait de la baisse de la moyenne du PIB européen. Le Conseil économique et social estime que le retard avéré de développement, les handicaps permanents reconnus par le traité d'Amsterdam doivent permettre aux régions ultrapériphériques, donc aux départements d'Outre-Mer, de demeurer régions éligibles à l'objectif 1, en se fondant sur l'article 299§2 de ce texte.

De plus, du fait de leurs caractéristiques propres, les départements d'Outre-Mer bénéficient de dispositifs européens particuliers en faveur de l'investissement. Ils permettent, notamment dans le cadre des Docup pour les secteurs agricoles et pour certains investissements et certaines actions, de bénéficier de financements publics à hauteur de 75 %. Les productions de diversification bénéficient assez largement des mesures prévues dans les différents Docup.

B - FAVORISER LA STABILITÉ DES MARCHÉS

Les productions domiennes ont ceci de caractéristique qu'elles évoluent sur des marchés étroits, par ailleurs tous significativement différents du fait de dynamiques démographiques, économiques et spatiales particulières. Les marchés étroits ont ceci de remarquable qu'ils ne répondent pas totalement aux règles économiques générales.

Dans tous les cas, à l'exception peut-être de la Réunion pour laquelle la population est significative, les marchés domestiques domiens ne peuvent que très difficilement constituer des marchés porteurs d'un développement suffisant.

Les productions à vocation de commercialisation sur le marché local subissent en conséquence des variations de conditions de marchés extrêmement brutales qui conduisent généralement à la mise en place d'une économie de pénurie, peu profitable au développement.

La mise en œuvre de mécanismes de régulation et d'ajustement interne des marchés constitue donc un enjeu capital pour le développement des productions domestiques.

1. Développer l'aval dans le cadre de partenariats de filière

La philosophie de travail initiée à la Réunion avec l'interprofession a permis de mettre en œuvre des synergies entre les différents acteurs, producteurs de matières premières, transformateurs, importateurs et distributeurs, et permettre ainsi aux produits réunionnais et notamment aux produits transformés de trouver leur place à des niveaux de rentabilité corrects pour tous les acteurs.

Ce type d'initiative donne la capacité à la production de travailler avec des perspectives de long terme et de rentabilité pour les industries de transformation.

Il permet à une production, qui se soumet aux disciplines de travail et itinéraires techniques indispensables au process industriel, d'approvisionner de façon régulière des outils de transformation.

2. Limiter les différentiels de coûts et sécuriser l'approvisionnement

2.1. Continuité territoriale

Le dispositif européen du Poseidom permet la prise en charge dans le cadre du dispositif du régime spécifique d'approvisionnement d'une partie des différentiels de coûts liés notamment à l'éloignement et au surcoût des intrants des productions d'élevages (aliments du bétail et céréales, animaux reproducteurs). Ce dispositif est cependant bien trop partiel pour combler réellement les surcoûts liés à la rupture de la continuité territoriale.

Par ailleurs, la faiblesse des réseaux commerciaux maritimes et aériens qui lient les DOM à leur environnement géographique est un handicap majeur pour abaisser les coûts en assurant des approvisionnements à partir de pays tiers.

2.2. Substitution aux importations

L'implication récente d'Agropol (Association pour le développement international agronomique et industriel des protéagineux et des oléagineux), en Guyane, dans le cadre d'un programme d'évaluation des potentialités de production d'oléoprotéagineux (soja …), financé dans le cadre du programme de développement durable de l'agriculture guyanaise, constitue une innovation et ouvre des perspectives intéressantes de collaboration avec la profession, sur des problématiques d'autonomisation et de sécurisation des productions animales domiennes et notamment des productions avicoles et porcines.

Ces perspectives seraient d'autant plus prometteuses si des dispositifs de soutien aux productions céréalières et oléoprotéagineuses étaient mis en place dans une disposition du POSEIDOM.

IV - AMÉLIORER LES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

A - FAVORISER LES INSTALLATIONS

Alors que la population des départements d'Outre-Mer est comparativement plus jeune que celle de la métropole, le nombre de jeunes installés y est nettement plus faible puisqu'il n'atteint que 3,7 installés pour 1000 agriculteurs existants alors qu'en métropole, ce taux est de 9 installés pour 1000 agriculteurs.

Par ailleurs, l'âge moyen d'installation (installation aidée) est en augmentation constante. Dans les départements d'Outre-Mer, il se situe à 34 ans, niveau nettement plus élevé qu'en métropole.

Les contraintes à l'installation y sont multiples :

- difficulté d'accès au foncier, par ailleurs excessivement coûteux ;
- difficulté de financement de l'installation ;

- niveau de formation encore trop faible ;
- dispositif d'encadrement de l'installation insuffisant ;
- procédures d'aides souvent inadaptées.

Les conséquences en sont qu'un nombre anormalement élevé d'installations ne donne pas lieu au versement de la seconde tranche de la dotations Jeunes Agriculteurs, du fait de résultats économiques insuffisants en troisième année d'exploitation. Ceci dénote une inadaptation significative des textes et procédures relatifs à l'installation agricole aux conditions effectives dans les DOM.

Il est donc indispensable de prévoir une adaptation des conditions d'installation, qui permettrait notamment de :

- promouvoir les installations progressives ;
- faciliter les installations de pluriactifs ;
- faciliter l'accès au foncier, faciliter la transmission des exploitations :
  - limiter la mise en friche des terres ;
  - développer l'installation sur base de fermage afin de limiter le coût d'accès au foncier. La création d'outils spécifiques porteurs de foncier apparaît nécessaire, à l'instar de ce qui a été réalisé à l'occasion de la réforme foncière en Guadeloupe ;
  - mettre en place, au plus tôt, les outils de régulation des structures efficients que sont les schémas directeurs départementaux des structures (SDDS). Ceux-ci sont, en effet, seulement en cours d'élaboration, sauf en Guyane où le SDDS vient d'être adopté.

B - ORGANISER LES PRODUCTEURS

L'amélioration de la productivité et de l'efficacité économique des filières traditionnelles, compte tenu notamment de la petite taille moyenne des structures agricoles, peut être renforcée de façon significative par la mise en œuvre d'organisations collectives efficientes.

Ce type d'organisation est, en effet, le plus à même d'assurer à la fois efficacité économique et sauvegarde d'unités productives de taille modeste, le suréquipement des exploitations pouvant être à l'origine de concentration progressive des outils de production. Les formes coopératives, en particulier, jouent un rôle important en structurant la production agricole, les emplois et la valeur ajoutée dans les territoires.

Cette politique d'organisation doit être menée en cohérence avec le développement déjà évoqué des initiatives interprofessionnelles.

C - PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL

La promotion du dialogue social constitue un important facteur de stabilité sociale et d'efficacité des opérateurs économiques. Les salariés des départements d'Outre-Mer sont trop souvent exclus des accords conventionnels conclus en métropole.

Le Conseil économique et social préconise que les conventions collectives nationales et accords de branche étendus, concernant l'agroalimentaire (notamment les accords sucriers), fassent l'objet d'avenants prévoyant une application adaptée et négociée dans chacun des départements d'Outre-Mer. Il engage les partenaires sociaux de l'agriculture à ouvrir des négociations en vue de créer des conventions collectives départementales en production agricole.

D - DYNAMISER LES DISPOSITIFS DE RECHERCHE ET DE FORMATION

1. Favoriser le développement des outils de recherche, recherche-développement et de vulgarisation

Les instituts de recherche, INRA et CIRAD, sont présents dans les départements d'Outre-Mer, parfois de façon trop marginale et trop éloignée des préoccupations et problématiques locales. Il convient cependant de souligner l'intérêt du pôle INRA, développé à la Martinique sur les productions vivrières.

Ces instituts doivent apporter leur concours au développement local en fournissant aux organismes de recherche-développement, hélas trop rares, et aux organismes de développement, les données scientifiques indispensables à l'innovation technique.

Les organismes de recherche-développement (instituts techniques) et organismes de développement, notamment les services techniques des chambres d'agriculture, constituent les moyens privilégiés de diffusion de l'information et de l'innovation technique.

Le développement de ces organismes, bien trop rares dans les départements d'Outre-Mer pour ce qui concerne les instituts techniques, et leur financement doivent être considérés comme une priorité pour développer les filières de production.

2. Favoriser la formation continue

La formation de jeunes agriculteurs est à considérer comme l'un des objectifs prioritaires pour la mise en œuvre d'une agriculture qui réponde tant à l'attente des sociétés et des marchés. Les caractéristiques humaines de ces départements et de leurs agricultures imposent de porter une attention toute particulière au développement de la formation continue.

La poursuite et le développement de l'implication du FAFSEA dans la formation des salariés agricoles et para-agricoles et la mise en œuvre du dispositif VIVEA pour les agriculteurs permettent de répondre efficacement aux besoins en formation des filières de production.

E - FACILITER L'ACCÈS AU FINANCEMENT

Les dispositifs de soutien sont nombreux, variés et somme toute relativement conséquents. Leur efficacité est largement mise à mal par la difficulté de mobilisation et l'importance des délais qui y sont nécessaires.

La Réunion a depuis de nombreuses années mis en œuvre des dispositifs de préfinancements performants dans le cadre de politiques des collectivités ou des interprofessions, la situation est toute autre dans les trois départements caribéens et américains.

Faiblesse des structures, petite taille, jeunesse et fragilité des structures, instabilité des marchés sont autant de paramètres et de contraintes au préfinancement bancaire des subventions.

Le développement des productions et des structures doit être accompagné par des politiques qui favorisent l'accès aux financements.

Les économies d'Outre-Mer pêchent, dans ce cadre, du manque d'infrastructures et d'instruments financiers qui doivent permettre de :

- fluidifier les financements publics et réduire des délais administratifs et financiers qui compromettent tant la réussite des projets individuels, que les projets de filière et même le maintien d'enveloppes importantes trop souvent peu ou mal mobilisées ;
- favoriser les dispositifs de préfinancements, trop rares à l'exception de la Réunion, et qui permettraient d'améliorer la mobilisation des aides à l'investissement ;
- favoriser les dispositifs de garantie permettant d'améliorer la prise de risques des établissements bancaires et de crédit pour le financement des investissements et les besoins de fonctionnement des exploitations et structures agricoles.

CONCLUSION

Les rapports entre la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion et le pouvoir central de l'hexagone ont été marqués pour chacune des entités ultramarines par l'histoire coloniale, puis par la départementalisation.

La fin de la période coloniale et la disparition des empires a coïncidé avec la constitution de la Communauté économique européenne, puis de l'Union européenne.

La constitution progressive de l'Europe, l'évolution parfois rapide et brutale des rapports de forces économiques et politiques mondiaux, ont durablement déstabilisé les rapports entre la métropole et ses anciennes colonies en déplaçant les enjeux stratégiques.

Aujourd'hui, force est de constater, que les départements ultramarins, s'ils sont des territoires français du bout du monde, ne sont encore que trop peu l'Europe du bout du monde.

De par leur positionnement géographique sur trois continents, ils peuvent pourtant devenir des frontières actives de l'Europe, sur le plan économique, politique et stratégique.

L'agriculture est pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion un paramètre essentiel de l'équilibre économique et social et souvent l'un des pôles principaux de leurs exportations.

Dans un contexte de compétition économique mondiale exacerbée, le maintien et le développement des activités agricoles et agroalimentaires constituent pour eux des enjeux stratégiques.

Le Conseil économique et social préconise :

- d'adopter des réglementations tenant compte des particularités propres à chaque département afin de mettre en place des politiques qui répondent aux besoins locaux.

Le droit d'adaptation à la situation particulière de ces départements ultramarins est prévu par des dispositions de la Constitution et du traité d'Amsterdam qu'il convient d'utiliser dans toutes leurs mesures ;

- de mettre en place une politique d'organisation et de maîtrise de l'offre foncière agricole.

Il y a en effet partout urgence à sauvegarder et développer le foncier agricole, en procédant à un zonage des terres agricoles, en assurant le respect des SAR (schémas d'aménagement régionaux), en mettant en œuvre des modalités de récupération des terres en friche, en augmentant les prérogatives et moyens des outils fonciers en place (SAFER et EPAG). Il en va de la survie de ces agricultures et au-delà de la sauvegarde de l'état de droit ;

- de sauvegarder les cultures traditionnelles d'exportation
  - en veillant au maintien d'OCM (organisations communes de marché) efficientes pour les productions traditionnelles d'exportation que sont la canne à sucre pour la Réunion et la Guadeloupe, la banane pour la Martinique et la Guadeloupe et, pour la Guyane, le riz.
  - en valorisant, sur leurs marchés français traditionnels mais aussi sur les marchés européens qu'il faut s'efforcer de conquérir et de fidéliser, des productions et des itinéraires culturaux novateurs, respectueux des normes, sanitaires, environnementales et sociales européennes ;
- de poursuivre le développement de productions végétales et animales destinées au marché local, facteurs de valorisation de la diversité des pratiques et de la biologie, de diversification et de durabilité de l'agriculture, de sécurité et d'autonomie alimentaire ;
- de renforcer les politiques d'accompagnement susceptibles de conforter ces agricultures et de favoriser l'installation agricole et notamment les installations progressives, voire, suivant les cas les installations de pluri-actifs.

*
* *

L'avenir de ces agricultures ultramarines et au-delà de ces économies exige une plus grande synergie d'action entre partenaires publics et professionnels locaux, nationaux et européens. Une meilleure connaissance de ces agricultures, du contexte dans lequel elles se situent, devrait la faciliter. Il y aurait intérêt à ce qu'un état des lieux soit fait de façon périodique.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants.....*167*

Ont voté pour.....*167*

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 167

Groupe de l'agriculture - MM. Baligand, de Beaumesnil, de Benoist, Bros, Carron, Ferré, Giroud, Le Fur, Mme Méhaignerie, MM. Rousseau, Salmon, Szydlowski, Thévenot, Vasseur.

Groupe de l'artisanat - M. Arianer, Delmas, Kneuss, Lardin, Perrin, Teilleux.

Groupe des associations - MM. Bastide, Coursin, Gevrey, Mmes Jacqueline Mengin, Mitrani.

Groupe de la CFDT - Mmes Azéma, Battut, MM. Boulier, Bury, Capp, Denizard, Mme Lasnier, M. Lorthiois, Mme Lugnier, MM. Mennecier, Moussy, Mme Pichenot, MM. Quintreau, Rousseau-Joguet.

Groupe de la CFE-CGC - MM. Bonissol, Chaffin, Fournier, t'Kint de Roodenbeke, Sappa, Mme Viguier, M. Walter.

Groupe de la CFTC - MM. Deleu, Naulin, Michel Picard, Mmes Prud'homme, Simon, M. Vivier.

Groupe de la CGT - M. Alezard, Mmes Bressol, Crosemarie, MM. Decisier, Demons, Mme Duchesne, M. Forette, Mmes Geng, Hacquemand, MM. Larose, Le Duigou, Manjon, Masson, Rozet.

Groupe de la CGT-FO - MM. Bailleul, Bellot, Mme Biaggi, MM. Bouchet, Devy, Gamblin, Mme Hofman, MM. Houp, Jayer, Mallet, Mme Monrique, M. Pinaud, Mme Pungier, MM. Quentin, Reynaud, Sohet.

Groupe de la coopération - MM. Fosseprez, Jean Gautier, Grave, Marquet, Segouin, Verdier.

Groupe des entreprises privées - MM. Bernard Boisson, Cerruti, Chesnaud, Michel Franck, Pierre Gauthier, Ghigonis, Joly, Lebrun, Leenhardt, Marcon, Noury, Pellat-Finet, Pinet, Roubaud, Scherrer, Séguy, Pierre Simon, Didier Simond, Talmier, Tardy, Trépant, Veysset.

Groupe des entreprises publiques - MM. Brunel, Chauvineau, Martinand, Vial.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - MM. Cariot, Gérard, Mme Rastoll.

Groupe de la mutualité - MM. Chauvet, Davant.

Groupe de l'outre-mer - Mlle Berthelot, Mmes Jaubert, Mélisse, M. Paturel, Mme Tjibaou.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Bennahmias, Bichat, Bonnet, Brard, Mmes Braun-Hemmet, Brunet-Léchenault, MM. Debout, Dechartre, Duharcourt, Mme Elgey, MM. Fiterman, Gentilini, Ghayet, Mmes Le Galiot-Barrey, Lindeperg, MM. Maffioli, Motroni, Navarro, Mme Pailler, MM. Pasty, Piazza-Alessandrini, Roussin, Schapira, Steg, Mme Steinberg, MM. Taddei, Teulade, Mme Wieviorka.

Groupe des professions libérales - MM. Chambonnaud, Guy Robert, Salustro.

Groupe de l'UNAF - MM. Billet, Bouis, Brin, Edouard, Fresse, Guimet, Laune, Mmes Lebatard, Petit.

Groupe de l'UNSA - MM. Barbarant, Mairé, Masanet.

DÉCLARATIONS DES GROUPES

Groupe de l'agriculture

De fortes contraintes pèsent aujourd'hui sur notre environnement. Certaines sont liées à des échéances que les Etats se sont eux-mêmes données : les négociations internationales de l'OMC, l'élargissement de l'Union européenne à l'Europe centrale et orientale. D'autres résultent du jeu du marché et du renforcement de la concurrence économique entre les grandes régions du monde.

Ces contraintes ont en commun une certaine organisation du monde. Mais, elles ne sauraient être sans conséquence sur l'organisation interne des Etats et sur l'équilibre social de régions entières. Il faut se souvenir que l'homme est au centre de l'économie et qu'il doit demeurer la finalité première des politiques conduites.

Cela vaut particulièrement pour les départements d'Outre-mer, où l'agriculture, certes comme dans d'autres régions du monde, subit des contraintes externes, mais où elle n'en demeure pas moins un paramètre absolument essentiel de l'économie et de la société locales. Le secteur agricole est un élément fort de la structure de ces départements. Il est le 2ème secteur économique après le tourisme. Il est créateur de richesses, qui sont ensuite rediffusées sur une large part de la population. Il assure une certaine indépendance alimentaire des départements. Il contribue à la sauvegarde de l'environnement et au maintien du territoire etc. Il nous apparaît donc d'un enjeu particulièrement important que d'aider l'agriculture des départements d'Outre-mer à poursuivre sa restructuration et à favoriser son développement.

Il ne s'agit pas ici de mettre en place une politique d'assistanat, dont on connaît trop les effets pernicieux mais, au contraire, de soutenir les forces vives locales et de les aider à dépasser les contraintes qui sont les leurs. L'essor du secteur agricole doit résulter d'une dynamique locale, traduisant la volonté des acteurs locaux de maîtriser leur avenir économique.

L'agriculture des départements d'Outre-mer est une agriculture souvent difficile, de zone montagneuse ou de zone défavorisée. Elle se heurte à l'étendue anarchique de l'urbanisation et à la spéculation qui en découle. Elle subit la concurrence des pays tiers de l'Union européenne, qui affichent des coûts de production inférieurs, car ils ne respectent pas les mêmes clauses sociales ou n'ont pas les mêmes exigences que nous en matière de normes de production.

C'est pourquoi, des mesures spécifiques devraient être prises pour pallier ces handicaps et favoriser le développement du potentiel agricole des DOM. Les réglementations existantes, décidées à Paris ou à Bruxelles, devraient être adaptées aux caractéristiques propres à l'Outre-mer. Des dispositions devraient être prises pour protéger les terres agricoles et mieux respecter une activité d'agriculture très menacée. La préférence communautaire devrait être mieux reconnue et les prix mieux rémunérateurs. L'organisation économique des productions devraient être systématiquement favorisée. La spécificité des

productions locales devraient être encouragée et valorisée par le biais des appellations d'origine contrôlée ou des indications géographiques de provenance. La formation des exploitants et des salariés agricoles devrait être renforcée. L'installation des jeunes agriculteurs devrait être facilitée. Le statut d'objectif 1, reconnu par l'Union européenne, devrait être assuré. Un effort particulier devrait être conduit en faveur de l'irrigation qui est une condition essentielle du développement.

Autant de mesures, qui, si elles étaient réellement appliquées, permettraient à l'agriculture des départements d'Outre-mer de donner toute la force de son potentiel et assureraient à ces départements un meilleur équilibre socio-économique.

Groupe de l'artisanat

Dans le contexte de bouleversements géopolitiques, qui touchent aujourd'hui les régions ultramarines, l'avis a raison de poser la question du devenir de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer, car il est effectivement le secteur le plus concerné par les décisions qui se profilent au niveau européen.

Pour le groupe de l'artisanat, l'avenir de l'agriculture sur ces territoires dépend effectivement d'un profond changement de comportement tant au niveau individuel que politique, pour contrecarrer les nombreux handicaps naturels et structurels qui pèsent sur lui.

Rejetant la fatalité liée à la faiblesse de la contribution de l'agriculture au PIB, l'avis avance des pistes intéressantes visant à diminuer la dépendance économique de ces territoires et à la mettre en valeur dans la structuration de l'espace, la conservation du patrimoine rural et le maintien des populations locales.

Si au regard de la diversité des situations géographiques, culturelles et sociales des quatre départements, un système d'aides plus ciblé se justifie, le groupe de l'artisanat attire l'attention sur la nécessité de veiller à la mise en cohérence des actions, notamment en s'assurant que le développement de la pluri-activité n'entraîne pas de distorsions de concurrence avec les activités artisanales, dont l'existence sur ces territoires est tout aussi importante pour l'équilibre économique local.

Compte tenu de la permanence de nombreux problèmes sur les exploitations liés à la taille, l'insuffisance des revenus et au vieillissement des exploitants, il paraît nécessaire et opportun de centrer les moyens sur les politiques d'accompagnement.

Pour le groupe de l'artisanat, la place accordée dans l'avis à la révision des financements consacrés à la recherche constitue une des premières priorités pour aider efficacement les professionnels à sortir de la monoculture et trouver les modes de cultures ou les diversifications des productions les plus appropriés aux terrains et aux besoins des populations locales.

Face à la pression exercée par la démographie et le tourisme sur le foncier, la seconde priorité relève d'une réelle volonté politique des départements d'Outre-mer de faire de l'agriculture une des activités clés du développement de

ces territoires. Elle implique, dans le cadre des schémas d'aménagement régionaux, de procéder à un zonage de terres agricoles mais aussi de prévoir les outils adaptés ainsi que les moyens suffisants pour que les sociétés d'aménagement foncier puissent effectivement les mettre en valeur.

Enfin, pour assurer la survie de ce secteur, la troisième priorité est de se préoccuper de la transmission des exploitations existantes et de l'encadrement des jeunes à la création d'activités agricoles. Cela suppose que des efforts importants soient consacrés à la formation initiale et continue et surtout que soient assouplis les mécanismes d'accès au financement.

Groupe de la CFDT

Du fait de leur héritage colonial, les quatre DOM sont loin d'être autosuffisants du point de vue alimentaire. Les trois îles sont économiquement et socialement dépendantes et structurées par leurs cultures coloniales d'exportation (canne à sucre et banane) trop fortement concurrencées pour subsister sans soutien européen. Ces cultures, qui conditionnent largement le trafic portuaire, subissent de plus la pression foncière liée à une démographie « galopante ». Des cultures vivrières répondant au marché domestique se sont développées. Elles sont souvent trop mal organisées pour assurer un revenu correct et pérenne aux agriculteurs.

L'avis décrit bien cette problématique, dans laquelle l'influence des mesures sociales (RMI en particulier) n'est pas négligeable sur la recherche de main-d'œuvre. Les productions traditionnelles d'exportation doivent être sauvegardées pour leur impact global et structurant. Tout d'abord, du point de vue social, car elles restent pourvoyeuses d'emplois ; ensuite, du point de vue économique, pour la production d'énergie et le maintien d'infrastructure ; enfin, du point de vue environnemental, pour la préservation des paysages et des sols en zone tropicale. Des choix de différenciation face à la concurrence des pays producteurs à bas prix peuvent y contribuer.

Par ailleurs, les productions domestiques doivent être développées et organisées. Elle sont également génératrices d'emplois et participent à une autosuffisance alimentaire. Des opportunités nouvelles peuvent également être saisies, comme des cultures d'exportation en contre saison, l'exploitation raisonnée de la biodiversité tropicale, l'agrotourisme.

Les propositions développées dans l'avis reposent sur trois piliers, qui reçoivent l'appui de la CFDT :

- la politique des structures, car la question de l'accès au foncier est primordiale dans ces régions ;
- la politique européenne de soutien à la production et sa défense dans les négociations de l'OMC est vitale pour les productions traditionnelles d'export ;
- les politiques d'accompagnement, qui passent par une valorisation des atouts concurrentiels des productions domiennes, une organisation des producteurs, un effort sur la recherche spécifique aux zones tropicales, une élévation du niveau de formation des

agriculteurs et salariés, une amélioration du dialogue social et un meilleur accès aux financements.

Pour y aboutir, de simples adaptations ne peuvent suffire : une réglementation particulière à chaque DOM est nécessaire.

L'avis met en évidence le fort aspect socialement structurant de l'agriculture dans chacun des DOM. Deux semaines après l'adoption d'un avis « critique » sur la future loi d'orientation pour l'Outre-Mer, il souligne que le développement du tourisme et les aides européennes ne constituent pas les seules réponses aux problèmes domiens.

Le groupe de la CFDT a voté favorablement cet avis.

Groupe de la CFE-CGC

Le groupe de la CFE-CGC ne peut que saluer la qualité de la réflexion et l'ampleur du travail fourni pour l'élaboration du rapport et de l'avis sur *« Quels enjeux et quels développements pour les agricultures des départements d'outre-mer ? »*

Toute l'importance de ce secteur tient dans une phrase du constat : si l'agriculture des départements d'outre-mer représente une faible part du PIB et un poids économique bien modeste au regard de l'agriculture métropolitaine, elle n'en constitue pas moins un secteur essentiel en raison du rôle qu'elle joue dans la structuration de l'espace, la conservation d'un patrimoine rural, et comme pourvoyeur d'emplois dans des départements où le taux de chômage reste très élevé. L'agriculture, comme le tourisme, est une activité essentielle pour les DOM.

Bien entendu, les agricultures de ces DOM présentent des points communs, mais elles sont loin d'être homogènes. Le constat dressé est éloquent. Cet éclairage permet d'en mesurer les enjeux et de mieux saisir les propositions formulées dans l'avis.

Notre groupe se retrouve dans l'essentiel des propositions.

Le groupe approuve la proposition de l'avis concernant la sauvegarde du foncier agricole. Le maintien d'un foncier agricole suffisant est bien l'un des enjeux des agricultures des DOM.

Dans ce contexte, cette politique foncière doit s'accompagner d'une véritable politique d'installation. La sortie de crise de bon nombre d'exploitations et les reconversions indispensables doivent être prises en compte et planifiées. Les entreprises, qui valorisent les territoires et contribuent à lutter contre la désertification, sont à privilégier.

Par ailleurs, le groupe partage la proposition de l'avis concernant la sauvegarde des cultures traditionnelles d'exportation. Ce sont des productions communautaires qui doivent bénéficier des mesures de protection proposées par l'Union économique et donc des principes de préférence communautaire. Le maintien d'organisations communes de marché efficientes pour ces productions d'exportation - la canne à sucre pour la Réunion et la Guadeloupe, la banane pour la Martinique et la Guadeloupe et le riz pour la Guyane - est indispensable.

L'avis insiste aussi avec raison sur le fait que la formation doit être pensée non seulement en termes de formation initiale dont l'acquisition de diplômes est l'un des objectifs, mais comme tremplin pour favoriser une formation tout au long de la vie, sous réserve que la formation initiale ait été suffisamment solide.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.

Groupe de la CFTC

« Le contexte juridique » précisé dans le rapport préconise davantage d'adaptation individualisée ou de dérogation. Pour le groupe de la CFTC, cette question doit être rattachée à celles que soulève actuellement le projet sur la régionalisation. Certes, il est incontestable que les DOM doivent bénéficier d'un droit à l'adaptation individualisée, mais ce droit doit être strictement encadré. Il ne doit jouer que s'il est utile au regard de finalités clairement définies préalablement, ceci afin d'éviter que les mesures prises ne soient pas à l'origine d'une dérégulation contre-productive.

Nous souscrivons pleinement à la remarque concernant le maintien d'un foncier agricole suffisant. Il est important que les politiques prennent conscience de la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique foncière équilibrée. La préservation d'un foncier agricole est indispensable à l'équilibre économique, social et environnemental. Nous touchons là l'un des nombreux aspects du développement durable. Dans cet esprit, nous partageons pleinement la préconisation d'assurer le respect des schémas d'aménagements régionaux et de favoriser les synergies des différents partenaires en déterminant des zonages agricoles.

Nous adhérons également à l'analyse des conséquences liées à la déréglementation des marchés du sucre et de la banane.

Le groupe de la CFTC partage le constat et les interrogations que suscite l'évolution prochaine de la PAC sous la pression de l'OMC et de l'élargissement de l'Union européenne.

Bien évidemment, nous approuvons les orientations de l'avis concernant :

- la sauvegarde de l'emploi et le développement économique global ;
- l'amélioration de l'autonomie alimentaire ;
- l'aménagement et l'entretien des paysages et territoires naturels.

Enfin concernant l'entrée des PECO dans l'Union européenne, nous appuyons la proposition selon laquelle les régions ultrapériphériques doivent demeurer régions éligibles à l'objectif 1 des fonds structurels européens.

Partageant dans l'ensemble l'analyse et les préconisations de l'avis, le groupe de la CFTC a voté l'avis.

Groupe de la CGT

Nous partageons le constat développé par le projet d'avis sur les économies des départements d'Outre-mer, et plus particulièrement leurs agricultures, les enjeux qu'elles constituent pour les populations.

Si les traits caractéristiques de ces économies peuvent être assimilés à ceux de pays en développement, prépondérance des cultures d'exportation et dépendance alimentaire, leur appartenance à la nation française devrait conférer à cette dernière une responsabilité toute particulière dans leur développement économique et social. N'est-ce pas une question liée à l'histoire coloniale de la France et de solidarité nationale, fondement essentiel de la République ? Rejetant la logique du libéralisme et la théorie des avantages comparatifs dans ce secteur d'activité, le texte affirme le rôle de l'agriculture comme élément structurant des économies, de l'emploi et de l'aménagement des territoires de ces départements dans le cadre du développement durable, la nécessaire amélioration de leur indépendance alimentaire, le maintien et le renforcement des organisations communes de marché pour les cultures traditionnelles d'exportation et la nécessité de la préférence communautaire assurant leurs débouchés, la diversification des productions agricoles.

La préconisation d'étendre les conventions collectives et accords de branche dans l'agroalimentaire et d'appeler à négocier des conventions collectives départementales en production agricole est une avancée importante pour ces salariés, dont l'immense majorité en est dépourvue. Les dures conditions de travail, ajoutées à de très bas salaires, tendent à les éloigner de ce secteur d'activité et à nourrir la spirale du chômage. L'utilisation des produits phytosanitaires expose les salariés agricoles à des incidences sanitaires certaines, mais peu évaluées, faute de médecins du travail suffisants. Cette carence ne crée pas les conditions d'un meilleur suivi de la santé au travail. Des progrès en formation professionnelle ont été réalisés ces dernières années. Mais elle reste encore insuffisante et peu reconnue. L'amélioration des conditions sociales des salariés de l'agriculture et de l'agroalimentaire est une des conditions du renforcement des agricultures de ces départements.

La pression, souvent spéculative sur le foncier, soulignée dans le projet d'avis, rend l'accès à la terre de plus en plus coûteux et difficile, voire impossible, et pose la question de la pérennité de l'activité agricole dans la quasi-totalité des DOM.

La dépendance alimentaire des DOM en produits transformés importés est reconnue. La recherche d'un approvisionnement, à partir des productions locales, ne peut passer par les seuls groupes industriels du secteur. De nouvelles formes collectives d'organisation et du travail de la terre, intégrant la transformation des productions agricoles en produits alimentaires, devraient faire l'objet de réflexions sans a priori dans un souci d'une utilisation efficace des potentiels pour répondre aux besoins des populations.

Le projet d'avis souligne fort justement les problèmes que posent l'accès au financement, le manque d'infrastructures et d'instruments financiers pour permettre le développement des productions et des structures d'exploitation. La mise en œuvre d'une politique de développement des activités économiques, notamment agricoles, dans ces régions, souffre de l'absence d'une maîtrise collective des moyens de financement au service des populations. Ainsi, avant sa marche vers la privatisation engagée en 1988, le Crédit agricole a-t-il permis de mettre au service de l'agriculture hexagonale les moyens de son développement, même si l'on peut émettre des critiques fortes sur ce développement lui-même.

Le groupe de la CGT a voté l'avis.

Groupe de la CGT-FO

Le groupe FO salue le travail du rapporteur, qui place les départements ultramarins au cœur des préoccupations du Conseil économique et social et souhaite que cette attention soit durable.

Les DOM font face à la concurrence des pays à moindres coûts de production, particulièrement pour ce qui est destiné aux marchés à cours mondiaux tels la banane et le sucre. Ces départements sont aussi face à une Europe qui n'a pas encore démontré que ces territoires français du bout du monde sont pleinement européens.

Sur l'état des lieux des agricultures, si la Guyane fait exception, la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion enregistrent une concentration des exploitations, simultanément à une diminution de leur nombre. Cette réduction est aussi le résultat d'une concurrence insuffisamment régulée entre les usages agricoles et non agricoles, et d'une politique foncière qui rend les prix exorbitants pour toute exploitation agricole rentable.

Pour l'avenir, des tendances lourdes sont à l'œuvre parmi lesquelles il y a la démographie agricole fort contrastée.

En envisageant le futur, on peut articuler les propositions de l'avis autour des deux termes « consolider » et « entreprendre » :

- consolider ce qui existe concerne nombre de propositions de l'avis. Parmi celles-ci, bien sûr, l'attention à porter à la pérennité des cultures d'exportation dont le rapport et l'avis démontrent la fragilité des modèles économiques. Différemment, canne à sucre et banane sont sur des terrains où les adversaires disposent d'avantages structurels qui pourraient condamner les productions domiennes, si des aides appropriées ne continuaient à rétablir des conditions concurrentielles soutenables. A côté de ces productions spécialisées s'impose la poursuite de la diversification en vue de réduire la dépendance alimentaire et présente aussi la vertu de permettre l'expression des vocations particulières de chaque agriculture domienne. Consolider c'est aussi gérer l'environnement. Consolider c'est encore améliorer la cohérence tous azimuts pour l'efficacité maximale des politiques conjoncturelles et structurelles ;

- au chapitre entreprendre, s'inscrivent les questions déjà rencontrées de la diversification entravée aussi bien dans les productions végétales qu'animales. La levée des contraintes, qui brident leurs développements, passe naturellement par le financement, condition toujours nécessaire à l'installation des jeunes, mais à elle seule insuffisante. Nécessaire aussi à la création des appareils industriels et commerciaux adaptés aux caractéristiques de l'agriculture et de l'économie domiennes et à la réunion des conditions de la présence et de la visibilité des productions exportables sur les marchés auxquels elles sont destinées.

A ce chapitre « entreprendre », le groupe FO inscrit le respect des droits des salariés domiens aujourd'hui moins bien traités que les métropolitains. Cela passe par le respect de tous les droits et par le développement d'une culture de la pratique contractuelle et des conventions collectives. On peut aussi ajouter tout ce qui est de nature à favoriser l'esprit de coopération depuis l'entraide de producteurs jusqu'au regroupement plus large de moyens pour un groupement de l'offre en passant par la propriété de matériel en commun.

Sous le vocable entreprendre, nous rangeons naturellement la formation continue et la recherche fondamentale et appliquée.

Le groupe FO a voté l'avis.

Groupe de la coopération

L'agriculture est une activité essentielle pour les départements d'Outre-mer. Pour le groupe de la coopération, celle-ci est confrontée à un double défi :

- les conséquences d'une mondialisation dérégulée dans le domaine des échanges agricoles. Le maintien des productions sucrière et bananière est, en effet, menacé par le risque de démantèlement des organisations communes de marché banane et sucre. Cette libéralisation sans freins déstructurerait l'économie agricole locale et profiterait essentiellement aux grandes multinationales des pays concurrents du groupe de Cairns et certainement pas aux agricultures des pays en voie de développement. Pour le groupe de la coopération, le principe d'organisations communes de marché fortes, même si elles pourraient être adaptées, doit être préservé dans le cadre de la réforme de la PAC et des négociations à l'OMC ;
- deuxième enjeu pour l'agriculture des départements d'Outre-mer, l'organisation des producteurs. L'agriculture de ces territoires se caractérise par une multitude d'exploitations à caractère familial, il s'agit de leur donner les moyens d'exister et de se regrouper. Pour cela, les coopératives agricoles jouent un rôle déterminant en fixant dans les territoires, la production agricole, les emplois et la valeur ajoutée.

Ainsi à la Réunion, la coopération est présente dans tous les domaines agricoles : filières animales, filières végétales, agrofournitures, services. Elle a permis de structurer les filières, puisque les agriculteurs, à travers leurs coopératives, sont propriétaires (en partie ou totalité) d'outils industriels déterminants pour l'économie de l'île. Au total, la coopération agricole représente dans ce département d'Outre-mer 0,34 milliard d'euros de chiffres d'affaires, 6000 adhérents et 896 salariés. L'organisation coopérative a ainsi permis de sauver la production de la vanille, et l'URCOOPA, créée, en 1982 a permis à l'élevage de se développer puis de se structurer en filières, créant des emplois et participant au développement des zones rurales.

Organiser la production en permettant aux agriculteurs de pérenniser leurs débouchés et de maîtriser les outils industriels et sauvegarder les cultures traditionnelles d'exportation grâce aux organisations communes de marché, tels sont pour le groupe de la coopération les voies de préservation et de dynamisation de l'agriculture des départements d'outre-mer.

Groupe de l'Outre-mer

L'avis *« Quels enjeux et quels développements pour les agricultures des départements d'Outre-mer ? »* présenté au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation, pose la question des voies du développement de ces agricultures face aux évolutions technologiques, face à la concurrence, face aux évolutions du commerce européen, face aux enjeux qui se précisent à mesure de l'organisation du commerce international.

Le rapport est particulièrement complet. Il rappelle fort justement l'histoire coloniale de ces agricultures, qui explique qu'il s'agisse partout de spéculations d'exportation en nombre limité, à destination de la métropole et de l'Europe. Il expose de manière détaillée les conditions actuelles de production des agricultures domiennes et la place de ces agricultures dans des sociétés de chômage endémique. il dégage enfin clairement et avec réalisme les enjeux pour l'avenir.

S'agissant d'agricultures particulièrement protégées par les politiques agricoles françaises et européennes, le problème de leur fragilité persistante est posé. Il faut pour qu'elles survivent qu'elles continuent de bénéficier des aides nationales, qu'elles continuent de bénéficier de la préférence communautaire comme des dispositifs spéciaux tels les POSEI et les OCM. La partie, sur ce point, est loin d'être gagnée, les menaces sur la banane et les OCM en sont le témoignage, et la force du groupe de CAIRNS, principal adversaire de la politique sucrière européenne, est à ce sujet opportunément soulignée.

Il résulte clairement qu'il faut faire front, aujourd'hui, avec la France et avec l'Europe, pour défendre un modèle d'agriculture alternatif à celui de l'OMC, défendre les productions traditionnelles des DOM, canne, banane, sucre, riz en tant qu'éléments structurants de nos sociétés dont la dimension écologique et environnementale est évidente. Mais, en outre, il faut se mobiliser pour ouvrir résolument ces agricultures vers la diversification et la valorisation pour à la fois réduire la dépendance alimentaire des territoires et garantir la pérennisation de leurs agricultures.

Cette diversification a progressé au cours de ces dernières années, en liaison avec les efforts d'organisation et de professionnalisation.

Mais comme cela est souligné, ces efforts doivent être poursuivis et renforcés comme doivent être mieux ciblés les soutiens et les procédures pour tenir compte des particularités des territoires et des difficultés d'accès tant aux financements européens que bancaires.

Mais cela ne suffira pas. En interne, des obstacles majeurs doivent être surmontés. Il en est ainsi particulièrement des surfaces agricoles, qui n'ont cessé de se réduire au cours des dernières années : c'est là, effectivement, l'un des enjeux majeurs des agricultures domiennes.

Le problème de l'augmentation des surfaces plantées se heurte, d'une part, à l'augmentation de la démographie dont découlent des besoins énormes en matière de logement, d'autre part à des contraintes d'aménagement du territoire et d'implantation d'activités de service, industrielles, ou commerciales.

Les préconisations de l'avis sont donc particulièrement opportunes sur la question foncière : sans s'attendre à des miracles, les territoires étant, sauf la Guyane, naturellement exigus, il faut mettre en place des outils de préservation du foncier pour garantir, au moins, une ambition modeste consistant à couvrir une partie significative des besoins locaux, à fournir du travail, à assurer des revenus, à protéger l'environnement.

Il faut également, pour que le pari soit gagné, favoriser la transmission et la mobilité des propriétés, aujourd'hui extrêmement morcelées, aider l'installation de jeunes agriculteurs, encourager le développement des structures coopératives, favoriser les réseaux, organiser le dialogue social, mieux faire connaître et respecter le droit, développer la formation, et probablement pour dépasser les effets de seuil de population, s'inscrire, au moins pour les Antilles/Guyane, dans une dynamique inter régionale.

Enfin, la continuité territoriale conditionne l'agriculture des DOM : le développement de cultures de contre saison et des synergies nécessaires n'est possible que moyennant que la question du fret aérien soit résolue conformément aux critères et conditions de l'article 299-2 du traité d'Amsterdam.

Ce positionnement et les préconisations du rapport nous paraissent de nature à pérenniser l'agriculture de nos régions et à faire progresser, dans nos relations avec nos voisins, avec la France et avec l'Europe, une agriculture sécurisante, une agriculture contrôlable, équitable, porteuse de cohésion et d'espérance.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Pasty : « Je saluerai tout d'abord l'excellent travail de Mme Berthelot dont je partage totalement les analyses et les préconisations. Aussi, je limiterai mon propos à souligner ce qui fait la force de cet avis, et qui va bien au-delà de la seule prise en compte des intérêts agricoles légitimes des quatre départements de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane.

Cet élément fort c'est, d'une part, l'impérieuse obligation de reconnaître la spécificité des quatre départements ultramarins et, d'autre part, la non moins impérieuse nécessité d'avoir une structuration forte des acteurs économiques et sociaux locaux, pour que cette spécificité soit mise en valeur et les handicaps divers atténués.

A contre courant des tendances centralisatrices et « uniformisatrices », il faut admettre que le prêt-à-porter économique et social peut avoir des conséquences désastreuses, si l'on persiste à vouloir l'imposer à des territoires qui présentent une très forte originalité de par leur géographie ou leur histoire.

Or, il est possible de concilier l'appartenance à un grand ensemble, qui permet une large solidarité, avec la prise en compte de la spécificité de ces territoires du bout du monde. Cette nécessaire symbiose est souvent reconnue dans les textes. Ainsi l'article 299 alinéa 2, introduit par le traité d'Amsterdam dans le traité des Communautés européennes, prévoit que des mesures particulières peuvent être adoptées au bénéfice des régions ultrapériphériques européennes, des Açores, de Madère, des Canaries et des quatre départements français ultramarins.

La constitution de la V^{ème} République prévoit également cette possibilité d'adaptation mais, malheureusement, très souvent, cette ouverture n'a fait que retarder l'application Outre-mer de mesures législatives métropolitaines, sans réellement les adapter au contexte local. Enfin, la déclaration de Doha inclut un paragraphe sur la nécessité d'avoir un traitement spécifique et différencié, non seulement pour les PVD, mais aussi pour les petites économies, notamment insulaires.

Mais l'expérience passée laisse à craindre que ces intentions louables ne soient suivies d'aucune mesure concrète d'application. Comment, dès lors, vaincre la forte inertie qu'opposent à l'innovation les structures administratives et politiques ? Comment faire que les initiatives ne partent pas unilatéralement du centre vers la périphérie et permettent de déboucher sur une synthèse conciliant les principes d'unité et de spécificité ?

C'est tout le sens du débat public, engagé en France sur le thème de la décentralisation, dans l'Union européenne sur celui de la subsidiarité, et au niveau planétaire, sur la meilleure manière de rendre la mondialisation plus humaine. Pour atteindre ce résultat, il est impératif que soient confortés les acteurs économiques et sociaux locaux.

C'est un point fort de l'avis que nous présente Mme Berthelot, en s'appuyant sur des exemples concrets de réussite, tels que l'organisation en groupements de producteurs et en coopératives des éleveurs réunionnais, ou autre exemple, sur la filière banane en Martinique. Il faut aussi réhabiliter le

concept de plan, ou au moins de programmation, pour faire face à d'importants défis, comme ceux du contrôle du foncier aux Antilles françaises et à la Réunion. Si l'on ne fait rien dans ce domaine, le risque est grand que l'agriculture et toutes les activités qui lui sont rattachées disparaissent, avec toutes les conséquences économiques et sociales qui en résulteraient.

Il faut aussi faire évoluer les mentalités locales, mais à l'évidence cela ne résultera pas de dispositions réglementaires, cela serait grandement facilité par une décentralisation plus poussée de certains établissements de recherche et instituts techniques interprofessionnels.

Il faut enfin intensifier les échanges de stagiaires de la formation professionnelles entre la métropole et les autres Etats de l'Union européenne et les DOM. En effet, nos compatriotes et nos partenaires européens n'ont pas suffisamment conscience que les territoires ultramarins français, portugais et espagnols, constituent une réelle présence de l'Union européenne sur d'autres continents et contribuent au rayonnement de sa culture.

Les propositions formulées par Mme Berthelot s'inscrivent parfaitement dans cette ligne. Elles doivent être entendues et un vote unanime du Conseil économique et social en renforcerait la portée, d'autant qu'il interviendra pendant la semaine du salon international de l'agriculture où, exceptionnellement, les médias s'intéressent à l'agriculture de façon positive. Pour toutes ces raisons, je vote l'avis ».

Groupe de l'UNAF

La situation particulière des DOM, leur histoire, leurs caractéristiques démographiques, économiques et agricoles, appellent une meilleure connaissance du contexte dans lequel elles se situent. Le groupe de l'UNAF tient à remercier notre rapporteure, Mme Chantal Berthelot, pour son important travail sur cette question, l'originalité des propositions et son sens de l'écoute. Activité essentielle pour ces départements, l'agriculture présente des spécificités fortes, des atouts et des handicaps qui ont certes des points communs, mais surtout des différences notables. Ces éléments sont finement analysés dans le rapport et l'avis.

Le groupe de l'UNAF souhaite plus particulièrement mettre l'accent sur les problèmes rencontrés par ***l'installation des jeunes agriculteurs.*** Il est indispensable que le système d'attribution des aides à l'installation soit assoupli, afin que les jeunes agriculteurs puissent bénéficier de la totalité de ces aides et pour tenir compte des réalités locales. L'agriculture est un élément structurant de l'aménagement des territoires domiens et de leur développement économique et social, comme de la protection de l'environnement. Il est donc important, pour promouvoir les forces locales, de mobiliser les familles, en particulier les jeunes, et de les mettre en capacité d'exercer leurs responsabilités.

Les contraintes à l'installation sont lourdes : le problème du foncier est difficile, tant par son accès qu'au niveau des prix ; le financement des installations souffre d'un manque d'autofinancement et de la frilosité des banques ; le niveau de formation reste encore trop faible, malgré certains efforts accomplis. Le groupe de l'UNAF souscrit aux orientations de l'avis visant à :

limiter la mise en friche des terres, développer l'installation sur la base du fermage, mettre en place des outils de régulation des structures, promouvoir l'installation progressive, faciliter l'installation des pluriactifs.

Le groupe de l'UNAF souhaite que ***la création d'exploitations à caractère familial,*** plus économes d'espaces et permettant davantage d'innovations et des activités plus diversifiées, soit favorisée par des financements adaptés, que ce soit pour satisfaire la consommation locale, ou pour développer des cultures plus spécifiques à ces territoires, entrant dans la commercialisation.

Pour le groupe de l'UNAF***, la formation des jeunes agriculteurs et des salariés agricoles, formation initiale et formation continue***, doit être considérée comme un objectif prioritaire. De plus, il serait utile qu'au cours de leur formation, des séjours en Métropole soient organisés afin que les jeunes puissent mieux appréhender les problématiques liées à la diversification et à l'innovation, et en particulier, dans le secteur du tourisme, à la création de gîtes ruraux, de tables d'hôtes et d'accueil à la ferme.

La préservation des territoires par la mise en place d'une politique de l'offre foncière agricole, la sauvegarde de cultures traditionnelles, le développement de productions végétales et animales, la diversification de l'agriculture, le développement d'une formation agricole plus globale, la mise en place de politiques d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs, constitueront des enjeux stratégiques pour les populations domiennes. Ainsi, l'agriculture sera susceptible de fournir des revenus attractifs assurant la pérennisation de cette activité économique, essentielle au développement des territoires.

Le groupe de l'UNAF s'est prononcé en faveur de l'avis.

Groupe de l'UNSA

L'avis souligne la diversité des agricultures des départements d'outre-mer, en faisant ressortir leurs spécificités. Trop longtemps considérées comme uniformes, on leur a appliqué des mesures générales inadaptées aux particularités. Cette remarque est vraie pour les deux grandes cultures traditionnelles comme pour les productions agricoles de diversification.

La diversification ne peut se concevoir que par un système de cultures de combinaison avec les cultures traditionnelles, dans le cadre de rotations bien pensées, prenant en compte les conditions climatiques et les problèmes sanitaires.

L'irrigation, dont le rapport souligne le rôle capital pour le devenir des productions et le développement durable de l'agriculture sur des bases solides, n'est évoquée que de façon très marginale dans l'avis. L'UNSA le regrette.

Concernant le développement de l'aval dans le cadre de partenariats entre tous les acteurs, il faut être prudent avant de vouloir généraliser ce type de système. Valable à la Réunion, il fut un grave échec financier pour les exploitants en Guadeloupe.

Sur le foncier, l'UNSA partage l'analyse et les propositions de protection renforcée ainsi que la taxation des plus-values spéculatives. Cependant, il

faudrait y ajouter une surtaxe pour les déclassements réalisés hors opérations d'utilité publique ou réalisés en vue de constructions de logements sociaux, en dehors des zones agricoles protégées et des plans locaux d'urbanisme.

En matière de structures foncières, les processus de concentration excessive font sauter la fonction de tampon des petites activités exercées en marge des exploitations, favorisent l'exode rural des jeunes avec ses conséquences négatives dans les zones périurbaines. Néanmoins, le fait de disposer d'outils d'interventions sur le foncier est un facteur positif pour aider les jeunes à s'installer.

Sur un plan général, la jeunesse relative des entreprises agricoles, les usages locaux ainsi que la pression foncière sont un frein à la capitalisation qui devrait se faire au fil des générations. Le plus souvent des divisions successorales démantèlent des structures d'exploitations viables. S'y ajoute le système d'attribution préférentiel qui n'est jamais activé.

Pour le financement de l'activité, la frilosité des banques, exigeantes en capitaux immobilisés, est très inquiétante. Il manque un outil pour suppléer le Crédit agricole d'antan, lequel est devenu une banque comme les autres avec des contraintes qui vont, de plus, se rigidifier avec son entrée récente en bourse.

L'UNSA approuve les propositions relatives à la promotion du dialogue social, à la mise en place d'une véritable politique contractuelle intégrant la formation continue.

Des centres de formation à compétence élargie au monde rural pourraient permettre la revalorisation des compétences techniques de l'ensemble du personnel des structures agricoles.

Pour être concurrentiel, dans un marché européen et mondial, l'agriculture des DOM doit utiliser à bon escient les avancées technologiques, la formation des hommes et le bénéfice de marchés protégés. C'est ainsi qu'on maintiendra et qu'on stabilisera une population active agricole et rurale, que l'on pérennisera les exploitations, que l'emploi sera favorisé et que la création de richesse se fera au bénéfice du plus grand nombre.

L'avis se rapprochant de son analyse sur bien des points, l'UNSA l'a voté.

RAPPORT

présenté au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation

par Mme Chantal Berthelot, rapporteur

Le 9 janvier 2002, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la section de l'agriculture et de l'alimentation la préparation d'un rapport et d'un avis sur *« Quels enjeux et quels développements pour les agricultures des départements d'Outre-Mer ? »*. La section a désigné Mme Chantal Berthelot comme rapporteur.

Pour son information, la section a procédé aux auditions successives de :

- M. Marc Vizy, directeur des affaires économiques, sociales et culturelles au ministère de l'Outre-Mer ;
- M. Michel Ehrhart, chef de la mission de liaison et de coordination pour l'Outre-Mer au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales ;
- M. Jean-Baptiste Danel, directeur de l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-Mer (ODEADOM) ;
- M. Marco Umberto Moricca, responsable de la coordination des dossiers Poséi à la direction générale de l'agriculture de la Commission européenne accompagné de M. Giuseppe Ciavarini Azzi, ancien directeur du groupe interservices *« régions ultrapériphériques »* de la Commission européenne ;
- M. Germain Gultzgoff, délégué général adjoint d'Eurodom ;
- M. Bernard Bachelier, directeur général du Centre de coopération internationale de recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ;
- M. Jean Mamy, chargé de mission à la direction générale de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) ;
- M. André Barbaroux, directeur général du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) ;
- M. Roland Baud, directeur de la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).
- M. Guy Ovide-Etienne, président de la chambre d'agriculture de Martinique ;
- M. Augustin Ya Kou, secrétaire de la chambre d'agriculture de Guyane ;
- M. Albert de Launay, vice-président de la chambre d'agriculture de la Réunion ;
- M. Maurice Ramassamy, président de la chambre d'agriculture de Guadeloupe.

La section et son rapporteur tiennent à remercier vivement ces personnalités pour leur contribution, ainsi que celles rencontrées lors d'entretiens.

Le rapporteur et le président de la section de l'agriculture et de l'alimentation, ou l'un de ses vice-présidents, ont effectué un déplacement dans

chacun des quatre départements. A cette occasion, ils ont rencontré les élus, les acteurs économiques et les responsables administratifs qu'ils remercient pour leur apport à une meilleure appréciation de l'agriculture de leurs régions.

Ils tiennent également à remercier tout particulièrement Monsieur Guy Derand, président de la chambre d'agriculture de la Réunion, Monsieur Patrick Labranche, président de la chambre d'agriculture de Guyane, Monsieur Guy Ovide-Etienne, président de la chambre d'agriculture de Martinique, Monsieur Maurice Ramassamy, président de la chambre d'agriculture de Guadeloupe et leurs collaborateurs, pour leur contribution à l'organisation de ces déplacements et de ces rencontres.

Le rapporteur adresse ses remerciements à M. François Bourlier, ingénieur agronome, pour sa précieuse collaboration.

INTRODUCTION

L'agriculture des départements d'Outre-Mer (DOM) représente une faible part du produit intérieur brut (PIB) de ces départements et un poids économique très modeste au regard de l'agriculture métropolitaine (3,2 % de la production agricole nationale). Elle n'en constitue pas moins un secteur essentiel en raison du rôle qu'elle joue dans la structuration de l'espace, la conservation d'un patrimoine rural, dont elle est un des éléments, et comme pourvoyeur d'emplois dans des départements où le niveau du chômage est élevé.

Son importance doit s'apprécier également par rapport au contexte démographique, économique et social général de ces départements très éloignés géographiquement de la métropole et de l'Europe, dont l'histoire et le passé colonial expliquent la place prépondérante de certaines filières de production dans l'agriculture actuelle.

Une déclaration relative aux régions ultrapériphériques de la Communauté européenne (DOM français, Açores, Madère, Canaries) a été annexée au traité sur l'Union européenne, reconnaissant les particularités de ces régions et la possibilité d'adopter des mesures spécifiques en vue de favoriser leur développement économique et social.

La prise en compte de la situation particulière de ces régions ultrapériphériques et donc des quatre départements d'Outre-Mer, a été confirmée par l'article 299 paragraphe deuxième, du traité d'Amsterdam.

Au moment où l'Union européenne va s'élargir aux pays d'Europe centrale et orientale, où l'Union européenne vient de conclure des accords de coopération avec les pays les moins avancés (PMA), renégocie ceux qui la lient aux ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) et poursuit les discussions dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce (OMC), il y a, dans les DOM, une réelle crainte d'être les perdants des négociations à venir.

Le poids modeste de l'agriculture de l'Outre-Mer ne risque-t-il pas d'être un motif pour la sacrifier à d'autres productions plus rentables ou plus importantes en termes d'actifs agricoles, alors qu'elle constitue un élément essentiel pour une utilisation équilibrée de l'espace et de l'aménagement du territoire et un facteur d'équilibre en matière économique et sociale.

Les caractéristiques de cette agriculture : difficultés naturelles (climat, sols, reliefs,…), petites exploitations (4,8 ha en moyenne), pression foncière de l'urbanisation et faible mobilité du marché foncier, retards de la formation agricole, faible implantation d'industries de transformation, rendent les évolutions nécessaires délicates à accomplir, celles-ci exigeront du temps et des moyens.

L'agriculture des DOM doit aussi évoluer pour diminuer sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur dans les cultures vivrières et notamment répondre aux goûts des populations locales :

- Quelles sont les opportunités de redéploiement et de développement qui pourraient être saisies compte tenu du contexte précité ?
- Quels sont les moyens à mettre en œuvre en termes de formation, d'encadrement, d'équipements structurants, de réforme foncière pour les saisir ?

Telles sont les questions auxquelles le Conseil économique et social a souhaité répondre.

Un état des lieux propre à chaque département permettra de mieux en apprécier les particularités et les problématiques différentes. Les conclusions qui en seront tirées, le seront en revanche de manière transversale.

Les relations qui pourraient être établies avec les pays géographiquement proches de chacun des DOM, zone Caraïbe pour la Martinique et la Guadeloupe, Brésil, Guyana et Surinam pour la Guyane, îles du sud-ouest de l'océan indien et Afrique du sud pour la Réunion font l'objet d'un autre rapport et avis du Conseil économique et social dont la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire a la charge.

TITRE I
LE CONTEXTE HISTORIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES DOM

LES TRACES DU PASSÉ COLONIAL

La situation des départements d'Outre-Mer et notamment la situation de leur économie agricole ne peut se comprendre et s'expliquer qu'au regard de l'évolution historique de ces départements.

A cet égard, les quatre départements d'Outre-Mer ne résultent pas de la même construction historique, ainsi que l'expose brillamment Guy Jarnac dans le rapport du Conseil économique et social[1].

1. Les principes économiques des colonies

Trois grands types de colonies ont existé :

- colonies de conquête ;
- colonies de plantations ;
- colonies de peuplement.

Les colonies de conquête, nées de la soumission militaire d'un peuple autochtone par une métropole (colonies africaines, latino-américaines, asiatiques, néo-calédonienne ou polynésiennes) génèrent des sociétés fondées sur des relations conflictuelles entre leurs différentes composantes ethniques.

Les colonies de plantation esclavagistes, également issues de la confrontation et de la soumission, génèrent également des sociétés où les rapports humains sont tendus. Elles se rapprochent en cela des colonies de conquête mais présentent des caractéristiques économiques, ethniques et culturelles tout à fait particulières.

Les colonies de peuplement, issues du transfert d'une partie de la population métropolitaine vers un territoire neuf, peu ou prou habité, génèrent des sociétés initialement peu différentes de celles de la métropole (Amérique du Nord, Australie, Nouvelle-Zélande,….).

Les trois départements français d'Amérique, Guadeloupe, Martinique et Guyane, appartiennent au groupe des colonies de plantation. La Réunion appartient pour sa part au groupe des colonies de peuplement.

Ces différences ont imprimé durablement une différenciation des approches et des rapports entre chacun des départements d'Outre-Mer et la Métropole.

2. Les colonies de plantation et de peuplement : des caractéristiques économiques très spécifiques

Le développement des implantations coloniales aux Antilles et en Guyane a très rapidement entraîné la disparition, par élimination ou mise à l'écart, des populations autochtones.

L'objectif de ces colonies est exclusivement de satisfaire aux besoins de la métropole en produits exotiques et notamment en sucre, en se basant sur une unité productive, la plantation, dont l'organisation répond entièrement à cet

[1] *« La situation économique et les conditions de développement des départements d'Outre-mer »* - J.O n° 23 du 3 décembre 1993. Avis et rapports du Conseil économique et social.

objectif. Celle-ci est entièrement tournée, pour l'ensemble de ses échanges vers la métropole : elle importe ses capitaux, son savoir-faire et ses intrants ; elle y exporte sa production de façon exclusive.

La main-d'œuvre servile est importée de pays tiers par le biais des commerçants et négociants avec qui travaille la plantation pour ses autres échanges.

Par essence, la plantation est spécialisée et dépendante de sa métropole.

3. De la plantation à l'économie de plantation

Dans un contexte de développement de la demande métropolitaine, le processus de dépendance et de spécialisation qui s'applique à la plantation a tendance à se généraliser au niveau de l'ensemble de la colonie, et l'on passe ainsi à la généralisation de l'économie de plantation.

Ce processus est d'autant plus rapide, complet et irréversible que le territoire sur lequel il se déroule est étroit, que les terres sont facilement accessibles, contrôlables et adaptées à la culture du produit d'exportation.

Ainsi, de toutes les colonies françaises de la Caraïbe, l'économie de plantation est en place et généralisée dans la plus petite de ces colonies, dès le XVII^{ème} siècle, l'Ile Saint-Christophe, puis à la Martinique (milieu du XVIII^{ème} siècle), enfin à la Guadeloupe (fin du XVIII^{ème} siècle).

Pour sa part, la Guyane, du fait de ses caractéristiques physiques, immensité du territoire et la difficulté de son contrôle facilitant le marronnage des esclaves, l'inappropriation des terres aux cultures d'exportation et la faible rentabilité induite, ne connaîtra qu'un très faible taux de spécialisation.

Par ailleurs, la spécialisation économique des plantations, la généralisation du fonctionnement à la colonie entraînent logiquement un très faible niveau des échanges commerciaux entre les plantations dans une même colonie.

La dépendance de la plantation vis-à-vis de l'extérieur favorise la création d'une activité de commerce import-export intermédiaire entre le planteur et l'industriel métropolitain.

Ces commerçants assurent tant l'approvisionnement de la plantation en intrants et biens de consommation que l'exportation des produits et jouissent rapidement d'une situation économique très privilégiée qui permet l'accumulation des profits, du capital et à terme la diffusion de l'économie de plantation à de nouveaux territoires.

Ces fonctions initialement assurées par des commerçants métropolitains des ports de Nantes ou Bordeaux sont peu à peu déléguées à des relais locaux, notamment en Martinique. Ces relais, étendent leur influence et leur pouvoir en même temps que se divulguent les principes de l'économie de la plantation dans la Caraïbe.

On peut penser à cet égard que les réflexes de « retenue » vis-à-vis des Martiniquais, qui se rencontrent tant en Guadeloupe qu'en Guyane, résultent, en partie au moins, du pouvoir économique qu'ont su développer les *« commissionnaires de Saint-Pierre »* vis-à-vis des autres colonies de la région.

Pour sa part le cheminement de la Réunion est spécifique. L'île, placée sur la route de l'Extrême-Orient, sert initialement de base au réapprovisionnement en vivres des navires.

Les cultures qui y sont pratiquées sont donc essentiellement des cultures vivrières, produites sur de petites exploitations à vocation d'échange commercial.

Avec la culture du café, dont la consommation apparaît et se généralise dans la métropole, la Réunion rentre dans l'économie de plantation avec toutes les caractéristiques de celle-ci : spécialisation et dépendance, au début du XVIII^{ème} siècle.

Les aléas de la production de cette denrée mènent la Réunion à abandonner progressivement cette culture dès la moitié du XVIII^{ème} siècle et à se lancer au début du XIX^{ème} siècle, soit plus de 150 ans après les Antilles, dans la production de canne à sucre.

4. L'histoire économique et démographique

Extrêmement dépendante de sa métropole, la colonie subit tant les impulsions ou les aléas liés au contexte économique de celle-ci que la concurrence née de l'expansion coloniale généralisée au XVIII^{ème} siècle.

Évolution et composition démographique sont étroitement corrélées à l'évolution économique.

Dans les colonies d'Amérique, Martinique, Guadeloupe, Guyane, le peuplement s'effectue d'une part à partir de colons métropolitains et d'autre part, très rapidement à partir d'une main-d'œuvre servile africaine.

A la fin du XVII^{ème} siècle, la population de colons reste faible, 2 000 à 3 000 personnes à la Martinique, 5 000 à 6 000 à la Guadeloupe. Vers 1750, elle passe respectivement à 16 000 et 10 000 colons blancs. Le retard pris par la Guadeloupe s'explique en partie par la volonté de mainmise des commissionnaires de Saint-Pierre qui favorisent le développement de leur île. En 1827 malgré tout , la population blanche guadeloupéenne atteint 15 000 personnes.

En Guyane, le développement de la population est fluctuant et aléatoire, très handicapé par les conditions particulières d'implantation et des catastrophes retentissantes (expéditions de Kourou).

A la Réunion, la croissance démographique est initialement très faible, puis très forte à partir du début du XVIII^{ème} siècle.

Chaque difficulté économique rencontrée, conduit dans un premier temps à la concentration des moyens de production, des terres et des capitaux. Diminution de la rentabilité des plantations, augmentation de la concurrence conduisent logiquement à la diminution de la population de colons. On assiste ainsi au déclin de la population dans la seconde partie du XVIII^{ème} siècle à la Martinique et au début du XIX^{ème} à la Guadeloupe. En 1848, la population blanche tombe à 9 500 personnes à la Martinique, 9 900 à la Guadeloupe, quelques centaines en Guyane.

A la Réunion, plus éloignée et plus isolée, on assiste par contre à une forte prolétarisation de la population blanche, repoussée dans les Hauts. Cette évolution différenciée est également liée à l'implantation et au développement de l'activité cannière qui induit une très forte concentration des terres et des capitaux dans les mains de quelques réunionnais, mais aussi de métropolitains.

Pour sa part l'évolution de la population servile et noire évolue d'à peine quelques milliers à 85 000 en 1800 à la Martinique, à 100 000 à la Guadeloupe.

L'évolution des idées à la fin du XVIII^{ème} siècle conduit à une première abolition de l'esclavage. Les colonies d'Amérique se donnent alors à l'Angleterre afin d'éviter cette abolition.

Les corps expéditionnaires, envoyés par la Convention, réussissent avec l'aide des esclaves, à faire appliquer l'abolition en Guadeloupe et en Guyane.

Pour sa part, la Martinique reste anglaise jusqu'à l'instauration de l'Empire, qui rétablit l'esclavage dans les colonies en 1802.

L'évolution technique et l'évolution technologique conduisent les colons pour assurer leur survie économique à tenter de limiter les charges et, par exemple, à concéder aux esclaves, l'exploitation de petits lopins de terre, afin que ceux-ci produisent par eux-mêmes une partie plus importante de leur nourriture, déchargeant ainsi le colon de ce coût pourtant imposé par le Code Noir. Cette pratique favorise la prise d'indépendance progressive des esclaves, notamment en permettant à certains d'entre eux de constituer le capital nécessaire au rachat de leur liberté.

La population servile a donc tendance à diminuer à partir du début du 19ème siècle au profit d'une population noire libre qui atteint entre 25 et 30 % de la population totale dans les trois colonies d'Amérique en 1850 (soit 4 500 personnes en Guyane, 38 500 à la Martinique et 31 000 à la Guadeloupe).

A partir de 1840, commencement de la révolution industrielle, le développement d'une activité sucrière en métropole à partir de la betterave, induite par le blocus continental subi par l'Empire et qui a longtemps privé la métropole de son approvisionnement en sucre par ses colonies, conduit à la création des usines sucrières centrales, qui traitent la canne de plusieurs plantations. Par ce biais elles favorisent encore la concentration des terres et des capitaux. On observe une évolution différenciée entre la Guadeloupe et la Martinique. Plus fragile en raison de sa dépendance des commissionnaires de Saint-Pierre et de l'importance des troubles révolutionnaires, le capitalisme guadeloupéen ne parvient pas à résister aux pressions des capitaux extérieurs, les investissements stratégiques passent donc sous contrôle extérieur.

La Guyane pour sa part, trop peu attrayante du fait de son retard de développement, ne subit que peu l'influence des capitaux étrangers ; les principaux outils restent entre des mains guyanaises.

L'introduction de la culture cannière, après le rétablissement de l'esclavage entraîne à la Réunion une très forte augmentation de la population d'esclaves au cours de la 1ère partie du XIX^{ème} siècle et atteint 62 000 personnes en 1848, sur les quelque 102 000 habitants que compte l'Ile.

A partir de 1850, apparaissent d'autres activités économiques que l'économie de plantation, constituées par du petit artisanat, du petit commerce et de la petite agriculture. Cette diversification permet l'émergence d'une classe de petits entrepreneurs, de couleur, dont l'importance sera cependant limitée du fait de la forte mainmise de la classe dirigeante traditionnelle sur la plupart des moyens de production.

En Guyane, la découverte de l'or entraîne un bouleversement et une déstructuration forte du tissu économique traditionnel et notamment du tissu agricole.

Cette diversification de la production entraîne une forte pénurie de main-d'œuvre. Pour y suppléer, la fin du XIX^{ème} siècle est marquée par une politique d'importation, l'arrivée dans les colonies d'une nouvelle main-d'œuvre, les engagés.

L'importance de ces « importations » de main-d'œuvre, en provenance pour l'essentiel des Indes mais aussi d'Afrique, de Chine et d'Indochine dépend étroitement du niveau de développement de chacune des colonies. Ainsi ces apports de population sont maximaux à la Guadeloupe où le développement est réel et les possibilités encore importantes (seulement 19 % des terres sont utilisées en 1850).

Ainsi plus de 50 000 personnes arrivent à la Guadeloupe (dont 90 % d'Indiens), 30 000 à la Martinique (80 % d'Indiens) et enfin 11 000 en Guyane (75 % d'Indiens).

En Guyane d'autres arrivées se superposent à celles-ci, notamment les quelque 10 000 immigrants liés à la ruée vers l'or (Antillais et métropolitains), mais aussi les déportés du bagne qui durant la période d'activité de celui-ci (près d'un siècle à partir de 1850) seront quelque 70 000, mais dont les possibilités de survie et d'intégration furent très faibles.

A la Réunion, quelque 70 000 personnes immigrent entre 1850 et 1870, dont une grande majorité en provenance des Indes, les *« malabars »*.

Avec le XX^{ème} siècle, et la Troisième République, le rééquilibrage des pouvoirs entre population blanche et population de couleur s'opère lentement, notamment dans le domaine de l'influence et du pouvoir politique, à moindre niveau sur le plan économique.

Au cours du XX^{ème} siècle, les périodes de stabilité économique favorisent les systèmes économiques basés sur l'import-export. A contrario, les périodes de guerre et de déprime économique favorisent la diversification de l'économie et l'amélioration de l'autonomie économique.

Sur le plan démographique on assiste au cours de la seconde partie du XX^{ème} siècle à un accroissement des mouvements démographiques :

- émigration vers la métropole d'Antillais, Réunionnais et Guyanais, vers des emplois en général peu qualifiés, notamment en Ile-de-France ;
- immigration de métropolitains pour occuper des emplois d'encadrement dans la fonction publique ou dans les grandes entreprises (PTT, EDF, banques, bâtiment …).

A la Guyane ces mouvements d'immigration sont particulièrement importants avec le développement de la base spatiale. Ils se doublent d'une très forte immigration, largement clandestine, de main-d'œuvre non qualifiée en provenance d'Haïti, du Brésil, du Surinam (pour ce dernier pays cette immigration est largement en rapport avec la crise politique et économique connue à partir de 1986), ce qui explique aujourd'hui la mosaïque démographique, ethnique et culturelle que constitue la Guyane.

Il résulte de ces histoires diverses, parfois divergentes, des sociétés qui sont par essence multi-ethniques, voire aujourd'hui et dans certains cas, multiculturelles.

Le système de colonie de plantation a généré, une déstructuration - restructuration des cultures originelles (africaines - européennes - indiennes - ….), du fait du déracinement lié à l'esclavage, du mélange étroit d'un petit nombre d'individus d'origine et de cultures très diverses dans des milieux isolés. Les plantations n'ont que peu d'échanges entre elles, les esclaves qu'elles regroupent sont autant que faire se peut d'origines ethniques différentes afin de limiter au mieux la création de solidarités. Par voie de conséquence, la création d'une nouvelle entité culturelle créole, si elle ne gomme pas les différences ethniques, économiques et sociales, permet néanmoins à l'ensemble des groupes ethniques de trouver une identité commune minimale.

Les immigrations récentes ne permettent pas une intégration aussi complète.

Ainsi la Guyane, qui a connu dans le dernier tiers du XX^{ème} siècle de fortes vagues d'immigrations, connaît aujourd'hui la question de l'évolution de son identité créole.

L'importance et la diversité des groupes ethniques, la diversité de leurs cultures et leurs faibles liens de parenté, font qu'aujourd'hui la société guyanaise doit être considérée comme une mosaïque culturelle pour laquelle l'élaboration d'une culture commune est un enjeu de société capital.

Sur le plan économique, cette histoire à la fois commune et individualisée est toujours visible dans les traces que le passé colonial laisse dans la restructuration de paramètres aussi importants que la propriété foncière ou l'accumulation du capital.

Ces quelques éléments expliquent les différences qui régissent les rapports humains entre les groupes sociaux dans chacun des départements d'Outre-Mer et par voie de conséquence leurs échanges économiques, mais aussi les relations que les populations entretiennent avec la métropole.

CHAPITRE I

LA RÉUNION

I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES, DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES[1] [2]

A - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

La Réunion est le seul département d'Outre-Mer situé dans l'hémisphère Sud au nord du tropique du Capricorne, dans le sud-ouest de l'Océan Indien.

Elle est à 9 180 km de Paris, 210 km de l'Ile Maurice, 880 km de Madagascar et 2 825 km de Johannesburg.

1. Une île montagneuse

C'est une île montagneuse volcanique où les plaines littorales sont réduites, ce qui n'est pas sans influence sur l'agriculture et l'économie de l'île, ainsi que sur l'implantation des infrastructures routières.

Le Piton de la Fournaise, volcan en activité, situé au sud-est de l'île, culmine à 2 631 m. Au centre de l'île, le Piton des Neiges, point culminant de l'île à 3 069 m, est entouré de trois cirques aux pentes abruptes : Mafate au Nord-ouest, Salazie au Nord-est et Cilaos au Sud. Ces deux massifs volcaniques constituent près des deux-tiers de l'île. Une zone de hautes plaines (plaine des Palmistes) forme une voie de passage qui traverse l'île du Sud-ouest au Nord-est, entre Saint-Pierre et Saint-Benoît. Des rivières partent des cirques et entaillent de profondes ravines jusqu'à la mer.

2. Des contrastes climatiques importants

Le climat tropical humide de l'île connaît de forts contrastes de température et de pluviométrie en raison du relief. La température moyenne annuelle oscille entre 20 et 29°C au bord de mer, entre 9 et 18°C à la plaine des Cafres. A l'intérieur de l'île à plus de 1 500 m d'altitude, on peut enregistrer des températures proches de 0°C.

L'île de la Réunion est soumise à un régime d'alizés, la côte Est reçoit directement ces vents d'où une pluviométrie élevée de 3 000 à 5 000 mm de pluie par an, alors que la côte Ouest, protégée par le relief, en reçoit moins de 1 000 mm. Ces précipitations sont accentuées par le relief (jusqu'à 18 m d'eau sur les sommets).

---

[1] Tableau économique de la Réunion. INSEE. Edition 2002-2003
[2] La Réunion en 2001. IEDOM

La Réunion peut connaître le passage de cyclones tropicaux aux conséquences parfois désastreuses, tant pour les récoltes que pour les habitations, les vents pouvant dépasser les 250 km/heure dans les Hauts. Le 22 janvier 2002, Salazie a enregistré 1 637 mm de précipitations lors du passage de *« Dina »*, 25 cyclones tropicaux ont touché la Réunion depuis 1948.

3. Une grande variété de paysages

Il résulte du relief et du climat de l'île une grande variété de paysages : le centre de l'île est montagneux avec ses deux volcans, des cirques aux parois abruptes desquelles s'échappent de nombreuses cascades. Dans certains endroits des Hauts, comme à Bélouve, existe une forêt primaire d'altitude où se mêlent dans un fouillis inextricable, différentes espèces d'arbres, des fougères arborescentes, des plantes épiphytes (plantes qui croissent sur d'autres plantes sans en tirer leur nourriture, exemple : lianes).

B - DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET EMPLOI

1. Population

1.1. Une population en croissance rapide

En 1974 la Réunion comptait 468 000 habitants. En 1999 le recensement dénombrait 706 000 habitants, soit une densité de 282 habitants par km^2.

Entre 1990 et 1999, la population s'est accrue de 18 % et le solde migratoire annuel moyen a été de 1 800 personnes. Elle pourrait atteindre plus d'un million d'habitants en 2030.

1.2. Une répartition inégale sur l'île

Le relief de la Réunion commande en partie la répartition démographique sur l'ensemble de l'île. C'est ainsi que le périmètre d'aménagement des Hauts, c'est-à-dire les communes situées à l'intérieur de l'île et les parties hautes des communes littorales, couvre les trois quarts de l'île, mais ne représente que 20 % de la population.

La population des Hauts, à l'exception des Hauts de l'Est, s'accroît au même rythme que la moyenne départementale. Le sud et l'est de l'île enregistrent, depuis 1990, un accroissement démographique supérieur à cette moyenne.

En 1999, la population urbaine représentait 89 % de la population totale. Il est intéressant de noter que les communes, *«sous faible influence urbaine »*, ont connu depuis 1990 un accroissement démographique de 23,9 % (7,8 % pour le rural isolé).

1.3. Une population jeune

Les moins de vingt ans représentent plus de 36,2 % de la population (un quart en métropole), les plus de soixante ans 10 % (20 % en métropole), les plus de 64 ans 6,9 % (16,7 % en métropole).

La pyramide des âges, établie à partir du recensement, laisse apparaître des signes de vieillissement. L'INSEE note que l'âge moyen des Réunionnais de 30 ans en 1999 sera de 38,5 ans en 2030, la structure par âges de la population sera alors similaire à ce qu'elle est aujourd'hui en métropole.

L'espérance de vie à la naissance était en 2001 de :

- 79,4 ans pour les femmes (83 en métropole) ;
- 71 ans pour les hommes (75,5 en métropole).

2. Emploi

2.1. Population active et emploi

a) Une population active en très forte croissance

Cette croissance est liée à l'accroissement démographique et à un changement de comportement. La population active[1] est passée de 232 000 en 1990 à 298 000 en 1999. 7 250 personnes sont donc arrivées chaque année sur le marché du travail.

Cet accroissement tient pour une part à l'accroissement du taux d'activité des femmes qui, en 30 ans, a plus que doublé, comme a doublé leur part dans la population active. Malgré cette progression, le taux d'activité des femmes de la Réunion est inférieur à celui des femmes métropolitaines et des autres domiennes, ce qui laisse présager une poursuite de cette évolution.

b) Une population active occupée qui augmente moins vite que la population active

En décembre 2000, le total des emplois, salariés et non-salariés, s'élevait à 196 000, soit une augmentation de plus de 20 % en 10 ans, soit plus de 30 000 emplois supplémentaires.

L'INSEE souligne qu'en moyenne annuelle, le nombre des actifs supplémentaires est supérieur d'environ 4 000 au nombre d'emplois offerts.

2.2. Emploi et traitement social de l'inactivité

a) Un niveau de chômage élevé

Le niveau de chômage est le plus élevé de toutes les régions françaises, le taux de chômage atteignait, au sens du Bureau international du travail (BIT)[2], 36,5 % en mars 2000 alors qu'au même moment, celui des trois autres DOM était d'environ 26 % et celui de la métropole de 9,8 %.

---

[1] Au sens du recensement de la population, sont actifs les individus qui déclarent avoir un emploi, ceux qui déclarent être chômeurs et n'ont pas d'emploi, ceux qui déclarent être inactifs mais recherchent un emploi.

[2] Est considéré comme chômeur au sens du BIT, toute personne qui déclare ne pas avoir d'emploi et ne pas avoir travaillé au cours de la semaine de référence, avoir effectué des démarches pour rechercher un emploi au cours du mois précédant l'enquête, être disponible pour prendre un emploi.

Les écarts de taux de chômage entre hommes et femmes sont moindres que dans les autres DOM. En revanche, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans, déjà entrés dans la vie active, est particulièrement élevé, compte tenu du faible taux d'activité à cet âge il ne toucherait toutefois qu'un jeune sur cinq.

En décembre 2001, 94 000 personnes, inscrites à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), étaient à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée. Les demandes d'emplois en fin de mois, enregistrées par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), constituent un indicateur conjoncturel de la situation de l'emploi. Les chômeurs de longue durée représentaient 42 % des demandeurs d'emploi.

b) RMI : un nombre élevé de bénéficiaires

Le revenu minimum d'insertion a été mis en place en décembre 1988. En janvier 2001 le montant maximal pour une personne seule s'élevait à 345,97 €, il représentait 87 % du montant métropolitain. En janvier 2002 le RMI domien a été aligné sur le RMI métropolitain.

En juin 2002, on dénombrait 67 977 bénéficiaires du RMI. La population couverte, c'est-à-dire l'allocataire, le conjoint et les enfants, représentait un peu moins du quart (24,4 %) de la population totale, pourcentage le plus élevé des DOM. A la même date, le pourcentage était de 3,6 % pour la France métropolitaine.

Cinq communes ont plus de 26 % de leur population, y compris les ayants droit, couverte par le RMI : Les Trois Bassins, Saint-Louis, Saint-Joseph et Salazie.

2.3. Évolution des salaires, parité du SMIC

En 1999, le salaire moyen annuel[1] dépassait légèrement 16 000 € et était proche du salaire moyen de province métropolitain (16 600 €).

L'écart entre le salaire des hommes et des femmes est inférieur à ce qu'il est en métropole. En revanche l'écart entre les hauts et bas salaires est plus élevé.

L'alignement du SMIC local sur celui de la métropole a été achevé le 1er juin 1996.

[1] Hors salariés de l'agriculture, agents de l'Etat, gens de maison et apprentis.

C - DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1. Échanges commerciaux [1]

1.1. Un taux de couverture très bas

En 2001 la Réunion a importé[2] pour 2,9 milliards d'euros et exporté[3] pour 229 millions d'euros, le taux de couverture des exportations n'est donc que de 8 % et le déficit est égal à 2,6 milliards d'euros.

Il est intéressant de noter que les produits des industries alimentaires constituent le premier poste d'importation, suivi par les produits de l'industrie automobile et par les produits chimiques, les produits pharmaceutiques en représentant la moitié.

A l'exportation, viennent très largement en tête, les produits des industries alimentaires représentant 69 % des exportations, dont 47 % pour le sucre.

1.2. Des échanges très orientés vers la métropole

La métropole fournit 62 % des importations et est destinataire de 67 % des exportations.

Le second fournisseur de la Réunion est l'Arabie saoudite qui fournit presque la totalité du pétrole, le troisième étant l'Allemagne.

Le Japon est le premier client étranger, il achète à la Réunion des poissons et des langoustes. Mayotte se classe au deuxième rang (voitures d'occasion et cigarettes), Madagascar au 3^{e} rang (voitures d'occasion) avant les Etats-Unis (poissons congelés ou surgelés) et Maurice (télévisions et chaînes hi-fi).

Les échanges avec la COI (Commission de l'Océan Indien), qui regroupe Madagascar, les Seychelles, les Comores et la Réunion représentent 1,3 % des importations et 6,9 % des exportations.

2. Les secteurs économiques d'activité

2.1. Agriculture et pêche

a) Une agriculture qui s'est diversifiée

Le relief montagneux et accidenté de l'île explique que la SAU (surface agricole utilisée) ne représente qu'un cinquième de la superficie de l'île (près de la moitié en métropole). Les terres arables, 37 000 ha en constituent les trois quarts.

La canne à sucre occupe 60 % de la surface agricole utilisée, les cultures légumières 3,7 %, la superficie toujours en herbe 21 %.

---

[1] Les comptes nationaux établis selon le système européen de comptabilité (base 95) intègrent les départements d'Outre-mer au territoire économique de la France. Mais, les échanges commerciaux entre la métropole et les DOM demeurent individualisés sous les termes d'importation et d'exportation.

[2] Les importations CAF comprennent l'ensemble des marchandises originaires des pays situés hors du territoire (qu'elles soient en transit, dépôt ou transbordement).

[3] Les exportations FOB comprennent également la réexportation des marchandises après admission temporaire et celles exportées temporairement.

Les surfaces cultivées en canne sont passées de 30 570 ha à 26 000 ha en 2000. L'objectif est de remonter à 30 000 ha.

Si l'on considère les productions agricoles en valeur et non plus en surface occupée, l'on constate une répartition à peu près égale entre la filière fruits et légumes (34,7 % de la valorisation de la production agricole) qui vient au premier rang, suivie par les productions animales et enfin la canne à sucre avec 31 % chacune.

L'agriculture réunionnaise a réussi à se diversifier et à répondre ainsi à la demande du marché local. La production des fruits et légumes satisfait 80 % des besoins locaux ; le marché de gros de Saint-Pierre est un instrument de cette réussite, il draine 30 % de la production.

La production de volailles a représenté en 2001 plus de la moitié de la consommation locale, celle du porc 60 %, celle des bovins plus du tiers de la consommation de viande bovine. La production de lait s'accroît rapidement, l'objectif étant de la doubler d'ici à 2010.

L'agriculture réunionnaise, comme celle de la Martinique et de la Guadeloupe, est une agriculture intensive. Le résultat agricole global par ha était, en 2000 de 4 500 €, cinq fois supérieur à celui obtenu en France métropolitaine. Cela tient à l'importance de certaines cultures (canne, cultures légumières et fruitières) et aux élevages hors-sol.

Le résultat agricole[1] par UTA (unité de travail annuel à temps plein), égal à 17 000 €, est en revanche inférieur de 29 % à celui de la métropole.

En ce qui concerne l'emploi agricole, la Réunion comptait, en 2000, 9 300 exploitants et co-exploitants auxquels s'ajoutaient la main-d'œuvre familiale et les salariés agricoles. Traduit en UTA (unités de travail annuel), les exploitants représentaient 60 % du travail annuel, les salariés agricoles 21 % et les membres de la famille de l'exploitant 19 %, pour un total de 12 131 UTA.

b) La pêche : deuxième poste d'exportation de l'île

La pêche, activité marginale dans les années quatre-vingt, progresse régulièrement. Quatre types de pêche coexistent :

- la petite pêche, qui concerne 350 marins inscrits au rôle et 254 navires, dont les sorties sont inférieures à 24 heures ;

- la pêche côtière qui emploie 145 marins sur 24 navires, dont les sorties s'étalent entre 24 et 96 heures.

Petite pêche et pêche côtière, pratiquées à moins de 12 miles des côtes, représentent les 2/3 des marins actifs et environ le 1/4 du chiffre d'affaires. Elles sont encore inadaptées aux besoins de la grande distribution en raison d'une insuffisante gestion des variations saisonnières de production, de l'absence de centralisation des débarquements ou d'une insuffisante garantie de qualité, d'où la nécessité de continuer à importer plus de 7 000 tonnes de poissons en 2001 ;

- la pêche au large est pratiquée par 60 marins sur 7 palangriers *« longue ligne »* qui effectuent des sorties en mer durant de 4 à 21 jours. Cette technique

[1] Le résultat agricole est égal à la valeur totale des productions et des subventions, diminuée des consommations intermédiaires, impôts et amortissements.

consiste à poser des lignes munies d'hameçon, elle est plus sélective que la pêche au chalut ;

- la grande pêche industrielle a été pratiquée en 2001 par 6 navires congélateurs et 140 marins, dans les zones économiques exclusives des TAAF (terres australes et antarctiques françaises).

Cette zone française représente 1,7 million de km^2, soit 3 fois celle de l'hexagone.

Afin de préserver les ressources halieutiques, des quotas de pêche, notamment pour les légines (poisson très réputé sur les marchés japonais, taïwanais, chinois et nord-américain), sont fixés chaque année par l'administration des TAAF établi à Saint-Pierre de la Réunion, après avis du Muséum d'histoire naturelle.

En 2001 les produits de la pêche (légines, langoustes, espadons,…) ont, avec 36 millions d'euros, représentés le deuxième poste d'exportation de la Réunion, après le sucre. Malgré des importations, elles aussi importantes, la balance commerciale de la filière pêche est restée positive avec un solde de 2,9 millions d'euros.

2.2. Energie et eau

a) Energie

Les trois quarts de l'énergie consommée sont fournis par des importations de produits pétroliers et de charbon.

En 1999, 30 % de l'énergie était consommée sous forme d'électricité. La moitié provient des deux centrales thermiques bagasse-charbon de Bois-Rouge et du Gol, le tiers des installations hydrauliques, le reste de la centrale au fioul du Port.

La part des énergies renouvelables (hydraulique et bagasse) dans la production électrique, qui représentait 64 % du total en 1996, n'en représente plus que 40 % en 2001 (année de forte sécheresse), 47 % en 2000.

A l'horizon 2005, compte tenu notamment de la croissance démographique, la capacité de production totale d'électricité devrait progresser de l'ordre de 18 à 20 %. Les investissements correspondants sont donc à prévoir ainsi que le développement d'une politique de maîtrise de la consommation d'énergie.

b) Eau

La production d'eau potable s'est élevée en 2000 à 117 millions de m^3, effectuée à partir de 208 captages. L'exploitation et la gestion de l'eau sont, pour 96 % des communes, déléguées à des entreprises privées.

Les rendements des réseaux sont insuffisants en raison de nombreuses installations obsolètes et également de taux de pertes excessives et de branchements clandestins. Des coupures d'eau sont enregistrées, lors des périodes d'étiage, dans certaines zones de l'île. Afin de limiter le gaspillage, la tarification est progressive selon le volume, un tarif plus élevé étant en général appliqué pour toute consommation par abonné supérieure à 90 m^3 par trimestre.

Le basculement des eaux d'Est en Ouest, devrait améliorer l'approvisionnement des communes de l'Ouest.

2.3. Industrie et artisanat

a) Industrie

En 1999, la Réunion comptait 365 entreprises de 6 salariés ou plus, le secteur alimentaire en représentant plus du cinquième et un peu moins de la moitié du chiffre d'affaires. Aucune entreprise n'a plus de 300 salariés. Le nombre moyen de salariés par entreprise est de 23,4, il est plus élevé dans l'agro-alimentaire (41,5 salariés).

L'importance des industries agroalimentaires est liée à la filière canne-sucre-rhum. Mais l'activité sucrière qui représentait plus d'un tiers du chiffre d'affaires des industries agro-alimentaires en 1990, en représentait moins du quart en 1999.

Le développement de l'activité industrielle destinée dans un premier temps à répondre à des besoins locaux, ne pourra se poursuivre qu'avec un développement des exportations.

Les entreprises dont l'activité est liée au secteur du bâtiment représentent 46,7 % des salariés et 57,4 % du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière.

b) L'artisanat

En 2001 l'Observatoire économique de l'artisanat enregistrait 8 376 entreprises inscrites au répertoire des métiers économiquement actives. Elles employaient 28 000 personnes et réalisaient 885 millions d'euros de chiffre d'affaires (dont 41 % pour le bâtiment)

2.4. Le bâtiment et les travaux publics

Selon les résultats de l'enquête annuelle d'entreprise, en 1999, le secteur du bâtiment et des travaux publics comptait 2 700 entreprises qui employaient près de 14 000 personnes, dont 11 000 salariés, et générait 860 millions d'euros de chiffre d'affaires, hors sous-traitance, se répartissant ainsi :

- 50 % pour le logement ;
- 30 % pour les travaux publics ;
- 20 % pour les bâtiments autres que d'habitation.

Deux entreprises de gros œuvre du bâtiment travaux publics (BTP) figurent parmi les quatre premières.

2.5. Commerce et distribution

Sur les 6 600 entreprises de commerce (gros et détail), 85 % employaient, en 1998, moins de 6 salariés.

Les entreprises d'au moins 6 salariés ou d'au moins 800 000 euros de chiffre d'affaires employaient 19 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 6 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 800 millions.

La densité commerciale à la Réunion se rapproche des données métropolitaines pour le secteur alimentation ; le commerce spécialisé a des densités supérieures à celles de la métropole, sauf dans l'Ouest et le Sud.

En 2001, il existe 11 hypermarchés[1] ou grandes surfaces assimilées, nombre qui pourrait être porté à 16 en 2002-2003. Leur densité est inférieure à la moyenne métropolitaine de même que leur surface moyenne.

2.6. Le tourisme

En 2001, la Réunion a accueilli 761 000 voyageurs dont 424 000 étaient considérés comme des touristes. Parmi les touristes, près de la moitié pratiquent un tourisme d'agrément, un peu plus du tiers vont rendre visite à de la famille ou des amis, 10 % sont des touristes d'affaires.

44 % des touristes sont hébergés chez des particuliers, 34 % à l'hôtel. Les locations progressent vivement en 2000 et 2001. La durée moyenne des séjours en hôtel, comme mode principal d'hébergement est de 8,9 jours.

La région de Saint-Denis est destinataire d'un tourisme d'affaires, l'Ouest d'un tourisme balnéaire. Les Hauts et le Sud ont une infrastructure hôtelière moins développée, des hôtels de petite taille, et offrent des hébergements en gîte rural, gîte de montagne ou chambres d'hôtes.

Un peu moins de 80 % des touristes viennent de métropole, 3,4 % seulement des autres pays de l'Union Européenne, 8,8 % de l'Ile Maurice.

L'impact économique du tourisme est estimé, pour 2001, à 314 millions d'euros. Le Comité du tourisme de la Réunion, financé par la Région et le Département, en assure la promotion en métropole et à l'étranger.

La Réunion se classe au second rang des destinations touristiques de la zone sud de l'Océan Indien après l'Ile Maurice qui a reçu 660 000 touristes en 2001.

2.7. Les transports

a) Le transport aérien

En 2001, 1 520 000 passagers ont emprunté les lignes aériennes dont 66 000 au départ de l'aéroport de Pierrefonds dans la commune de Saint-Pierre. L'aéroport Roland Garros de Saint-Denis se classe au 4^{e} rang des aéroports d'Outre-Mer, après Pointe-à-Pitre, Fort-de-France et Tahiti, mais se classe au premier rang pour le fret.

Le trafic passagers métropole-Réunion –métropole représente 60 % du trafic passager, hors transit.

Après la constitution d'Air Lib, issue de la disparition d'AOM et d'Air Liberté, les parts de marché se répartissent ainsi en 2001 :

- 46,5 % pour Air France ;
- 27,1 % pour Air Lib ;
- 25,1 % pour Corsair.

A ce trafic s'ajoute un trafic régional avec la zone Afrique-Océan Indien en particulier avec l'Ile Maurice (69 % du trafic régional). Deux compagnies se partagent la desserte de celle-ci : Air austral et Air Mauritius.

[1] Dont surface > 2 500 m2

Le fret aérien s'est élevé à 27 000 tonnes, dont 18 000 à l'importation ; Air France en assure un peu moins de la moitié.

b) Le transport maritime

L'essentiel du trafic maritime s'effectue aujourd'hui par le Port Est, sur la commune de la Possession.

Port-Réunion, port d'intérêt national a enregistré un trafic total de 3 364 000 tonnes de marchandises dont 54 % en vrac. Les importations constituent 86 % du trafic. Les échanges avec la métropole représentent 28 % du trafic.

En 2001, ont été enregistrées 7 escales de paquebot de croisière contre 16 en 2000, 24 escales étaient prévues pour 2002.

Le trafic passagers avec l'Ile Maurice a concerné 25 000 personnes.

c) Le transport terrestre

En ce qui concerne le transport terrestre, une société gère les transports non urbains ; 16 exploitants ont transporté près de 5 millions de voyageurs en 2001. Les transports scolaires s'ajoutent à ces transports.

En 2002, le parc automobile représentait 265 000 véhicules (voitures particulières, camions) contre 139 000 en 1990.

2.8. Services

L'économie réunionnaise, comme celle des autres DOM, se caractérise par une très grande importance du secteur des services qui représentent selon les comptes économiques de 1997, 83 % de la valeur ajoutée totale contre 72 % pour la France entière. La part des services administratifs, près de 35 %, est la plus importante des DOM.

D - DES INFRASTRUCTURES LOURDES, IMPORTANTES

1. Un port et un aéroport performants

Les infrastructures portuaires, avec notamment le développement du transport par container, devraient suffire aux besoins prévus jusqu'en 2008.

A Port-Ouest des travaux de rénovation ont été entrepris, permettant sa reconversion en port de plaisance et de petite pêche.

Le schéma directeur portuaire définit les développements de Port Réunion jusqu'en 2015. Les nouvelles infrastructures permettront de recevoir des bateaux de 80 000 tonnes au lieu des 50 000 tonnes aujourd'hui.

Les investissements nécessaires de l'ordre de 150 millions d'euros seront financés à hauteur de 49 % par la concession portuaire, 40 % par les fonds européens, 9 % par l'Etat et 2 % par les collectivités locales.

La chambre de commerce et d'industrie a lancé un vaste programme de modernisation et d'extension de l'aéroport Roland Garros de la Réunion (mise en place de 2 passerelles télescopiques, aménagement de la galerie commerciale, de la salle d'attente et des zones administratives et achèvement de la nouvelle aérogare fret) en 2001.

Ont également été poursuivis les travaux d'aménagement de l'aéroport de Pierrefonds à Saint-Pierre.

2. Le basculement des eaux

Si la Réunion dispose d'eau en abondance et est même détentrice de records mondiaux en matière de pluviométrie, cette eau est inégalement répartie entre la côte au vent et la côte sous le vent, d'où le principe d'un basculement de l'eau d'Est vers l'Ouest qui permettra en fin de chantier, d'apporter 65 millions de m^3 d'eau supplémentaire pour la côte sous le vent (50 millions pour l'irrigation et 15 millions pour les communes).

Le projet consiste à capter l'eau des rivières des cirques de Mafate et de Salazie de la transférer par des galeries d'une longueur totale de 30 km, de la recueillir à la sortie dans des réservoirs puis de la distribuer, soit par gravité, soit par pompage pour les terres situées en hauteur jusqu'à 600 m.

L'agriculture devrait ainsi gagner 7 000 ha de surfaces irrigables permettant d'accroître la production de canne à sucre et de diversifier les cultures.

Le coût total de ce projet (valeur 1996), en cours de réalisation, s'élèvera à 400 millions d'euros. Il sera financé par le FEDER-FEOGA pour 55 %, par le département de La Réunion pour 35 % et par l'Etat (FIDOM) pour 10 %.

La production d'eau devrait être portée à 30 000 m^3 par jour à l'entrée en service de la galerie de Salazie en cours de creusement.

L'achèvement des travaux, y compris des réseaux d'irrigation, est prévu pour 2005.

3. Le projet de la route de moyenne altitude

Le relief très tourmenté impose de lourdes contraintes aux infrastructures routières. La plus grande partie des routes nationales (369 km) longe le littoral, à l'Ouest la route du littoral construite au pied d'une falaise, peut être fermée pour cause d'éboulements, la circulation se fait alors uniquement par la voie côté mer. Il existe seulement 90 km de routes à 4 voies.

Différents aménagements routiers sont à l'étude (tunnel, déviations d'agglomérations …) dont la création d'une route de moyenne altitude dite route des Tamarins, dans les Hauts de l'Ouest.

Il existe une seule route transversale qui relie Saint-Pierre à l'Ouest, à Saint-Benoît à l'Est.

II - L'ÉCONOMIE AGRICOLE RÉUNIONNAISE : HISTOIRE, ATOUTS, CONTRAINTES

A - HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE[1]

Les Mascareignes (La Réunion, l'Île Maurice) ont été reconnues après le XII^{ème} siècle par les navigateurs arabes de l'Océan Indien. La Réunion est découverte par un marin portugais entre 1505 et 1512, figure sous le nom de Santa Apolonia en 1519 sur un portulan. A partir de 1649, elle s'appellera Île Bourbon, en hommage à la famille royale française, pour devenir sous la Révolution la Réunion, à nouveau l'Île Bourbon sous la Restauration et enfin la Réunion en 1848.

1. Une île vide de population

La Réunion sert d'escale aux marins qui viennent s'y ravitailler en eau. En 1638, l'île devient possession du roi Louis XIII, elle reçoit quelques colons et quelques exilés. En 1663 des colons de Madagascar demandent à aller à La Réunion *« dans le but de peupler l'île »*.

En 1665, la Compagnie des Indes orientales débarque une vingtaine de premiers colons officiels et trois femmes malgaches. La population passe de 12 à 100 habitants entre 1665 et 1671.

2. De la culture du café à celle du sucre

En France, la mode de boire du café apparaît à la fin du règne de Louis XIV. Au début du XVIII^{ème} siècle, chaque colon se voit recommander de planter au moins cent caféiers. A partir de 1730, la colonie est prospère et produit du café en quantité croissante ; mais l'introduction de la culture du café aux Antilles entraînera une baisse du prix.

Sont également produits du poivre, du coton, de la cannelle, du thé, des bananes, du riz. Bourbon produit de quoi se nourrir et de quoi nourrir l'île de France (Maurice) : blé, maïs, légumes secs.

Il est fait un recours massif à la main-d'œuvre servile. En 1765, pour une population de 22 300 habitants, il y aura quatre esclaves pour un libre, alors qu'en 1654 la Compagnie avait interdit l'esclavage.

La Convention abolit l'esclavage le 4 février 1794 mais les colons s'y opposent en avançant que l'esclavage est moins brutal qu'aux Antilles.

Sur l'île Bourbon, la moitié des esclaves appartient à des colons pauvres qui possèdent un à trois esclaves. En 1848, La Réunion compte 62 000 esclaves sur une population totale de 106 000 habitants.

Au XIX^{ème} siècle, le morcellement des concessions entraînera l'accroissement de la catégorie des « ti blancs » des Hauts, qui, avec les affranchis, s'installent dans les faubourgs des villes et dans les Hauts de l'île.

---

[1] Source utilisée : Daniel Vaxelaire *« le grand livre de l'Histoire de la Réunion »* - Orphie, 1999.

3. Les colons aisés optent pour la canne à sucre

En 1715, faire produire massivement des denrées destinées à l'exportation, est le postulat du système mis en place à La Réunion, comme aux Antilles.

La production de sucre va passer de 7000 tonnes en 1825 à 29 000 tonnes en 1850 et à 81 600 tonnes en 1860. L'irrigation se développe dans les grands domaines qui exportent sucre et rhum et importent du riz pour l'alimentation de leur main-d'œuvre. L'empire Kerveguen fournit en 1860 le quart de la production de sucre et contrôle un important domaine foncier. Les grands propriétaires emploient en 1860 plus d'engagés qu'ils n'avaient d'esclaves en 1848 ; les contrats d'engagement sont passés pour cinq ans, ils fixent la rémunération et les rations alimentaires quotidiennes.

De 1826 à 1853, la canne s'est développée au détriment des autres cultures. Le prix du sucre va baisser dès 1859.

Après la seconde guerre mondiale, l'économie sucrière est anéantie, le riz manque. La production de sucre remontera à 68 000 t en 1950. Le secteur agricole va ensuite se réduire au profit du secteur tertiaire dont les emplois passent de 23 % en 1954 à 70 % en 1974.

Les 120 usines à sucre de 1860 ne sont plus que 62 en 1880, 20 en 1915 et 2 dans les années 1970.

4. Les autres cultures d'exportation

Elles se comparent pas à la grande culture d'exportation qu'est le sucre.

4.1. La vanille

Elle était connue des Aztèques qui l'utilisaient pour atténuer l'amertume du cacao dans leurs boissons rituelles. Elle sera introduite dans les cours royales européennes au XVI^{ème} siècle par les moines espagnols. Un esclave de l'Ile de Bourbon ayant mis au point un procédé de fécondation manuelle, la culture de cette liane va pouvoir se développer.

La vanille peut être cultivée par de petits planteurs qui l'introduisent par la suite à Madagascar, où elle deviendra le concurrent principal de la vanille de La Réunion.

4.2. Les plantes à parfum

Leur culture et notamment celle du géranium sur de petites surfaces, va favoriser la colonisation des Hauts par les « ti blancs » et les engagés indiens. La distillation se fait dans des alambics artisanaux près des champs de production. Le pélargonium a été introduit d'Afrique du Sud à la fin du XIX^{ème} siècle sur la côte sous le vent et dans les Hauts. La production d'essence de géranium exportée passera de 3,5 tonnes, en 1889, à 173 tonnes en 1925, pour tomber à 14,5 tonnes en 1968. Cette culture est pratiquée en colonage, un tiers de la récolte revenait au propriétaire de la terre. D'autres plantes à parfum sont cultivées : le vétiver, l'ilang-ilang.

A ces cultures s'ajoutent celles du manioc, du cacao, du tabac.

5. La réforme foncière[1] [2]

5.1. L'action sur les structures

La Réunion a bénéficié d'une réforme foncière. Avant celle-ci, 60 % la surface agricole était détenue par 2 % des propriétaires. Les grands groupes sucriers s'étant désengagés de la production de canne, ils ont vendu leurs domaines à la SAFER qui avait été créée en 1966.

L'objectif de la réforme est de rompre avec la société de plantation sans qu'il n'y ait d'incidence sur l'approvisionnement des usines à sucre. Le choix a été de promouvoir une agriculture familiale sur des lots de terre d'environ 5 ha qui, cultivés en canne à sucre, permettraient de faire vivre un ménage travaillant à plein temps. Les surfaces attribuées dans les Hauts pour la culture du géranium étaient un plus petites, celles destinées à l'élevage pouvaient atteindre 15 à 20 ha.

La priorité d'installation a été accordée aux colons et aux ouvriers agricoles qui travaillaient sur les plantations ou les domaines achetés, les plus âgés partant à la retraite.

Ces attributaires de terres agricoles, qui n'avaient pas de moyens financiers mais à qui l'on offrait une véritable promotion en devenant chefs d'exploitation, ont obtenu du Crédit agricole des *« prêts de mise en valeur »* sur vingt ou trente ans, correspondant jusqu'à 150 % de la valeur de la terre, à des taux bonifiés très faibles. Un encadrement technique et économique a été apporté par la SAFER.

La SAFER a par la suite privilégié les formes locatives, avec la création de groupements fonciers agricoles (GFA), à laquelle a été associée, à partir de 1989 la Société d'épargne foncière agricole de la Réunion.

Certains propriétaires étant désireux de conserver leur patrimoine, des baux emphytéotiques, de 25 ans, furent consentis à la SAFER, autorisée à céder ce droit au bail à des agriculteurs.

La SAFER a également joué un rôle important en termes de travaux d'équipement (voirie, retenues d'eau …)

De 1966 à 1996, 3400 exploitants ont été installés sur 25 000 ha.

De 1985 à 1990, la réforme foncière fut prolongée par l'application effective de la procédure de mise en valeur des terres incultes, des terres laissées à l'abandon et des terres insuffisamment exploitées, également prévue par la loi du 2 août 1961 tendant à améliorer dans les quatre départements d'Outre-Mer la situation des populations agricoles en facilitant l'accession des exploitants à la propriété rurale.

Parmi les autres actions sur les structures, doivent être rappelés les grands travaux de transfert des eaux d'est en ouest qui ont permis un gain de surface pour l'agriculture.

---

[1] Michel Pescay, ingénieur de recherche au CIRAD, *« De la société de plantation aux exploitations familiales : éléments pour un bilan de la réforme foncière de la Réunion »*

[2] Jean-Louis Henry, *« Les orientations et évolutions de la réforme foncière à la Réunion »*

5.2. Le plan d'aménagement des Hauts [1]

En 1975, les assemblées locales expriment le vœu qu'un plan global d'aménagement des Hauts soit inscrit en priorité dans le VII^{ème} plan.

En 1978 les Hauts sont délimités, ils représentent 80 % de la superficie de l'île, une zone spéciale d'action rurale est créée.

Créé en 1978, un commissariat à l'aménagement des Hauts, placé sous l'autorité du Préfet, et bénéficiant du partenariat des collectivités locales et plus récemment de l'Europe, est chargé de la mise en œuvre de ce plan d'aménagement afin de mettre en valeur toute cette zone dans un objectif de développement durable.

Un rattrapage a été fait en ce qui concerne les infrastructures, le développement du tourisme, de l'artisanat, les services, la diversification des productions agricoles.

Si l'image de qualité a succédé à la notion de retard, les efforts engagés doivent être poursuivis en matière de désenclavement, de lutte contre l'érosion, de précarité économique, de création de pôles urbains structurés.

B - TROIS GRANDS PÔLES DE PRODUCTION

La production agricole réunionnaise est constituée pas trois grands pôles de production que sont :

- la production cannière destinée à l'industrie sucrière ;
- les productions de diversification végétales (productions légumières, arboricoles et horticoles) destinées pour l'essentiel au marché local ;
- les productions d'élevage destinées elles aussi au marché domestique.

Ces trois grands secteurs de production représentent en valeur chacun de l'ordre de 30 % de la production agricole totale réunionnaise.

[1] Source utilisée : Note de la chambre d'agriculture.

Tableau 1 : Répartition des cultures à la Réunion

	Exploitations		Superficie (ha)	
	1989	2000	1989	2000
Céréales	2.835	561	1.433	275
Canne à sucre	7.532	4.777	30.570	25.923
Autres plantes industrielles	1.609	453	1.839	449
Plantes aromatiques (1)	739	424	734	287
Cultures industrielles et plantes aromatiques (1)	**9.073**	**5.444**	**33.144**	**26.659**
Tubercules, racines et bulbes	877	426	426	224
Légumes frais	3.011	1.914	1.748	1.269
Légumes secs	803	358	273	118
Cultures légumières	**3.725**	**2.164**	**2.446**	**1.611**
Banane	695	458	499	324
Ananas	307	191	215	212
Autres fruits (fraise, grenadille)	61	58	46	28
Cultures fruitières semi-permanentes	**981**	**656**	**759**	**564**
Cultures fourragères	716	1.076	811	1.763
Jachères	676	641	603	920
Autres terres arables (y c. abattis)	58	99	66	201
Cultures fruitières permanentes	1.323	1.569	1.442	2.066
Prairies permanentes	590	652	7.237	7.618
Parcours, landes peu productifs	141	210	2.059	1.756
Superficie toujours en herbe	**708**	**813**	**9.296**	**9.374**
Cultures florales	514	307	113	120
Végétaux divers (pépinières)	220	108	67	94
Jardins et vergers familiaux	969	751	54	45
Superficie agricole utilisée (SAU)	***13.301***	***8.762***	***50.235***	***43.692***
Sols des bâtiments et cours	14.489	8.898	1.528	1.176
Landes non productives et friches	2.067	1.524	5.349	3.917
Bois et forêts	377	302	6.144	2.187
Aquaculture	9	10	12	5
Autres territoires non agricoles (2)	1.567	1.186	2.534	1.857
Superficie totale des exploitations	***14.489***	***9.272***	***65.802***	***52.833***

(1) - plantes aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes.
(2) - chemins privés, mangroves et marais, carrières, jardins d'agrément, étangs pour la pisciculture, retenues d'eau pour l'irrigation

Source : Recensements agricoles 1989 – 2000, Agreste.

Tableau 2 : Évolution de la production agricole entre 1998 et 2000

	1998	**1999**	**2000**	**Variation 1999/2000**
Total production	306,3	346,3	342,1	-1,2 %
Dt plantes industrielles (canne - …)	99,8	118,3	112,8	-4,6 %
Dt Légumes fleurs et Fruits	107,1	123,6	129,8	-5,0%
Dt produits animaux	96,9	102,9	106,6	+3,6 %

Données en millions d'euros

Source : Agreste - Réunion

1. Un équilibre économique d'apparence

1.1. La canne

a) Un poids économique, social et culturel considérable

L'histoire économique et sociale de la Réunion est marquée de l'empreinte de la culture cannière.

Tableau 3 : Orientation technico-économique en 2000 (1)

	Exploitations
Céréales	27
Canne à sucre	3.788
Autres cultures générales (2)	385
Légumes et fleurs	1.346
Banane	50
Autres fruits	898
Herbivores	797
Granivores	461
Polyculture et autres orientations	1.520
Total	**9.272**

(1) Classification des exploitations en fonction de la répartition de leur marge brute standard

Source : Agreste - Recensement général 2000.

La canne constitue l'orientation technico-économique principale pour plus de 40 % des exploitations. Elle est présente dans 55 % des exploitations (59 % en 1989) ; 59 % de la SAU lui est consacrée (61 % en 1989).

Entre 1989 et 2000, les exploitations produisant de la canne sont passées de plus de 7 500 à moins de 4 800 exploitations, et de plus de 30 000 ha cultivés à moins de 26 000 ha. Ceci traduit :

- une augmentation significative de la taille des structures. Ainsi, la surface moyenne des exploitations qui se consacrent pour tout ou partie à la production cannière a crû de 35 % entre 1989 et 2 000 ; cette surface reste néanmoins extrêmement réduite ;
- une spécialisation cannière toujours forte de la production agricole réunionnaise ;
- une certaine tendance à la professionnalisation.

Ces éléments statistiques traduisent bien une certaine efficacité de la politique de soutien à la production cannière engagée par les dirigeants professionnels et les politiques locaux qui vise à développer une sole cannière d'un minimum de 30 000 ha, ceci afin notamment de répondre aux impératifs de fonctionnement et de rentabilité de l'aval industriel de la filière. Ils laissent néanmoins apparaître que la filière canne n'est pas en mesure de connaître un développement significatif.

Le débouché exclusif de la filière canne réunionnaise est constitué par la transformation en sucre.

Le potentiel de production du département, de 2,5 Mt de cannes et de 300 000 t de sucre représente environ 1,5 % de la production européenne de sucre et 5 % de la production française.

A l'inverse des trois départements d'Amérique, la production rhumière ne constitue pas un débouché direct de la production cannière, mais seulement un débouché de valorisation des sous-produits de la fabrication du sucre. Elle donne lieu à la fabrication de rhum industriel, de rhum léger et de rhums arrangés (aromatisés).

L'outil industriel de la filière a fortement évolué au cours des vingt-cinq dernières années et se trouve aujourd'hui en limite de sa capacité d'évolution sur le plan de l'organisation et de l'efficacité.

A contrario, il se trouve au cœur des stratégies mondialisées évolutives des groupes industriels et financiers qui les contrôlent désormais.

b) Un outil industriel en limite de rentabilité et d'évolution

Selon les industriels, chacune des deux usines est aujourd'hui en limite d'équilibre économique et ne saurait supporter une diminution des tonnages traités.

Une politique de maintien de la sole et de la production cannière apparaît donc unanimement indispensable puisque vitale à la sauvegarde de ce pan de l'économie.

Ainsi, il est désormais impossible d'envisager d'améliorer la rentabilité globale de la filière par concentration de l'outil industriel ; la production de l'île, répartie sur deux zones ne saurait être acheminée vers un outil industriel unique sans accroître significativement les coûts de transport. Le projet de route de moyenne altitude, récemment adopté, ne saurait constituer une alternative valide à la nécessité du maintien de deux outils de transformation.

De plus, les sous-produits de la production sucrière sont déjà largement exploités :

- mélasse pour la production de rhum industriel ;
- bagasse pour la production d'énergie électrique. La filière sucrière produit ainsi 50 % de l'électricité consommée sur l'île pendant les six mois de récolte et d'usinage annuels.

Les gains de productivité ne peuvent donc résulter que d'investissements coûteux (par exemple : 70 MF sur l'usine du Gol) qui ne sauraient être réalisés sans une visibilité claire sur le maintien et l'augmentation de la sole et de la production cannière.

c) Vers une économie mondialisée et la disparition de l'emprise des capitaux locaux

L'une des principales évolutions que l'on peut observer au cours des dernières décennies concerne le parallèle à effectuer entre le regroupement industriel qui s'est opéré et l'évolution de l'actionnariat et du management de ces outils.

La partie réunionnaise, et nous le verrons ultérieurement, guadeloupéenne, de la transformation en sucre n'a pas échappé au processus de concentration financière des groupes usiniers.

Ainsi, progressivement les capitaux réunionnais, ont disparu au profit de capitaux nationaux et internationaux.

Ces éléments ne peuvent qu'influer sur l'avenir de la filière en modifiant en profondeur les rapports traditionnels entre planteurs et usiniers y intégrant peut-être plus de pragmatisme économique et technique.

1.2. L'élevage : un développement certain

Le développement de l'élevage trouve son origine dans le plan de développement des Hauts de la Réunion, initié dans les années soixante-dix qui avait pour objectif de développer dans les zones difficiles d'accès des activités économiques susceptibles de maintenir présente une population en croissance exponentielle sur l'île.

Les productions d'élevage réunionnaises connaissent un développement hors norme par rapport aux autres départements d'Outre-Mer, les taux de couverture du marché local y sont ainsi très largement plus élevés.

Tableau 4 : Productions animales en 2000

	Tonnage	Taux de couverture du marché local	Valeur	Variation 1999/2000 en valeur
Total production élevage			106,6	+ 3,6 %
Dt gros bovins	1.550	44 %	10,2	+ 4,0 %
Dt porcins	12.500	59 %	30,2	+ 0,4 %
Dt volailles	16.100	62 %	30,4	= %
Dt lait de vache	20.200	30 %	11,0	+ 2,3 %
Dt Œufs	100.000	99 %		

Données valeur en millions d'euros ; milliers de litres (lait), milliers d'œufs.

Source : Agreste Réunion - DAF - IEDOM.

L'ensemble de la production d'élevage y est menée avec des techniques de gestion et de production modernes, de façon intensive et presque hors-sol y compris pour les élevages bovins, que ceux–ci soient à vocation laitière ou viande.

a) Une capitalisation rapide et endogène

Compte tenu de l'absence dans la plupart des cas de ressources alimentaires endogènes sur l'exploitation, les filières d'élevage ont développé des stratégies économes en superficies mais très dépendantes d'approvisionnements extérieurs. L'organisation des filières de production viande s'est bâtie autour de l'usine d'aliments du bétail - l'URCOOPA[1] - qui, au cours des années, a développé un pôle économique agro-industriel important qui manage le développement de l'élevage.

b) Des ateliers de taille réduite

Les élevages restent de taille relativement réduite, à l'exception peut être, de la production d'œufs, et ne constituent dans la plupart des cas que l'une des composantes du système de production mis en place.

Tableau 5 : Répartition cheptel

Effectifs présents le jour du passage de l'enquêteur	Exploitations	Effectif	Effectif moyen
Vaches laitières	230	4.394	19
Vaches nourrices	912	7.156	8
Bovins (total)	2.037	27.092	13
Truies mères	490	8.090	17
Porcins (total)	879	76.873	87
Ovins (total)	57	1.511	27
Caprins (total)	1.787	21.594	12
Poules pondeuses	45	494.974	10.999
Volailles (total)	3.980	2.241.364	563

Source : Agreste - Recensement général 2000

c) Une mécanique interprofessionnelle innovante et performante

La Réunion a développé, en vingt-cinq ans, un mécanisme interprofessionnel tout à fait spécifique et efficace.

Créée en 1975 à l'initiative de la filière porc, l'interprofession réunit producteurs, transformateurs, importateurs et distributeurs. Elle est basée sur quelques principes simples :

- une stratégie économique de développement à long terme axée sur des politiques de quotas individuels de production et de conservation d'une activité forte dans les Hauts ;
- une structure sans enjeu de pouvoir ;
- une orientation vers le marché clairement définie ;
- un financement effectivement assuré par l'ensemble des partenaires ;
- une implication forte des administrations (direction de l'agriculture et de la forêt, direction des services vétérinaires, direction de la concurrence, du commerce et de la répression des fraudes, douanes, trésor public, préfecture) ;

[1] URCOOPA : Union réunionnaise des coopératives d'approvisionnement

- des prises de décision à l'unanimité ;
- une autonomie financière et décisionnelle par filière de production.

L'interprofession gère près de 24 MF qui permettent notamment de préfinancer une part significative des financements publics au développement agricole. (Poseidom, Feoga, Odeadom) [1].

d) Les productions de diversification

Les productions végétales de diversification, productions fruitières, légumières et horticoles constituent un secteur économiquement significatif.

e) Une très grande variété de productions

La grande variabilité des micro-climats connus sur l'île permet le développement d'une très grande variété de productions qui vont des produits caractéristiques des pays tropicaux et équatoriaux (manioc, igname, tarot, tayove, banane, ….) aux productions des pays méditerranéens, voire tempérés (pêches, carottes, pomme de terre, …).

f) Un marché local rentable, mais peu structuré et désormais en limite de saturation

Le marché des fruits et légumes est un marché porteur qui alimente en grande partie la population réunionnaise, notamment dans le cadre des marchés forains de détail.

Des efforts de structuration de ce marché sont en cours, notamment dans le cadre de la création du marché de gros de Saint-Denis de la Réunion, qui tente avec des infrastructures et des règles de gestion simples d'organiser et de fiabiliser progressivement le marché.

Les perspectives d'évolution positive du potentiel de commercialisation restent néanmoins relativement réduites.

g) La concurrence mal maîtrisée des produits importés

Certains produits connaissent cependant des difficultés d'écoulement et/ou de stabilité des prix du fait d'opérations d'importations en provenance de pays tiers (ex : carottes d'Australie).

2. Une répartition géographique tranchée

Issue du contexte historique du développement agricole et notamment de la culture de la canne, mais aussi dans l'histoire récente, du développement urbain et périurbain, la répartition géographique des différentes productions apparaît assez tranchée.

Traditionnellement les meilleures terres, littorales, de basse et moyenne altitude en zone assez fortement arrosée sont consacrées à la production cannière.

---

[1] POSEIDOM : Programme d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité des départements d'Outre Mer
FEOGA : Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
ODEADOM : Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-Mer

2.1. Zones humides littorales et irriguées : canne

La sole cannière se regroupe en deux zones :

- une zone Nord - Nord Est où prédominent des exploitations relativement importantes ;
- une zone Sud où prédominent de petites exploitations.

Parallèlement, le maintien et le développement de la sole cannière, se fait, de par la mise en œuvre progressive du plan de basculement des eaux, sur les zones situées au Sud-Ouest, celui-ci permettant de récupérer, en synergie avec les actions de dépierrage, des zones jusqu'alors incultes.

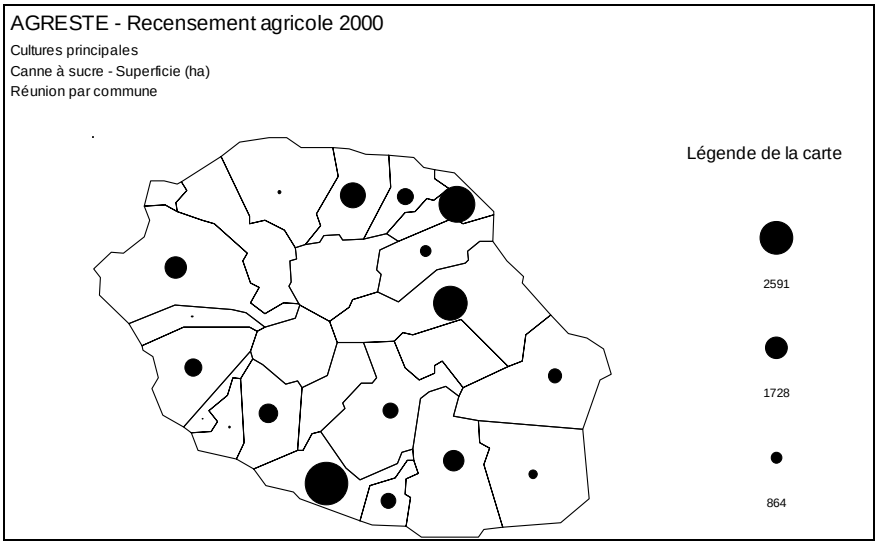

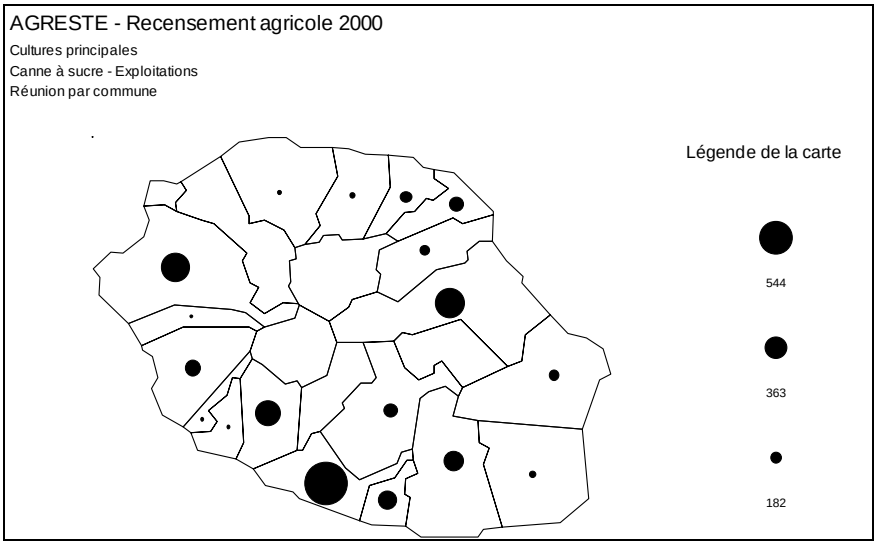

2.2. Zones de mi-altitude : diversification végétale

Les productions maraîchères, légumières, fruitières et horticoles sont essentiellement présentes dans les zones de mi-altitude.

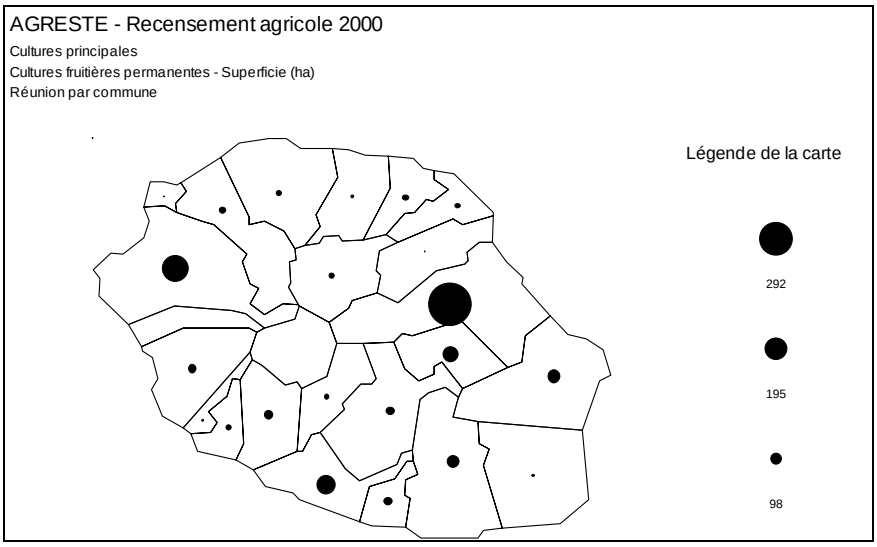

2.3. Zones des Hauts et cirques : élevage

L'élevage, nous le rappelons, souvent mené en hors sol est concentré dans les Hauts (plaine des Cafres) pour ce qui concerne l'élevage bovin et dans les Hauts et le cirque de Salazie pour ce qui concerne l'élevage porcin, d'une part, et l'élevage de pondeuses d'autre part.

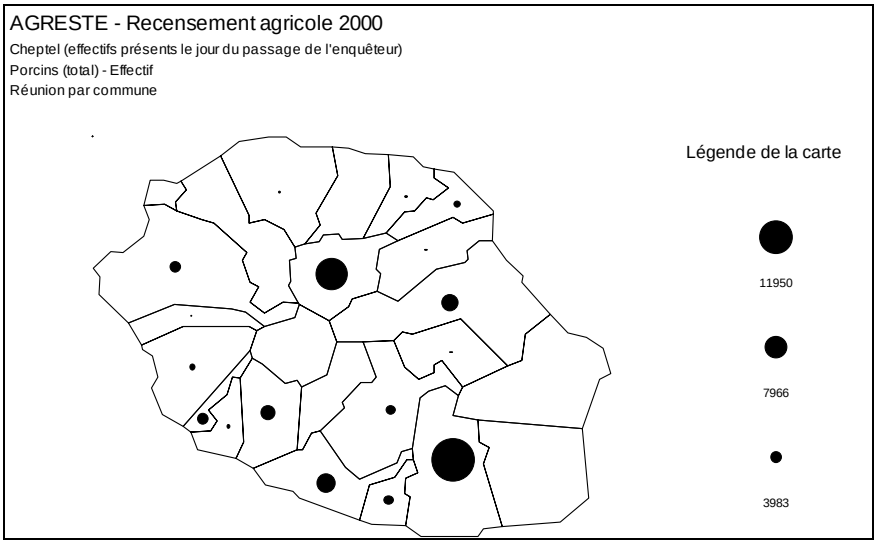

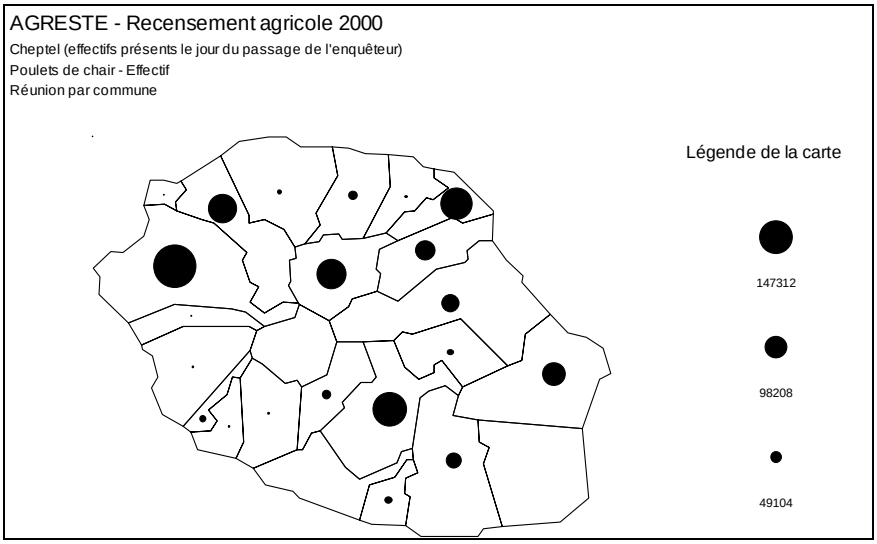

L'élevage de poulets de chair connaît une distribution plus large qui intègre notamment les zones sèches de l'Ouest et les communes à proximité de la zone très urbanisée de Saint-Denis.

C - MAÎTRISE DES TECHNIQUES ET ORGANISATION

1. Le dispositif de formation

1.1. Formation initiale

Elle est assurée par :

- deux établissements publics, le LEGTA[1] - LPA[2] ;
- quatre maisons familiales et rurales ;
- et enfin trois établissements privés.

Les effectifs sont importants : 1263 élèves à la rentrée 2000 en formation initiale.

Les formations dispensées couvrent tant les cycles courts de formation (CAPA BEPA) que la formation supérieure (BTSA).

[1] Lycée d'enseignement général et technologique agricole
[2] Lycée professionnel agricole

Source : Ministère en charge de l'agriculture

Le service formation développement est en train d'élaborer le plan régional de l'enseignement agricole 2003-2006 ; la sortie du document est prévue pour juin 2003.

L'ensemble du dispositif actuel de formation résulte d'une adaptation constante dépendant de trois éléments principaux :

- la demande du public essentiellement liée à des besoins locaux, donc directement liée à l'agriculture réunionnaise ; cette demande se diversifie pour les cycles de niveau plus élevés (IV et III) ;
- les moyens humains et matériels disponibles face à cette demande ;
- l'évolution générale de la formation agricole en liaison avec la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère en charge de l'agriculture :
  - création de nouveaux cycles : Bac pro en remplacement de certains BTA ;
  - rénovation de certains cycles : CAPA en deux ans.

En ce qui concerne l'avenir proche, peu de changements importants sont envisagés :

- pas ou peu d'ouvertures nouvelles au niveau III : l'objectif a été d'ouvrir des filières à large spectre d'employabilité (BTS ACSE, qui vient d'être transformé en BTS DARC) ; un deuxième BTS (Gémeau) a été ouvert il y a quelques années. A mesure que les débouchés se saturent et pour répondre à de nouvelles demandes, ce type de BTS pourrait être transformé, à effectif constant d'élèves. Pour d'autres spécialités, les études sont à poursuivre en métropole, c'est pourquoi une politique favorisant la mobilité est développée ;

- certaines formations liées à des opportunités de circonstance ont un caractère temporaire : le projet d'implantation d'un hippodrome pourrait conduire à l'ouverture de formations de niveau CAPA pour couvrir les besoins.

1.2. La formation continue

Elle est assurée par :

- un établissement public (CFPPA de Saint-Benoît)
- trois établissements dépendants respectivement de la chambre d'agriculture, du RSMA (régiment du service militaire adapté) et l'APR (Association de promotion rurale).

Les formations dispensées par le RSMA concerne les :

- productions horticoles, légumières et florales : 6 stagiaires, 2 UC du CAPA, 1 emploi direct, 4 en formation complémentaire ;
- travaux paysagers : 6 stagiaires, 1 UC CAPA, 6 en formation complémentaire ;
- élevage et cultures fourragères : 9 stagiaires, 4 UC CAPA, 4 emplois directs, 2 en formation complémentaire ;
- entretien de l'espace rural : 2 stagiaires, 2 emplois directs ;
- insertion : 23 stagiaires et 2 techniciens, 7 emplois directs, 13 en formation complémentaire (80 %).

Près de 850 000 heures stagiaires ont été assurées en 2000 (400 000 h en établissement public et 450 000 h en établissement privé).

En formation professionnelle continue, les perspectives concernent l'ouverture de brevets professionnels de niveau IV pour répondre aux exigences légales relatives à la dotation jeune agriculteur (décalage de cinq ans par rapport à la métropole).

Si l'installation de pôles de compétences clairs a permis jusqu'ici d'établir une saine complémentarité au niveau de la formation initiale (apprentissage compris), l'effort doit être permanent en matière de formation continue pour éviter des doublons, même si l'effort à fournir en termes d'insertion des jeunes reste considérable.

1.3. La formation des salariés : le FAFSEA

Le FAFSEA[1] est impliqué à la Réunion depuis 1997. Il y développe une activité relativement soutenue : 62 actions de formation en 2000, 72 actions en 2001 et 48 actions en 2002 ayant concerné respectivement 244, 212 et 120 salariés d'exploitations agricoles.

Le catalogue de formation pour l'année 2002 a proposé 39 formations d'une durée s'étalant entre 2 et 7 jours de formation et intéressant les secteurs de l'élevage (bovin et porcin), les cultures fruitières, le maraîchage, les espaces verts et la canne à sucre.

[1] FAFSEA : Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles

La très grande majorité des formations est assurée dans le cadre de plans de formation mutualisés (par filière de production) et de plans d'entreprises. Les formations assurées dans le cadre de congés individuels de formation ne représentent qu'une très faible part.

2. Le dispositif de recherche

2.1. Instituts de recherche

Le dispositif scientifique présent à la Réunion est relativement important et travaille en partenariat étroit avec le pôle universitaire. Le tissu scientifique est représenté tant par la recherche publique nationale que par la recherche privée régionale.

a) Recherche publique nationale

La stratégie présentée par le Centre de coopération internationale de recherche agronomique pour le développement (CIRAD) notamment, dont il faut rappeler la vocation internationale et planétaire (zones chaudes), applicable tant à la Réunion qu'aux autres DOM, consiste à utiliser les départements d'Outre-Mer comme des stations expérimentales « grandeur nature », situées dans un contexte européen privilégié, susceptible de permettre l'élaboration de process et méthodologies que l'institut pourrait ensuite valoriser dans le cadre de sa stratégie mondiale.

Le CIRAD dispose à la Réunion de son pôle d'implantation le plus important des 4 départements d'Outre-Mer et développe notamment 6 pôles de compétences principaux.

- Protection des cultures

Une quarantaine de chercheurs y travaillent pour un total d'environ 100 agents dans le cadre d'un partenariat étroit avec la profession, l'université et l'administration (service de la protection des végétaux). Y sont notamment développés d'importants travaux sur les pathologies des agrumes.

- Développement durable

Le milieu insulaire et notamment le milieu insulaire réunionnais, qui cumule sur un territoire extrêmement réduit des caractéristiques très marquées : importance de la population, grand isolement de certaines zones, contrastes climatiques et géographiques violents, urbanisation forte, intensivité extrême de certaines productions, impact économique et social de certaines filières, enjeux importants de la protection de l'environnement donnent un champ d'expérimentation et d'observation extraordinaire qui peut permettre l'établissement d'une représentation des interactions de ces différents éléments et permettre l'élaboration d'un outil pertinent de connaissance et d'aide à la décision en matière de choix stratégiques d'aménagement, d'équipement en infrastructures économiques, de dialogue entre acteurs.

- Agroalimentaire

Pour une implication de la recherche dans l'élaboration de process de transformation des produits locaux spécifiques. Une valorisation des recherches en cours pourrait trouver à terme un débouché économique très intéressant dans

le cadre de coopérations à mettre en œuvre avec des pays de la zone à fort potentiel économique, tels que l'Afrique du Sud ou Madagascar (sous réserve pour ce dernier que les difficultés politiques et économiques récurrentes trouvent enfin leur terme.)

- Filière canne

L'appui de la recherche à cette filière recouvre deux aspects : tout d'abord une composante technique stricte qui vise à améliorer la productivité des exploitations et valoriser au mieux les ressources disponibles et notamment l'intégration de nouvelles techniques simultanément à la mise à disposition de nouveaux moyens (irrigation notamment) et concourir ainsi à améliorer l'assise globale des exploitations et de la filière tout entière, une composante organisationnelle ensuite en étudiant et proposant une gestion optimisée des ressources disponibles (eau, matériels, hommes, circuits commerciaux, outils de transformation)

- Elevage bovin

Le CIRAD collabore aux projets d'amélioration de la productivité et de la performance des élevages et notamment des élevages bovins.

- Filières végétales, fruits légumes et plantes aromatiques

Les implications de la recherche porteront sur l'adaptation des variétés utilisées aux milieux et aux marchés, notamment en termes d'attente qualité, et à l'élaboration d'itinéraires techniques d'optimisation de la production et de respect des contraintes environnementales (choix et conditions d'utilisation des pesticides notamment).

b) Recherche privée régionale

- le Cerf (Centre d'essai de recherche et de formation), institut de recherche local privé créé en 1923, travaille essentiellement sur la filière canne à sucre sur les problématiques suivantes :
  - création de variétés de canne à sucre adaptées aux différents contextes locaux réunionnais ;
  - élaboration des itinéraires de production ;
  - amélioration des process industriels.

Le Cerf est présent sur 6 stations expérimentales réparties sur le territoire réunionnais.

- Le Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre de la Réunion (CTICS)

Établissement d'utilité publique, le CTICS est un acteur primordial de la filière canne sucre. Il a pour rôle :

- le contrôle de la richesse en sucre (détermination du niveau de la transaction) ;
- le contrôle de replantation de la sole cannière ;
- la production et vente de boutures.

Il est localisé sur 15 plateformes de réception et 12 laboratoires d'analyses (200.000 analyses / campagne).

Localisation des instituts techniques

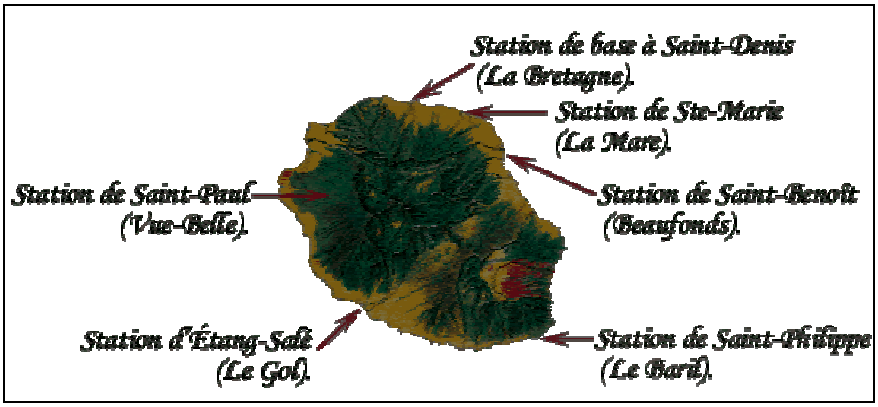

Source : CTICS

D - DES EXPLOITATIONS MAJORITAIREMENT DE PETITE TAILLE, MAIS UNE SITUATION QUI ÉVOLUE

La comparaison entre les recensements généraux de l'agriculture de 1989 et 2000 montre une évolution significative de la taille des exploitations réunionnaises.

Alors qu'en 1989, 80 % des exploitations étaient d'une taille inférieure à 5 ha, en 2000, 64 % des exploitations ont une taille supérieure à 5 ha.

Néanmoins, 50 % des exploitations ont une taille comprise entre 2 et 10 ha et occupent 50 % de la surface agricole réunionnaise.

Les réformes foncières engagées, ont permis la création d'entités économiques de taille plus importante.

Cette évolution s'est accompagnée d'une réduction de plus de 30 % du nombre des exploitations réunionnaises (5 200 exploitations en moins) et d'une réduction de près de 7 000 ha de la surface agricole utile (environ 15 % de la

SAU), sans que pour autant on assiste à une augmentation significative du nombre de salariés agricoles.

Tableau 6 : Campagnes agricoles 1988-1989 et 1999-2000

Taille en superficie agricole utilisée (SAU)	Exploitations		SAU (ha)		% exploitations		% SAU	
	1989	**2000**	1989	**2000**	1989	**2000**	1989	**2000**
Moins de 1 ha (1)	4 704	**2 246**	1 485	**820**	32 %	**24 %**	3 %	**2 %**
1 à moins de 2 ha	3 082	**1 679**	4 119	**2 172**	21 %	**18 %**	8 %	**5 %**
2 à moins de 5 ha	4 198	**2 654**	12 664	**8 536**	29 %	**29 %**	25 %	**20 %**
5 à moins de 10 ha	1 896	**1 988**	11 971	**12 927**	13 %	**21 %**	24 %	**30 %**
10 à moins de 20 ha	414	**485**	5 284	**6 539**	3 %	**5 %**	11 %	**15 %**
20 à moins de 50 ha	195	**149**	14 711	**4 448**	1 %	**2 %**	29 %	**10 %**
50 à moins de 100 ha		**50**		**3 484**	0 %	**1 %**	0 %	**8 %**
100 ha et plus		**21**		**4 946**	0 %	**0 %**	0 %	**11 %**
TOTAL	**14 489**	**9 272**	**50 235**	**43 692**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

(1) Y compris les exploitations sans SAU.

Source : Recensements agricoles 1989 et 200 - Agreste

E - DES CONTRAINTES LOURDES

1. Une situation foncière critique et concurrentielle

17 % de la SAU a disparu en 10 ans.

La valeur vénale des terres agricoles est élevée de 2 800 à 8 800 €/ha suivant la vocation agricole et la localisation des terrains.

1.1. Entre agriculture et habitat

L'évolution démographique exponentielle connue par la Réunion, ainsi que la rémanence forte d'une culture de l'habitat individuel entraîne une très forte concurrence entre les activités économiques nécessitant de l'espace, et notamment de l'espace accessible et les activités humaines.

Au cours des dernières décennies, la régression de la surface agricole réunionnaise a atteint plus de 800 ha/an, notamment dans les zones littorales planes de basse altitude traditionnellement consacrées à la production agricole et notamment à la production cannière.

La mise en place du schéma d'aménagement régional, malgré des difficultés certaines de respect et de mise en application a permis de limiter la disparition de surfaces au profit de l'habitat et de l'urbanisation.

La prise de conscience des risques majeurs que fait peser la disparition accélérée de la sole cannière à la filière canne sucre et donc à l'économie réunionnaise semble aujourd'hui effective.

Les propositions d'adaptation de la réglementation aux conditions très particulières de la Réunion sont nombreuses et touchent notamment à la fiscalisation des plus-values réalisées sur les terrains agricoles et les terrains reclassés constructibles.

1.2. Entre agriculture et autres activités

Le développement d'activités économiques non agricoles et d'infrastructures constitue également un pôle de concurrence très forte sur les surfaces agricoles aisément accessibles. Le développement des zones artisanales ou industrielles participe comme le besoin de construction de logements, à la très forte tension sur le marché foncier agricole. Le développement du tourisme avec toutes les contraintes en termes de gestion de l'environnement que celui-ci impose, ceci d'autant plus qu'à la Réunion, le tourisme qui peut s'y pratiquer, du fait des caractéristiques géographiques, est essentiellement un tourisme de découverte, d'excursions et de sports extrêmes (canyonning,…) pose également le problème de la concurrence potentielle avec l'agriculture tant en termes d'espace que de mode de gestion de celui-ci.

A titre d'exemple la profession a été très largement émue par le projet de déclassement de près de 200 ha à potentiel agricole et cannier élevé en vue de la construction par l'Etat d'un nouveau centre pénitencier, en contradiction avec les préconisations du schéma d'aménagement régional.

1.3. Entre agriculture et environnement

L'agriculture réunionnaise est très intensive et productive, du fait nous l'avons vu des très faibles superficies disponibles. La question de la gestion des paysages et des effluents agricoles est donc on ne peut plus prégnante.

Le projet de parc national récemment apparu inquiète nombre de professionnels qui y voient une contrainte et une concurrence spatiale supplémentaire à leur projets de développement des activités et notamment des activités d'élevage.

1.4. Entre agricultures

Les différents secteurs de productions sont aujourd'hui tous dynamiques et en attente de développement supplémentaire. Tous sont confrontés à l'exiguïté des surfaces disponibles, tous sont demandeurs de perspectives de développement et donc concurrents.

2. Les contraintes sociales et organisationnelles

2.1. L'impact de solidarité sur l'organisation du travail

L'agriculture et tout particulièrement la production de canne à sucre nécessite pour certains travaux, notamment de récolte, l'embauche de salariés saisonniers. Il apparaît que les exploitants ont de plus en plus de difficultés à trouver de la main-d'œuvre.

Il a souvent été évoqué la concurrence que subissaient les offres saisonnières d'emploi (sur les exploitations agricoles mais aussi chez les usiniers) du traitement social de l'inactivité et notamment du RMI.

Une trop faible information, tant des employeurs que des allocataires, sur les possibilités de cumul temporaire des ressources salariées et d'allocations conduit à réduire la main-d'œuvre disponible et à favoriser le développement du travail informel non déclaré.

2.2. Une trop faible organisation de la production et de la mécanisation

Le souci de maintien d'un niveau d'emploi suffisant de la population, et notamment de la population rurale, conjugué à l'efficacité des dispositifs de protection des marchés, en place jusque dans les années 90, a sans aucun doute ralenti le recours à la mécanisation, peu favorisée il est vrai par les contraintes géographiques de relief et pédologiques.

La plus grande difficulté de mobilisation de la main-d'œuvre saisonnière et les failles apparues dans les mesures de protection des économies agricoles domiennes amènent désormais les professionnels à se pencher sur l'amélioration de la productivité et de la mécanisation, sans parfois prêter un œil suffisant au renforcement de l'efficacité qui pourrait être généré par une organisation collective des travaux et des investissements (CUMA).

3. Les enjeux du basculement des eaux

L'île de la Réunion connaît des précipitations moyennes très élevées mais très inégalement réparties. Le déficit en eau est extrêmement fort dans certaines zones et notamment dans la zone Ouest.

Les ressources sont par contre très importantes dans les zones montagneuses de l'Est et du Centre.

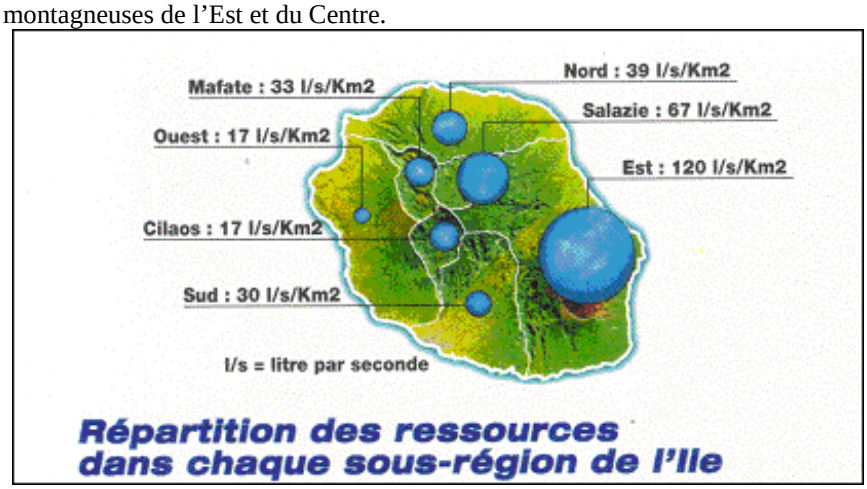

Source : L'irrigation du littoral ouest - Conseil général de la Réunion

Dans l'objectif d'améliorer les rendements de la production agricole et notamment de la production cannière, voire pour conquérir pour cette production des espaces laissés en friche, un projet de basculement des eaux a vu le jour susceptible de permettre l'irrigation de 7 000 ha de terres dans les zones sèches de l'Ouest.

Ce projet devait permettre :

- Pour le développement agricole
  - d'étendre de 7 000 ha les surfaces irrigables de l'Ouest (dont plus de 5 000 ha de sole cannière) ;
  - d'augmenter le potentiel de production cannière de 350 000 tonnes soit 40 000 tonnes de sucre ;
  - de diversifier et d'accroître les productions maraîchères, fruitières et horticoles ;
  - d'augmenter les productions fourragères pour l'alimentation du bétail.
- Pour le développement industriel
  - de favoriser le développement des industries de la zone fortement consommatrices d'eau (agroalimentaire notamment) ;
  - de favoriser l'implantation d'activités nouvelles.
- Pour l'aménagement rural
  - de revitaliser et préserver des espaces agricoles à potentiel de production relativement faible par carence en eau ;
  - de conserver les plus de 3 000 exploitations de ces zones sèches, voire favoriser l'implantation de nouvelles exploitations dans les Hauts de moyenne altitude.
- Pour l'aménagement urbain
  - d'améliorer et sécuriser l'alimentation en eau des zones urbanisées.

Initiée au début des années 1980, la réalisation du projet doit s'échelonner sur 20 ans et devrait trouver son terme en 2005.

1984	Lancement des études de faisabilité
1989 à 1996	Première phase de travaux (Mafate)
1997 à 2003	Deuxième phase de travaux (Salazie)
2005	Achèvement des réseaux d'irrigation

Ce projet repose sur le captage des eaux de 4 rivières situées dans les cirques de Mafate et Salazie, et leur amenée par conduites souterraines sur une distance de 30 km percées sous la montagne et jusqu'à la côte sous le vent (Ouest).

Récupérées dans un réservoir de 50 000 m^3 ces eaux sont ensuite destinées à l'irrigation et à l'utilisation humaine, par gravité pour les zones situées à moins de 275 m d'altitude, par système de remontée par pompage pour les zones situées à des altitudes supérieures et ce jusqu'à 660 m.

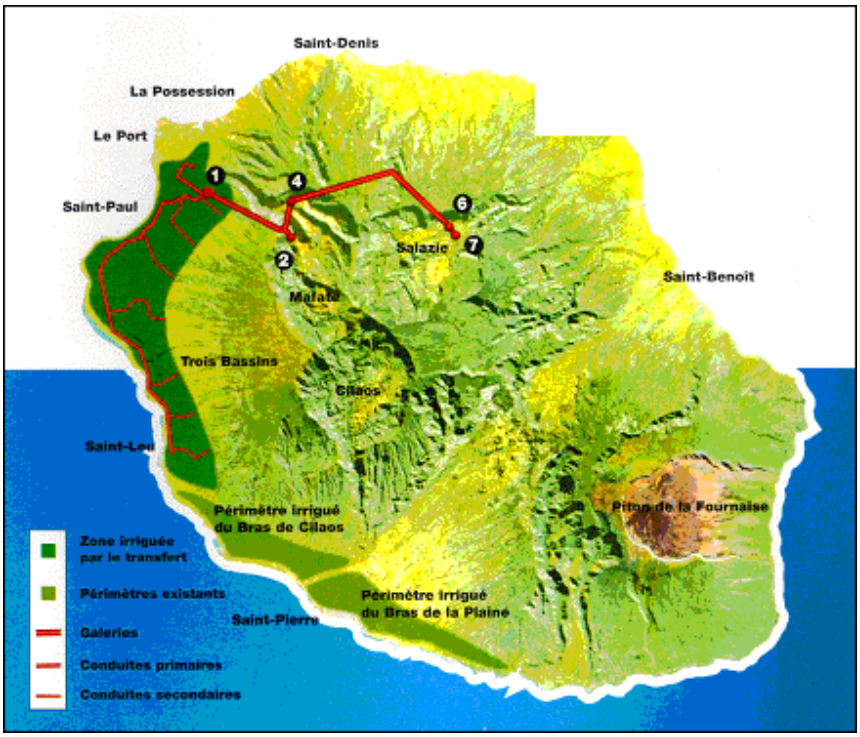

Source : Conseil général de la Réunion

D'ores et déjà, alors que les prévisions initiales prévoyaient une répartition à hauteur de 50 millions de m^3 à destination de l'irrigation agricole sur les 65 millions de m^3 transférés, il semblerait que la répartition devrait se faire à court terme en défaveur de l'agriculture au profit de l'eau potable.

CHAPITRE II

LA MARTINIQUE

I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES, DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES[1] [2]

A - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES : DES CONTRASTES RELATIVEMENT MARQUÉS

La Martinique est le plus petit des départements d'Outre-Mer, il est situé sur l'arc antillais, à 6 800 km de la métropole, entre le Vénézuela et la Floride.

1. Une île volcanique

L'Arc des Petites Antilles, qui s'étend sur près de 700 km, constitué d'un grand nombre d'îles et d'îlots, correspond à une ligne de fracture de l'écorce terrestre. Martinique et Guadeloupe en font partie ; elles sont bordées à l'ouest par l'Océan Atlantique et à l'est par la Mer des Caraïbes.

La Martinique est une île volcanique avec des formations volcaniques plus ou moins anciennes : la presqu'île de la Caravelle à l'ouest et la presqu'île Sainte-Anne, les plus anciennes sont partiellement recouvertes de calcaire.

Dans la partie Sud, les formations volcaniques forment une zone de collines, les mornes (la montagne du Vauclin à l'Ouest, Morne La plaine).

Au Nord de l'île, le Piton du Carbet et le Morne Jacob sont également des volcans. La Montagne Pelée, qui détruisit Saint-Pierre sous des nuées ardentes, en 1902, culmine à 1 397 m.

Au Sud de Fort-de-France, la plaine du Lamentin constitue une plaine d'effondrement, très fertile.

Un récif corallien borde le Sud de l'île.

2. Un climat tropical

La Martinique et la Guadeloupe, situées à mi-chemin entre l'Equateur et le tropique du Cancer, ont un climat tropical humide avec des températures variant peu (24 à 27°C en moyenne). Elles sont baignées par des mers tièdes (24 à 29°C). Les températures sont plus fraîches sur les sommets.

Les Petites Antilles sont soumises aux alizés, vents océaniques chargés d'humidité. Les versants sous le vent sont moins arrosés que ceux au vent. L'altitude accroît la pluviométrie, la Montagne Pelée peut recevoir jusqu'à 9 m d'eau par an.

« L'hivernage » de juin à décembre est la saison humide et le *« Carême »* correspond à la saison sèche de janvier à mai, période aussi la plus touristique.

---

[1] La Martinique en 2001. Institut d'émission des départements d'Outre-Mer (IEDOM)

[2] Tableau économique de la Martinique - INSEE, édition 2002-2003

Les Antilles peuvent être victimes de cyclones, avec des pointes de vent de 250 à 270 km/heure.

3. Des paysages variés

La Martinique présente une grande variété de paysage et de végétation (mangroves, forêt luxuriante ou paysage de savane ou de forêt sèche). La forêt couvre plus de 43 % de la superficie de l'île.

B - DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET EMPLOI

1. Une population en faible croissance

Lors du recensement de 1999, la Martinique comptait 381 000 habitants, (325 000 en 1974) soit 0,63 % de la population française et un peu moins du quart de celle de l'ensemble des départements d'Outre-Mer. La densité de population, 347 habitants par km^2 est la plus élevée, plus de 3 fois la moyenne métropolitaine (282 à la Réunion, 248 en Guadeloupe, 2 en Guyane).

C'est une population jeune, les moins de 20 ans représentent 29,5 % de la population contre 25 % en métropole et les personnes âgées de plus de 64 ans 12,3 % contre 16,7 % en métropole. Quatre habitants sur dix vivent dans l'agglomération de Fort-de-France (Schoelcher, le Lamentin).

Le solde migratoire a été négatif au cours de la dernière décennie (-11 000 personnes), ce qui aura des effets sur la structure par âges de la population car ce sont les jeunes qui partent, et sur la natalité.

Entre 1990 et 1999, la population martiniquaise a crû de 6 %, la plus faible croissance des DOM (14,2 % en moyenne), soit un taux de variation annuelle de 0,66 %, de moitié inférieur à celui enregistré sur la période 1982-1990.

En prolongeant les tendances actuelles, les projections de population établies par l'INSEE arrivent à une population de 400 à 460 000 personnes selon les scenarios retenus mais dans tous les cas avec un accroissement très important de personnes âgées.

2. Emploi

2.1. Population active

Selon le recensement de 1999, la population active totale (actifs ayant un emploi et chômeurs) était de 174 000 personnes.

Lors du recensement de 1999, la population active employée, (déclarant exercer une profession ou un emploi), représentait 116 009 personnes, 82 % des actifs étaient salariés. La répartition par secteurs d'activité est la suivante :

- agriculture : 7,2 %
- industrie : 7,8 %
- BTP : 6,1 %
- tertiaire : 78,9 % (dont 14,2 % dans le commerce).

Comme dans les autres départements français d'Amérique, la part de la population active employée dans la fonction publique est supérieure à ce qu'elle est en métropole.

2.2. Un nombre de demandeurs d'emploi en diminution

En mars 2000, le taux de chômage au sens du BIT, était de 26,3 % (22,1 % pour les hommes, 30,7 % pour les femmes). Il était à peu près du même niveau que celui de la Guadeloupe et de la Guyane, bien moins élevé que celui de la Réunion. Le taux de chômage était en baisse par rapport à ceux enregistrés en mars 1998 où il atteignait 29,2 % et en mars 1999. Il faut remonter à 1995 pour retrouver un taux comparable. En 2002, l'augmentation générale du chômage conduit sans doute à tempérer ce constat positif.

L'écart entre les taux de chômage féminin et masculin varie entre 6 et près de 9 points.

Au 31 décembre 2001, la Martinique comptait 43 500 demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE, dont plus de la moitié étaient inscrits depuis plus d'un an. Près d'une personne sur quatre est inscrite depuis plus de trois ans.

Alors que, selon l'enquête emploi de 2000, les jeunes et les femmes représentent 8 % et 49 % des actifs, leur poids au sein des demandeurs d'emploi est respectivement de 13 et 59 %.

2.3. RMI : un nombre d'allocataires en augmentation

Au 30 juin 2002, la Martinique comptait 31 630 attributaires du RMI. La population couverte par le RMI (allocataire, conjoint, enfants) s'élevait à 61 132 personnes, soit 15,9 % de la population totale, contre 3,1 % pour la métropole.

A fin 2001, 61 % des bénéficiaires avaient moins de 40 ans et 57 % étaient allocataires sans personne à charge.

2.4. Évolution des salaires

En 1999, le salaire annuel moyen s'élève, pour le secteur privé, à 17 225 euros pour 17 930 de moyenne nationale. Le salaire annuel moyen des femmes (15 770 euros) est inférieur à celui des hommes (18 675 euros) ; il est légèrement supérieur au salaire annuel moyen national des femmes.

Comme dans les autres départements d'Outre-Mer, les fonctionnaires bénéficient d'une surrémunération par rapport aux agents de l'Etat de métropole.

C - DONNÉES ÉCONOMIQUES

1. Les échanges commerciaux

1.1. Un taux de couverture bas

Comme pour les autres DOM, les échanges commerciaux sont très déséquilibrés. En 2001 les exportations se sont élevées à 309 millions d'euros alors que les importations se sont montées à 1 886 millions d'euros, soit un taux de couverture de 16 %, le double ou presque de celui de la Réunion et de la Guadeloupe.

Les bananes représentent, à elles seules, 37 % des exportations totales (l'ensemble des produits agricoles en représentant 38 %). Les produits des industries agroalimentaires représentent 20 % des exportations, dont 8 % pour le rhum.

Le second poste d'exportation est constitué par les produits énergétiques, expédiés vers la Guyane et la Guadeloupe.

Les importations de produits des industries agro-alimentaires représentent 18 % du total en valeur des importations, les produits agricoles 2 %, les produits de l'automobile 12 % et celles relatives à l'énergie 11 %.

1.2. Des échanges très orientés vers la métropole et les DAF (départements français d'Amérique)

Près des 2/3 (64 %) des produits sont importés de la métropole, 14 % des autres pays de l'Union Européenne, 3 % de la Caraïbe.

71 % des exportations vont en métropole, 19 % dans les autres DAF, les 10 % restant se répartissant entre les pays de l'Union Européenne (4 %), l'Amérique du Nord (3 %) et la Caraïbe (2 %). Certaines exportations comme les bananes peuvent parfois être réexpédiées vers d'autres pays européens.

Il convient de rappeler que les produits fabriqués, ou mis à la consommation en Martinique et en Guadeloupe, circulent librement entre les deux départements, toutes taxes incluses (TVA, octroi de mer et droits d'accise), ceci afin de favoriser l'émergence d'un marché unique antillais entre ces deux DOM. Cette règle a été étendue à la Guyane pour les produits locaux.

2. Les secteurs d'activité

2.1. Agriculture et pêche

a) Agriculture

La SAU (surface agricole utilisée) représentait en 2000 environ 32 000 ha soit 30 % de la surface du territoire, les terres arables (terres mises en culture ou en jachères, y compris les cultures semi-permanentes comme la banane ou la canne à sucre) 17 % du territoire. Les terres abandonnées représentent des surfaces importantes, l'une des causes pouvant être un retrait de la production agricole, anticipant un déclassement et des cessions pour l'habitat.

La culture de la banane occupe un tiers de la surface agricole, la moitié des terres arables de l'île (environ 9 000 ha), les légumes (3 000 ha), la canne à sucre (3 000 ha). La culture de l'ananas est marginale, elle est destinée à l'usine de la Socomor.

La surface agricole utilisée pour l'élevage est de l'ordre de 13 000 ha. Les productions végétales fournissent près de 90 % de la valorisation (subventions à l'agriculture incluses) de la production agricole, la banane 53,5 %. La production de bananes emploie 86 % de la population active agricole.

La production de canne à sucre s'est élevée en 2001 à 203 000 tonnes, 60 % allant aux 9 distilleries, 40 % à l'usine à sucre de Galion située au centre de la côte Est.

La production de sucre est en baisse depuis plusieurs années, elle est destinée au marché local qui n'est couvert qu'à 40 % environ.

La filière canne-sucre-rhum emploie 3 700 personnes équivalant à 2 400 emplois à temps plein (1 100 dans le secteur cannier, 300 dans le sucre, 1 000 dans le rhum). La Martinique produit du rhum agricole à partir du jus de canne (78 000 hl d'alcool pur en 2001) et 13 000 hl de rhum industriel à partir de la mélasse. Le rhum agricole bénéficie depuis 1996 d'une appellation d'origine contrôlée *« Martinique »*.

Les activités liées à la culture ou à la transformation de l'ananas représentent 800 emplois.

En ce qui concerne les productions animales, le taux d'autosuffisance demeure bas : 8 % seulement pour la volaille, 35 à 40 % pour la viande bovine et porcine. L'élevage est pratiqué de manière familiale et traditionnelle, souvent comme activité complémentaire.

b) Pêche

La pêche occupe directement ou indirectement 4 à 5 000 personnes.

La production de pêche est estimée à 5 500 tonnes provenant de la petite pêche pratiquée sur le littoral atlantique et sur les communes littorales du sud.

Les importations de poissons sont importantes afin de satisfaire un haut niveau de consommation de poissons (49 kg par habitant et par an, 27 kg en métropole) ; l'aquaculture est encore peu développée.

Le département a réalisé de nombreux investissements dans le cadre du schéma de mise en valeur de la mer, toutefois selon l'IEDOM il n'existe aucun port disposant d'équipements complets (chambre froide, points de conditionnement …) pour faciliter l'écoulement du poisson.

2.2. Énergie et eau

a) Énergie

La Martinique dépend de l'extérieur pour 97 % de l'énergie consommée (636 000 tonnes d'hydrocarbures consommées en 2001).

La production d'énergie est assurée par EDF, qui fournit l'énergie électrique, et par la société anonyme de la raffinerie des Antilles (Sara) qui raffine le pétrole brut importé.

La consommation d'énergie croît de 5 % par an malgré des actions de maîtrise de la demande. Des investissements sont prévus pour répondre à celle-ci tant par EDF (200 mégawatts supplémentaires d'ici 2010) que par la Sara (projet d'installation d'une nouvelle raffinerie notamment pour la production d'essence sans plomb, à l'horizon 2005).

Depuis quelques années se développe l'énergie solaire. Par ailleurs, le potentiel de l'énergie éolienne, évalué à 30 mégawatts, est important mais le développement de cette énergie devra tenir compte des contraintes foncières et environnementales.

Un accord-cadre pluriannuel 2001-2006, annexé au contrat de plan Etat-Région, a été signé afin de mener une politique conjointe, entre les différents partenaires, de maîtrise de l'énergie et de développement durable.

Est également à l'étude un projet d'interconnexion par des câbles sous-marins entre la Martinique, la Guadeloupe, la Dominique et Sainte-Lucie.

En mars 2002 est entrée en service une usine d'incinération des déchets qui devrait produire à terme 4 % de l'électricité consommée.

b) Eau

L'irrégularité des pluies, la plus grande sécheresse du Sud rendent nécessaire l'irrigation qui peut être utilisée également pour apporter les éléments fertilisants pour la culture de la banane notamment. Plus de 7 000 ha sont irrigables.

Un schéma de développement et d'aménagement de la gestion en eau (SDAGE) est à l'étude.

2.3. Industrie et artisanat

En 1999, le secteur industriel comptait 1 800 entreprises et employait 9 000 personnes, plus de la moitié des 1 984 établissements n'avaient aucun salarié, 8 % en comptait plus de 10.

Pour cette même année, l'enquête annuelle d'entreprises de l'INSEE recensait 235 entreprises du secteur industriel, hors énergie, de plus de 6 salariés ou ayant un chiffre d'affaires supérieur à 0,8 million d'euros. L'agro-alimentaire représentait 40 % du chiffre d'affaires et 38 % des effectifs (importance du rhum et des jus de fruits).

En 2001, 10 000 entreprises artisanales étaient recensées par la chambre des métiers, la moitié d'entre elles sont implantées dans la conurbation de Fort-de-France

2.4. Le bâtiment et les travaux publics

En 2001, le secteur du bâtiment et des travaux publics comptait 3 152 établissements. Plus de la moitié des entreprises n'employaient pas de salariés et 40 % d'entre elles en employaient de 1 à 10.

En 1999, la branche BTP employait 7 000 personnes soit 6,1 % de la population active de l'île, 35 % d'entre eux étaient artisans ou chefs d'entreprise, 52 % ouvriers.

a) Caractéristiques de l'habitat

La Martinique dispose de 156 000 logements dont 84 % sont des résidences principales. 63 % des résidences principales sont des maisons individuelles.

Si le niveau de salubrité et de confort est assez satisfaisant, il convient de noter que seulement 39 % des logements sont reliés au tout-à-l'égout (33 % à la Guadeloupe, 81 % en métropole).

b) Politique de l'habitat

Les financements publics pour le logement social figurent dans la Ligne budgétaire unique (LBU). Le fonds régional d'aménagement foncier et urbain a

été mis en place, en 2000, pour coordonner les aides de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil général et favoriser la production de logements sociaux dont les besoins sont importants (plus de 10 000 demandes en instance).

Le contrat de plan Etat-Région prévoit, pour la période 2000-2006, un soutien au logement d'un montant de 58 millions d'euros.

En 2002, une société d'économie mixte a été créée pour faire face aux contraintes foncières et pour s'assurer de la cohérence entre la politique foncière et les orientations arrêtées par le SAR (schéma d'aménagement régional).

2.5. Commerce et distribution

C'est la première activité en termes de valeur ajoutée (14 %) et d'emplois (14 %) de l'île.

Deux tiers des employés du secteur, 11 000 personnes, travaillent dans 144 entreprises, soit moins de 2 % du nombre total des commerces.

Dans le secteur alimentaire la part des hypermarchés (> 2 500 m^2) s'accroît au détriment des supermarchés.

61 % des commerces alimentaires et non alimentaires, et 80 % des hypermarchés, sont regroupés dans la zone urbaine de Fort-de-France, Schoelcher Lamentin.

Les études de la DRCCRF (direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) montrent que, malgré une progression rapide, l'équipement commercial de la Martinique reste inférieur à celui de la métropole.

2.6. Tourisme

Selon l'agence régionale pour le développement du tourisme de la Martinique (ARDTM), le tourisme aurait induit 227 millions d'euros de dépenses directes de la part des touristes de séjour (séjournant en Martinique plus d'une journée) au nombre de 506 000 en 2001.

Le nombre de touristes de séjour a chuté de plus de 11 % par rapport à 2000 dont le chiffre était déjà en baisse par rapport à l'année précédente.

En 2001, le nombre de touristes, toutes catégories confondues (croisiéristes, excursionnistes) a diminué de près de 19 %. Entre 1998 et 2001, la diminution est de 27 %.

Ce recul serait dû au manque de sièges pour le transport aérien et à la hausse du prix des billets d'avion, à la concurrence d'autres pays de la Caraïbe, à la qualité insuffisante des services.

En 2001, le groupe hôtelier Accor a décidé de vendre trois des cinq hôtels de la Martinique, une décision identique ayant été prise par le groupe Méridien.

La Martinique dispose d'un parc important de bateaux de plaisance de location favorisé par le dispositif de défiscalisation.

Par ailleurs, 40 navires de croisière y ont fait escale en 2001, le nombre d'escales de paquebots a diminué de 45 % depuis 1996, près des trois quarts des passagers de croisière sont d'origine nord-américaine, même si la part de ceux en provenance d'Europe s'accroît.

En 2002, deux des trois compagnies de croisière ont retiré la Martinique de leur itinéraire, ce retrait pouvant être en partie compensé par la mise en service de plus gros paquebots par la compagnie restante.

La Martinique se doit de mieux adapter l'offre à la demande et d'améliorer son image. Une campagne de promotion a été réalisée au début de 2002 dans les pays européens.

Une meilleure coordination entre les différents acteurs est nécessaire. En avril 2002 les différents acteurs de ce secteur d'activité se sont regroupés dans la fédération des professionnels martiniquais du tourisme.

2.7. Les transports

En 1997, la part des transports représentait 4,1 % de la valeur ajoutée totale et 4,1 % des emplois soit 4 800 actifs occupés.

En 2002, 2 600 entreprises étaient recensées, 77 % étaient des entreprises individuelles, 1,2 % seulement employait 20 salariés ou plus.

a) Le transport maritime

Le port de Fort-de-France, classé d'intérêt national, constitue un instrument essentiel pour l'économie de l'île. Il se classe au 15e rang des ports français, au 4e pour la « conteneurisation ».

En 2001, le trafic marchandises a représenté 2 735 000 tonnes dont 800 000 tonnes embarquées (31 % de bananes).

Des travaux importants ont été entrepris pour moderniser les équipements portuaires : achèvement du terminal à conteneurs de la Pointe des grives, outillage de ce nouveau terminal, aménagement du centre opérationnel, nouvelle gare maritime, extension de la capacité d'accueil du terminal croisières de la Pointe Simon.

b) Le transport aérien

L'aéroport international du Lamentin voit, pour la seconde année consécutive, son trafic passager en diminution de 6,7 % par rapport à 2000.

Le nombre de passagers d'Amérique du Nord, il est vrai très modeste, a chuté de 52 %. En 2001, le trafic passagers, hors transit, s'établissait à 1 517 000 passagers dont un peu plus d'un million pour le marché international y compris métropole.

Air France arrive en 1e place avec 44,4 % du trafic passagers, Corsair (15,8 %), Air Lib (14,1 %).

La compagnie Air Caraïbes assure le transport aérien régional.

Des travaux d'aménagements de l'aéroport ont été entrepris ou poursuivis (réaménagement de l'ancienne gare et de l'aérogare principale, contrôle des bagages de soute, reprofilage de la piste …).

Pour la période 2000-2006, la modernisation des moyens de transport représente 10,5 % de la programmation des investissements à réaliser dans le cadre du DOCUP (investissement total prévu évalué à 1,68 milliards d'euros).

2.8. Les services

Comme pour les autres DOM, le secteur de services est prépondérant avec 81 % de la valeur ajoutée (72 % pour la métropole). Le poids des services administratifs représente près de 30 % contre 21 % pour la France entière.

II - L'ÉCONOMIE AGRICOLE MARTINIQUAISE : HISTOIRE, ATOUTS ET CONTRAINTES

A - HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE[1] [2]

En 1502, Christophe Colomb découvre la Martinique.

En 1635, Richelieu fonde la Compagnie des îles d'Amérique qui contribuera à l'installation des Français à la Martinique (Matinino) et en Guadeloupe (Karoukera).

Dans ces îles vivent les Caraïbes. Après l'an 1000 ils ont occupé les petites Antilles, sauf Saint-Domingue, où vivaient les Arawaks, cultivateurs et peuple profondément religieux.

Français et Anglais se disputent alors les miettes des territoires que ne contrôlent pas encore Espagnols et Portugais.

Guadeloupe et Martinique avaient servi de lieu d'escale et de ravitaillement pour les Espagnols lors de leurs conquêtes du Nouveau Monde, elles seront pour les Français une étape importante de peuplement et d'occupation du sol. Les îles sont les *« avenues des faubourgs de l'Inde, l'entrée du Pérou »*.

1. Agriculture de survie et culture du tabac

Lors de leur installation en Martinique, les colons vont développer la culture du tabac (le pétun) qui devait leur apporter une certaine prospérité *« c'est icy le vray païs au pétun ou tabac et c'est notre plus grand trafic »*.

Pour cultiver le tabac, il faut abattre les arbres de la forêt, débroussailler, les plants sont ensuite mis en terre avec un bâton à fouir. Au bout de trois ou quatre ans la terre avait perdu de sa fertilité, il fallait défricher et mettre en culture une autre parcelle.

Les colons recherchent le profit et c'est la culture du tabac qui devait leur apporter une certaine prospérité. Le tabac, découvert à Cuba par Christophe Colomb lors de son premier débarquement, a été présenté à Catherine de Médicis par l'ambassadeur de France à Lisbonne, Jean Nicot. Il est alors importé du Vénézuela, puis du Brésil. Louis XIII instaure une taxe sur le tabac (30 sols par livre-pesant), seul le tabac des îles est exempté de ce droit.

La culture du tabac exigeait de la main-d'œuvre mais moins que n'en exigera la culture de la canne à sucre. Concessionnaires de terres et capitaines de navires recrutaient en France cette main-d'œuvre qui pouvait espérer s'enrichir *« car les terres sont fertiles et de grand rapport »*. Les engagés, recrutés pour trois ans, sont logés et nourris. Le maître peut céder l'engagé sans son

---

[1] Source utilisée : Histoire des Antilles et de la Guyane, sous la direction de Pierre Pluchon - Privat, 1982.

[2] Note de la chambre d'agriculture de la Martinique - décembre 2002.

consentement, ce qui démontre une dépendance servile qui s'ajoute à la dureté des conditions de vie sur la plantation.

Parmi les premiers engagés certains avaient pu à leur tour recruter des engagés et devenir planteurs, la terre leur étant concédée à l'expiration du contrat de trois ans.

La culture du tabac a joué un rôle très important lors de l'implantation dans les petites Antilles, biens et services étaient évalués en livres de tabac. Le tabac, dont le prix baisse dès 1638-39, continuera à être cultivé lorsque se développera la culture de la canne à sucre ; en 1671, en Martinique les habitants vivant du tabac sont encore deux fois plus nombreux que ceux qui vivent de la canne.

Les cultures du coton et de l'indigo furent également introduites.

Les colons avaient aussi besoin de se nourrir. Ils cultivaient du maïs, du manioc, de la patate douce et de la banane. Les Indiens leur avaient appris à cultiver le manioc pour la fabrication de la cassave (galette de manioc). Le tubercule se conserve dans la terre, et peut être consommé au fur et à mesure des besoins ; il était cultivé sur abattis. Pêche et chasse complétaient l'alimentation.

2. Les grandes plantations de canne

Les îles françaises ne viennent à cette culture que tardivement, vers 1660, alors que les prix ont déjà commencé à diminuer par rapport aux années 1650. Ce sont des juifs marranes et des marchands hollandais chassés du Brésil qui introduiront la culture de la canne et l'industrie sucrière, les deux étant étroitement liées. A la différence du tabac, la production de canne exige d'importants capitaux et un grand savoir-faire ; *« il faut de grands frais pour monter un moulin et des hommes adroits »*.

Le prix du sucre baisse, les engagés coûtent cher, les planteurs vont réduire leur coût en utilisant une main-d'oeuvre servile. C'est dans la seconde moitié du XVII^{ème} siècle qu'apparaissent les grandes plantations esclavagistes.

En Martinique, « l'habitation » qui cultive la canne dispose d'une surface moyenne de 53 ha en 1671, de 58 ha en 1685. 67 % des surfaces cultivées de la Martinique étaient plantée en canne, 21 % en tabac. Il n'y a pas de véritable monoculture, la plantation conserve une part importante de cultures vivrières.

Les grandes plantations ont leur propre usine à sucre. Les autres peuvent faire broyer leur récolte à l'extérieur.

En 1790, la Martinique compte 324 usines sucrières, contre 111 en 1671.

La culture de la canne, à la différence de celle du tabac, permet aux grands propriétaires de vivre de leurs rentes.

3. La banane va s'imposer comme la première production agricole

Dès les années trente, la banane se développe comme production de diversification en contrepoids à la canne à sucre contrôlée par les grands planteurs.

Elle était pratiquée par de petits paysans et exportée par des « ramasseurs ». Dans les années soixante, elle va remplacer la canne sur les grandes exploitations et s'imposer comme première production agricole.

Jusqu'en 1993, année d'adoption de l'Acte unique européen et de mise en vigueur de l'OCM banane (organisation commune de marché), le cadre était très protecteur puisque le marché français de la banane était réservé pour les deux-tiers aux bananes des DOM et pour l'autre tiers à celles de la Côte d'Ivoire et du Cameroun.

4. L'essor de nouvelles productions

Au XVII^{ème} siècle, la consommation de café devient à la mode et se développe en Europe. Il va être cultivé dans les Antilles ; en 1788, la Martinique compte 937 caféières. Cette culture entraînera une augmentation du nombre d'esclaves.

A la fin du XVII^{ème} siècle, le coton deviendra une troisième culture d'exportation.

5. L'adaptation au monde moderne

Au cours du XIX^{ème} siècle, la société coloniale fondée sur la prédominance économique et sociale des grands propriétaires sucriers est fortement ébranlée à la fois par la concurrence du sucre de betterave et par l'abolition de l'esclavage en 1848.

A la Martinique, les békés, mieux organisés, réussissent à conserver la direction de l'économie de l'île.

La banque va jouer un rôle très important dans cette évolution ; en 1860 est fondé le Crédit colonial qui deviendra en 1863 le Crédit foncier colonial.

En 1932 et 1933, les exportations d'alcool et de sucre vers la métropole sont contingentées, ce qui entraînera une baisse des prix et des salaires.

6. La diversification, un objectif constant

Dans les années 70, des tentatives de développement de la lime tahiti (citron vert) et de l'avocat à destination du marché européen se heurtent à la concurrence des pays tiers ce qui décourage les producteurs.

Les productions, vivrières (productions maraîchères, animales, florales, fruitières) vont, dans les années 1980, se développer et se structurer. Les cultures pratiquées jusque là sur les « jardins créoles », en appoint ou en subsistance, vont progressivement s'organiser au sein de coopératives orientées vers le marché local.

7. Les actions sur les structures

Une SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural), a été mise en place en Martinique, en 1968. L'objet principal des SAFER dans les DOM est la réalisation de la réforme foncière qui consiste en l'achat des terres appartenant aux grands domaines agricoles, revendues après aménagement sous forme de lots notamment aux « colons » et aux ouvriers de ces domaines.

A la Martinique, la réforme foncière n'a pas eu l'ampleur de celle réalisée en Guadeloupe, ce qui fait que la propriété foncière agricole reste encore concentrée.

B - UN PÔLE DE PRODUCTION ESSENTIEL : LA BANANE - DES FILIÈRES DE DIVERSIFICATION DYNAMIQUES

Tableau 7 : Répartition des cultures en Martinique
(campagnes agricoles 1988-1989 et 1999-2000)

	Exploitations		**Superficie (ha)**	
	1989	**2000**	**1989**	**2000**
Céréales	12	2	1	0
Canne à sucre	528	366	3 072	3 293
Autres plantes industrielles	13	0	2	0
Plantes aromatiques (1)	203	334	20	78
Cultures industrielles et plantes aromatiques (1)	**732**	**679**	**3 094**	**3 371**
Tubercules, racines et bulbes	6 445	2 601	2 045	1 222
Légumes frais	4 877	2 220	1 782	1 839
Légumes secs	9	6	2	1
Cultures légumières	**7 895**	**3 310**	**3 829**	**3 062**
Banane	1 891	1 289	8 282	9 308
Ananas	80	126	550	510
Autres fruits (fraise, grenadille)	11	19	6	3
Cultures fruitières semi-permanentes	**2 048**	**1 414**	**8 838 9**	**821**
Cultures fourragères	30	69	31	156
Jachères	253	525	569	1 394
Autres terres arables (y compris abattis)	11	2	9	2
Cultures fruitières permanente	521	310	1 048	531
Prairies permanentes	5 121	2 517	11 734	8 463
Parcours, landes peu productifs	7 464	3 194	7 155	4 999
Superficie toujours en herbe	**11 279**	**5 466**	**18 889**	**13 461**
Cultures florales	1 537	374	415	187
Végétaux divers (pépinières)	20	38	5	11
Jardins et vergers familiaux	4 675	861	246	45
Superficie agricoles utilisée (SAU)	***14 765***	***7 815***	***36 974***	***32 041***
Sols des bâtiments et cours	15 284	6 742	786	620
Landes non productives et friches	1 762	799	3 476	1 902
Bois et forêts	619	253	4 471	3 450
Aquaculture	33	17	22	26
Autres territoires non agricoles	653	115	4 068	905
Superficie totale des exploitations	***15 284***	***8 039***	***49 797***	***38 944***

(1) Plantes aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes

Source : Recensements agricoles 1989 et 2000 - Agreste

1. La banane

La production bananière constitue et de très loin la première production agricole de l'île tant sur le plan des superficies cultivées que de la valeur.

Elle est présente sur une très grande partie de l'Ile et notamment dans les zones arrosées du Nord-Atlantique et du Centre.

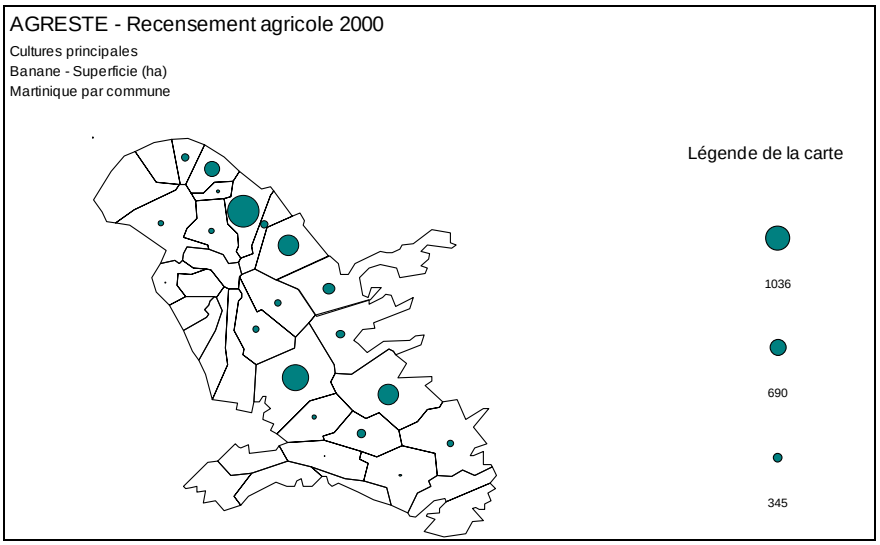

1.1. Une production d'exportation

La filière bananière est presqu'exclusivement orientée sur l'exportation (près de 90 % de la valorisation de la filière banane se fait sur l'export).

Cette vocation à l'exportation a été favorisée dès les années 60, par la mise en œuvre d'un cadre très protecteur pour les bananes domiennes (Martinique et Guadeloupe) et africaines (Côte d'Ivoire et Cameroun) qui permettait une fixation des prix par le ministère des finances, la gestion de l'équilibre s'opérait pas la seule gestion des quantités produites et commercialisées.

Cette vocation à l'exportation est remise en cause progressivement depuis 1993 avec la signature de l'Acte unique européen, la mise en œuvre d'une organisation commune de marché et les accords du GATT, puis de l'OMC.

Progressivement, la concurrence augmente sur les marchés traditionnels des bananes antillaises sans que la compétitivité de ces productions ait pu être améliorée dans la même mesure.

1.2. Une place économique capitale

La banane occupe près de 29 % de la surface agricole utilisée. La surface occupée a crû en dix ans tant en valeur brute qu'en part d'occupation de la surface agricole.

Parallèlement, la banane génère 53 % de la production agricole finale, en augmentation significative.

Tableau 8 : Répartition de la production agricole

	1999		2000		
	Valeur	**%**	**Valeur**	**%**	**00/99**
Légumes	482,50	24,4	494,50	23,7	2,5%
Tubercules	131,90	6,7	128,10	6,2	-2,9%
Légumes frais	350,50	17,7	366,30	17,6	4,5%
Fruits	1.117,60	56,4	1.211,60	58,2%	8,4%
Banane	998,90	50,4	1.101,60	52,9	10,3%
Ananas	53,70	2,7	51,90	2,5	-3,4%
Melon	18,50	0,9	51,90	2,5	180,5%
Plantes industrielles	95,10	4,8	113,50	5,4	19,3%
Canne à sucre	87,90	4,4	106,00	5,1	20,6%
Fleurs et plantes	48,40	2,4	42,50	2,0	-12,2%
TOTAL Productions végétales	**1.747,60**	**88,2%**	**1.866,10**	**89,6**	**6,8%**
Bétail	153,80	7,8%	141,80	6,8	-7,8%
Bovins	93,90	4,7%	84,90	4,1%	-9,6%
Porcins	35,60	1,8%	34,70	1,7%	-2,5%
Autres animaux	23,80	1,2%	15,10	0,7%	-36,6%
Produits animaux	55,40	2,8%	59,70	2,9%	7,8%
Œufs	30,00	1,5%	34,30	1,6%	14,3%
TOTAL Productions animales	**233,00**	**11,8%**	**216,60**	**10,4%**	**-7,0%**
TOTAL PRODUCTION AGRICOLE	**1.980,60**	**100,0%**	**2.082,70**	**100,0%**	**5,2%**

Source : Agreste

1.3. Un impact social différencié

16 % des exploitations seulement intègrent une sole bananière dans leur système de production. Le nombre de ces exploitations a diminué de façon extrêmement forte en 10 ans (- 30 %) en passant de près de 2000 exploitations en 1989 à environ 1 300 en 2000.

Les exploitations bananières font partie des exploitations disposant des plus grandes surfaces (7 ha 22 en moyenne par exploitation). Cette surface a augmenté de près de 80 % entre 1989 et 2000.

Les gains de productivité et surtout le renforcement très significatif du recours au salariat expliquent ces éléments.

1.4. Une production fortement dépendante du soutien public

La part du soutien public à la filière banane représente près de 60 % de ses produits totaux (656 MF en 2000 pour une valeur globale de 1 100 MF).

1.5. Une production fortement consommatrice de main-d'œuvre

La filière de production bananière représente une source d'emploi considérable pour l'économie martiniquaise.

On considère en effet que la production bananière (dans sa partie strictement agricole) occupe environ 0,8 UTH/ha de plantation.

La production bananière martiniquaise occupe à l'heure actuelle près de 12 000 salariés. Cet impact fort est d'une part l'un des atouts politiques importants de la filière banane martiniquaise mais aussi l'une de ses contraintes lourdes, 50 % du coût de production découlant des frais de main-d'œuvre, beaucoup plus élevé que dans les pays concurrents (Amérique centrale notamment) et ceci malgré les mesures d'allègement des charges sociales dont bénéficient d'ores et déjà les départements d'Outre-Mer (dans le cadre notamment de la loi d'orientation de l'Outre-Mer).

1.6. Des innovations techniques valorisables

Les travaux engagés sur la réduction des coûts de production, l'amélioration des rendements techniques et économiques ont permis de mettre au point des itinéraires techniques nouveaux qui, en conjuguant l'utilisation de plants sains par la technique des vitro-plants à l'incorporation de périodes de jachères, limitent de façon significative le recours aux pesticides sur les plantations bananières. Ceci permet :

- de limiter les coûts en intrants ;
- d'obtenir des rendements accrus ;
- de limiter considérablement les résidus de pesticides dans les produits et dans l'environnement.

Outre leur intérêt technique et économique direct, ces techniques, toujours en cours d'amélioration, pourraient aussi faire l'objet d'une valorisation marketing intéressante notamment dans les pays du Nord, fort consommateurs de banane d'une part, mais aussi fort attachés dans leurs mentalité au respect de l'environnement.

2. Les cultures maraîchères, vivrières et fruitières

Les filières végétales de diversification martiniquaises sont un pôle de production important et structuré qui constitue une certaine exception dans les départements d'Outre-Mer.

2.1. Un impact spatial et social fort

Elles sont pratiquées dans la plupart des cas en tant que production d'appoint ; elles occupent plus de 3 000 hectares de terre et concernent plus de 3 500 exploitations agricoles.

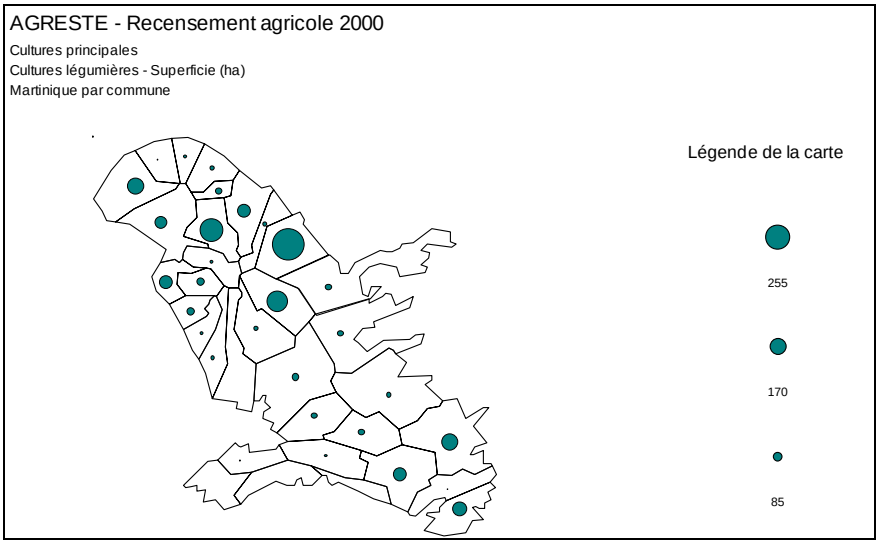

2.2. Un impact économique significatif et des filières qui s'organisent

Elles représentent plus de 25 % de la production agricole finale martiniquaise. La filière martiniquaise est organisée et structurée autour de la société coopérative des producteurs maraîchers (Socopma), créée il y a une vingtaine d'années.

2.3. Des marchés difficiles à pénétrer

Traditionnellement commercialisées sur des circuits courts, les productions végétales destinées au marché domestique connaissent des difficultés importantes pour s'imposer dans les réseaux modernes de distribution.

La Socopma en investissant sur des outils de transformation et notamment de surgélation des productions vivrières traditionnelles (banane légume, fruit à pain, igname, madère, …) devrait assurer une adaptation réussie de la production locale au contexte nouveau de la consommation et de la distribution.

3. La canne : un poids économique, social et culturel qui reste important

Si la production cannière martiniquaise est loin de représenter le même impact spatial, économique et social qu'en Guadeloupe ou à la Réunion, elle constitue pourtant, un pan important de l'économie agricole martiniquaise.

Au-delà de l'agriculture même, la filière canne de par l'impact fort de certains de ces produits, et notamment des rhums agricoles traditionnels, contribue à affirmer et véhiculer l'image de la Martinique, île d'authenticité et de tradition respectée.

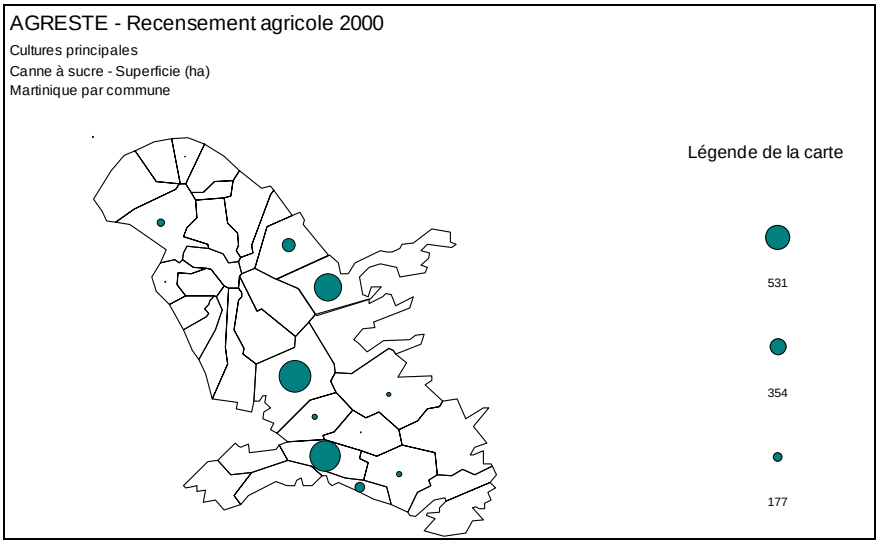

A l'inverse des deux îles plus fortement cannières que sont la Réunion et la Guadeloupe, la filière canne martiniquaise trouve une part importante de ses débouchés sur les marchés domestiques.

La situation est néanmoins différenciée de façon nette suivant les produits et filières de production.

3.1. Une filière de valorisation principale et efficace : le rhum AOC

Le rhum agricole martiniquais a développé une politique marketing efficace, basée sur la reconnaissance en tant qu'appellation d'origine contrôlée de sa production de rhum agricole. Sont exclus de cette appellation les rhums industriels et les rhums légers.

75 % de la production de canne est destinée aujourd'hui à la production de rhum AOC, qui bénéficie en outre des mesures d'avantages fiscaux significatifs à la commercialisation en France Métropolitaine.

3.2. Le sucre : une filière locale de valorisation

A l'inverse des deux autres îles cannières, la Martinique ne développe qu'une faible activité sucrière, qui jouit de la caractéristique de ne n'avoir qu'une vocation de distribution sur le marché domestique martiniquais.

La seule usine sucrière encore en activité, l'usine du Galion est la propriété du département et est gérée par une société d'économie mixte.

Cette activité bénéficie donc des soutiens publics des deux collectivités territoriales (région et département) qui peuvent être évalués annuellement à environ 3M €.

Un certain équilibre industriel de cette unité pourrait être trouvé si la production annuelle de canne transformée en sucre pouvait passer à 130 000 t (86 000 t traitées actuellement). Ceci nécessiterait de trouver environ 700 ha de terres supplémentaires ce qui pourrait être envisageable dans les terres de friches du Sud de l'île, à condition qu'un programme d'irrigation puisse être mis en œuvre.

L'activité sucrière donne également lieu à transformation de la mélasse en rhum industriel.

4. L'ananas industriel : un produit de haute technologie

La Martinique a développé une tradition de production d'ananas pour la transformation industrielle dans le Nord de l'île (zone de Morne Rouge).

Cette filière en difficulté depuis de nombreuses années a néanmoins bénéficié d'une OCM spécifique jusqu'en 2002.

Un plan de continuation et de restructuration de l'entreprise de transformation ont amené à l'abandon des produits traditionnels (production d'ananas en conserve) en perte de vitesse commerciale au profit de crush à destination des industries de seconde transformation (produits laitiers notamment).

Ces produits bénéficient d'une avance technologique significative vis-à-vis des principaux producteurs mondiaux (Thaïlande), avance qui ne saurait cependant perdurer très longtemps.

Depuis avril 2002, l'OCM a disparu, les soutiens à la production ont été transférés sur le Poseidom.

Toujours très largement déficitaire, malgré le saut technologique effectué, l'entreprise de transformation reste suspendue à des décisions politiques. Les difficultés prévisibles pour obtenir l'équilibre financier de l'outil industriel conjugué au faible impact de cette production dans le tissu agricole martiniquais laisse augurer d'une réorientation indispensable de la production d'ananas vers des marchés plus porteurs (ananas de bouche à vocation domestique et/ou d'export).

5. Les productions animales : un impact modéré

Les productions animales à la Martinique connaissent un retard de développement marqué par rapport aux productions végétales.

Les principaux pôles de productions sont :

- la production bovine ;
- la production d'œufs de consommation.

Les productions de viande hors sol (élevage porcin et élevage avicole) sont par contre peu présentes, malgré l'existence d'une industrie de fabrication d'aliment du bétail (Grand Moulin des Antilles).

La production bovine souffre d'une production trop peu structurée et d'une tradition encore très vivace d'abattage forain *« sous le manguier »*.

La production bovine est assez largement présente dans toute l'île à l'exception de la partie montagneuse et très arrosée du Nord.

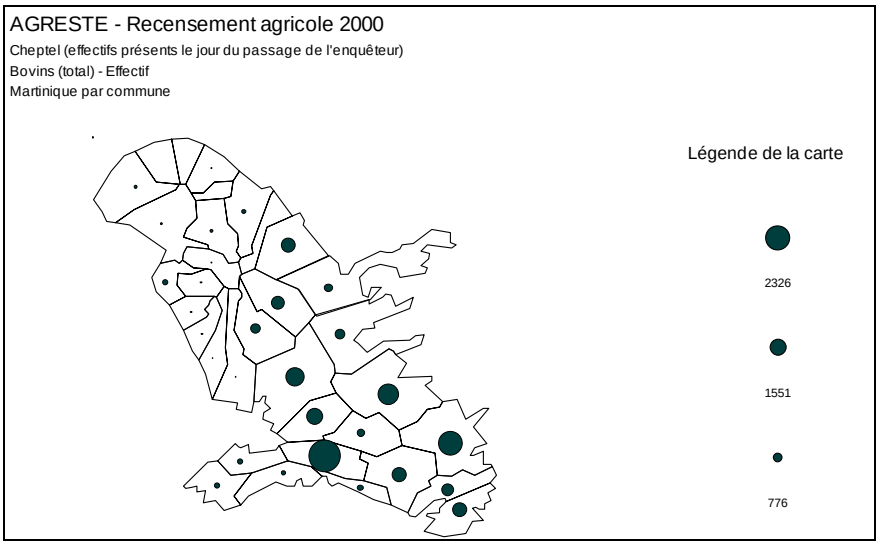

La Martinique reste potentiellement demandeur en viande bovine fraîche abattue localement.

C - MAÎTRISE DES TECHNIQUES ET ORGANISATION

1. Le dispositif de formation

1.1. Formation initiale

Deux lycées publics dispensent une formation initiale à 423 élèves dont 31 BTSA.

Une maison familiale et rurale accueille 91 élèves.

Un CFA public accueille 125 apprentis.

1.2. Formation continue

Cinq centres publics de formation professionnelle continue ont dispensé 311 000 heures stagiaires et un centre privé, 6 075 heures stagiaires.

Le régiment du service militaire adapté (RSMA) dispense également des formations :

- maraîchage : 8 stagiaires (5 CAPA) ;
- travaux paysagers : 10 stagiaires (9 CAPA) ;
- insertion : 18 stagiaires et 2 techniciens : 15 emplois directs, 2 en formation complémentaire (85 %).

1.3. La formation continue des salariés

Le FAFSEA (Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles), qui intervient en Martinique depuis 1996, a développé 411 actions de formation en 2000, 417 en 2001, 300 en 2002 ayant concerné respectivement 1419, 1720 et 716 participants.

Ces actions de formation sont co-financées par le Fonds social européen (FSE). Un accord-cadre d'engagement de développement de la formation a été conclu entre l'Etat et les partenaires sociaux de l'agriculture pour la période 2001-2003 pour favoriser les salariés les moins qualifiés.

Le catalogue de formation pour l'année 2002 a proposé 135 formations d'une durée de 2 à 15 jours.

Les modules d'un parcours de formation sont complémentaires mais indépendants. Les stages de formation peuvent être communs à plusieurs secteurs (conduite de tracteur, informatique, langues …) ou spécifiques à un secteur professionnel (banane, canne à sucre, horticulture …).

De nombreux stages proposés concernent la banane : l'oeilletage en bananeraie (deux jours), les soins aux régimes (deux jours), l'étude de la filière banane en Côte d'Ivoire (cinq jours). D'autres concernent la canne à sucre, l'horticulture, les espaces verts.

Le FAFSEA accompagne aussi les entreprises dans leur action de formation en sensibilisant les agents de maîtrise et les chefs d'équipe aux techniques de management et à l'importance de la formation. Des livrets pédagogiques ont été réalisés avec le concours des entreprises pour la canne à sucre et la banane en Martinique. Ils sont faits en créole.

2. Le dispositif de recherche

Un pôle de recherche agronomique réunissant le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), l'INRA, le CEMAGREF (centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts) et l'IRD (Institut de recherche pour le développement) favorisera une recherche davantage orientée vers les productions vivrières, les fruits et les fleurs. Ce pôle a été inauguré en octobre 2002.

Le CIRAD travaille aussi en liaison très étroite avec les professionnels de la banane pour améliorer l'efficacité de cette filière en essayant de mettre au point de nouvelles variétés susceptibles d'apporter un plus haut niveau de qualité et de tolérance aux maladies.

D - DYNAMIQUE SOCIALE FORTE

1. Le poids renforcé du salariat

L'agriculture martiniquaise est celle des quatre départements d'Outre-Mer qui fait le plus appel à la main-d'œuvre salariée. La tendance à l'augmentation du salariat agricole est importante puisqu'en dix ans le nombre de salariés à temps complet des exploitations agricoles a pratiquement doublé alors que dans le même temps le nombre d'exploitants a connu une baisse d'effectif de 40 %.

La lecture des statistiques ci-avant indique à l'évidence avec une forte réduction de la main-d'œuvre familiale autre que celle du chef d'exploitation, une stagnation du nombre de salariés à temps partiel et l'augmentation importante du nombre de salariés à temps complet que les exploitations agricoles martiniquaises sont sur une voie de professionnalisation entrepreunariale forte.

En 2000, la main-d'œuvre salariée représente plus de la moitié de la main-d'œuvre disponible sur les exploitations.

La production bananière occupe à cet égard une part très significative de la population agricole salariée martiniquaise.

Tableau 9 : Population active sur l'exploitation

	Personnes ayant une activité sur l'exploitation						Nombre d'UTA (2)	
	mi-temps à moins d'un temps complet		Temps complet		Ensemble (1)			
	1989	2000	1989	2000	1989	2000	1989	2000
Chefs d'exploitation et coexploitants	3.150	2.325	3.247	1.949	15.600	8.188	7.910	4.547
Conjoints non coexploitants	836	342	307	200	4.663	1.886	1.814	719
Autres membres de la famille	719	234	210	141	5.452	1.751	1.880	576
Population familiale totale	4.705	2.901	3.764	2.290	25.715	11.825	11.604	5.841
Salariés permanents	2.313	2.225	2.352	4.686	5.416	8.637	4.275	6.795
Salariés saisonniers	…	…	…	…	2.814	2.259	578	358
ETA et CUMA	…	…	…	…	…	…	…	17
Total population active	7.018	5.126	6.116	6.976	33.945	22.721	16.457	13.012

(1) Y compris personnes travaillant moins d'un mi-temps

(2) UTA : unité de travail annuel, quantité de travail annuel d'une personne à temps plein

Source : recensements agricoles 1989 et 2000 - Agreste

2. Le dynamisme des capitaux endogènes

Ainsi qu'il a été souligné dans les paragraphes consacrés à l'histoire des différents départements d'Outre-Mer, la Martinique a de tout temps été caractérisée par l'existence d'un capitalisme local particulièrement dynamique et efficient.

Ce capitalisme local a su investir dans les secteurs clés de l'économie martiniquaise et donner une assise financière cohérente.

L'ensemble des secteurs amonts, avals ou connexes de l'agriculture sont peu ou prou détenus par des capitaux martiniquais. Importateurs et approvisionneurs en intrants agricoles, banques, transformateurs et distributeurs ont à cet égard des intérêts fortement liés à l'agriculture.

Ceci facilite incontestablement le dynamisme du secteur agricole et devrait notamment permettre d'envisager de façon relativement sereine des initiatives telles que les initiatives interprofessionnelles.

A l'instar de l'interprofession réunionnaise, mais avec une moindre expérience, l'interprofession martiniquaise viande est en train de se mettre en œuvre et devrait favoriser le développement des filières locales d'approvisionnement en produits animaux.

E - UNE CONCURRENCE FONCIÈRE FORTE : UNE DIMINUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) EXTRÊMEMENT RAPIDE

L'agriculture martiniquaise connaît des niveaux de contrainte élevés.

Entre 1989 et 2000, l'agriculture martiniquaise a perdu près de 5 000 hectares de SAU.

Si l'on ne peut en conclure qu'à ce rythme l'agriculture martiniquaise aura disparu dans 30 ans, il est tout de même capital de signaler que le maintien d'un foncier agricole suffisant est l'un des enjeux majeurs que l'agriculture martiniquaise aura à relever.

1. Une situation foncière caractéristique de l'héritage du système colonial

Tableau 10 : Taille en superficie agricole utilisée (SAU)

	Exploitations		SAU (ha)		Superficie moyenne (ha)		% total (exploitations)		% total (superficie)	
	1989	**2000**	1989	**2000**	1989	**2000**	1989	2000	1989	2000
Moins de 1 ha (1)	9.654	**3.396**	2.982	**1.240**	0,31	**0,37**	63%	42,24%	8%	3,87%
1 à moins de 2 ha	2.086	**1.506**	2.931	**2.040**	1,41	**1,35**	14%	18,73%	8%	6,37%
2 à moins de 5 ha	2.427	**2.014**	7.286	**6.209**	3,00	**3,08**	16%	25,05%	20%	19,38%
5 à moins de 10 ha	634	**622**	4.212	**4.168**	6,64	**6,70**	4%	7,74%	11%	13,01%
10 à moins de 20 ha	252	**249**	3.346	**3.328**	13,28	**13,37**	2%	3,10%	9%	10,39%
20 ha à moins de 50 ha	231	**162**	16.216	**5.104**	70,20	**31,51**	2%	2,02%	44%	15,93%
50 ha à moins de 100 ha		**62**		**4.471**		**72,11**		0,77%		13,95%
100 ha et plus		**28**		**5.481**		**195,75**		0,35%		17,11%
Total	**15.284**	**8.039**	**36.974**	**32.041**	**2,42**	**3,99**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

(1) Y compris les exploitations sans SAU

Source : Éléments d'Agreste.

Si les surfaces moyennes ont très largement augmenté en 10 ans, l'essentiel du patrimoine foncier agricole martiniquais reste très concentré : 3 % des exploitations détiennent 47 % de la SAU, 6 % des exploitations en détiennent 58 % alors que 43 % des exploitations ne détiennent que 3,87 % de cette même SAU.

Les exploitations de taille relativement importante résistent mieux que les petites exploitations à « l'érosion foncière ». Ainsi, la superficie occupée par les exploitations de plus de 20 ha ne régresse en 10 ans que d'environ 1 000 ha, alors que sur l'ensemble des exploitations c'est près de 5 000 ha qui ont perdu leur vocation agricole.

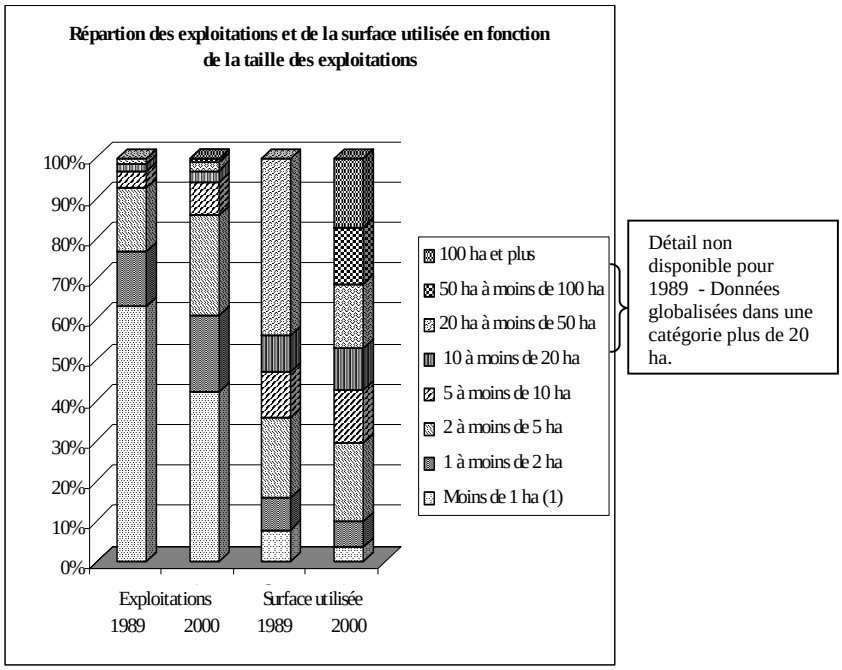

Source : à partir d'Agreste

2. Entre agriculture et habitat

A la Martinique la demande de foncier constructible à destination de l'habitat engendre une pression foncière très importante sur le foncier et plus particulièrement sur le foncier agricole.

La diminution de la croissance démographique enregistrée depuis quelques années et les prévisions de stabilisation démographique à terme laissent à penser que la demande foncière pour l'habitat ira également en diminution.

Une politique de l'habitat et notamment de l'habitat collectif reste encore à mettre en œuvre, la tradition martiniquaise restant très largement orientée vers l'habitat individuel.

CHAPITRE III

LA GUADELOUPE

I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES, DÉMOGRAPHIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES[1] [2]

A - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES : DES CONTRASTES MARQUÉS

La Guadeloupe est située dans la zone Caraïbe à 7 000 km de la métropole, 140 km de la Martinique et 2 000 km des Etats-Unis. Sa superficie est de 1 700 km^2.

1. Un archipel volcanique

C'est un archipel composé de la Guadeloupe dite continentale, de Marie-Galante, de la Désirade, des Saintes, de Saint-Barthélémy et d'une partie de Saint-Martin. Comme la Martinique, elle se situe dans l'arc antillais.

La Guadeloupe « continentale » a la forme d'un papillon avec à l'Est la Grande-Terre, à l'Est la Basse-Terre, séparées par l'étroit bras de mer de la Rivière-Salée.

C'est une île volcanique. La Grande-Terre a été recouverte de calcaire et présente un modelé karstique caractéristique propre à cette roche (dolines, vallées à fond plat...). Au Centre-ouest et au Sud-ouest se trouve la plaine d'effondrement de Grippons et la plaine des Abymes.

La Basse-Terre, volcanique elle aussi, est d'origine géologique plus récente. La partie septentrionale est la moins élevée, au Sud la Soufrière, volcan encore actif, culmine à 1 467 m (l'éruption de 1976-77 a entraîné l'évacuation de 70 000 personnes).

Les Monts Caraïbes, à la pointe Sud de Basse-Terre, sont d'origine plus ancienne.

Marie-Galante (158 km^2), située à 35 km au sud de la Grande-Terre, est une île calcaire avec un soubassement volcanique. Une faille sépare les Bas du Nord des Hauts du Sud.

La Désirade (22 km^2), à 8 km à l'Est de la Guadeloupe, est une île allongée de forme étroite aux falaises abruptes.

Les Saintes (13 km^2) sont constituées par deux îles Terre-de-Haut et Terre-de-Bas et de 7 îlets. Elles offrent un paysage de collines et de « pains de sucre ».

---

[1] Ouvrage utilisé : La Guadeloupe en 2001. Institut d'émission des départements d'Outre-Mer (IEDOM).

[2] Ouvrage utilisé : TER (tableau économique régional) 2002, INSEE.

Saint-Barthélémy, (25 km^2), située à 175 km du Nord-Est de la Guadeloupe est une île basse de 8 km sur 3 km. Son sommet la morne du Vitet atteint 281 m. En 1996 a été créée une réserve naturelle marine car la faune y abonde.

Saint-Martin (88 km^2) est située à 200 km au Nord-ouest de la Guadeloupe ; elle est partagée entre la France (au Nord 54 km^2) et les Pays-Bas. Elle comporte, elle aussi, une Grande-Terre avec un relief de collines et des Basses-Terres à l'Ouest. Le climat est plutôt sec.

2. Un climat tropical

Comme en Martinique, le climat est tropical avec des variations selon l'altitude, l'exposition aux alizés. La Désirade reçoit 1 250 mm d'eau, Marie-Galante moins de 1 000 mm, ce qui est un atout pour le tourisme balnéaire. La pluviométrie sur la Grande-Terre est de l'ordre de 2 000 mm, la Soufrière reçoit presque 10 m d'eau.

3. Des paysages variés

Le paysage, du fait même de ce grand nombre d'îles, est très varié (plages, fonds marins, forêt primaire tropicale, sites naturels comme les chutes du Carbet, ou la Pointe des Châteaux). Le parc national de la Guadeloupe, de 17 300 ha, occupe le centre de la Basse-Terre, il contribue à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement. La forêt couvre 38 % du territoire.

B - DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET EMPLOI

1. Évolution démographique

1.1. Une évolution démographique ralentie

Lors du recensement de 1999, la Guadeloupe comptait 422 000 habitants (325 000 en 1974), soit le quart de celle de l'ensemble des départements d'Outre-Mer. La densité de population s'élevait à 248 habitants par km^2.

Entre les deux derniers recensements la population s'est accrue de 9,1 % malgré un solde migratoire négatif, toutefois le rythme de croissance annuelle de la population est réduit de moitié par rapport à celui enregistré pour la période 1982-1990.

En 1999, près de la moitié de la population vivait dans l'arrondissement de Pointe-À-Pitre, 41 % dans celui de Basse-Terre et 8,5 % dans les îles du Nord. Au cours des 10 dernières années, c'est la commune de Baie-Mahault, entre la Grande et la Basse-Terre, qui a connu la plus forte croissance de population (+ 55,4 %).

Selon cinq scénarios d'évolution de la population établis par l'INSEE (selon un vieillissement plus ou moins important de la population, la dégradation de la balance des naissances sur les décès, la hausse du nombre moyen d'enfants par femme, l'absence de migration ou l'allongement de la période de référence de migration), les projections de la population donneraient des chiffres variant entre 493 000 ou 600 000 habitants en 2030.

1.2. Une population qui commence à vieillir

Les moins de 20 ans représentent 31,7 %, taux légèrement supérieur à celui de la Martinique, mais très inférieur à celui de la Réunion. Les plus de 60 ans qui n'étaient que 11,7 % en 1990, sont passés à 14 % en 1999.

2. Emploi

2.1. Une population active en forte croissance

La population active était de 191 000 lors du recensement de population de 1999, soit 10 % de plus qu'en 1990. On note toutefois un ralentissement de cette progression qui avait atteint 4 % par an entre les recensements de 1982 et 1990.

Selon l'INSEE, la population active continue à se féminiser, le taux d'activité des femmes est de 55,3 %, supérieur de près de sept points au taux métropolitain.

En 1999, la population active occupée s'élève, selon le recensement de population, à 125 000 ; elle s'établissait à 117 500 en 1990 et à 92 400 en 1982.

2.2. Un niveau de chômage élevé mais en diminution

En mars 2000, le taux de chômage, au sens du BIT, s'établissait à 25,7 % alors qu'il était de 30,7 % en mars 1998. Il est à peu près du même ordre que ceux enregistrés en Martinique et en Guyane.

Le taux de chômage des femmes était de 30,8 % en mars 2000 pour un taux de 21,2 % pour les hommes. Le taux de chômage masculin était de 25,3 % en mars 1998, le taux de chômage féminin s'était élevé à 37,1 % en mars 1999.

Au 1er janvier 2001, la Guadeloupe comptait 47 800 demandeurs d'emplois, les femmes et les jeunes de moins de vingt-cinq ans étant sur-représentés.

Le chômage de longue durée concerne la moitié des demandeurs d'emploi.

2.3. La prépondérance du secteur tertiaire en matière d'empois salariés

En 1999, 82 % des actifs occupés étaient des salariés. Le tertiaire employait 85 % des salariés, le secteur *« agriculture, sylviculture et pêche »* 2,8 %, les industries agro-alimentaires 2,2 %, la construction 5,3 %.

En mars 1998, les effectifs de la fonction publique s'élevaient, hors défense nationale, à 38 300 agents, soit un peu moins du tiers de l'emploi total de Guadeloupe.

Lors du recensement de 1999, l'emploi non salarié concernait 22 616 personnes, la part de l'agriculture et celle de la construction s'établissant à 20 %.

2.4. Salaire annuel moyen

Le salaire annuel moyen, net de prélèvements à la source, s'élevait dans le secteur privé, en Guadeloupe, en 1999, à 16 695 euros pour une moyenne nationale de 17 930 euros.

Professions intermédiaires et employés ont un salaire supérieur, ou légèrement supérieur, à la moyenne nationale de leur catégorie, à la différence des ouvriers qui gagnent près de 10 % de moins.

2.5. RMI : un nombre élevé de bénéficiaires

Au 30 juin 2002, il y avait 28 712 bénéficiaires du RMI, nombre en baisse par rapport à décembre 2001 et à décembre 2000. La population couverte par cette prestation (allocataire, conjoint, enfants) représentait 13,9 % de la population totale, proportion inférieure à celle enregistrée dans les trois autres DOM.

En 2001, l'IEDOM notait que 58,5 % des bénéficiaires étaient des personnes sans enfant à charge et que les femmes seules constituaient la moitié des allocataires.

Le profil moyen d'un allocataire du RMI est une femme seule, sans enfant à charge, âgée de 25 à 34 ans.

C - DONNÉES ÉCONOMIQUES

1. Les échanges commerciaux

1.1. Un taux de couverture bas

En 2001 les exportations se sont élevées à 169 millions d'euros alors que les importations se sont montées à 183 millions d'euros, soit un taux de couverture de 9,2 %.

Le solde commercial est structurellement déficitaire comme pour les autres départements d'Outre-Mer.

Les produits agricoles représentent 2,5 % des importations en valeur et les produits des industries agroalimentaires 17,33 %, les produits de l'industrie automobile 11,6 %, les combustibles et les carburants près de 10 %.

Les bananes représentent en valeur le quart des exportations de la Guadeloupe, le sucre 15 %, le rhum 5 %, les melons 3,7 %, soit pour ces quatre produits près de la moitié des exportations.

1.2. Des échanges très orientés vers la métropole

La France métropolitaine fournit 64 % du total des importations, essentiellement des produits pharmaceutiques et des produits de la construction automobile. Les autres pays de l'Union européenne fournissent près de 16 % des importations totales.

Les exportations à destination de la métropole ont représenté 61,3 % du total, celles vers la Martinique en très forte augmentation par rapport à l'année précédente, 23 %, vers la Guyane française 3,1 %.

2. Les secteurs d'activité

2.1. Agriculture et pêche

a) Agriculture

Le nombre d'exploitations agricoles, de 12 000 en 2000, s'est réduit d'un quart depuis le précédent recensement de 1989, seulement 5 700 exploitants exercent à titre principal.

La superficie totale des exploitations, de l'ordre de 47 000 ha, représente 29 % de la surface totale de la Guadeloupe, elle se répartit pour 50 % sur Grande-Terre, 36 % sur Basse-Terre, 11 % sur Marie-Galante, 3% sur les autres îles.

La banane est un élément essentiel pour l'agriculture guadeloupéenne, 95 000 tonnes ont été produites en 2001, année de sécheresse ; seulement le quart des bananeraies sont irriguées contre 80 % en Martinique. En janvier 2002, est entrée en application la réforme de l'OCM banane, dont le terme est fixé à 2006.

La banane représentait en 2000 le quart de la production agricole qui s'élevait à 277 millions d'euros, la part de la canne à sucre en représentait 16 %.

Les autres cultures vivrières, maraîchères et florales couvraient en 2000, 11 % de la SAU. Le melon constitue la 3e source de revenu agricole ; près des deux tiers de la production est exportée. Les cultures florales se sont beaucoup développées au cours des dernières années, elles alimentent l'exportation.

Le total de la production animale représente moins du quart de la production agricole, l'élevage bovin, notamment.

L'élevage avicole ne couvre que 7 % de la demande, mais fournit les 2/3 des œufs consommés. Les importations couvrent les 3/4 de la consommation de viande.

b) Pêche

La pêche est pratiquée par 1 200 pêcheurs et par un nombre presque aussi important de pêcheurs clandestins. Elle générerait quelque 6 500 emplois.

C'est un secteur peu structuré professionnellement, il n'y a pas de criées.

La production de pêche est estimée à 10 000 tonnes dont 70 % sont vendues directement au consommateur. Elle ne couvre pas la totalité de la consommation locale, de l'ordre de 13 à 15 000 tonnes.

L'aquaculture n'est encore qu'embryonnaire, elle concerne l'élevage des crevettes d'eau douce, « l'ouassou » et la « chevrette ».

2.2. Energie et eau

a) Energie

Les besoins en hydrocarbures sont couverts par la société anonyme de raffinerie des Antilles (avec des participations des différentes compagnies pétrolières) à partir de produits raffinés en Martinique et stockés à Jarry, près de Pointe-à-Pitre ; (38 % vont au transport routier, 34 % à la production électrique, 22 % au transport aérien).

80 % de l'électricité, dont la consommation croît de 4 % par an, est produite à partir d'hydrocarbures.

La centrale thermique bagasse-charbon du Moule, entrée en fonctionnement en 1998, fournit l'énergie nécessaire à la sucrerie de Gardel et peut assurer plus du tiers des besoins actuels en électricité de la Guadeloupe.

Ce département a fait un effort important de production d'énergies renouvelables qui pourront fournir près du quart de l'électricité consommée en 2006.

L'énergie éolienne, développée dès 1996, assure 80 % de l'électricité consommée à la Désirade, et 30 % de celle de Marie-Galante. Au nord de Grande-terre ont été installés 40 aérogénérateurs.

La centrale géothermique de Bouillante sur la côte ouest de la Basse-Terre devrait pouvoir assurer, d'ici quelques années, 8 à 10 % de la consommation d'électricité.

L'énergie solaire permet l'alimentation en eau chaude de 16 000 foyers.

b) Eau[1]

La Grande-Terre, où la pluviométrie est faible puisqu'inférieure à 1000 mm/an sur sa partie est, est par contre une zone de forts besoins en eau. La plus grande partie de la population s'y concentre et les plantations de canne à sucre y sont présentes.

Basse-Terre, plus fortement arrosée, moins densément peuplée, représente 85 % des réserves en eau du département.

La Désirade est alimentée, depuis 1991, par une conduite sous-marine partant de la Pointe des Châteaux ; les Saintes le sont par une canalisation reliant Terre-de-Haut à la Guadeloupe continentale. L'île de Marie-Galante est alimentée par des forages. Les îles du Nord, totalement sèches, sont alimentées par 8 unités de dessalement d'eau de mer.

A certaines époques de l'année, il peut y avoir une carence dans l'alimentation en eau, cela concerne surtout le nord de la Grande-Terre. Un comité de sécheresse, présidé par le Préfet, procède à la répartition des ressources.

La consommation des ménages s'élève à 31 millions de m^3 d'eau par an, l'irrigation en utilise 10 millions, 6 200 ha sont irrigables, l'industrie 3,5 millions ; 40 millions servent à la production d'énergie hydroélectrique.

La vétusté des équipements est soulignée avec des pertes en moyenne de 50 % tant en adduction qu'en distribution, auxquels s'ajoutent des raccordements clandestins.

Des investissements devront être réalisés en matière d'approvisionnement en eau potable, en traitement et évacuation des eaux usées. Des projets de barrage sont à l'étude afin de développer l'irrigation.

Le schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) a été approuvé en 2002.

2.3. Le bâtiment et les travaux publics

Le BTP représentait en 1997, selon les dernières données disponibles de l'INSEE, 11 % de la valeur ajoutée brute marchande du département et employait 12 % des actifs. Il concernait 70 % de la production artisanale, hors secteur clandestin, important dans ce secteur.

---

[1] Pour un complément d'information, se reporter aux rapport et avis du Conseil économique et social : René Boué, Francis Vandeweeghe, Claude Miqueu *« La réforme de la politique de l'eau »,* journal officiel 2000, n°14 .

- Habitat

Le recensement de 1999 a dénombré 179 000 logements dont 145 000 résidences principales.

La moitié des Guadeloupéens vivent dans une maison individuelle, 24 % dans un immeuble collectif, 22 % dans une case traditionnelle.

En 1992, 20 000 logements étaient considérés comme insalubres. La cellule de résorption de l'habitat insalubre, mise en place à cette date, a disposé de 70 millions d'euros pour engager des travaux. La commune des Abymes est la plus touchée par cette insalubrité.

Le parc de logements locatifs est insuffisant.

- Les routes

La croissance du parc automobile se traduit par une saturation du réseau surtout aux entrées des deux principales agglomérations, Pointe-à-Pitre et Basse-Terre.

2.4. Industrie et artisanat

L'INSEE dénombre 405 entreprises industrielles, hors BTP, de plus de cinq salariés. Leur capital est majoritairement détenu par les investisseurs locaux. Les principales implantations se situent sur le site de Jarry, dans la commune de Baie-Mahault.

L'industrie, hors BTP, employait en 2000, selon l'ASSEDIC, 6 800 personnes. Elle constituait, en 1997, 6,8 % de la valeur ajoutée brute totale du département.

Le sucre et le rhum représentent 18 % de la valeur ajoutée du secteur agroalimentaire. Deux sucreries traitent la canne : celle de Gardel (430 000 tonnes de canne en 2001 et celle de Grand'Anse à Marie-Galante (90 000 tonnes en 2001).

La libération de l'accès du marché européen à la production de sucre des pays les moins avancés sera totale à partir de 2009 ce qui va conduire à poser la question de la rentabilité de la filière.

La Guadeloupe utilise entre 50 et 60 000 tonnes de canne pour la production du rhum. Neuf distilleries produisent du rhum agricole et trois entreprises, dont la sucrerie de Grand'Anse et celle de Gardel, du rhum industriel.

La production totale de rhum s'est élevée en 2001 à 61 000 hl d'alcool pur, dont 25 000 hl de rhum agricole.

Fin 2001, 13 600 entreprises artisanales étaient inscrites au répertoire de la Chambre des métiers dont 36 % dans le secteur du bâtiment.

2.5. La distribution

En 1997, le commerce contribuait à 15,6 % de la valeur ajoutée départementale.

Fin 2001, la région Grande-Terre/Nord Basse-Terre regroupait les 2/3 des entreprises commerciales.

Le commerce de détail avec 49 % des entreprises, 4 800 personnes employées, reste prépondérant. Les grandes surfaces alimentaires occupent un peu moins de la moitié des surfaces commerciales. La densité commerciale d'hyper et de supermarchés était, en 2001, de 131 m^2 pour 1 000 habitants (67 m^2 en Martinique fin 1999, 217 m^2 à la Réunion début 2001).

Hypermarchés et supermarchés emploient 1 700 salariés, en 2000. Quatre groupes contrôlent la grande distribution alimentaire : Cora (Bouriez), Safo (Despointes), Carrefour et le groupe Le Métayer.

2.6. Le tourisme

La Guadeloupe par sa diversité géographique, ses infrastructures, son climat, présente un potentiel touristique important.

Le secteur touristique emploie 10 % des salariés.

En 2001, le département comptait 162 hôtels et un total de 8 000 chambres dont la moitié sont situées en Grande-Terre (commune de Saint-François et du Gosier). Prédomine l'hôtellerie de confort et de luxe, cette dernière est particulièrement représentée à Saint-Martin et à Saint-Barthélémy.

Se sont également développés au cours des dernières années d'autres formes d'hébergement (gîtes, résidence de tourisme …).

Si les métropolitains représentent les 3/4 des touristes de la Guadeloupe continentale, les touristes d'origine américaine constituent 45 % des touristes séjournant à Saint-Martin et à Saint-Barthélémy.

Le tourisme de la Guadeloupe traverse une crise, la fréquentation en 2001 a été en baisse. Plusieurs raisons expliqueraient cette baisse : la concurrence d'autres destinations de la Caraïbe, comme Cuba ou Saint-Domingue, le poids des charges (la masse salariale représentait 47 % du chiffre d'affaires contre 36 % en moyenne pour la zone Caraïbe), des structures hôtelières vieillissantes, une qualité de service déficiente, des conflits sociaux, l'insécurité, une insuffisante promotion du tourisme guadeloupéen, une réduction du nombre de sièges d'avion à destination des Antilles…

A la fin 2002, le désengagement annoncé du groupe Accor a souligné et contribué à exacerber cette crise du tourisme.

On note également une baisse de la fréquentation des croisières de transit et de celles au départ de Pointe-à-Pitre, dont la clientèle est essentiellement américaine.

Le parc national de la Guadeloupe a promu l'écotourisme axé sur la découverte et la préservation des sites naturels.

La défiscalisation mise en place par la loi Pons en 1986 a favorisé le développement de la navigation de plaisance. Les effets de cette législation arrivant à terme, le nombre de bateaux disponibles a reculé de près de 42 % en un an.

2.7. Les transports

En 1997, la part des transports représentait 4 % de la valeur ajoutée totale et 4 % des emplois soit 4 800 actifs occupés.

Au 1er janvier 2000, 2 800 établissements de transport étaient recensés, 70 % n'employaient pas de salariés, 1,7 % en employaient 20 ou plus.

a) Le transport maritime

Le Port autonome de la Guadeloupe dispose de 4 sites :

- le port de Pointe-à-Pitre Jarry avec 17 postes à quai et appontements dont 3 postes pour porte-conteneurs (1 portique permet l'accueil des navires pouvant franchir le canal de Panama) ;
- le port de Basse-Terre qui peut accueillir les cargos et des paquebots de croisière ;
- l'appontement de la Folle-Anse de Marie-Galante, équipé d'un poste sucrier ;
- Le port de plaisance du Bas-de-Fort.

En 2001, le trafic marchandises était de 2 831 000 tonnes. Le trafic passagers, de 1 274 000, est inférieur à celui des 3 années précédentes.

La gare maritime de Bergevin et le port de Jarry sont en rénovation ainsi que la marina du Bas-du-Fort au Gosier pour l'arrivée de la Route du rhum.

L'île de Saint-Martin a accueilli quelque 900 000 touristes de croisière haut de gamme en 2001.

Le port de Gustavia à Saint-Barthélémy a enregistré 122 000 arrivées de passagers, nombre en baisse régulière depuis 1996, liée à une volonté politique de régulation et de rééquilibrage du trafic entre bateaux de croisière et ferries.

b) Le transport aérien

« Pôle Caraïbes » est le premier aéroport des DOM/TOM avec un trafic passagers de 1 815 000, hors transit.

En 2001 l'aéroport s'est doté d'une aérogare régionale et d'autres travaux ont été réalisés.

Le fret aérien représente 18 000 tonnes dont 60 % pour l'importation de denrées périssables.

L'île Saint-Martin dispose de 2 aéroports, l'aéroport international Juliana en zone hollandaise, l'aéroport Grand'Case en zone française. Le trafic passagers (arrivées et départs) s'est élevé à 135 000 en 2001 pour l'aéroport français.

2.8. Services

La valeur ajoutée dépend pour 79 % des services (28,5 % des services administratifs).

II - L'ÉCONOMIE AGRICOLE GUADELOUPÉENNE : HISTOIRE, ATOUTS ET CONTRAINTES

La production agricole et le tissu rural guadeloupéens sont fortement marqués par l'empreinte du passé colonial, mais aussi par l'histoire plus récente et notamment par la réforme foncière de 1986 et l'organisation des producteurs qui en a résulté.

Cette période a permis notamment de créer des exploitations de taille relativement importante, faisant appel à une organisation basée sur des formes sociétaires de gestion du foncier (GFA), de la mécanisation (CUMA) et de la production - commercialisation (SICA).

Le visage de l'agriculture guadeloupéenne est en cela fort différent du visages des deux autres agricultures îliennes des DOM (Réunion et Martinique).

A - HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE [1] [2]

En 1493, Christophe Colomb découvre Marie-Galante et la Guadeloupe. C'est en 1623 avec la création de la Compagnie Saint-Christophe par Richelieu que débute la colonisation des petites Antilles.

1. Culture du tabac et du coton

Le début de la colonisation est difficile pour les quelques centaines de colons débarqués par Charles Liénart de l'Olive et Jean-Pierre Duplessis. Elle est menée par des colons bénéficiaires de contrats (les « Bonnes gens ») et par les engagés qui doivent consacrer trois ans de travail en contre-partie de la prise en charge de leur voyage, avant de pouvoir bénéficier d'une petite concession.

L'activité agricole est essentiellement basée sur le pétun (le tabac) et le coton ainsi que sur les cultures vivrières nécessaires à l'auto-subsistance.

2. Le développement de la culture de la canne à sucre

Elle se développe dès 1662, dans le sud de Basse-terre pour satisfaire la demande de sucre, devenue une consommation à la mode en Europe.

L'arrivée, le 28 février 1654, à Basse-Terre, d'un premier bateau Hollandais, avec à son bord des hommes libres et des esclaves, chassés du Brésil par les Portugais, va entraîner le démarrage d'une nouvelle économie sucrière avec l'introduction de la technique du terrage qui permet de fabriquer du sucre presque blanc consommable sans raffinage.

Au cours de la première moitié du XVII^{ème} siècle, petits et moyens colons disparaissent. Cette période, marquée par l'invasion anglaise, voit se développer le commerce du sucre.

A la fin du XVII^{ème} siècle, l'économie sucrière repose sur un système de vastes concessions sur plusieurs centaines d'hectares.

---

[1] Source : note de la chambre d'agriculture inspirée par la *« Petite Histoire de la Guadeloupe »,* de Lucien-René Abenon - Editions l'Harmattan, 1992.

[2] *« Histoire des Antilles et de la Guyane »,* sous la direction de Pierre Pluchon - Privat, 1982.

En 1763, la Guadeloupe revient dans le royaume de France. Malgré les affrontements entre royalistes et républicains, l'habitation sucrière est restée la base de la mise en valeur agricole.

Dans les régions à forte pente, s'étaient créées des exploitations plus petites où étaient cultivés des caféiers et de la vanille.

La prospérité de l'économie cannière et sucrière culmine dans les années 1820, mais le développement des habitations sucrières se poursuit pendant une décennie. Il y a 457 installations de production en 1818, 602 en 1830.

3. La séparation entre production de canne et fabrication de sucre

Le séisme de 1843, qui anéantit la quasi-totalité des « habitations sucrières », la lutte contre l'esclavage, sont les deux éléments majeurs de la modernisation du système sucrier colonial.

L'idée de Paul Daudree, selon laquelle il convenait de séparer la production de la canne de la fabrication du sucre, est reprise. Dès 1843, deux usines centrales sont construites, d'autres usines suivront y compris à Marie-Galante.

L'abolition de l'esclavage par le décret du 27 avril 1848, porte un coup supplémentaire aux colons qui perdent une partie du rôle économique et social qu'ils avaient eu jusqu'alors.

C'est à ce moment également que la concurrence du sucre de betterave se fait vive. La Guadeloupe entre dans une période de dépression économique durable.

Le salariat étant mal perçu, le colonage partiaire se développe. Le travailleur recevait une petite exploitation qu'il cultivait en canne et apportait sa récolte au propriétaire (ou à l'usine). Pour sa rémunération, il percevait une proportion de la recette définie au contrat. Mais les besoins en main-d'œuvre étant mal couverts pour les terres en faire-valoir direct, les employeurs font venir des Africains (les « Congos ») ; ce système rappelant le temps de l'esclavage, il est rapidement abandonné au profit d'une migration organisée d'Asiatiques.

Au début du XX^{ème} siècle la concentration se poursuit, habitations sucrières et usines passant sous contrôle de capitaux métropolitains et martiniquais. Une petite paysannerie guadeloupéenne apparaît à la périphérie des grands domaines.

Devant la baisse du pouvoir d'achat des petits planteurs et des ouvriers des habitations, le syndicat des petits planteurs du Moule achète l'usine Zevallos, en 1907, pour en faire une coopérative ouvrière, initiative combattue par les sucriers qui firent chuter les prix du rhum et l'usine disparut.

Le premier conflit mondial relance l'économie sucrière et surtout celle du rhum mais ce n'est qu'une embellie. A partir de 1934, les exportations sont contingentées.

De violents mouvements sociaux sont enregistrés en 1920 et 1934, opposant usiniers, d'une part, et planteurs et ouvriers, d'autre part, un violent cyclone, en 1928, exacerbe la situation.

Après la seconde guerre mondiale, le nombre de sucreries continue à diminuer ; en 1995, il ne reste plus qu'une usine sucrière en Grande-Terre et une à Marie-Galante. Le déclin de la filière sucre et rhum montre la nécessité de mettre en place d'autres productions.

4. La diversification de l'agriculture

La reconversion-diversification de l'agriculture, à la veille de la seconde guerre mondiale, n'a eu que peu d'effet sur l'économie guadeloupéenne.

Durant cette période, la culture de la banane jouera toutefois un rôle majeur, pour assurer la subsistance de la population. L'institution de quotas de production au début des années 60 permit de conforter les surfaces.

L'élevage semble être un secteur porteur et les effectifs de porcins et de caprins enregistrent une forte croissance, le développement de l'élevage bovin se fera selon des processus traditionnels (élevage au piquet).

5. Les actions sur les structures

Quelques grands groupes sucriers possédaient la quasi totalité des terres arables qu'ils exploitaient soit en faire-valoir direct, soit en colonage.

Une société d'aménagement foncier et établissement rural (SAFER) a été créée, en 1965, mais n'a eu une action importante qu'en 1981, date à laquelle l'Etat a demandé à la SAFER d'acheter une grande partie des terres des grandes propriétés sucrières ; 11 000 ha ont ainsi été acquis.

Cette opération a été conduite par un comité directeur de la réforme foncière, présidé par le Préfet. A côté des grands propriétaires fonciers et des ouvriers agricoles est apparue une agriculture familiale.

Les agriculteurs ont eu accès à la terre dans le cadre de GFA (groupements fonciers agricoles) dont ils sont associés fermiers. Cette action de la SAFER a été accompagnée de mesures sociales : conseil aux agriculteurs installés, création de « lots-habitats », indemnités de retrait volontaire et indemnités de retrait ouvrier.

Ce système de mise à disposition des terres aux agriculteurs a permis de préserver l'espace agricole.

Aujourd'hui, la SAFER assure la gestion foncière pour le compte du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ainsi que du département qui est propriétaire de 6 à 8 000 ha de terres agricoles.

B - QUATRE PÔLES DE PRODUCTION PRINCIPAUX : LA CANNE, LA BANANE, LE MELON D'EXPORT, L'ÉLEVAGE ET LA DIVERSIFICATION

Tableau 11 : Répartition des cultures en Guadeloupe

	Exploitations		**Superficie (ha)**	
	1989	**2000**	1989	**2000**
Céréales	58	**41**	27	**11**
Canne à sucre	7.590	4.951	16.723	14.058
Autres plantes industrielles	10	**8**	4	**3**
Plantes aromatiques (condimentaires, médicinales et stimulantes)	252	**298**	225	**197**
Cultures industrielles et plantes aromatiques	**7.834**	**5.235**	**16.952**	**14.258**
Tubercules, racines et bulbes	5.463	**3.649**	2.127	**1.452**
Légumes frais	2.544	**1.883**	1.526	**1.378**
Légumes secs	530	**588**	162	**108**
Cultures légumières	**6.960**	**4.608**	**3.815**	**2.938**
Banane	2.881	1.226	7.328	5.009
Ananas	458	**393**	261	**237**
Autres fruits (fraise, grenadille)	48	**29**	26	**7**
Cultures fruitières semi-permanentes	**3.280**	**1.576**	**7.615**	**5.254**
Cultures fourragères	6	**12**	19	**25**
Jachères	690	**661**	871	**1.142**
Autres terres arables (y c. abattis)	192	**66**	131	**181**
Cultures fruitières permanentes	703	**845**	577	**622**
Prairies permanentes	7.852	**6.674**	13.566	**13.348**
Parcours, landes peu productifs	1.689	**2.139**	2.627	**3.604**
Superficie toujours en herbe	**9.105**	**8.488**	**16.193**	**16.952**
Cultures florales	113	**244**	126	**179**
Végétaux divers (pépinières)	146	**29**	103	**22**
Jardins et vergers familiaux	2.097	**1.144**	219	**78**
Superficie agricole utilisée (SAU)	***15.954***	***11.903***	***46.648***	***41.662***
Sols des bâtiments et cours	16.154	**2.724**	745	**209**
Landes non productives et friches	1.418	**1.154**	2.735	**2.671**
Bois et forêts	815	**631**	2.491	**1.762**
Aquaculture	11	**10**	25	**15**
Autres territoires non agricoles	518	**665**	530	**622**
Superficie totale des exploitations	***16.154***	***12.099***	***53.173***	***46.942***

Source : Recensements agricoles 1989 et 2000 - Agreste.

1. Un équilibre économique d'apparence

1.1. La canne : un poids économique, social et culturel significatif

La sole cannière représente en Guadeloupe près de 30 % de la superficie agricole. Plus de 40 % des exploitations produisent de la canne.

La production de canne à sucre atteint près de 600.000 tonnes par an. Elle représente environ 16 % de la production agricole en valeur.

La production cannière revêt une importance primordiale sur trois zones de l'archipel :

- Nord et Nord-Est Grande-Terre ;
- Nord Basse-Terre ;
- pour ce qui concerne la Guadeloupe « continentale », d'une part ;
- Ile de Marie-Galante

pour ce qui concerne les dépendances, d'autre part.

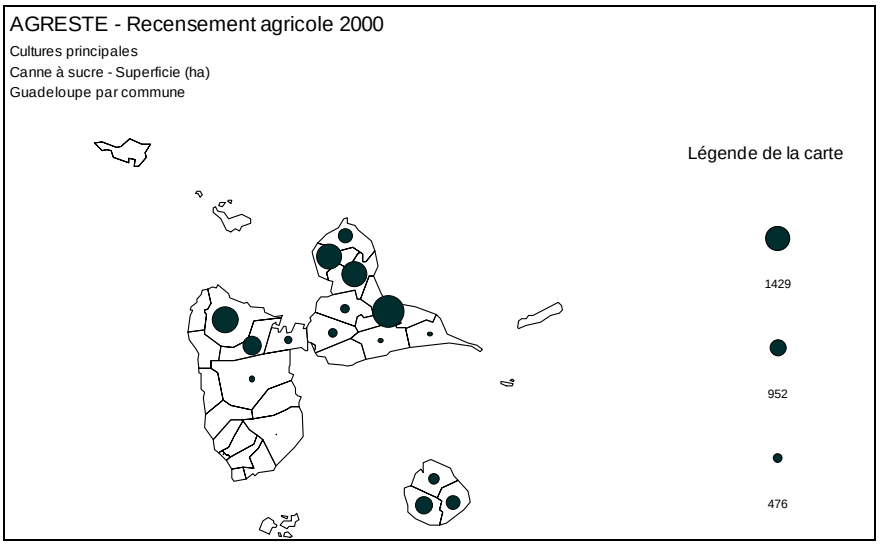

1.2. Deux filières de valorisation

Si la production réunionnaise de canne est exclusivement tournée vers la production sucrière, si la production martiniquaise est pour sa part essentiellement tournée vers la production de rhum, la filière guadeloupéenne trouve son débouché sur les deux types de filière.

Parallèlement, la situation de chacune des deux filières est significativement moins bien installée et stabilisée que leurs équivalentes réunionnaises et martiniquaises.

a) Filière sucre : le transfert vers une économie mondialisée

Comme pour la Réunion les restructurations successives, financières et industrielles, ont fait entrer la filière sucre guadeloupéenne dans une économie très largement mondialisée.

Ainsi les outils industriels guadeloupéens, sucrerie de Gardel (Le Moule) et sucrerie de Marie-Galante appartiennent à des groupes sucriers nationaux (groupe Saint-Louis pour la première, groupe Ernstein pour la seconde).

b) Une faible emprise des capitaux locaux

Plus encore qu'à la Réunion les capitaux locaux sont totalement absents de ces outils industriels. Lors des dernières restructurations, les collectivités locales se sont au contraire délestées de leur participation au profit des groupes industriels nationaux ou des organismes financiers de l'Etat (Agence française de développement).

c) Un tissu industriel encore loin de l'équilibre orienté vers l'export

- Une restructuration industrielle sucrière arrivée à son terme

Au cours des dernières années les restructurations financières et techniques ont considérablement réduit le nombre des outils industriels. La dernière en date avec le disparition de l'usine de Grosse Montagne a mené à son terme les possibilités de concentration des outils, moyens et capitaux.

Les collectivités restent par contre très impliquées dans les aides versées aux producteurs et dans les garanties octroyées aux financiers des opérateurs industriels.

- Une industrie rhumière encore peu structurée

Les quelque 55 000 tonnes de canne destinées aux distilleries sur une production globale de 700 000 tonnes sont traitées dans 9 distilleries réparties entre la Guadeloupe continentale (6 distilleries) et l'île de Marie-Galante (3 distilleries).

Compte tenu de l'importance du rhum issu de la mélasse (25 000 HLAP - hectolitres d'alcool pur pour 5 300 HLAP de rhum agricole), la profession guadeloupéenne moins structurée et plus « artisanale » qu'en Martinique ne s'est pas orientée vers un choix de valorisation marketing en tant qu'AOC.

2. La banane

La filière banane s'est développée en Guadeloupe à partir des années 30, après notamment la disparition des plantations de café à la suite d'un cyclone. Elle est essentiellement présente sur la zone Sud Basse-Terre (Côte au vent) sur les communes de Capesterre Belle Eau (+ de 50 % des surfaces) mais aussi Goyave - Gourbeyre - Trois Rivières.

Comme en Martinique la filière bénéficie des dispositifs européens de l'OCM mise en place à partir de 1993.

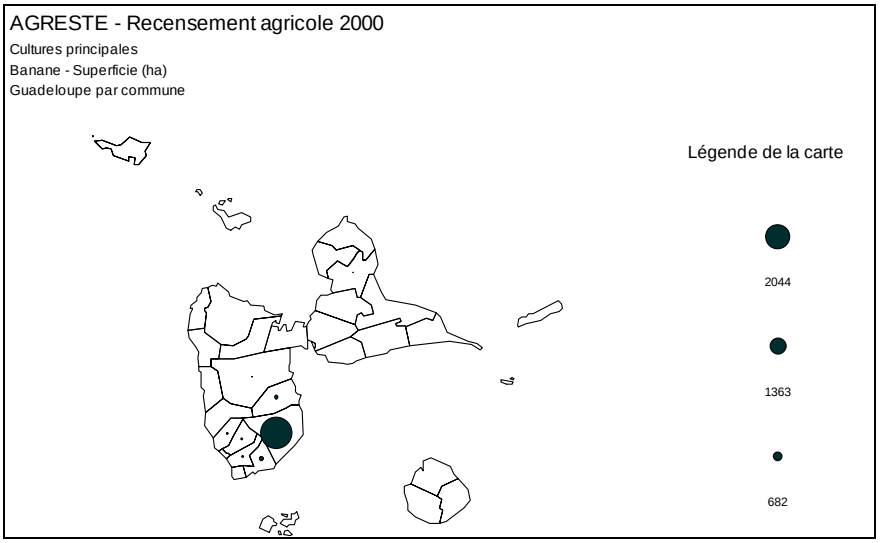

La production bananière est caractérisée par une très forte vocation à l'export, une grande dépendance vis-à-vis des aides publiques et un fort impact social.

La production bananière occupe à cet égard 10 % des superficies agricoles de l'archipel ; elle constitue la spéculation principale de 10 % des exploitations et représente 25 % de la production agricole du département.

2.1. Une économie en crise

De toutes les productions bananières des régions ultrapéripériques européennes, la production guadeloupéenne est celle qui de loin tire le moins bien son épingle du jeu et est la plus défavorisée par certains des principes qui régissent le mode de calcul des compensations tarifaires versées par l'Union européenne.

Le moindre niveau de valorisation commerciale de la banane guadeloupéenne et la gestion uniforme des compléments de prix sont responsables de la situation de grande difficulté de la filière.

a) Une diminution considérable de la sole bananière

Si en 10 ans, la réduction du nombre des exploitations martiniquaises s'était accompagné d'une augmentation de la surface consacrée à la banane, il est en est très différemment à la Guadeloupe où la réduction de près de 60 % des exploitations pratiquant cette culture s'est accompagnée d'une diminution de près de 30 % des surfaces.

b) Une grande sensibilité aux difficultés commerciales

Les problèmes commerciaux rencontrés tout au long de l'année 2002 et tout particulièrement au cours du second semestre ont mis à mal la trésorerie des exploitations et des deux organisations de producteurs guadeloupéennes.

Les productions bananières martiniquaise et guadeloupéenne pourraient trouver des voies de différenciation par rapport au reste de la production mondiale en valorisant d'une part les pratiques de mise en jachère, plus respectueuses de l'environnement mais aussi en déclinant, pour la Guadeloupe, une image spécifique de banane de montagne.

3. Les cultures d'export de contre-saison : le melon

Il s'agit d'une réussite technique et commerciale. Depuis une dizaine d'années il s'est développé, en partenariat avec des négociants en fruits et légumes métropolitains une filière de production de fruits et légumes de contre-saison à destination de la métropole et de l'Union européenne.

Ces productions et notamment la première d'entre elles, le melon ont bénéficié des savoir-faire conjugués des maraîchers guadeloupéens notamment concentrés dans les zones sèches de la Grande-Terre (commune de Saint-François et du Moule), des négociants métropolitains en termes d'appui technique, d'organisation logistique et de commercialisation, ainsi que du soutien scientifique des instituts de recherche.

Cette production melonière trouve également des débouchés domestiques (30 % de la production) à destination de la population locale, mais aussi de l'industrie touristique.

La production melonière si elle ne représente que 2 % de la valeur agricole constitue néanmoins un exemple significatif de réussite technique et économique.

4. L'élevage : une tradition forte, une faible organisation

Des trois départements français d'Amérique, la Guadeloupe est le département pour lequel les productions d'élevage représentent la part la plus significative de la production agricole (près de 25 %).

Tableau 12 : Répartition du cheptel en Guadeloupe

	Exploitations		Effectif	
	1989	**2000**	1989	**2000**
Vaches laitières	59	**4**	84	**54**
Vaches nourrices	8.771	7.006	28.297	25.438
Total vaches	8.807	**7.007**	29.143	**25.492**
Autres bovins de 2 ans et plus	4.555	**5.436**	11.327	**16.466**
Bovins de 1 à moins de 2 ans	4.617	**4.512**	10.797	**11.754**
Bovins de moins d'1 an	5.797	**4.489**	13.982	**11.291**
Total bovins	10.101	8.484	65.249	65.003
Truies mères	2.485	**1.933**	5.684	**4.205**
Jeunes truies de plus de 50 kg	…	**1.237**	…	**3.271**
Total porcins	6.625	**4.656**	28.658	**26.415**
Brebis mères	278	**183**	1.420	**1.913**
Total ovins	404	**201**	3.384	**3.687**
Chèvres mères	2.448	**2.470**	10.785	**14.714**
Total caprins	3.240	**2.957**	28.182	**33.880**
Juments poulinières	…	**34**	…	**100**
Total équidés	52	**59**	185	**330**
Poules pondeuses, poulettes	1.076	**157**	110.987	**224.641**
Poulets de chair	1.444	**299**	173.725	**203.015**
Autres poules et coqs	2.240	**1.731**	34.701	**37.055**
Autres volailles	996	**632**	21.931	**18.964**
Lapines mères	421	**191**	5.186	**3.054**
Ruches en production	40	**31**	2.214	**1.847**

Source : Recensements agricoles 1989 et 2000 - Agreste

4.1. Un pôle principal : production bovine

Le cheptel bovin guadeloupéen est évalué à plus de 100 000 têtes.

- Des techniques de gestion et de production traditionnelles

L'une des caractéristiques principales de cet élevage est son extrême dispersion - plus de 25 % de ce cheptel est élevé en dehors des structures d'une exploitation, dans le cadre d'un élevage au piquet.

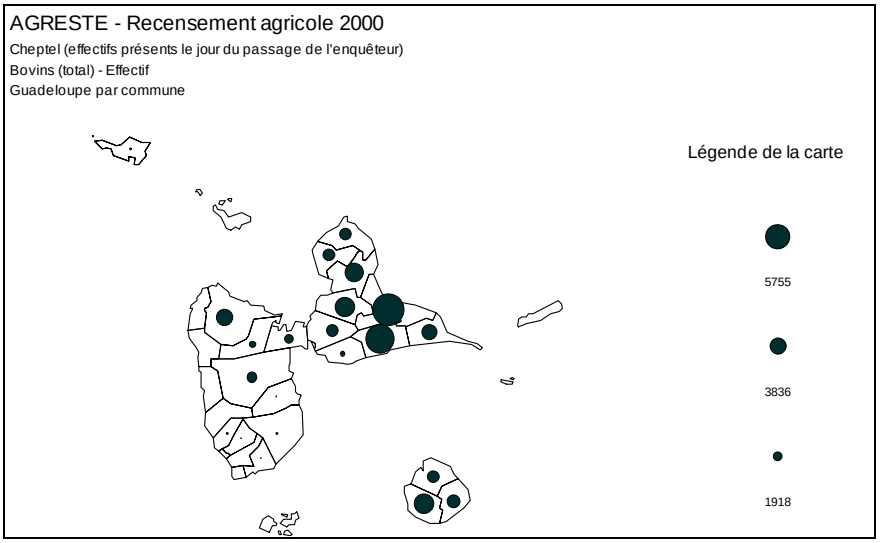

4.2. Un secteur encore très largement informel (abattage clandestin – ventes foraines)

Comme l'élevage martiniquais, l'élevage bovin guadeloupéen souffre d'une trop faible structuration et est largement handicapé par les pratiques d'abattage forain.

Pourtant les investissements réalisés pour les deux abattoirs de Guadeloupe « continentale », abattoir du Moule et abattoir de Baillif sont importants et sont ainsi mal valorisés.

4.3. Une dynamique forte

a) Sélection génétique

Il est à signaler les efforts effectués par la profession et la recherche agronomique, Institut national de la recherche agronomique (INRA) et Centre international de développement en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), afin de favoriser la production et dynamiser la sélection génétique sur les animaux créoles guadeloupéens. Ainsi la race créole guadeloupéenne dispose désormais de son livre d'origine et est sélectionnée sur des critères de rusticité, d'adaptation aux conditions du milieu, mais également sur le potentiel de croissance.

b) Identification du cheptel

Un effort important a également été mené par la chambre d'agriculture et l'établissement départemental d'élevage afin d'améliorer le niveau d'identification du cheptel bovin guadeloupéen, ceci pour l'amener à un niveau de généralisation désormais acceptable, mais encore perfectible. Cette campagne d'identification a notamment été favorisée par la collaboration avec les équipes chargées de la mise en œuvre du programme sanitaire initié dans le cadre du Poseidom.

c) Une organisation des producteurs en cours

Ces initiatives permettent d'améliorer l'organisation technique et commerciale des producteurs pour lesquelles l'une des grandes difficultés reste le peu de professionnalisation de la très grande majorité des éleveurs guadeloupéens.

d) Un élevage hors sol en cours de reconstruction

Au cours des dernières années les filières de production d'élevage hors sol et notamment les filières porcines et de volaille de chair ont connu, après un essor important, de très graves difficultés qui handicapent sur le moyen long terme le potentiel de redressement des élevages et de la filière.

Actuellement, ces filières tentent de se reconstruire autant que faire se peut sur la base de contrats d'intégration avec les fournisseurs d'aliments du bétail, qui ont de leur côté investi dans les structures d'abattage.

5. La diversification : des situations différenciées

L'agriculture guadeloupéenne n'a pas fait exception dans le concert des agricultures domiennes et a également fait l'objet de programmes de soutien à la diversification de productions.

Si nous avons signalé ci-avant que ceux-ci ont pu se solder par des échecs significatifs pour les élevages hors sol. La situation des productions de diversification végétale est plus nuancée.

Si le développement des productions fruitières s'est révélé en définitive assez aléatoire, certaines productions ont trouvé en Guadeloupe le terreau humain et les niches commerciales susceptibles de leur assurer si ce n'est un développement important, du moins une viabilité et des perspectives économiques intéressantes.

Ces productions sont notamment :

- l'ananas d'export en frais par avion, variété bouteille qui distingue très nettement la production guadeloupéenne des productions de masse africaines ;
- les productions de café et cacao qui trouvent un débouché local bien valorisé par l'industrie touristique.

C - MAÎTRISE DES TECHNIQUES ET ORGANISATION

1. Le dispositif de formation

1.1. Formation initiale

En ce qui concerne la formation initiale, un lycée public accueille 414 élèves dont 60 BTSA.

Cinq maisons familiales rurales accueillent 562 élèves.

Un CFA public complète ces structures. Il assure la formation de 76 apprentis.

1.2. Formation continue des salariés

Le FAFSEA a développé un certain nombre d'actions : 117 en 2000, 307 en 2001, 49 en 2002 ayant concerné respectivement 601, 1254 et 167 participants.

En 2002, le catalogue de formation proposait, pour des périodes de 2 à 15 jours, des formations communes à tous les secteurs d'activité ou des formations spécifiques à la canne à sucre (fertilisation de la canne, irrigation …), à la banane (conditionnement de la banane, circuits de commercialisation et qualité de la banane …), aux espaces verts.

Le régiment du service militaire adapté (RSMA) dispense également des formations :

- maraîchage : 20 stagiaires (10 modules AFPA), 16 en formation complémentaire ;
- arboriculture-sylviculture : 2 stagiaires ;
- insertion : 22 stagiaires et 2 techniciens, 5 emplois directs, 16 en formation complémentaire (87,5 %)

2. Le dispositif de recherche

L'INRA est implanté en Guadeloupe, depuis 1946, pour accompagner le développement de l'agriculture des régions tropicales. Aujourd'hui, il est considéré comme le plus important centre de recherche de la zone Caraïbe. Une soixantaine de chercheurs, des personnels techniques et administratifs y travaillent, soit un effectif total d'environ 250 personnes.

La recherche développée par l'INRA a pour objectif de mettre en valeur et d'adapter les ressources génétiques animales et les ressources génétiques végétales aux conditions climatiques et aux conditions de sol de la zone tropicale. Dans le domaine végétal, l'étude de la résistance aux maladies et aux parasites est un point particulièrement important.

Il s'agit aussi de favoriser une meilleure valorisation des produits agricoles locaux transformés, comme par exemple la production de boissons à base de fruits tropicaux. Les recherches ne sont pas uniquement techniques mais portent aussi sur la mise en marché, au niveau local ou dans la région Caraïbe, en tenant compte du tourisme comme facteur de valorisation de ces produits.

La programmation de la recherche associe les partenaires professionnels qui, en Guadeloupe, sont relativement moins organisés, ce qui rend plus difficile cette concertation.

En Guadeloupe, l'INRA apporte son concours à l'enseignement supérieur auquel les chercheurs sont associés. Il contribue à la mise à niveau des personnels techniques ou des professionnels sur certaines techniques mises au point par la recherche. En Guadeloupe, quelque 200 personnes sont accueillies chaque année dans ces cycles de formation et de mise à niveau.

Avec le CIRAD, l'INRA essaye de développer une plate-forme d'information scientifique et technique associant des partenaires de la région Caraïbe, ce qui permettrait une meilleure information de l'ensemble des acteurs de l'agriculture sur les travaux conduits dans les DOM.

Le CIRAD intervient également en Guadeloupe. Il conduit des travaux sur la banane et la canne à sucre. La station de Neufchâteau a un programme sur l'ensemble de la filière banane, allant des ressources génétiques jusqu'à la qualité du produit et l'observation des marchés.

A partir du programme de recherche sur la canne, a été intégrée la question de la gestion de l'eau et celle des cycles de l'eau pour la plante.

Le CIRAD souhaite mettre en place un pôle sur la biodiversité avec l'université des Antilles-Guyane.

D - UNE DYNAMIQUE SOCIALE FORTE : LE POIDS DE LA PLURIACTIVITÉ

Les données du recensement montrent à l'évidence l'importance de la pluriactivité dans l'agriculture guadeloupéenne.

Tableau 13 : population active sur l'exploitation

	Personnes ayant une activité sur l'exploitation						Nombre d'UTA (2)	
	mi-temps à moins d'un temps complet		Temps complet		Ensemble (1)			
	1989	**2000**	1989	**2000**	1989	**2000**	1989	**2000**
Chefs d'exploitation et coexploitants	4 615	**3 818**	5 221	**1 884**	16 362	**12 159**	10 314	**6 251**
Conjoints non coexploitants	1 265	**530**	582	**139**	4 739	**3 389**	2 254	**1 086**
Autres membres de la famille	1 211	**338**	500	**86**	6 066	**2 880**	2 497	**790**
Population familiale totale	7 092	**4 686**	6 303	**2 109**	27 167	**18 428**	15 065	**8 127**
Salariés permanents	1 066	**1 499**	2 255	**2 194**	3 718	**5 127**	3 154	**3 669**
Salariés saisonniers					10 159	**11 968**	1 362	**543**
ETA et CUMA								**143**
Total population active	8 158	**6 185**	8 558	**4 303**	41 084	**35 523**	19 581	**12 482**

(1) - Y compris personnes travaillant moins d'un demi-temps

(2) - UTA : unité de travail annuel, quantité de travail annuel d'une personne à temps plein

Source : Recensements agricoles 1989 et 2000 - Agreste

Les agriculteurs à temps complet ne représentent que le quart de la force de travail déployée par la population active non salariée et le 1/6ème de la quantité de travail totale de l'agriculture guadeloupéenne ; les salariés en représentent quant à eux plus de 30 %.

Le nombre global de salariés augmente de plus de 30 % entre 1989 et 2000.

Le nombre d'exploitations employant un ou des salariés est en très forte augmentation (multiplication par 2,25) ; ceci peut s'expliquer, d'une part, par les réductions de charges accordées aux employeurs dans les cadres législatifs successifs qui ont facilité le recours au salariat agricole et, d'autre part, par une gestion plus entrepreneuriale des unités de production.

E - DES CONTRAINTES LOURDES

1. Le foncier : 5 000 ha de SAU perdus en dix ans

La Guadeloupe est comme la Réunion et la Martinique confrontée à une grave déperdition de son foncier agricole. En dix ans, 5 000 ha de SAU, soit plus de 10 % de la SAU ont été perdus.

Confrontée à une croissance démographique forte, la Guadeloupe est soumise à une forte pression foncière pour la construction de l'habitat urbain, semi urbain et rural ainsi que pour la construction d'infrastructures. La zone de Pointe-à-Pitre - Abymes - Baie Mahault, la plus peuplée de Guadeloupe est particulièrement sujette à cette pression foncière.

1.1. Des structures de petite taille

La taille moyenne des exploitations guadeloupéennes reste extrêmement réduite puisqu'elle n'atteint que 3,44 ha en 2000.

Cependant, l'évolution de la taille des structures est très significative depuis 10 ans. On assiste en effet au renforcement des effectifs des exploitations cultivant entre 5 et 20 ha de terrain. Si elles ne constituent encore que 15 % du nombre des exploitations, elles représentent désormais plus de 36 % des surfaces cultivées.

La création de ce type d'exploitations est relativement récente et correspond aux objectifs de la réforme foncière initiée en 1981, à savoir installer des agriculteurs professionnalisés sur des exploitations dont la taille assure une viabilité économique minimale.

1.2. Des dynamiques de conservation et de structuration fortes

- SAFER et réformes foncières

La première réforme foncière initiée en Guadeloupe l'a été à Marie-Galante dans les années 60 dans le cadre d'un texte législatif conçu de façon spécifique.

Tableau 14 : Taille en superficie agricole utilisée (SAU)

	Exploitations		Exploitations %		SAU (ha)		SAU %		SAU moyenne		Evolution 2000/1989	
	1989	**2000**	1989	**2000**	1989	**2000**	1989	**2000**	1989	**2000**	Nb	Surface
Moins de 1 ha (1)	4.925	**2.909**	30,49%	**24,04%**	2.316	**1.406**	4,96%	**3,37%**	0,47	**0,48**	-41%	-39%
1 à moins de 2 ha	4.441	**3.186**	27,49%	**26,33%**	5.926	**4.268**	12,70%	**10,24%**	1,33	**1,34**	-28%	-28%
2 à moins de 5 ha	5.204	**4.023**	32,21%	**33,25%**	15.393	**12.152**	33,00%	**29,17%**	2,96	**3,02**	-23%	-21%
5 à moins de 10 ha	1.163	**1.466**	7,20%	**12,12%**	7.539	**10.200**	16,16%	**24,48%**	6,48	**6,96**	26%	35%
10 à moins de 20 ha	272	**374**	1,68%	**3,09%**	3.489	**4.835**	7,48%	**11,61%**	12,83	**12,93**	38%	39%
20 ha à moins de 50 ha	149	**97**	0,92%	**0,80%**	11.985	**2.857**	25,69%	**6,86%**	80,44	**29,45**	-12%	-27%
50 ha à moins de 100 ha		**20**		**0,17%**		**2.028**		**4,87%**		**101,40**		
100 ha et plus		**14**		**0,12%**		**3.916**		**9,40%**		**279,71**		
Total	16.154	**12.099**	100%	**100%**	46.648	**41.662**	100%	**100%**	2,89	**3,44**	-25%	-11%

Source : Agreste

(1) Y compris les exploitations sans SAU

En 1986, a été initiée une réforme foncière dont les principaux objectifs ont été :

- l'acquisition et la redistribution des parcelles en faire-valoir direct ou colonat des sucreries et rhumeries ;
- l'aide au départ d'agriculteurs âgés travaillant sur des surfaces par trop réduites ;
- l'installation de jeunes agriculteurs sur des exploitations viables, administrativement et techniquement encadrées.

Ainsi, 38 GFA ont été créés attribuant environ 700 lots de 10 ha de superficie moyenne.

Sur ces 700 attributions foncières, près de 450 jeunes se sont vu attribuer une dotation jeunes agriculteurs, les autres ayant pour leur part pu bénéficier d'une aide spécifique.

Pour réussir, notamment, pour ce qui est du volet « remembrement » des exploitations de très petite taille, le volet aide au départ à la retraite a été particulièrement important incluant notamment :

- une indemnité forfaitaire de départ volontaire (20 000 F) ;
- une indemnité complémentaire de 3 600 F/ha cédé ;
- l'attribution d'un logement social, d'un lot jardin ou d'un lot de terre constructible.

Afin d'éviter le mitage progressif, la construction de maisons d'habitation a été interdite sur les exploitations gérées dans le cadre des GFA. Parallèlement des hameaux agricoles ont été créés afin d'assurer le logement des exploitants.

Avec l'augmentation de la délinquance et des vols sur les exploitations, nombre d'agriculteurs souhaiteraient pouvoir loger à proximité immédiate de leurs parcelles.

- Une implication politique forte du département et de la région

Le département s'est impliqué depuis de nombreuses années dans une politique systématique d'acquisition de foncier et notamment de foncier agricole, au rythme notamment de la disparition progressive des usines sucrières.

Le département est actuellement propriétaire de près de 30 000 ha dont 6 000 à 8 000 ha de terres agricoles, hélas assez mal valorisées.

La poursuite du travail de professionnalisation, d'accroissement des surfaces moyennes en vue de viser à la viabilité économique des exploitations pourrait passer, selon la SAFER de Guadeloupe, par un travail de remembrement et de remise en valeur des terres du département.

La région Guadeloupe tente pour sa part également de développer une politique d'acquisition de parcelles agricoles (dont 1 200 ha en copropriété avec le département). La collectivité pourrait notamment être intéressée par l'acquisition du foncier en faire-valoir direct de Gardel.

2. La concurrence foncière

2.1. Entre agriculture et habitat

L'évolution démographique guadeloupéenne, moins défavorable qu'à la Réunion, laisse cependant prévoir une poursuite de l'augmentation de la population.

La protection des terres, a été correctement assurée par les politiques foncières entamées par la SAFER et les collectivités territoriales.

Si les problèmes de mitage des zones agricoles, résultant le plus souvent de constructions sans permis, sont moins significatifs qu'en Martinique et qu'à la Réunion, les besoins de foncier accessibles pour la construction de logements sont importants.

La pression foncière entraîne, comme dans les deux autres DOM îliens, des niveaux de prix de la terre extrêmement élevés.

2.2. Entre agriculture et autres activités

Les besoins de foncier liés au développement économique, construction d'infrastructures, besoins de l'industrie, de l'artisanat et du commerce sont en Guadeloupe également très importants.

Les zones périurbaines sont en conséquence très prisées et tendent à perdre leur vocation agricole. Ceci est notamment sensible à proximité de Pointe-à-Pitre, sur les communes de Baie Mahault, Sainte-Rose, Gosier, Abymes, communes propices notamment à la production de canne à sucre.

3. Les contraintes sociales et organisationnelles

3.1. Revenu du travail, revenu de la solidarité

En Guadeloupe, comme à la Réunion, il a été souligné les difficultés de trouver des salariés agricoles et notamment des saisonniers pour la coupe des cannes. Comme ailleurs, les principales causes évoquées en ont été la concurrence faite au travail par les revenus sociaux.

3.2. Une trop faible organisation de la production et de la mécanisation

L'agriculture guadeloupéenne, notamment dans le cadre de la réforme foncière de 1986 a bénéficié de la mise en place d'organisations de producteurs pertinentes et efficaces permettant d'optimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement des exploitations.

Cependant, cet effort d'organisation n'est pas généralisé à l'ensemble des productions et reste par trop limité aux filières les plus lourdes, à savoir canne et banane.

Les filières d'élevage et de diversification végétale restent pour leur part, peu organisées entraînant un défaut de développement au regard des potentialités de la production et des marchés.

Ainsi, à l'inverse de la Réunion et de la Martinique, aucune interprofession n'a encore pu être mise en place.

L'absence d'implication de capitaux guadeloupéens dans les secteurs de la distribution et notamment de la grande distribution est sans aucun doute l'une des causes d'un dialogue plus difficile entre les différentes branches d'une même filière.

4. La politique de l'eau

La Guadeloupe se caractérise par un important différentiel de précipitations et de disponibilité en eau.

Grande-Terre est ainsi une zone essentiellement sèche alors que Basse-Terre, montagneuse est très fortement arrosée et bénéficie d'un réseau hydrologique assez important.

Les dépendances de la Guadeloupe, Marie-Galante, les Saintes, la Désirade et les îles du Nord sont également marquées par la sécheresse.

Le développement de l'agriculture et notamment les objectifs de production sur la canne à sucre, mais aussi le développement de l'élevage et des productions maraîchères sont très largement dépendantes de la mise en oeuvre effective des projets de retenue d'eau et d'amenée de celles-ci vers les zones de culture.

a) Les problèmes liés au parc national de la Guadeloupe

Le parc national a largement différé les projets de captage, d'amenée et d'irrigation qui avaient été préalablement actés.

La recherche de nouveaux sites de captage, les délais nécessaires aux évaluations techniques et aux prises de décision effectives handicapent gravement les perspectives agricoles.

b) Les effets attendus

L'amélioration de la disponibilité en eau devrait permettre :

- d'améliorer considérablement les rendements potentiels de canne à sucre et les perspectives d'équilibre économique global de la filière qui souffre d'un déficit de production significatif ;
- d'améliorer les conditions d'exploitation pour les cultures maraîchères développées dans les zones de Saint-François et du Moule, et permettre leur développement dans le Nord Grande-Terre ;
- d'améliorer les conditions de productions dans les principales zones d'élevage de Grande-Terre.

CHAPITRE IV

LA GUYANE

I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES, DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES [1] [2]

A - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

A la différence des trois autres DOM, qui sont des îles, la Guyane est située en Amérique du Sud, sur le continent, en bordure de l'Atlantique. Sa superficie 83 534 km^2 correspond à celle du Portugal et à 33 fois celle de la Réunion, 75 fois la Martinique.

A l'Est, le fleuve Oyapock constitue la frontière avec le Brésil, à l'Ouest le fleuve Maroni celle avec le Surinam, ancienne Guyane hollandaise.

La Guyane présente une certaine homogénéité territoriale, le relief y est peu élevé, avec une zone de collines littorales, quelques points atteignant 550 à 600 m d'altitude dans le Sud, le plus haut culminant à 830 m.

Un réseau de failles et de cassures oriente le réseau hydrologique. Outre le Maroni et l'Oyapock, fleuves frontaliers, plusieurs fleuves côtiers se jettent dans l'océan Atlantique avec d'Ouest en Est : la Mana (430 km), le Sinnamary (260 km), l'Approuague (270 km).

Le climat y est équatorial, chaud et humide, soumis aux alizés. De mai à juin règne la grande saison des pluies, de juillet à novembre la grande saison sèche, de novembre à février, la petite saison des pluies, et du 15 février au 15 mars le petit été. La pluviométrie atteint en moyenne 2 mètres par an, l'Est est plus arrosé, avec 3 mètres à Saint-Georges.

Les températures présentent une grande continuité, 26°C en moyenne, avec des maxima moyens de 32 à 33°C en octobre, 29°C en janvier et des minima de 20 à 22°C. Les nuits peuvent être fraîches, notamment sur le Maroni.

Sous l'effet du climat se produit une altération des sols : la ferrallitisation.

Le territoire guyanais est couvert pour plus de 90 % par la forêt équatoriale, soit près de 8 millions d'ha. En bordure littorale, sur les terrains salés, on trouve la mangrove formée de palétuviers, puis la « savane mouillée » avant la forêt dense, très riche en espèces végétales (10 fois plus nombreuses qu'en Europe).

Cette forêt abrite une faune également très riche en espèces animales : cervidés, tapirs, pécaris, rongeurs, singes, fourmiliers, tatous, chauve-souris, oiseaux, papillons…).

---

[1] La Guyane en 2001 - IEDOM.

[2] Tableau économique de la Guyane - INSEE, édition 2002-2003.

B - DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET EMPLOI

1. Une population composite, jeune et en forte croissance

En 1974 la population s'élevait à 55 000 habitants ; en mars 1999 157 000 personnes ont été recensées. En 2001, la population était de 173 000 personnes.

Cette population comporte plusieurs composantes :

- les créoles qui formaient les 3/4 de la population jusqu'aux années 70, n'en représentent plus que 30 à 40 % ;
- les métropolitains et les Antillais : les premiers représentent environ 10 % de la population, d'abord essentiellement fonctionnaires, leur nombre s'est accru avec le développement du secteur spatial ; les Antillais, originaires généralement des Antilles françaises, représentent un peu plus de 4 % de la population ;
- les autochtones Amérindiens répartis en 6 ethnies forment environ 5 % de la population. Le nombre des Bushinengue, descendants d'esclaves révoltés du Surinam, est plus important encore bien que difficile à préciser, car il varie en fonction des mouvements de population en bordure du fleuve Maroni ;
- les Chinois représentent près de 4 % de la population. Les Hmongs, 1 % de la population, originaires du Laos, ont été installés en 1977 dans la région de Cacao et de Javouhey.

S'ajoute à ces différentes communautés françaises, une population immigrée, pour une large part en situation irrégulière, qui représente entre 50 et 70 000 personnes. 134 nationalités sont recensées. Les Haïtiens seraient environ 25 000, les Brésiliens 15 000, les Surinamais, 12 à 15 000, les immigrés du Guyana (ancienne Guyane britannique) 5 000.

La densité moyenne est de 2 habitants au km^2, une grande partie du territoire est vide. La population est concentrée sur une étroite zone littorale et sur les fleuves frontaliers l'Oyapock à l'est et le Maroni à l'ouest. Plus de la moitié de la population vit sur l'île de Cayenne (Cayenne, Rémire, Montjoly et Matoury) qui a enregistré une croissance démographique de 34 % depuis 1990 et rassemble 84 000 personnes. Saint-Laurent du Maroni (+ 41 %) et Kourou (+ 38 %) comptent chacune 19 000 habitants.

43,3 % de la population a moins de 20 ans (25 % en métropole). L'INSEE note un déficit de population pour les tranches d'âge de 20 à 30 ans, qui quittent le département pour continuer leurs études ou pour rechercher du travail.

Le taux de natalité est élevé, 31 ‰. Les communes du Maroni enregistrent des taux nettement supérieurs. Le taux d'accroissement naturel, de près de 2,7 % (0,8 % en Martinique, 1 % en Guadeloupe), est à l'origine des trois quarts de la croissance démographique enregistrée de 1990 à 1999. Les prévisions de croissance démographique sont fortes et durables.

Selon l'INSEE, quels que soient les scénarios retenus, la population guyanaise croîtra fortement au cours des trente prochaines années.

Les projections de population à l'horizon 2030 varient entre 400 et 600 000 personnes, soit dans tous les cas plus du doublement de la population actuelle. A cette date, la population guyanaise se caractérisera encore par sa jeunesse, les moins de 15 ans représenteront un peu plus du tiers de la population.

2. Emploi : un chômage en recul

Lors du recensement de 1999, la Guyane comptait 63 000 actifs, en progression de 29 % par rapport à 1999. Le nombre d'actifs occupés était de 43 400, également en progression par rapport à 1990.

La part du salariat représente 85 % de l'emploi total. Le tertiaire emploie 83 % des salariés, l'industrie 8 %, la construction 6 %, *« l'agriculture, sylviculture, pêche »*, un peu moins de 3 %.

Le taux de chômage, au sens du BIT, hommes et femmes, était de 25,8 % en mars 2000, en légère baisse par rapport à 1999 (26,7 %) et à mars 1998. Pour les hommes, le taux de chômage était égal à 21,2 %, pour les femmes, il s'élevait à 32,1 %.

Le taux de chômage qui avait commencé à baisser en mars 1999, aux Antilles, ne baisse qu'à partir de 2000. Le taux de chômage des femmes se maintient à un taux très élevé.

Au 1er janvier 2001, la Guyane comptait 11 700 demandeurs d'emploi, dont 6 200 femmes. Le chômage de longue durée concernait un chômeur sur trois contre un sur deux en Guadeloupe et en Martinique.

3. Niveau des salaires

En 1999, le salaire annuel moyen, net de prélèvements à la source, s'élevait dans le secteur privé à 19 688 euros (21 232 pour les hommes, 17 512 pour les femmes). Il est supérieur au salaire annuel moyen national, sauf pour la catégorie des ouvriers non qualifiés pour laquelle le salaire annuel moyen est inférieur à la moyenne nationale. L'impact du secteur spatial est particulièrement sensible sur ces données.

4. RMI : une croissance forte qui se stabilise

En juin 2002, la Guyane comptait 10 599 bénéficiaires du RMI. La population couverte par cette prestation représentait 15,8 % de la population totale, pourcentage en augmentation par rapport à celui de juin 2001.

En 2001, les personnes seules ou sans personne à charge représentaient 85 % des bénéficiaires.

C - DONNÉES ÉCONOMIQUES

1. Les échanges commerciaux

L'activité spatiale concerne 85% de la valeur des exportations et les deux tiers des importations sont liées à celle-ci. Le taux de couverture est plus élevé que dans les autres DOM, mais en rapport quasi exclusif avec l'importance du secteur spatial.

Les chiffres des échanges extérieurs ci-après excluent les activités spatiales afin de permettre une meilleure comparaison avec les trois autres DOM.

En 2001 les importations se sont élevées à 642 millions d'euros et les exportations à 132 millions d'euros, soit un taux de couverture de 20,5 %.

Les produits alimentaires ont représenté le cinquième des importations en valeur. L'or assure 63 % des exportations en 2001 (49 % en 2000), les crevettes 12 %.

Les échanges sont très largement orientés sur la métropole qui a fourni plus de la moitié des importations (52,2 %) la Martinique et la Guadeloupe 2,6 %, les autres pays de l'Union européenne 11,3 %, Trinidad qui approvisionne la Guyane en hydrocarbures 10,2 %. Les exportations vont pour 57,4 % vers la métropole, pour 8,3 % vers la Guadeloupe et la Martinique et pour 9,5 % vers les autres pays de l'Union européenne.

2. Les secteurs d'activité

2.1. Agriculture, pêche et forêt

a) Agriculture

En 1997, la production agricole représentait 5,9 % de la valeur ajoutée brute totale du département.

En Guyane, la SAU est de 23 000 ha, soit 0,3 % du territoire. Coexistent une agriculture traditionnelle sur abattis, essentiellement sur les bords du Maroni, itinérante ou non et une agriculture moderne.

Les terres arables couvrent 13 000 ha dont 4 500 ha de rizières.

Entre les deux derniers recensements agricoles, le nombre d'exploitations a augmenté de 18 %. Leur taille moyenne de 4,4 ha, recouvre de très importantes disparités.

La pluriactivité des chefs d'exploitation est répandue, le quart seulement d'entre eux travaillant à temps plein. Il y a autant de femmes que d'hommes chefs d'exploitation, ceci s'explique par l'importance de la culture sur abattis le long du Maroni et de l'Oyapock. La population active agricole représente 5 200 emplois à temps complet, mais un peu plus de 20 000 personnes vivent dans des familles agricoles (12 % de la population totale).

Les productions végétales constituent 86 % de la valeur totale de la production agricole, les légumes 49 % (dont 13 % de tubercules), les fruits 26 %.

En 2000 l'élevage ne représentait que 14 % de la production agricole totale malgré un développement des élevages modernes. La production ne couvre que 22 % de la consommation totale de viande bovine et 51 % de celle de porc.

Un abattoir répondant aux normes européennes d'hygiène vient d'être construit par le conseil régional sur fonds régionaux, européens et d'Etat.

b) Pêche

La Guyane a une façade maritime de 350 km ; elle dispose, depuis 1977, d'une zone économique d'exclusivité de 130 000 km^2.

La pêche constitue la 3^{e} activité exportatrice après le spatial et l'or.

La pêche à la crevette emploie 560 marins, dont les 3/4 sont originaires du Brésil ou du Guyana, et 200 salariés dans les entreprises locales de transformation. Les principaux marchés de la crevette guyanaise sont la métropole et l'Espagne. La Guyane est le seul territoire à donner à l'Europe une ressource en crevette tropicale. Le Larivot est le port spécialisé dans la crevette, ses installations sont vétustes.

Une flottille de bateaux vénézuéliens est autorisée à pêcher des vivaneaux (poissons de fonds rocheux). D'autres poissons sont pêchés par une flotte artisanale ou par une flottille de pirogues, déclarées ou non.

La pêche alimente le marché local. Le marché d'intérêt régional du poisson frais a été achevé en 2001. Il a représenté un investissement de 2,1 millions d'euros financés par des fonds structurels européens, la Région et l'Etat.

Elle fournit aussi le marché de la Guadeloupe et de la Martinique, principal débouché de la pêche guyanaise.

c) Forêt

La forêt couvre la plus grande partie de la Guyane, c'est une forêt très riche en espèces. La couche d'humus sous forêt est peu épaisse, aussi est-ce une forêt fragile. La France s'est engagée à l'exploiter de façon durable conformément aux principes arrêtés par la conférence de Rio de 1992.

La connaissance de la ressource forestière est encore incomplète. L'inventaire permettant la connaissance des essences et leur part respective, ainsi que les possibilités d'exploitation a commencé en 1952. Il est effectué par le bureau agricole et forestier de la Guyane (BAFOG), le centre technique forestier tropical (CTFT) et l'office national des forêts (ONF).

Une cinquantaine d'essences sont exploitables, trois représentent pour l'instant à elles seules les 3/4 des volumes exploités (l'angélique : 39 %, le gonfolo : 27 %, le grignon franc : 8 %). Le wapa est l'essence la plus abondante, mais est peu exploitée, car ses qualités technologiques rendent son exploitation délicate. La densité élevée des bois empêche d'utiliser le flottage pour les sortir de la forêt.

L'ONF gère 7,5 millions d'ha de forêts du domaine privé de l'Etat et les 48 000 ha de bois du centre spatial. Les forêts publiques gérées en métropole par l'ONF représentent, à titre de comparaison, 4,5 millions d'ha.

Avec la direction régionale de l'environnement, l'ONF a mis en place un réseau de protection de la forêt comportant des réserves biologiques domaniales (110 000 ha), des sites inscrits (730 ha) dont l'état et l'aspect sont protégés, des réserves naturelles (184 000 ha) dont certaines caractéristiques sont protégées. Près de 200 000 ha : la forêt de Saül, le Grand Matoury, les marais de Kaw, le Mont Mahury, les Monts de Cayenne, les sables blancs de Mana, ont été classés dans un souci de protection de biotopes nécessaires à la survie d'espèces protégées et de protection des milieux.

L'objectif est la protection de la forêt équatoriale, et sa mise en valeur durable, qu'un suivi scientifique et l'éducation du public doivent contribuer à atteindre.

En matière d'exploitation forestière, depuis 1999, le contrat amiable a succédé au permis forestier afin d'assurer une gestion rationnelle et durable de la forêt. Les forêts aménagées pour lesquelles une desserte et un inventaire ont été préalablement réalisés, sont divisées en parcelles, un ordre de passage en coupe prévu. Jusqu'en 1992 l'exploitant scieur faisait ce qu'il entendait sur le permis qui lui avait été alloué.

L'ONF a prévu un document d'aménagement pour 410 000 ha, ce chiffre devrait être porté à 580 000 ha. Des travaux de repeuplement des essences les plus intéressantes sont également entrepris.

L'ONF a la charge de l'aménagement forestier, de la réalisation et de l'entretien des quelque 700 km de pistes dont l'usage n'est pas exclusif à l'exploitation forestière et qui contribuent au désenclavement de parties entières de territoire. En 2001 ont été réalisés 45 km de pistes, un plan sur 5 ans permettra de répondre aux besoins des professionnels de la première transformation du bois.

- Production et commercialisation du bois

Il existe 14 scieries dont certaines sont vétustes. L'ensemble de l'outil de production est peu compétitif et fonctionne en deçà de sa capacité. En 2000 et 2001 plusieurs scieries n'ont peu ou pas produit. La production s'est stabilisée entre 50 et 70 000 m^3 de grumes par an, prélevées sur 12 000 ha de forêt.

Le bois subit sur le marché local la concurrence du métal, du PVC et des essences importées. La Guyane importe pour 3,1 millions d'euros de produits de la filière bois, surtout des produits finis et exporte pour 3,3 millions d'euros à destination essentiellement du Brésil et des Antilles.

La seconde transformation du bois reste très artisanale. Elle est pratiquée par 60 entreprises dont 20 n'ont pas de salariés et dont 4 seulement en comptent plus de 10. Le problème du séchage du bois est un problème majeur pour elles.

L'étude des bois guyanais dont les caractéristiques semblent encore mal connues, devrait être développée. Elle est nécessaire pour une promotion de ces bois et une meilleure utilisation tant sur le marché local qu'à l'exportation.

2.2. Energie et eau

a) Energie

Les besoins en électricité du département ont augmenté avec l'accroissement de la population, le taux moyen d'accroissement annuel étant passé de 11 % dans les années 80 à 6 % dans les années 90. La Guyane dispose de 3 centres de production d'électricité : le barrage hydroélectrique de Petit-Saut, dans la commune de Sinnamary, la micro-centrale de Saut Maripa et la centrale thermique de Dégrad-des-Cannes.

Toute la population n'est pas raccordée au réseau EDF et ne dispose pas du courant électrique, cela est vrai notamment des exploitations agricoles sur abattis. L'énergie solaire peut apporter une solution, 1 % de la population l'utilise et 10 % en bénéficie indirectement par les équipements d'adduction d'eau ou l'alimentation de relais de télécommunications qu'elle permet.

En 2001, la Guyane a consommé 191 000 tonnes d'hydrocarbures en provenance de la raffinerie de Trinidad.

b) Eau

La Guyane ayant de fortes précipitations dispose de ressources en eau importantes. L'approvisionnement des communes de l'intérieur n'est pas toujours aisé, d'où la nécessité d'utiliser des forages ou de construire des bassins de rétention. La Société guyanaise des eaux (SGDE), avec Vivendi environnement et Lyonnaise des Eaux comme principaux actionnaires, a obtenu une gestion déléguée de 18 communes sur 24, représentant la presque totalité de la population. Cette société gère plus de 1 400 km de canalisations, le nombre de clients desservis a augmenté de plus de 60 % depuis 1990.

En 2001, des équipements ont été terminés améliorant la desserte en eau ou la qualité de celle-ci (station de traitement par l'ozone à Kourou, travaux de forages profonds à Papaïchton, à la frontière du Surinam, nouveau système de captage à Saül).

La SGDE gère 6 réseaux d'assainissement des eaux usées qui desservent 44 % de ses abonnés. Un protocole d'étude de l'assainissement concernant les bourgs du Maroni a été élaboré.

Le nouveau schéma directeur d'aménagement des eaux de Guyane (SDAEG), approuvé par le Conseil national de l'eau, a défini les axes prioritaires d'ici à 2010 (alimentation en eau potable, responsabilisation des acteurs du secteur de l'eau, préservation de l'eau et définition des conditions d'usage de celle-ci).

2.3. Le bâtiment et les travaux publics

Le BTP représentait, en 1997, 10,2 % de la valeur ajoutée brute départementale. Ce secteur dépend, pour 80 % de son chiffre d'affaires, de la commande publique. Il occupe plus de 2600 emplois salariés.

- Le logement

Selon le recensement de l'INSEE de 1999, le parc de logements serait de 54 000, en augmentation de 41 % par rapport à 1990 et est essentiellement composé de résidences principales. Le nombre d'occupants propriétaires de leur logement est, avec 40 %, inférieur à celui de la métropole (50 %) ou des Antilles (60 %). Le nombre de logements sociaux est insuffisant par rapport à la demande.

A la fin 2001, les engagements de l'Etat en faveur du logement ne représentaient qu'un peu plus de la moitié des crédits de la ligne budgétaire unique disponible.

- Les routes

La Guyane dispose de 464 km de routes nationales, 378 km de routes départementales, 495 km de routes communales ; 8 communes sur 24 ne sont pas desservies par la route. S'ajoutent à ces routes, des sentiers et des pistes le plus souvent dépendants de l'ONF. Certaines localités ne sont accessibles que par pirogue, avion ou hélicoptère.

Parmi les travaux engagés figurent la liaison Regina - Saint-Georges de l'Oyapock et le chantier du pont sur l'Approuague. La liaison par pont sur l'Oyapock entre le Brésil et la Guyane, dont le principe a été acté, est en cours de discussion et d'évaluation technique et financière.

2.4. Les activités spatiales

Elles fournissent 28 % de la valeur ajoutée du département, la moitié de la production, 85 % des exportations et sont à l'origine des 2/3 des importations.

En 1999 elles ont été à l'origine de 56 % du chiffre d'affaires des prestataires locaux, permettant l'emploi de 3 800 personnes.

C'est en 1964 qu'a été implanté le centre spatial guyanais à Kourou qui a permis le développement d'infrastructures lourdes comme la construction de la base elle-même mais également des logements et des équipements publics. Il a donné une image moderne de la Guyane.

Plusieurs structures sont regroupées au sein de la communauté industrielle et spatiale de la Guyane : l'Agence spatiale européenne, le Centre d'études spatiales (CNES), Arianespace, des sociétés industrielles…

Le centre spatial guyanais sert de base de lancement des lanceurs Ariane ; il s'étend sur 600 km^2. Un nouvel ensemble de *« préparation des charges utiles »*, d'un coût de 75 millions d'euros, a été mis en service en 2001. L'exploitation d'Ariane 5 dont la poussée totale est égale à plus du double d'Ariane 4, a commencé en décembre 1999. En 2001, 8 tirs ont été effectués, contre 12 en 2000 (11 satellites mis sur orbite contre 16 en 2000). En 2002, 12 tirs ont été effectués, dont 5 d'Ariane 5, dont un échec.

Les perspectives pour 2003 et 2004 sont mauvaises du fait de l'effondrement du marché du transport spatial commercial.

Fin 2001, plus de 1 500 personnes travaillaient sur le site.

Le CNES participe au développement économique du département en contribuant au financement d'investissements, dans le cadre de l'annexe au contrat de plan Etat-région.

2.5. Industrie et artisanat

a) Industrie

Selon les comptes économiques (en 1997) de la Guyane, l'industrie représentait près de 11 % de la valeur ajoutée brute totale.

Au 31 décembre 2001, la Guyane comptait 300 établissements industriels employant au moins un salarié, 20 % d'entre eux en employaient au moins 10. La part des industries agroalimentaires était de 19 %, celle du travail des métaux de 15 %, celle du bois de 14 %. Les industries sont surtout présentes sur l'île de Cayenne et dans la zone de Kourou.

Fin 2000, l'industrie employait 14 % des effectifs salariés déclarés aux Assedic.

- Orpaillage

3,1 tonnes d'or auraient été officiellement extraites en 2001 par des filiales de groupes miniers internationaux, par des entreprises et des PME locales. La

production déclarée serait très inférieure à la production réelle. Dans son rapport sur *« L'or en Guyane, éclats et artifices »*, Mme Christiane Taubira-Delannon estimait, pour 1999, la production à 7,3 tonnes. Par ailleurs les tonnages exportés se sont élevés à 9,2 tonnes en 2001.

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a effectué un inventaire minier qui a porté sur près de la moitié du département. Trois sites de prospection ont fait l'objet de demandes de concession : Yaou, Dorlin et Camp Caïman, le potentiel d'extraction est estimé à 95 tonnes d'or.

- Les industries agroalimentaires

Ce secteur comptait à la fin de 2001, 56 entreprises employant au moins un salarié, essentiellement des entreprises de transformation des produits de la pêche et du riz.

Une distillerie produit du rhum agricole à partir de la canne produite par une exploitation agricole à Saint-Laurent-du-Maroni.

b) Artisanat

3 400 personnes physiques ou morales étaient inscrites au registre des métiers à la fin de 2001, le secteur du bâtiment représentant plus de la moitié de ces entreprises artisanales, dont 80 % sont des entreprises individuelles.

2.6. Commerce et distribution

En 1997, le secteur commercial fournissait 12,2 % de la valeur ajoutée brute totale, en recul par rapport à 1995.

A la fin 2001, la Guyane disposait de 2 300 établissements commerciaux situés essentiellement dans l'île de Cayenne et à Kourou.

Selon l'enquête de l'INSEE pour 1999, le commerce de détail représentait 47 % des commerces et 29 % du chiffre d'affaires. Le nombre de grandes surfaces de plus de 300 m^2 étaient de 78, à fin 2001 dont 23 commerces alimentaires.

L'équipement commercial de la Guyane représentait un retard important par rapport à la métropole, inférieur de plus de la moitié par rapport à celui d'un département moyen.

Les commerces alimentaires de détail, de proximité, « les Chinois », sont nombreux (330 de plus de 100m^2). La densité pour 1 000 habitants est très supérieure à celle des autres DOM.

2.7. Le tourisme

Le tourisme reste encore peu développé. En 1997, hôtellerie et restauration représentaient 3,5 % de la valeur ajoutée brute. En 2000 ce secteur employait 1 000 personnes.

Le parc hôtelier comporte 28 établissements et dispose de 1 300 chambres. L'offre est désormais diversifiée : gîtes, carbets, appartements.

Les sites touristiques les plus fréquentés sont les îles du Salut, le camp de la transportation, le centre spatial de Kourou. La diversité de la végétation et de la faune, encore insuffisamment répertoriée et mal connue, devrait favoriser le développement d'un tourisme « scientifique ».

Le nombre total de voyageurs, touristes ou non, entrés en Guyane en 2001, s'est élevé à 212 000 dont 90 % par la voie aérienne.

Le contrat de plan Etat-Région retient le tourisme comme un secteur à privilégier pour le développement de la Guyane.

2.8. Les transports

a) Le transport fluvial

Le transport fluvial, notamment celui sur le Maroni, est le moyen le plus utilisé pour l'accès aux communes de l'intérieur. Une centaine de pirogues assurerait les échanges tant de passagers que de marchandises.

Le trafic passager serait de 480 000 personnes par an à Saint-Laurent du Maroni.

b) Le trafic portuaire

La Guyane dispose de plusieurs ports :

- le port de Dégrad-des-Cannes, sur le fleuve Mahury, a été mis en service en 1974. Il assure la quasi-totalité du trafic commercial ; l'accès se fait par un chenal de 15 km ;
- le port de Larivot est un port de pêche ;
- le port privé de Kourou-Pariacabo dépend du CNES ;
- le vieux port de Cayenne n'a plus, depuis 1974, qu'une activité de pêche ;
- le port de Saint-Laurent dont l'activité est, pour l'instant, liée à l'importation d'hydrocarbures.

En 2001, le trafic portuaire s'est élevé à 603 000 tonnes de marchandises débarquées et à 41 000 tonnes embarquées (riz, bois, crevettes, poisson).

Des travaux d'aménagement ont été entrepris à Larivot (élévateurs à bateaux, ateliers de carénage, réhabilitation des quais). Malgré ces travaux, le port reste vétuste.

Un schéma d'aménagement du vieux port de Cayenne a été programmé (infrastructure pour l'appontement des navires, cale inclinée, aire de carénage, installation de locaux techniques, installations d'accostage supplémentaire…), à la suite de la construction du marché d'intérêt régional.

Des travaux ont été entrepris pour la réalisation du port de plaisance de Dégrad-des-Cannes. Sont déjà opérationnels les aménagements sur le plan d'eau.

Des études sont engagées et des investissements programmés pour développer l'activité du port de Saint-Laurent du Maroni et notamment permettre les exportations de riz à partir de ces installations.

c) Le transport aérien

Le trafic passagers de l'aéroport international de Rochambeau en augmentation constante de 1997 à 2000, diminue de 11 % en 2001 ; cette diminution serait due au ralentissement de l'activité spatiale en 2001, des difficultés d'Air Guyane et aux attentats du 11 septembre 2001.

En 2001, le nombre total de passagers, hors transit, ayant utilisé (au départ ou à l'arrivée) l'aéroport a été d'environ de 400 000.

La part d'Air France est de 64 %. En 2001 AOM et Air Guadeloupe ont cessé leur activité.

Le trafic intérieur aérien assuré par Air Guyane a chuté de près de 50 %.

L'aérogare de Rochambeau, qui a une capacité de 600 000 passagers par an, a été mise en service en 1998. elle a représenté un investissement de près de 23 millions d'euros. Divers travaux d'équipement ont été réalisés en 2001 et 2002. Une nouvelle tour de contrôle devrait être mise en service d'ici à 2004.

2.9. Services

En 1997, la part des services dans la valeur ajoutée du département était avec 73,6 % très inférieure à celle de la Réunion, de Martinique ou de la Guadeloupe, légèrement supérieure à la moyenne française (71,6 %).

En revanche la part des services administratifs était supérieure à la moyenne française (20,67 %), elle est avec celle de la Réunion une des plus élevées (34,1 %).

II - L'ÉCONOMIE AGRICOLE GUYANAISE : HISTOIRE, ATOUTS ET CONTRAINTES

La Guyane présente une exception sur l'ensemble du territoire national, c'est en effet le seul département français pour lequel entre les deux recensements de 1989 et 2000, les indicateurs statistiques globaux indiquent clairement une croissance forte du secteur, donc une agriculture en croissance au cœur du développement économique guyanais.

Ainsi, le nombre d'exploitations augmente de 20 % et passe de 4 400 à 5 300 exploitations, la superficie agricole utile augmente pour sa part de 15 % en passant de 20 000 ha à 23 000 ha.

Ces chiffres sont en cohérence avec l'ensemble des statistiques guyanaises et notamment avec les chiffres de l'évolution démographique.

A - HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE [1]

Les Guyanes sont découvertes en 1499, par Ojeda-Vespucci. Entre 1604 et 1654, des Français essaient de s'y installer ; ils sont 42 en 1642.

La première colonisation, en 1654, sera celle des Hollandais venus du Brésil où les techniques agricoles et industrielles du sucre avaient été perfectionnées. Ils viennent avec 60 Portugais, juifs ayant fui l'intolérance religieuse, et avec 80 esclaves noirs. En 1664, Cayenne redevient française.

Dès le début du XVII^{ème} siècle, une agriculture se construit autour de produits coloniaux, sucre et épices destinés à l'exportation vers l'Europe.

[1] A été utilisée une note de la chambre d'agriculture de Guyane reprenant des éléments du rapport du comité départemental d'action économique (1959), des Actes du colloque INRA des 15 et 16 décembre 1981 et de l'ouvrage d'histoire-géographie de G. Prost

En 1740, la colonie compte 666 blancs et 4649 noirs et mulâtres, la Guyane reste un pays vide. Des plans de peuplement seront lancés avec plus ou moins de réussite. De la veille de la Révolution au milieu du siècle suivant, la population passera de 10 000 à 20 000 habitants, la superficie cultivée double également.

1. Les productions agricoles en 1840

Le coton est cultivé sur 2 203 ha ; on compte 109 cotonneries et 3 053 employés. Le coton est cultivé sur une zone côtière de 80 km à l'Ouest de Cayenne et à l'Ouest de l'embouchure du fleuve Iracoubo. *« Les rendements baissent rapidement après quelques années de cultures, entraînant l'abandon de nombreuses zones »* (Bernard 1842).

La canne à sucre occupe 1 700 ha surtout à l'embouchure de l'Approuage et les rives de la Courroie. Il y a 30 sucreries et 4 280 employés. Dès 1835, se fait sentir la concurrence du sucre de betterave.

Le café et le cacao sont cultivés surtout près de l'Oyapock et à l'embouchure de l'Approuage, les rives de la Courroie et la Montagne d'Argent. En 1840 les caféiers couvrent 205 ha, les caféteries emploient 254 personnes. La culture du café y est très prospère.

Des épices sont produites de part et d'autre de Mahury, de l'île de Cayenne. En 1840, 42 exploitations cultivent le giroflier sur 807 ha et emploient 1296 personnes jusqu'en 1865.

Des cultures vivrières sont également pratiquées.

L'élevage bovin fournit des animaux pour la traction animale pour le travail des champs. L'élevage permet aussi de valoriser les savanes de Kourou, Sinnamary, Iracoubo. On compte un cheptel de 8 300 bovins, 2 000 porcs et près de 1 000 moutons. Dès 1764, des buffles sont importés comme animaux de traction.

Les mirages de l'or conduiront un certain nombre d'agriculteurs à quitter leur exploitation à la recherche d'hypothétiques fortunes.

Dès le début du XIX^{ème} siècle, la perte de fertilité des sols défrichés est soulignée.

2. L'auto-subsistance dans la période 1939 - 1945

L'engagement de la France dans la guerre a contraint les colonies à assurer leur survie. Grâce à l'or, la Guyane disposait des moyens de maintenir ses importations en dépit de la rupture totale en 1942 des relations commerciales avec la France hexagonale.

Les effets de la ruée vers l'or avaient produit un recul des productions vivrières tel, que des efforts importants ont dû être consentis pour subvenir aux besoins de la population. Seules les populations amérindiennes et bushinengue, grâce à leur mode de vie conservé, ont été à l'abri de la disette. La Guyane s'engagea alors dans la reconversion d'une économie extravertie.

On étendit les cultures maraîchères et traditionnelles, on reprit celles depuis longtemps abandonnées telles café, cacao ; on fabrica de l'huile à partir du coco, de l'awara, la ville de Cayenne se couvrit de potagers ; un négociant se lança dans la culture du riz sur les rives du Maroni.

3. Le passage de l'écosystème forestier à l'agro-système

Le défrichage de la forêt pour y développer l'agriculture conduit à substituer un agro-système constitué généralement d'espèces végétales exogènes à un écosystème diversifié et adapté au milieu. Les cultures introduites risquent de présenter une plus grande vulnérabilité au milieu, cela fut constaté, dès 1789, avec les dégâts des chenilles sur la culture de l'indigo et du coton. La nature amazonienne reste à comprendre avant d'être maîtrisée.

L'élevage bovin (et bubalin) donne lieu à de multiples tentatives de développement auxquelles succèdent des périodes de déclin.

Après les expérimentations menées par le BAFOG au début des années 50, l'élevage bovin périclite et atteint le plus bas niveau en 1973 avec 1300 têtes. Il constituera pourtant, avec l'agrumiculture, la production phare du Plan Vert.

4. Le Plan Vert

Le Plan Vert, conçu en 1975, devait permettre l'installation d'un peu plus de quatre mille éleveurs afin de valoriser les pâturages résultant de la déforestation liée à l'exploitation papetière. Il a permis l'installation de 260 exploitations agricoles, dont la moitié ont survécu.

Il avait comme ambition de créer de toutes pièces l'organisation des filières, des coopératives. Peu d'activités et de filières aval ont survécu à l'issue de ce plan.

En 1987, disparaissent les principales structures coopératives mises en place avec le Plan concernant l'élevage et les fruits et légumes. Un plan de redressement général de la dette relative aux aménagements fonciers (défrichage, viabilisation …) est pris en 1988, suivi du plan de restructuration en 1989, associant plus étroitement les agriculteurs au devenir de leurs exploitations. A partir de 1992 de nouvelles organisations économiques par production voient le jour.

En 1998, est prise une décision d'apurement total des dettes pour les exploitations en poursuite d'activité, avec une prise en charge des dettes à hauteur de 90 % pour les exploitations « abandonnées », en contre-partie de la restitution des titres fonciers éventuels.

B - UNE ÉCONOMIE AGRICOLE DIVERSIFIÉE MARQUÉE PAR L'ABSENCE D'UN PÔLE DE PRODUCTION PRINCIPAL

Tableau 15 : Répartition des cultures en Guyane

	Exploitations		Superficie (ha)	
	1989	2000	1989	2000
Céréales	88	43	2.305	5.066
Canne à sucre	74	48	251	184
Autres plantes industrielles	360	5	102	177
Plantes aromatiques (1)	28	180	15	59
Cultures industrielles et plantes aromatiques (1)	**452**	**228**	**368**	**420**
Tubercules, racines et bulbes	405	73	462	51
Légumes frais	744	1.093	277	221
Cultures légumières	1.005	1.129	739	272
Cultures fourragères	15	22	22	321
Jachères	68	81	110	219
Autres terres arables (y c. abattis)	3.506	4.792	5.592	8.453
Cultures fruitières permanentes	**1.277**	**511**	**1.819**	**1.310**
Prairies permanentes	381	309	7.979	5.491
Parcours, landes peu productifs	132	112	782	1.450
Superficie toujours en herbe	**463**	**390**	**8.761**	**6.941**
Cultures florales	17	55	8	29
Végétaux divers (pépinières)	7	10	7	8
Jardins et vergers familiaux	388	16	20	1
Superficie agricole utilisée (SAU)	***4.463***	***5.310***	***20.639***	***23.176***
Sols des bâtiments et cours	3.824	1.325	270	440
Landes non productives et friches	295	2.618	2.454	4.706
Bois et forêts	9	693	97	5.609
Aquaculture	7	16	93	60
Autres territoires non agricoles	886	101	17.993	663
Superficie totale des exploitations	***4.474***	***5.318***	***41.546***	***34.655***

(1) Plantes aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes.

Source : Recensements agricoles 1989 et 2000 - Agreste.

A la différence de la production agricole des trois autres DOM, marqués culturellement par une ou deux productions phares de type colonial, l'agriculture guyanaise n'a pas, du fait de son histoire, de pôle de production agricole lourd.

1. Le riz : un îlot industriel artificiel

La production rizicole guyanaise constitue l'un des principaux postes d'exportation de l'économie guyanaise. C'est aujourd'hui l'une des seules productions agricoles guyanaises à vocation d'export marquée.

L'histoire rizicole guyanaise débute pour la période récente au milieu des années 1970 sur des bases de production de riz en culture sèche (riz pluvial), qui trouve rapidement ses limites, notamment sur le plan commercial avec l'inadaptation des variétés produites (riz rond) avec le marché (demandeur en riz long grain) et disparaît au milieu des années 80.

Au début des années 1980, un projet de riziculture de 5 000 ha irrigués sur polder voit le jour sur la commune de Mana.

Six groupes sont implantés sur des surfaces de l'ordre de 1 000 ha, deux groupes de culture néerlandaise, trois groupes de culture céréalière français.

La filière bénéficie de l'OCM riz d'une part et des mesures Poseidom d'autre part à partir de 1991. Celles-ci interviennent notamment sur la mise en culture en aidant à l'aménagement foncier des parcelles (dépégassage).

Les objectifs de production sont de couvrir le marché local, assurer l'approvisionnement des Antilles et fournir partiellement le marché européen, en s'appuyant sur :

- des variétés de riz à grain long, à sélectionner avec l'appui de la recherche française (CIRAD) ;
- deux cycles de production annuels permis par la maîtrise de l'irrigation ;
- des techniques de production de type agro-industriel.

Cette seconde phase de production a elle aussi de graves difficultés pour trouver son équilibre financier, mais aussi technique, commercial et organisationnel.

En 2000, seuls quatre groupes subsistent, et exploitent 4 500 ha de culture irriguée. Les deux groupes les plus importants et disposant d'outils industriels significatifs et surtout de réseaux commerciaux sont dominés l'un par des capitaux espagnols, le second par des capitaux antillais et réunionnais.

La viabilité économique de tous les producteurs est cependant loin d'être atteinte.

Après des difficultés liées à des conditions de production difficiles en 2000 (inondations ayant limité les rendements des deux cycles de production - difficultés de récolte et difficulté de mise en culture), l'année 2001 marquée par deux cycles assez productifs (rendements d'objectifs pour la première fois atteints) marque des difficultés financières encore jamais connues liées à l'incapacité de commercialisation de l'ensemble des quantités produites.

Le dispositif d'intervention pourtant prévu dans le cadre de l'OCM n'arrive pas à être mis en œuvre :

- capacité de stockage insuffisante sur le site d'intervention théorique de Mana ;
- conditions techniques de stockage déficientes.

Par ailleurs, l'avancée progressive de la mer sur le cordon littoral qui protège le polder risque à court terme d'entraîner de nouvelles difficultés techniques et financières pour les producteurs (réduction des surfaces disponibles couplées à un réinvestissement lourd sur l'aménagement hydraulique).

Peu intégré au tissu agricole guyanais la riziculture connaît de graves difficultés :

- techniques de production : maîtrise difficile de l'enherbement (riz rouge) ;
- organisationnelle : gestion collective de la ressource en eau ;
- industrielle : qualité du riz produit (taux de brisures importants) ;
- commerciale : difficulté de trouver des marchés solvables et demandeurs.

La production rizicole représente néanmoins un poids important dans l'agriculture guyanaise évalué à près de 10 % de la valeur agricole totale pour environ 22 % de la superficie agricole utilisée.

2. Des productions végétales traditionnelles : une importance sociale et culturelle considérable

2.1. La culture sur abattis (brûlis) : diversité et «universalité» en Guyane

Les productions végétales et notamment les productions issues des pratiques de l'abattis représentent en Guyane un poids économique, culturel et social de tout premier ordre.

Elles constituent en outre, un ciment agricole commun entre nombre des communautés ethniques et culturelles guyanaises.

Présente dans les cultures agricoles créoles, bushinengue et amérindiennes la culture itinérante sur abattis fait aussi partie des patrimoines agricoles des communautés humaines Haïtiennes ou H'mongs.

Système de production bien adapté aux conditions pédoclimatiques de production, la production sur abattis permet :

- d'optimiser le potentiel agronomique d'un sol ;
- de limiter les attaques de maladies et les parasitismes ;
- de diversifier les productions.

Développé par l'une ou l'autre des communautés ethniques, l'abattis présente une variabilité importante (diversité des espèces - techniques d'abattage et de travail du sol - mobilisation du travail), mais conserve des principes simples et communs à l'ensemble de ses formes :

- association de plantes d'espèces différentes ;
- limitation des intrants ;
- évolution dans le temps des espèces implantées ;
- jachère longue avec retour à la forêt.

Les principales espèces cultivées en abattis sont manioc, banane (bananes plantain et bacoves), ignames, dachines (zones humides), patate douce, maïs, ananas, haricots, pois d'angole, et diverses espèces maraîchères.

2.2. Une importance sociale et d'aménagement importante

Ce système de production mis en œuvre historiquement depuis le début de l'histoire coloniale guyanaise, finalement indépendant du sol sur lequel il se développe, explique largement le rapport spécifique qu'entretenaient les Guyanais à la terre et à la propriété foncière.

Encore très présent sur l'ensemble du territoire guyanais, l'abattis est particulièrement important dans l'Ouest guyanais et notamment sur les rives du Maroni.

Les abattis représentent une superficie totale de plus de 5 000 ha et concernent plus de 4 500 exploitations parmi les 5 300 recensées en 2000.

Les productions qui en sont issues représentent près de 12 % de la valeur agricole totale guyanaise.

3. Des productions fruitières et maraîchères : une production en limite de saturation de marché

3.1. Les principales productions agricoles guyanaises

Les productions fruitières et maraîchères ont connu un développement important depuis une vingtaine d'années. Elles ont notamment été intégrées aux systèmes de production mis en place par les agriculteurs H'mongs arrivés en Guyane à partir de 1978 sur les deux bassins d'implantation principaux de Cacao (Commune de Roura) et de Javouhey (Commune de Mana).

Les productions maraîchères qui représentent environ 700 ha de culture et plus de 45 % de la production agricole en valeur sont développées par plus d'un millier d'exploitations, soit 20 % environ des exploitations guyanaises.

Les productions fruitières, près de 3 500 ha, sont développées, elles représentent en valeur environ 25 % de la production agricole totale.

3.2. Un marché étroit peu diversifié et largement couvert

Les productions de fruits et légumes frais couvrent environ 85 % de la consommation locale de fruits et légumes frais.

L'essentiel de la production trouve son débouché en frais sur les secteurs de marchés principaux que constituent :

- la vente directe dans les marchés forains ;
- la vente aux libres-services et grandes surfaces.

L'étroitesse du marché guyanais, l'absence de débouché palliatif de substitution (secteur agro-alimentaire), les contraintes fortes de coût et d'organisation liées à l'exportation sur les Antilles ou l'Europe continentale limitent les perspectives de développement de ce secteur agricole au potentiel de croît offert par la démographie.

Les évolutions techniques et leur maîtrise pourraient par ailleurs conduire à des réductions de coût de production qui pourraient entraîner des processus de concentration importants.

4. L'élevage

Les productions d'élevage ont été développées depuis une vingtaine d'années dans le cadre notamment du plan vert.

L'élevage guyanais est constitué par trois pôles de production principaux : élevage bovin, élevage porcin et aviculture.

4.1. Les productions hors sol

Les productions hors sol, aviculture et élevage porcin, pour des raisons de coût de production liées notamment à des conditions techniques d'exploitation et au surcoût des intrants (malgré la mise en œuvre des mesures Poseidom), voient leur développement limité à des niches commerciales spécifiques (marché en frais).

L'absence de pôle industriel de production d'aliments du bétail est l'un des écueils important à l'abaissement des coûts et au développement des productions hors sol, ceci d'autant plus que les frais d'approche restent particulièrement élevés pour le transport en container du fait de l'éloignement de la Guyane des principales routes maritimes et de la faiblesse des volumes en transit tant en import qu'en export.

Les perspectives de mise en place d'un pôle de production de céréales et de cultures protéagineuses pourraient être l'un des facteurs favorable au développement à terme de ces productions.

a) L'aviculture

- dynamique mais concentrée

L'aviculture guyanaise assure son développement autour de la coopérative avicole et cunicole de Guyane, relancée en 1992.

Ce secteur, très déficitaire pour la partie volailles de chair, assure pour la production d'œufs une part significative de son marché.

Les investissements réalisés au cours des dernières années permettent d'avancer rapidement vers la mise aux normes des outils et des produits proposés au consommateur.

- Une concurrence forte de la part des produits importés.

Le marché de la volaille près de 5 000 t de viande, est à 95 % assuré par l'importation, et plus particulièrement l'importation de viande congelée.

La plus grande part de celle-ci concerne le poulet bas de gamme congelé à l'eau qu'il est difficile de concurrencer directement.

De plus, les modes de distribution traditionnels en Guyane, caractérisés notamment par l'importance des commerces de détail non spécialisés, de proximité, font une large place dans leurs rayons aux produits surgelés, au détriment des produits frais locaux fort peu représentés.

b) L'élevage porcin

La production porcine guyanaise assure environ 25 % de la consommation locale, exclusivement en produits frais à destination des boucheries traditionnelles, des magasins spécialisés de détail, mais aussi des GMS.

Peu organisée, la production tarde à se développer en dépit d'un marché porteur, demandeur et rémunérateur (prix moyen : 3,8 €/kg).

L'ouverture imminente du nouvel abattoir régional devrait en outre permettre d'améliorer considérablement la qualité du produit destiné au consommateur.

c) L'élevage bovin viande

Alors que la Guyane a traditionnellement été considérée comme une terre d'élevage, l'élevage bovin a connu des vicissitudes importantes. Si l'élevage bovin a été l'une des productions les plus encouragées par le Plan Vert. La « faillite » du système mis en place a entraîné après une période de forte croissance entre 1977 et 1985, une période de repli important entre 1985 et 1992 (diminution du cheptel de 16 000 têtes à 8 000 têtes).

Alors qu'elle ne représente que 15 % des productions d'élevage en valeur, la production bovine guyanaise a un impact social important puisque plus de 200 exploitants sont possesseurs de cheptel.

- Une production en croissance, un marché porteur

Depuis 1992, la production abattue progresse régulièrement sur des bases techniques et économiques désormais bien connues.

La production guyanaise d'environ 300 t/an assure moins de 20 % de la consommation locale, et compte tenu du rythme de la croissance démographique (+ 5 %/an), le seul maintien de ce taux de couverture est déjà un objectif difficile à tenir, compte tenu du faible niveau de production initial.

Les vicissitudes connues par la production européenne à la fin des années 90 (crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine) ont contribué à renforcer pour le consommateur l'attrait de la production locale et à maintenir un niveau de prix élevé (de 4,5€/kg à 5,5€/kg).

- Caractéristiques techniques et économiques

L'élevage bovin guyanais est caractérisé par :

- un système « tout à l'herbe » tout au long de l'année ;
- le recours privilégié à des types raciaux rustiques *« zébu brahman »* ;
- des investissements lourds (aménagement foncier, création de pâtures, acquisition des noyaux reproducteurs).

- Caractéristiques économiques

A l'inverse des élevages bovins antillais, l'élevage bovin guyanais est caractérisé par une plus forte professionnalisation et une plus forte spécialisation. L'essentiel de la production abattue est assurée par une vingtaine d'éleveurs travaillant parfois sur des exploitations de très grande taille (superficies > 100 ha et cheptel total > 300 têtes) pour la plupart directement issues du Plan Vert.

Cette caractéristique, et le regroupement de la quasi-totalité des éleveurs au sein de deux organisations de producteurs, induit que les problèmes d'abattage clandestins et forains rencontrés aux Antilles, ne sont en Guyane que marginaux.

L'attrait de la production, fiabilité technique désormais mieux assurée, marché porteur attractif sur le moyen long terme, niveau d'organisation de la filière supérieur aux autres productions entraîne l'apparition lente de nouveaux opérateurs pour lesquels les principales difficultés proviennent de la nécessité de procéder à des investissements extrêmement lourds.

- Une nouvelle infrastructure d'abattage

La mise en service prochaine de l'abattoir régional financé dans le cadre du Docup sur des fonds du Conseil régional, de l'Union européenne et de l'Etat devrait permettre à la filière d'évoluer dans de meilleures conditions de sécurité technique et sanitaire sous réserve que les coûts d'exploitation de l'outil soient correctement maîtrisés. L'exploitation de l'abattoir, d'une capacité maximale de 850 t (bovins - porcins - ovins - caprins et équins) propriété du Conseil régional devrait être concédée dans le cadre d'un affermage avec délégation de service public à une société dont les principaux sociétaires sont les principaux utilisateurs de l'outil (bouchers - éleveurs et leurs organisations de producteurs).

- Des productions soutenues

Ces productions, qui présentent des perspectives de développement intéressantes, voient leur développement soutenu par l'Union européenne (FEOGA DOCUP - Poseidom), l'Etat (Odeadom - FIDOM) et la collectivité régionale.

La région intervient notamment de façon lourde dans le financement des investissements collectifs structurants tels que l'unité de conditionnement de la coopérative avicole et cunicole de Guyane ou l'abattoir de Dégrad-des-Cannes, propriété de la collectivité.

C - MAÎTRISE DES TECHNIQUES ET ORGANISATION

1. Le dispositif de formation

1.1. L'offre de formation

L'établissement public local d'enseignement et de formation agricole installé dans la commune de Macouria comprend trois centres constitutifs :

- le lycée professionnel agricole avec 240 places disponibles accueille actuellement un effectif de 107 élèves et prépare au BEPA, brevet d'études professionnelles agricoles en deux ans conduisant au métier d'ouvrier agricole avec les options agriculture des régions chaudes et option depuis un an de travaux paysagers et le Bac Pro option conduite et gestion d'exploitation agricole avec deux options productions animales et productions horticoles ;
- une exploitation agricole de 150 ha ;
- un centre de formation professionnelle et de promotion agricole (le CFPPA) qui assure la formation continue d'adultes et de jeunes sortis du cycle scolaire depuis au moins deux ans et désireux de s'installer en agriculture ou de se perfectionner. Les diplômes délivrés sont le CAPA, le BEPA (niveau V) et le Brevet professionnel de responsable d'exploitation (niveau IV) par unités capitalisables sur une période de 5 ans pour 1 200 heures.

Le CFPPA assure également des formation plus courtes en fonction de la demande, formation des applicateurs et distributeurs de produits phytosanitaires, formation de RMistes en agriculture, certificats de spécialisation, stage pour l'installation, diverses formations techniques, individualisation des formations. En janvier 2003 a été mise en place une antenne CFPPA à Saint-Laurent du Maroni qui démultipliera les formations continues de Macouria.

Depuis la rentrée 2002, la maison familiale rurale de Mana a ouvert ses portes et accueille 36 élèves. Elle propose une formation par alternance d'un 2ème et 3ème cycles préparatoires et un cycle diplômant de CAPA production agricole et utilisation du matériel agricole, option production végétale.

A la différence des autres départements, il n'y a pas de centre d'apprentissage.

Le régiment du service militaire adapté (RSMA) dispense également des formations. Pour le 3ème RSMA, il s'agit de :

- agents d'entretien d'espaces verts : 15 stagiaires ;
- insertion : 5 emplois directs, 3 en formation complémentaire (53,33 %).

Pour le RSMA de Saint-Jean du Maroni de :

- scieur affûteur : 4 stagiaires, 2 emplois directs, 1 inséré dans le tissu social, 1 refus d'emploi (100 %) ;
- ouvrier du paysage : 3 stagiaires, 1 emploi direct, 2 insérés dans le tissu social (100 %).

Dans l'enseignement supérieur, une antenne de l'ENGREF (École nationale du génie rural, des eaux et des forêts) est présente en Guyane.

Jusqu'à aujourd'hui, les formations mises en place répondent à la nécessité de fournir plus d'ouvriers, de techniciens et d'exploitants dont l'agriculture guyanaise a besoin. Cependant, le développement de l'agriculture guyanaise est à plusieurs vitesses, il est complexe de par la multiethnicité des populations, de sa pluriactivité et des problèmes d'immigration.

Le développement durable de la Guyane conduit à envisager les BEPA travaux paysagers et le BEPA aménagement de l'espace, ce qui devrait conduire à la mise en place de Bac pro et d'un BTS option aménagement de l'espace rural en liaison avec l'Université et qui accueillerait des élèves issus d'autres sections scientifiques du Bac général.

1.2. La formation des salariés agricoles

En 2000, le FAFSEA (Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles) a mis en place 13 actions de formation, 7 en 2001, 5 en 2002, ayant concerné respectivement 66, 33 et 14 salariés.

2. Le dispositif de recherche

L'INRA a orienté ses travaux sur la forêt ; y participent une dizaine d'agents, dont cinq chercheurs.

La valorisation et la conservation des écosystèmes forestiers sont un des objectifs de recherche dans les départements d'Outre-Mer et plus particulièrement en Guyane. La forêt guyanaise a, en effet, une importance capitale en tant que réserve de diversité biologique, de ressources génétiques. Comme l'ensemble de la forêt amazonienne, elle influe sur le climat.

L'ensemble des espèces végétales et animales présentes dans cet écosystème est encore mal connu, de même que le fonctionnement de ces systèmes forestiers (appauvrissement des sols, régénération de la forêt …).

Le directeur général du CIRAD a souhaité, lors de son audition par la section, que soit mise en place une formation de troisième cycle sur les questions de biodiversité forestière et de gestion de l'écosystème forestier, ce qui pourrait favoriser le développement de capacités d'expertise utilisables en Amérique latine, dans le bassin du Congo ou en Asie du Sud-Est.

Au niveau européen, l'INRA a initié le projet BIORUP (Biodiversité dans les régions ultrapériphériques), qui devrait conduire à une meilleure maîtrise et à une valorisation du patrimoine biologique de ces régions.

D - UNE DYNAMIQUE SOCIALE FORTE

Ainsi qu'il a déjà été souligné, l'une des caractéristiques de l'agriculture guyanaise est le fort attrait que ce secteur a développé au cours des dix dernières années, le nombre d'exploitations ayant augmenté de près de 20 %.

Ces chiffres sont à mettre en rapport avec un certain nombre d'éléments essentiels à leur compréhension.

1. Le poids des communes de l'Ouest guyanais

Les communes de l'Ouest et notamment les communes du fleuve Maroni ont un poids particulièrement important dans les statistiques agricoles guyanaises.

Tableau 16 : Répartition spatiale des exploitations

	Total Guyane			Total Ouest			% Ouest	
	Exploitations (Nb)	Superficie (ha)	Superficie moyenne (ha)	Exploitations (Nb)	Superficie (ha)	Superficie moyenne (ha)	Exploitations (Nb)	Superficie (ha)
Autres terres arables (y c. abattis)	4.792	8.453	1,76	3.586	6.204	1,73	75%	73%
Superficie agricole utilisée (SAU)	5.310	18.576	3,50	3.838	9.062	2,36	72%	49%

Source : Agreste

Ces 8 communes d'Iracoubo à Maripasoula sur le fleuve Maroni représentent près des 2/3 des exploitations guyanaises et occupent près de 50 % des surfaces agricoles utilisées (sont sortis de ces chiffres les 4 exploitations rizicoles et les quelque 4 600 ha qu'elles exploitent situés sur le territoire de ces communes).

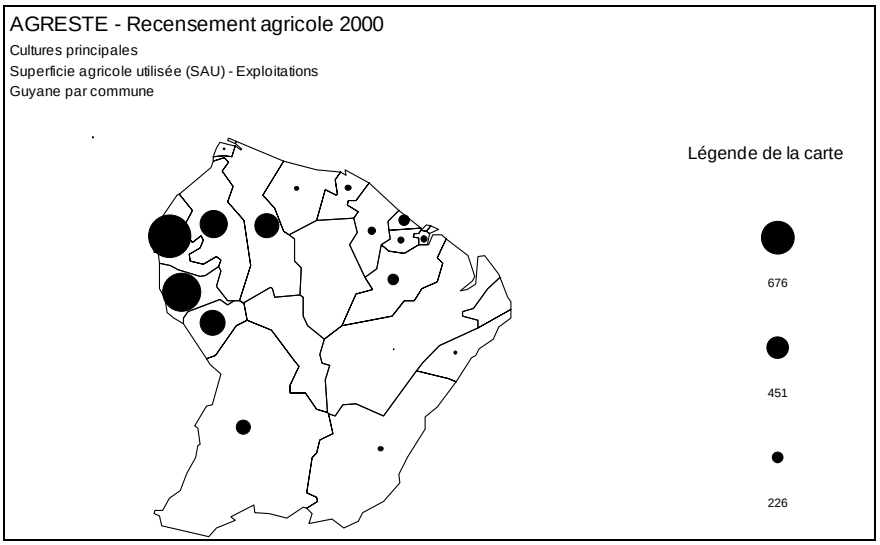

Sur le plan sociologique, l'agriculture de cette région de la Guyane est caractérisée par le fait qu'une grande majorité des paysans de cette région sont soit d'origine étrangère (Surinamais et Haïtiens notamment) ou appartiennent aux sphères culturelles bushinengue.

Conséquemment l'agriculture de cette zone est marquée par les phénomènes ci-après :

- prévalence des systèmes basés sur l'abattis ;
- importance de l'agriculture informelle (importance des étrangers en situation régulière ou non) ;
- formation agricole faible ou inexistante pour les chefs d'exploitation ;
- non-maîtrise de la langue française ;
- absence d'intégration dans les circuits économiques (difficultés d'accès aux intrants et aux marchés) et administratifs reconnus ;
- difficulté accrue pour accéder à des titres fonciers (durée et complexité des procédures - inéligibilité aux procédures) ;
- difficulté à accéder aux différentes aides (information – formation inéligibilité (titre de séjour - titre foncier).

L'intégration économique et sociale de ces populations pour une large part issues de l'immigration plus ou moins clandestine, constitue l'un des enjeux majeurs de la Guyane.

2. L'importance des femmes

L'une des caractéristiques de l'agriculture guyanaise est le poids très important des femmes dans l'activité agricole.

Les femmes constituent en effet plus de 50 % des chefs d'exploitations et près de 60 % des chefs d'exploitation à temps complet.

Cette participation féminine aux travaux agricoles est particulièrement nette depuis quelques années avec l'impact accrue de la population agricole de l'Ouest. En effet, dans les populations du fleuve et chez les Amérindiens, les femmes assurent traditionnellement l'essentiel du travail de culture dans les abattis, les hommes assurant pour leur part les gros travaux de mise en culture (abattage), les activités de chasse et de recherche de revenus pécuniers.

Tableau 17 : Les femmes actives dans l'agriculture

	Temps complet			Ensemble			Nombre d'UTA (1)		
	1989	2000	% 2000	1989	2000	% 2000	1989	2000	% 2000
Chefs d'exploitation et coexploitantes	83	803	58 %	1 820	2 697	51 %	686	1 851	33 %
Autres actives familiales	145	393	78 %	2 320	2 306	57 %	1 003	1 124	63 %
Salariées permanentes		12	5 %		21	0 %		16	3 %

(1) UTA : unité de travail annuel, quantité de travail annuel d'une personne à temps plein

Source : recensements agricoles 1989 et 2000 - Agreste

3. Le poids de la pluriactivité

Les exploitants, co-exploitants et aides familiaux à temps complet ne représentaient que 25 % de la force de travail totale en 1989 mais près de 37 % en 2000. Leur nombre augmente de plus de 85 % entre les deux recensements.

Les exploitants, coexploitants et aides familiaux à temps partiel représentent pour leur part 50 % de la force de travail des exploitations.

La pluriactivité des exploitants agricoles reste l'une des caractéristiques lourdes de l'agriculture guyanaise.

Jusqu'en 1999, les exploitants pluriactifs étaient exclus des dispositifs d'aide aux investissements agricoles.

Des quatre départements d'Outre-Mer, la Guyane est celui dans lequel le poids du salariat est le plus faible, moins de 10 % de la force de travail globale.

Tableau 18 : Population active sur l'exploitation

	mi-temps à moins d'une temps complet		**Temps complet**		**Ensemble (1)**		**Nombre d'UTA (2)**	
	1989	**2000**	1989	**2000**	1989	**2000**	1989	**2000**
Chefs d'exploitation et coexploitants	1.408	**2.071**	773	**1.390**	4.505	**5.332**	2.410	**3.397**
Conjoints non coexploitants	546	**540**	145	**287**	2.182	**1.985**	927	**924**
Autres membres de la famille	257	**477**	101	**217**	2.289	**2.045**	777	**855**
Population familiale totale	2.211	**3.088**	1.019	**1.894**	8.976	**9.362**	4.114	**5.177**
Salariés permanents	21	**34**	525	**228**	612	**442**	557	**296**
Salariés saisonniers					2.133	**5.223**	121	**176**
ETA et CUMA								**6**
Total population active	2.232	**3.122**	1.544	**2.122**	11.721	**15.027**	4.792	**5.655**

(1) - Y compris personnes travaillant moins d'un mi-temps

(2) - UTA : unité de travail annuel, quantité de travail annuel d'une personne à temps plein.

Source : Recensements agricoles 1989 et 2000 - Agreste

4. Des installations atypiques

L'augmentation d'un nombre d'exploitations et l'augmentation du nombre des exploitants agricoles à temps complet est à mettre en relation avec le très faible nombre d'exploitants installés dans le cadre des aides à l'installations en agriculture.

Jamais entre 1989 et 2000 ce dernier nombre n'a dépassé quelques unités alors que plus de 600 exploitations ont été créées.

La pluriactivité dont nous avons fait mention plus haut constitue l'une des voies prioritaires d'installation en facilitant l'acquisition des outils de production en l'absence de circuits de financements efficients et adaptés. Elle s'inscrit en outre dans le cadre d'une économie traditionnelle marquée par le défaut de tissu

économique structuré lié à des marchés étroits, caractéristique de la ruralité guyanaise (faible population dispersée sur des territoires vastes).

5. Des structures d'exploitations très variables

La taille des exploitations agricoles guyanaise est extrêmement variable.

Si la superficie moyenne est de l'ordre de 4,5 ha par exploitation, la réalité guyanaise est variable et très différenciée.

Se côtoient des micro-exploitations et des structures très importantes.

Ainsi, si les exploitations de moins de 5 ha représentent 91 % des exploitations agricoles guyanaises, elles ne représentent que 35 % de la SAU totale.

A l'inverse, les exploitations de plus de 20 ha, moins de 2 % des exploitations, exploitent plus de 50 % de la SAU guyanaise (arboriculture - élevage bovin - riziculture).

Il ne faut pas pour autant en conclure qu'il existe à proprement parler une concurrence pour l'accès au foncier entre les différents types d'exploitations, le foncier pouvant théoriquement être disponible en grande quantité pour l'exploitation agricole.

L'augmentation du nombre d'exploitations et des surfaces cultivées, et ceci quelle que soit la superficie exploitée, indique que la plupart des exploitations sont toujours en phase de création ou de constitution de l'outil de production.

Tableau 19 : Taille en superficie agricole utilisée (SAU)

	Exploitations		% exploitations		SAU (ha)		% SAU		Superficie moyenne	
	1989	**2000**	1989	**2000**	1989	**2000**	1989	**2000**	1989	2000
Moins de 1 ha (1)	723	**1.108**	16 %	**21%**	388	**621**	2 %	**3 %**	0,54	0,56
1 à moins de 2 ha	1.403	**1.886**	31 %	**35 %**	1.791	**2.351**	9 %	**10 %**	1,28	1,25
2 à moins de 5 ha	1.902	**1.850**	43 %	**35 %**	5.189	**5.197**	25 %	**22 %**	2,73	2,81
5 à moins de 10 ha	269	**293**	6 %	**6 %**	1.751	**1.891**	8 %	**8 %**	6,51	6,45
10 à moins de 20 ha	68	**94**	2 %	**2 %**	911	**1.222**	4 %	**5 %**	13,40	13,00
20 à moins de 50 ha	109	**42**	2 %	**1 %**	10.609	**1.321**	51 %	**6 %**	97,33	31,45
50 à moins de 100 ha		**18**		**0 %**		**1.184**		**5 %**		65,78
100 ha et plus		**27**		**1 %**		**9.389**		**41 %**		347,74
Total	4.474	**5.318**	100 %	**100%**	20.639	**23.176**	100 %	**100 %**	4,61	4,36

(1) - Y compris les exploitations sans SAU

Source : Recensements agricoles 1989 et 2000 - Agreste

E - LE DIFFICILE ACCÈS À UN FONCIER AMÉNAGÉ

1. Une situation foncière particulière

Si l'ensemble des DOM connaît de graves difficultés d'accession au foncier à des coûts acceptables, le cas guyanais est pour sa part assez symptomatique.

En effet, plus de 80 % des surfaces guyanaises sont propriété de l'Etat sur son domaine privé. Ce domaine privé est susceptible d'être rétrocédé pour l'exploitation agricole suivant trois formules.

1.1. Le régime de la concession agricole

Ce régime permet à un demandeur bénéficiant d'une formation minimale de solliciter une cession gratuite d'une superficie maximale de 2 ha après cinq années d'exploitation agricole sous réserve de mise en valeur.

Ce titre foncier n'est ni cessible ni hypotécable ni transmissible avant l'accession à la propriété. Il convient très mal à l'exploitation agricole professionnelle.

1.2. Le régime du bail emphytéotique de trente ans

Ce régime mis en œuvre en 1975 est théoriquement le plus répandu en Guyane. Cessible, transmissible et hypothécable, il est adapté à l'exploitation agricole professionnelle sous réserve que la procédure ait été menée à terme dans des délais raisonnables.

Dans le bail emphytéotique, l'issue théorique et implicite est le retour du bien loué à l'Etat sans indemnisation prévue pour les investissements réalisés.

Plus concrètement, les décrets fonciers de 1992 puis de 1998 ont ouvert la possibilité d'accession gratuite à la propriété pour les terrains mis en valeur et exploités depuis plus de 5 ans.

1.3. Le régime de l'acquisition à titre onéreux

Instauré dans le cadre du décret foncier de 1998, ce régime ne concerne que très peu les agriculteurs guyanais, pour lesquels le choix du bail emphytéotique reste théoriquement un moyen économe et efficace d'accès au foncier.

2. Un rapport à la terre très spécifique

Historiquement le rapport à la terre de la population guyanaise n'est que très peu relié à la notion de propriété pour une exploitation agricole.

La tradition de l'abattis, par nature itinérant et impliquant des rotations à long terme, est conjuguée à une forte disponibilité du fait de l'immensité du territoire et de la faiblesse démographique.

La notion de propriété est par contre plus développée pour l'habitation lieu de vie et d'investissement plus lourd où est notamment implanté le verger créole.

3. Un foncier disponible en théorie : 75 % des exploitants n'ont pas de titre foncier

Si les textes législatifs et réglementaires prévoient effectivement que le foncier de l'Etat, principal propriétaire terrien de Guyane, peut être rétrocédé en vue de l'investissement et de l'exploitation agricole, force est de constater que ces dispositions restent bien trop théoriques puisque plus de 75 % des exploitants agricoles guyanais ne disposent d'aucun titre, se retrouvant confrontés à des situations précaires en termes de droit, d'accès aux financements, que ceux-ci soient d'ailleurs issus des fonds publics ou bancaires.

La réforme de l'accès au foncier et qui plus est encore à du foncier aménagé (VRD) est au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs.

La mise en place de l'établissement public d'aménagement de la Guyane, créé dans le cadre du décret foncier de 1998, n'a pas jusqu'à présent permis de solutionner la complexité des situations foncières ni de trouver de réponse à une demande foncière de plus en plus avérée.

Ainsi se multiplient les opérations d'implantations sauvages de lotissements semi-urbains, à proximité des grands centres urbains et parfois sur des terres à bonne valeur agricole.

4. Un marché domestique rémunérateur, mais de faible taille

Peuplée de quelque 170 000 habitants dispersés sur un territoire extrêmement vaste, la Guyane n'offre à son agriculture qu'un marché d'autant plus étroit qu'une large partie de la population ne dispose que d'un faible pouvoir d'achat.

L'agriculture guyanaise se résout à produire des produits très spécifiques, à des coûts élevés pour des niches de marché extrêmement réduites.

5. Des coûts d'aménagement extrêmement lourds

Terre encore largement vierge, la Guyane ne peut que développer une agriculture de conquête et de « colonisation » dont les coûts d'implantation sont forcément peu en rapport avec les objectifs de compétitivité qui sont généralement assignés à court terme par les politiques européennes ou nationales.

*
* *

Entre les deux recensements agricoles, celui de 1989 et de celui de 2000, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de moitié en Martinique, d'un tiers à la Réunion, d'un quart en Guadeloupe. Malgré la concentration des exploitations, leur surface moyenne reste faible (un peu plus de 3 ha en Guadeloupe, 4 en Martinique et environ 5 à la Réunion).

Dans les Antilles, l'âge relativement élevé des exploitants, devrait entraîner la poursuite de cette réduction du nombre d'exploitations, à la différence de la Réunion où ceux-ci sont moins âgés.

Cette diminution du nombre d'exploitants s'est aussi accompagnée d'une réduction de la SAU (surface agricole utile) de 17 % à la Réunion, 13 % à la Martinique, plus de 10 % à la Guadeloupe. L'agriculture est en effet de plus en plus en concurrence avec l'habitat, la construction d'infrastructures et les autres activités notamment en zone périurbaine et dans les zones de plaine ou de faible relief.

Cette concurrence va se poursuivre en raison d'une croissance de population, certes ralentie par rapport à la période 1982-1990, qui pourrait être plus ou moins importante selon les scénarios d'évolution retenus. La population de la Réunion pourrait ainsi atteindre un million d'habitants en 2030.

La situation de la Guyane, où l'espace ne manque pas, où la densité ne dépasse pas 2 habitants au km^2, est différente de celle des trois autres départements mais l'accès au foncier n'en demeure pas moins une contrainte forte pour les agriculteurs, ainsi que pour les autres utilisateurs de terre.

Même s'il y a eu une diversification des productions, la canne à sucre continue à structurer l'agriculture de la Réunion, la banane celle de la Martinique et ces deux productions celle de la Guadeloupe. Ces deux cultures d'exportation sont très dépendantes des organisations communes de marché, sur lesquelles les répercussions des négociations commerciales internationales risquent de ne pas être sans conséquences.

Dans les DOM, l'agriculture emploie quelque 55 000 personnes, 110 000 en vivent. C'est dire l'importance de ce secteur d'activité dans ces régions où le taux de chômage est particulièrement élevé.

Elle façonne le paysage et est un atout pour le tourisme auquel elle offre une large palette de produits.

L'agriculture joue un rôle fondamental dans l'équilibre économique et social des DOM, il convient de veiller à son maintien et à son développement.

TITRE II

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX AGRICULTURES ULTRAMARINES - LES RÉPERCUSSIONS POSSIBLES DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

I - LES DISPOSITIFS OCM

A - BANANE

1. Le dispositif OCM et son évolution

Production des zones chaudes par excellence, la banane est produite dans l'ensemble de la zone intertropicale, voire dans les zones de climat sahélien ou méditerranéen.

Deux grands types de bananes sont produites à travers le monde, les bananes légumes et les bananes dessert, sucrées, qui font l'objet de la quasi-totalité du commerce mondial.

Cependant, le commerce international ne représente environ que 20 % de la production mondiale, l'essentiel de celle-ci étant consommée dans les pays de production. Les deux premiers producteurs mondiaux, l'Inde et le Brésil sont ainsi presque totalement absents du commerce mondial.

La production annuelle mondiale de bananes se situe entre 55 et 60 millions de tonnes.

A la fin des années 80 et au début des années 1990, les trois principaux pays exportateurs (Equateur, Costa-Rica, Colombie), anticipant l'ouverture des marchés de l'Union européenne et de l'Europe de l'Est ont considérablement augmenté leurs surfaces en culture. Ces augmentations représentent 30 % des surfaces actuellement consacrées aux échanges internationaux.

De ce fait, le marché est assez largement excédentaire (10 % environ), et ceci malgré une croissance forte du marché.

Le commerce mondial est dirigé vers quatre marchés principaux :

- l'Union européenne devenue le premier marché de consommation (35 % du total mondial), depuis le début des années 90 environ 4 millions de tonnes, approvisionné par l'Amérique latine, l'Afrique et les Caraïbes ;
- l'Amérique du nord (32 %) approvisionnée à partir de l'Amérique latine ;
- les pays de l'Europe centrale et de l'Est qui représentent une part croissante du marché mondial (11 % du total en 1995) et s'approvisionnent essentiellement en bananes dollar (latino-américaines) ;
- le Japon, qui représente 8 % du marché mondial et importe l'essentiel de ses bananes des Philippines.

Le marché mondial est parallèlement tenu par quatre principaux opérateurs mondiaux :

- Del Monte, groupe américain ;
- Fyffes, groupe irlandais ;
- Chiquita, groupe américain ;
- Dole, groupe américain.

L'Union européenne ne couvre ses besoins qu'à hauteur de 20 % environ. 60 % de son approvisionnement provient d'Amérique latine, le solde des ACP.

Quatre pays européens sont producteurs de banane, l'Espagne (îles Canaries), la France (Martinique et Guadeloupe), le Portugal (Ile de Madère), la Grèce (île de Crète).

La variabilité des chiffres des Antilles s'expliquent par les différentes catastrophes climatiques connues par les deux îles antillaises, tempêtes tropicales et ouragans (Cindy, en 1993 ; Debby, en 1994 ; Iris, Luis et Marylin, en 1995 ; Hortense, en 1996, en Guadeloupe ; Georges, en 1998, en Guadeloupe ; Lenny, en 1999, en Guadeloupe), ainsi que par les périodes de sécheresse connues particulièrement en Guadeloupe.

Les Canaries, principal producteur européen, développent 8 500 ha de culture sur 10 500 exploitations (16 750 ha et 1 600 producteurs aux Antilles).

La production communautaire s'établit comme suit.

Tableau 20 : Commercialisation de la banane communautaire (en tonnes)

	1994	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**	**Volume indicatif**
Canaries	321 555	369 387	345 943	403 999	437 414	362 188	397 578	420 919	420 000
Martinique	151 965	188 073	249 733	277 013	240 499	258 501	271 269	233 716	219 000
Guadeloupe	82 165	63 207	60 919	97 734	74 294	83 508	87 592	89 042	150 000
Madère	25 866	34 401	24 203	27 890	30 436	21 770	22 461	20 682	50 000
Grèce	3 071	3 138	3 807	3 901	3 589	3 336	3 276	2 909	15 000
Total	**584 622**	**658 206**	**684 605**	**810 637**	**786 232**	**729 303**	**782 176**	**767 268**	**854 000**

Source : Fruitrop

1.1. Les mécanismes de l'OCM

L'OCM a été mise en place pour faire suite à l'Acte unique européen qui a imposé la libre circulation des marchandises au sein de la Communauté européenne. L'approvisionnement des marchés était jusqu'alors très différent d'un pays à l'autre.

Les pays producteurs, France, Espagne, Grèce et Portugal, pour l'essentiel approvisionnés par leurs territoires utltrapériphériques, avaient mis en place des organisations nationales de marché mettant en œuvre des restrictions quantitatives à l'importation. La France avait en outre réservé une partie de son approvisionnement à ses anciennes colonies africaines productrices (Côte d'Ivoire, Cameroun, Guinée).

Les pays non producteurs étaient approvisionnés soit dans un système libéral à très bas coût par des pays tiers d'Amérique latine, soit dans un système privilégiant les ACP.

Les principaux objectifs de l'OCM de 1993 étaient :

- harmonisation et stabilisation du marché ;
- libre circulation des marchandises au sein de la Communauté ;
- assurance de revenus pour les producteurs communautaires et pour les fournisseurs traditionnels ACP ;
- amélioration de la production communautaire et maximisation des recettes communautaires par la création d'organisations de producteurs.

Pour atteindre ces objectifs le règlement de l'OCM a introduit les mesures ci-après :

- instauration d'une aide compensatoire pour les producteurs européens pour contrebalancer la perte de revenu occasionnée par la modification des conditions de marché, dans la limite d'un volume global de 854 000 t (financement par le Feoga garantie) ;
- une prime unique à la cessation de la culture de banane, (financement par le Feoga garantie) ;
- l'ouverture d'un système communautaire de contingent tarifaire pour les productions extra-communautaires des pays tiers et des ACP, qui s'est traduit par l'instauration des certificats d'importation ;
- une aide temporaire à la constitution et au démarrage d'organisations de producteurs (cofinancement Etat membre et Feoga orientation) ;
- une aide à l'accroissement de la compétitivité et à l'amélioration de l'utilisation des ressources (cofinancement Etat membre-Feoga orientation, dans le cadre de programmes opérationnels).

Le marché unique et l'OCM banane ont eu pour conséquence pratique sur le marché d'accroître la concurrence commerciale au sein du marché européen entre les différents opérateurs commerciaux, ce qui rentrait dans les objectifs de l'Union européenne.

Le calcul de l'aide compensatoire est effectué sur la différence entre :

- une *«recette forfaitaire de référence»* (calculée par la moyenne du prix des bananes produites et commercialisées dans l'Union européenne avant 1993 diminuée des coûts FOB et de transport) ;
- une recette moyenne à la production déterminée chaque année sur la base de la moyenne des prix des bananes produites et commercialisées dans l'Union européenne.

L'aide compensatoire est versée en deux parties :

- une avance équivalente théoriquement à 70 % du montant de l'aide de la campagne précédente ;
- le solde après établissement définitif des comptes de la campagne.

Le tableau suivant expose la valeur de vente de la production par région, le montant de l'aide compensatoire et le revenu net tiré par tonne de bananes dans les différentes régions productrices de la Communauté.

Tableau 21 : Valeur de vente, aide et revenu net par tonne de banane

Euros/Tonne	Valeur vente	Aide	Complément	Revenu Net
Grèce	486,4	283,6	0	770
Canaries	358,7	283,6	0	642,3
Madère	250,1	283,6	80	613,7
Guadeloupe	364	283,6	0	647,6
Martinique	358,3	283,6	0	641,9
Union Européenne	356,7	-	-	642,4

Source : Fruitop

L'année 2001 est quelque peu exceptionnelle dans la mesure où les origines de production ont trouvé cette année une valorisation presque indifférenciée, entraînant une bonne homogénéité des revenus des producteurs communautaires, alors que de façon presque systématique, les producteurs canariens obtiennent de meilleurs résultats de vente, et donc de revenus, que les producteurs martiniquais et guadeloupéens.

Le régime d'aide, qui globalise le calcul de la prime pour tous les producteurs de l'Union, induit des systèmes de surcompensation et de sous-compensation du fait des cours différenciés pour chacune des origines communautaires.

Les producteurs eux-mêmes et notamment ceux qui apparaissent généralement défavorisés par le système de calcul et de répartition souhaitent voir apportées des modifications et notamment l'instauration d'une régionalisation du niveau d'aide.

1.2. Les enjeux au niveau européen

L'OCM banane a fait l'objet de nombreuses critiques tant de la part de l'OMC que de certains pays européens.

1.3. Les quotas à l'importation et rentes de situation

Le système initial de l'OCM banane était basé sur la création de trois contingentements en volume et tarif douanier attribués à des opérateurs. Très critiqué par les principaux pays producteurs et les principaux opérateurs mondiaux, car il entraînait une diminution de l'accès au marché des importateurs de banane dollar en attribuant 30 % des quotas aux opérateurs se fournissant habituellement dans l'Union européenne ou dans les ACP, ce régime a évolué et a eu tendance à renforcer la position des principaux opérateurs.

Il s'est en outre créé un marché secondaire des certificats à l'importation, très rémunérateur, ceux-ci pouvant être cédés par les importateurs qui les détenaient.

Par ailleurs, le différentiel entre le cours mondial et le cours européen, très important, induit pour les attributaires de quotas à l'importation dans l'Union européenne *« une rente de quota »* évaluée entre 200 et 388 €/tonne de produit effectivement importé et commercialisé dans l'Union.

Les régimes successifs de l'OCM ont eu tendance à faire disparaître progressivement les origines ACP et leurs importateurs privilégiés au profit des grands opérateurs mondiaux et des bananes en provenance des pays tiers.

1.4. Des défauts d'efficacité de l'OCM

Alors qu'une prime était accordée pour l'arrêt de la culture (1000 €/ha), les dépenses liées à celle-ci n'ont été que très faibles, parallèlement les surfaces européennes en culture ont augmenté de 2 % depuis la mise en œuvre de l'OCM, augmentation cependant beaucoup plus faible que dans les pays ACP (16 %) et latino-américains (20 %).

1.5. Le coût de l'OCM

L'évolution du marché, et notamment la surproduction mondiale dont une partie peut être attribuée au fort attrait du marché européen et de son OCM, a tiré les prix mondiaux vers le bas. Les recettes des producteurs européens ont donc diminué avec pour conséquence une augmentation très importante des dépenses de l'Union européenne, l'aide compensatoire représentant généralement plus de 50 % des recettes des producteurs. L'OCM banane représente certaines années près de 20 % de l'ensemble des dépenses de la PAC pour le secteur des fruits et légumes.

Les dépenses communautaires, du fait du sur-approvisionnement du marché et de la baisse des cours qui en résulte, sont en augmentation tendancielles fortes.

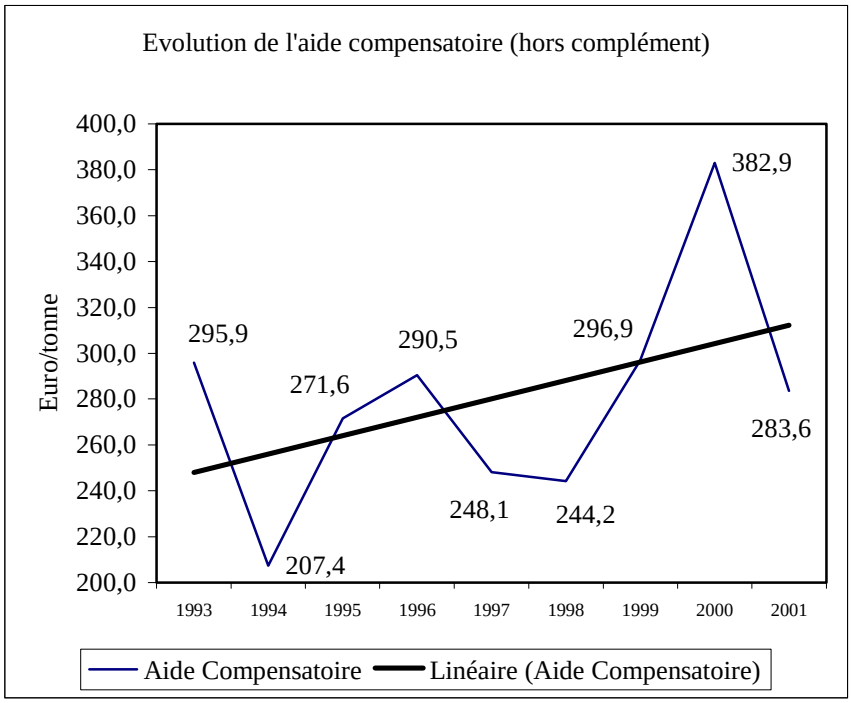

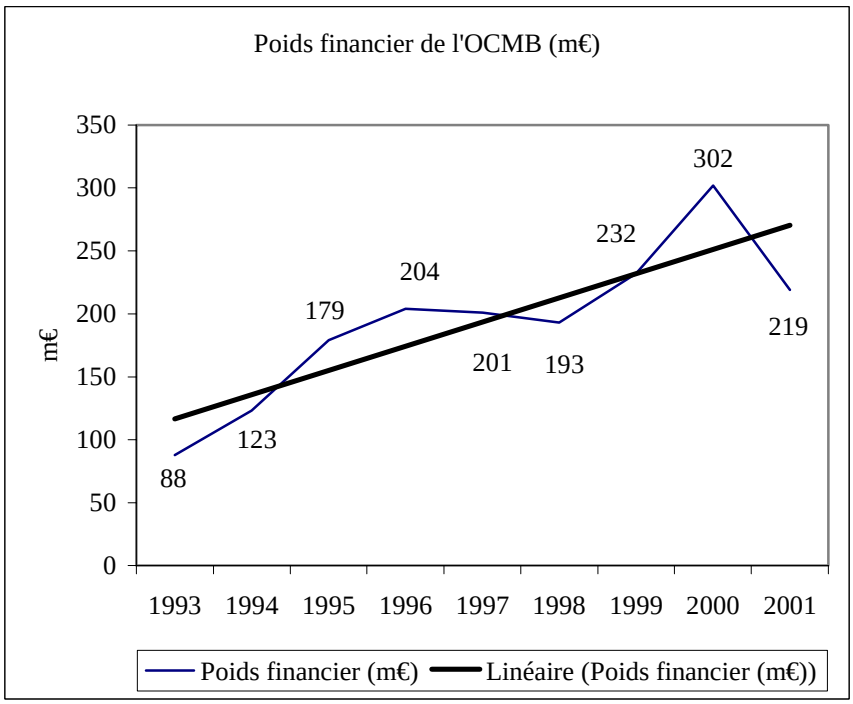

Source : Fruitop

Les années 1999 et 2000, particulièrement négatives en termes de marché ont notamment largement grevé le budget communautaire et focalisé l'attention sur l'OCM banane.

L'année 2001 et le début d'année 2002 ont montré une embellie sur le marché et permis, d'une part, la diminution sensible du coût de l'OCM par rapport à 2000 et, d'autre part, lissé les revenus des producteurs de l'Union européenne. Le second semestre 2002 laisse hélas apparaître une très forte dégradation de la situation sur le marché et augurer d'une remontée du coût de l'OCM sur le budget communautaire.

1.6. Les modifications attendues sur les mesures

Les discussions en cours sur l'OCM banane et à l'OMC laissent prévoir la poursuite de la déréglementation du marché.

La disparition progressive des contingents en volume au seul profit des barèmes douaniers peut faire craindre la poursuite de l'évolution connue depuis la mise en œuvre de l'OCM, à savoir disparition progressive des origines les plus fragiles (Afrique et Caraïbes) au profit des origines les plus compétitives (pays tiers et entreprises transnationales), avec en parallèle poursuite de la chute du cours mondial et risque fort d'accroissement des budgets à allouer aux origines communautaires.

2. Les répercussions dans les départements concernés

2.1. Martinique

La Martinique est le département dans lequel la production bananière est la plus développée. L'importance de cette culture est nous l'avons vue primordiale car elle constitue :

- un employeur de taille : près de 20 000 emplois directs et indirects ;
- un élément structurant de l'économie martiniquaise qui assure volume de fret et trafic portuaire permettant d'amortir des coûts d'infrastructure ce qui se traduit pas des diminutions de coût tant pour l'agriculture (engrais, produits phytosanitaire) que pour le reste de l'économie.

La faillite de l'économie bananière martiniquaise, qui pourrait résulter d'une modification significative de l'OCM aurait un impact économique et social considérable.

La Martinique a su tirer son épingle du jeu du régime de l'OCM banane en profitant notamment du fait que le contingent Union européenne ne soit pas régionalisé et en augmentant significativement sa part dans l'approvisionnement européen depuis 1994 (+ 54 % entre 1994 et 2001).

L'évolution de l'OCM banane, les conséquences induites sur le marché mondial et le renchérissement probable des mesures d'aides compensatoires qui en résulterait laissent craindre que ces dérives n'entraînent à courte ou moyenne échéance une nouvelle remise en cause du régime de soutien aux productions européennes.

L'implication des filières bananières communautaires à améliorer la valorisation de leur produit sur le marché européen, et limiter ainsi le coût de l'OCM pourrait être la voie préférentielle de participation des producteurs à la sauvegarde de leur OCM.

2.2. Guadeloupe

Significativement moins importante que la production bananière martiniquaise, la production guadeloupéenne est marquée par :

- une valorisation généralement moindre du produit ;
- une plus grande fragilité des structures collectives et des exploitations, liée également à de multiples accidents climatiques au cours des dernières années (ouragans, tempêtes tropicales et sécheresses) ;
- une forte concentration géographique.

Les situations de crises récurrentes sur le marché mondial et européen ont considérablement affaibli la production guadeloupéenne. Toute accentuation des difficultés commerciales peut remettre en cause les fondements de la filière du fait :

- de l'impact direct sur la trésorerie des producteurs et des organisations de producteurs ;
- du surcoût immédiatement induit des mesures de l'OCM.

Les producteurs seraient favorables à une régionalisation des aides afin d'améliorer l'équité du système à la marge. Ils estiment que :

- la Guadeloupe n'a jamais pu, du fait notamment des aléas climatiques qu'elle a connus, développer les surfaces indicatives qui lui étaient affectées ;
- les producteurs guadeloupéens, du fait d'un niveau de valorisation moindre, subissent des phénomènes de sous-compensation (2 millions d'euros en 2000).

Comme pour la Martinique, et pour les mêmes raisons, une nouvelle remise en cause de l'OCM banane est toujours à craindre.

Compte tenu de la forte concentration géographique de la production sur le Sud Basse-Terre, une évolution défavorable de l'OCM et de la filière aurait sans aucun doute un impact accru sur l'économie de cette partie de l'île.

L'évolution rapide de la capacité des producteurs à améliorer la valorisation de leur produit sur le marché européen, et limiter ainsi le coût de l'OCM est la voie préférentielle de participation des producteurs à la sauvegarde de leur OCM.

La fragilité globale de l'agriculture mais aussi de l'économie guadeloupéenne, les graves difficultés du secteur de tourisme en sont un exemple, ne peut permettre d'envisager une détérioration du tissu économique sans conséquences désastreuses sur le plan social.

B - CANNE À SUCRE

1. OCM sucre : dispositif et évolution

1.1. Le marché du sucre

La production sucrière est issue de la transformation de deux productions agricoles de base, la canne à sucre et la betterave.

Ces deux plantes sont cultivées sur une large partie de la planète. Les pays producteurs de sucre sont donc très nombreux.

L'organisation commune de marché concerne la production ou l'industrie de la quasi-totalité des pays de l'Union européenne.

a) Les données de base

La production mondiale de sucre est évaluée à 130,8 Mt en 2000/2001, en diminution de près de 3,5 Mt par rapport à 1999/2000. Elle est assurée à hauteur de 72 % par le sucre de canne.

La production évolue depuis 10 ans au rythme tendanciel de + 1,9 % l'an.

La consommation est pour sa part évaluée à 130,6 millions de tonnes en augmentation de 2,5 millions de tonnes sur un an et de 2,2 % par an depuis 8 ans. (rappel : croissance de la population mondiale : 1,4 %/an sur 10 ans).

b) Les principales zones de production

Trois grandes régions assurent plus de 50 % de la production : l'Amérique du Sud, la péninsule indienne et l'Europe de l'Ouest.

Tableau 22 : Répartition de la production

Régions	*Production 2000/2001*	*% de la production*
Amérique du Sud	24.670	18,9%
Péninsule indienne	22.930	17,5%
Europe de l'Ouest	21.790	16,7%
Asie du Sud-Est	17.540	13,4%
Amérique centrale	13.270	10,1%
Amérique du Nord	7.930	6,1%
Afrique	7.680	5,9%
Europe de l'Est	7.190	5,5%
Océanie	4.900	3,7%
Afrique du Nord et Moyen-Orient	2.920	2,2%
Total	**130.820**	**100,0%**

Source : Firs

La production mondiale est dominée par l'Inde et le Brésil qui en assurent à eux seuls près de 30 % (Nb : la production indiquée pour l'Inde ne tient pas compte des sucres artisanaux soit près de 10 Mt).

L'Union européenne assure 14 % de la production mondiale.

Tableau 23 : Les principaux pays producteurs

Pays	*Production 2000/2001 (en millier de T)*	*% de la production*
Inde (canne)	20.100	15,4 %
Brésil (canne)	17.800	13,6 %
Etats Unis (canne et betterave)	7.810	6,0 %
Chine (canne et betterave)	6.650	5,1 %
Thaïlande (canne)	5.300	4,1 %
Mexique (canne)	5.200	4,0 %
France (betterave et canne)	4.890	3,7 %
Allemagne (betterave)	4.760	3,6 %
Australie (canne)	4.500	3,4 %
Cuba (canne)	3.550	2,7 %
Total	**80.560**	**61,6 %**
Union européeenne	*18.500*	*14,1 %*

Source : Firs

c) Les principales zones de consommation

Trois grandes régions, qui représentent les deux tiers de la population mondiale, assurent près de 50 % de la consommation, l'Asie du Sud-Est, la péninsule indienne, l'Europe de l'Ouest.

Tableau 24 : Répartition de la consommation par région

Régions	*Consommation 2000/2001 en millier de T*	*% de la consommation*	*Consommation per capita kg/habitant*
Asie du Sud-Est	25.050	19,2%	11,7
Péninsule indienne	22.210	17,0%	16,8
Europe de l'Ouest	17.270	13,2%	33,4
Amérique du Sud	15.810	12,1%	45,1
Europe de l'Est	14.800	11,3%	47,4
Amérique du Nord	10.540	8,1%	34
Afrique du Nord et Moyen-Orient	8.520	6,5%	32,6
Amérique centrale	7.680	5,9%	44,1
Afrique	7.350	5,6%	11,2
Océanie	1.390	1,1%	45,5
Total	**130.620**	**100,0%**	

Source : Firs

La consommation mondiale a augmenté de 20 millions de tonnes en 10 ans.

La péninsule indienne connaît une forte augmentation démographique et de la consommation annuelle per capita (13,5 kg/hab en 1991 à 16,8 kg/hab en 2001).

Trois régions, la péninsule indienne, l'Asie du Sud-Est et l'Amérique du Sud ont assuré près de 80 % de l'augmentation de la consommation mondiale.

Cette croissance devrait se poursuivre sur le moyen long terme, la péninsule indienne et l'Asie du Sud-Est faisant à la fois partie des régions à forte croissance démographique et des régions à faible consommation de sucre per capita.

L'évolution du prix du sucre est fortement influencée par l'évolution des stocks mondiaux et donc par le différentiel entre consommation et production. Les cours sont généralement inversement proportionnels au niveau des stocks.

On considère que la fluidité du marché est assurée lorsque ceux-ci représentent environ 30 % de la consommation annuelle (équivalent 4 mois).

A la fin de la campagne sucrière 2000/2001, ils étaient de près de 55 millions de tonnes soit environ 15 millions de tonnes de stock excédentaire, niveau très élevé mais en légère diminution.

Les pays d'Europe de l'est, et notamment les pays dont l'entrée dans l'Union est prévue à court terme, sont à la fois de très gros consommateurs de sucre et des producteurs à bas niveau de coût.

d) Les échanges internationaux

L'Europe dont les deux premiers producteurs sont la France et l'Allemagne est le premier exportateur mondial de sucre blanc.

Tableau 25 : Les dix principaux exportateurs de sucre
(en milliers de tonnes de sucre brut)

	2000/2001	2001/2002
Brésil	8 980	11 277
Thaïlande	3 664	4 631
Union européenne à 15 (1)	6 671	4 335
Australie	3 112	3 756
Cuba	2 930	2 684
Guatemala	1 434	1 297
Afrique du Sud	1 206	1 207
Colombie	965	968
Inde	1 177	951
Maurice	644	598
Total 10 premiers exportateurs	30 783	31 704
% exportations mondiales (1)	70 %	72 %

(1) - hors mouvements intra-communautaires et sucres inclus dans les produits transformés

Source : Fo Licht - Commission et Firs

L'Amérique du Nord et les Etats-Unis, qui ne sont ni des producteurs, ni des exportateurs importants ont, de ce fait, une position modérée dans les discussions internationales sur le sucre.

Les principales critiques des dispositifs de la politique sucrière européenne émanent des principaux exportateurs mondiaux (Australie, Brésil), qui appartiennent au groupe de Cairns et disposent aussi de leurs propres politiques sucrières.

L'existence de mécanismes de régulation du marché du sucre, aliment de base essentiel, donc enjeu politique majeur, tant en termes de quantité que de tarif, est une constante dans tous les pays et depuis longtemps. Ainsi, en France, une politique sucrière basée sur des quotas existe depuis les années trente.

La politique de l'Union européenne se décline dans le cadre d'une OCM.

1.2. Les mécanismes de l'OCM sucre

L'OCM s'applique au produit industriel issu des cultures de canne et de betterave : le sucre. Sa caractéristique essentielle est sa rentabilité budgétaire, son financement s'appuyant sur un système de cotisation à la production et à l'importation.

Les objectifs de l'OCM sont clairs :

- approvisionner le consommateur européen à un prix raisonnable et stable ;
- garantir un prix rémunérateur et stable aux producteurs (agriculteurs et industriels) ;
- tenir les engagements pris au GATT, puis à l'OMC.

La politique européenne pour l'organisation commune du marché du sucre repose sur des outils de régulation de l'offre basée sur trois piliers fondamentaux :

- des quotas de production, ajustés chaque année et assortis de prix garantis ;
- des contingents d'importation, sans droits de douane et à prix garantis, destinés aux pays de la zone ACP et aux PMA ;
- une protection aux frontières au-delà des contingents d'importation.

Parallèlement, l'OCM gère les exportations de sucre dans les limites prévues par l'Organisation mondiale du commerce, qui donnent lieu à restitution.

Le niveau des restitutions à l'export est pour 2002 de 480 euros par tonne (cours mondial à 210 €/t) .

Le système fonctionne avec la combinaison de quotas quantitatifs et de niveaux de prix affectés à ces quotas. Les quotas sont affectés par pays producteurs. La France dispose de deux quotas spécifiques, l'un affecté au sucre issu de la production betteravière, le second affecté à celui issu de la production cannière.

Le sucre produit à partir de la production européenne est divisé en trois parties, dont les niveaux de prix et de cotisations sont variables et ajustés en fonction des prévisions de production.

Le sucre sous quota (A et B) est payé au producteur au moins au prix d'intervention.

Le quota A (ou sucre A) supporte des taux de cotisation réduits (2 % du prix d'intervention). Le quota B (ou sucre B) supporte un taux de cotisation supplémentaire.

Le sucre, produit au-delà des quotas, « hors quota » (ou sucre C) est vendu au cours mondial.

Tableau 26 : Quotas du sucre en tonnes

	Quota A	Quota B	Quota maximum A + B
Allemagne	2.612.913,3	803.982,2	3.416.895,5
France continentale	**2.536.487,4**	**752.259,5**	**3.288.746,9**
Italie	1.310.903,9	246.539,3	1.557.443,2
Royaume Uni	1.035.115,4	103.511,5	1.138.626,9
Espagne	957.082,4	39.878,5	996.960,9
Pays Bas	684.112,4	180.447,1	864.559,5
Belgique et Luxembourg	674.905,5	144.906,1	819.811,6
France DOM	**433.872,0**	**46.372,5**	**480.244,5**
Suède	334.784,2	33.478,0	368.262,2
Danemark	325.000,0	95.745,5	420.745,5
Autriche	314.028,9	73.297,5	387.326,4
Grèce	288.638,0	28.863,8	317.501,8
Irlande	181.145,2	18.114,5	199.259,7
Finlande	132.806,3	13.280,4	146.086,7
Portugal continental	63.380,2	6.338,0	69.718,2
Portugal Açores	9.048,2	904,8	9.953,0
Total	**11.894.223,3**	**2.587.919,2**	**14.482.142,5**

Source : Firs

Le prix minimum garanti aux producteurs est fixé dans le cadre de négociations européennes après consultation des différents acteurs de la filière.

Ce prix garanti est un prix plancher au-dessous duquel les organismes d'intervention (pour la France, le FIRS) ont obligation d'acheter le sucre au tarif fixé par l'Union européenne. En pratique, ce dernier mécanisme n'a jamais eu à fonctionner.

Le prix minimum garanti fixé pour le sucre blanc sert de base au calcul du prix minimum du sucre brut, de la tonne de betterave et de la tonne de canne.

Les importations de sucre, en Europe, se font au cours mondial et font l'objet d'un droit de douane, désormais fixe, éventuellement complété par un droit additionnel qui évolue de façon inversement proportionnel au cours mondial.

Les exportations de sucre en dehors de l'Union se font au cours mondial et font l'objet d'une restitution entre le minimum garanti et le cours mondial.

Ces restitutions sont contenues, ainsi qu'il résulte des engagements de l'Union vis-à-vis du GATT puis de l'OMC, dans des limites quantitatives et financières.

Au cas où ces volumes sont dépassés, le sucre exporté est déclassé en sucre C et ne donne pas droit à restitution.

La gestion des stocks, un système de cotisation au stockage et de prime au stockage permettait jusqu'en 2001 de réguler le niveau de stocks et la fluidité du marché.

	Prix après déduction de la cotisation	Taux de cotisation En % du prix d'intervention	Montant Cotisation En €/100kg	Quantités 2000 /2001 en Mt
Sucre A	61,93	2%	1,26	11,424
Sucre B	48,83	22,73%	14,36	2,461
Sucre C				3,779

Les Etats disposant de raffineries bénéficient de l'engagement d'autorisations de l'Union européenne pour l'importation des quantités nécessaires à leur approvisionnement en sucre brut.

Ce volume global de 1,78 million de tonnes se répartit en 297 000 t pour la France, 292 000 t pour le Portugal, 60 000 t pour la Finlande et 1,129 million de tonnes pour le Royaume-Uni.

Font partie de ces quantités, les tonnages de sucre brut produits par les DOM.

Pour le reste, sont importés :

- 1,2 Mt à droits nuls dans le cadre du protocole avec les ACP (Lomé et Cotonou) ;
- 0,08 Mt du Brésil et de Cuba au titre de *«la nation la plus favorisée»* ;
- 0,074 Mt au titre des PMA ;
- le solde à droits réduits (sucres préférentiels spéciaux et ex-contingent Finlande).

150 000 t de sucre devaient également être importés en 2001/2002 en provenance des Balkans en exonération de droits de douane.

Les exportations européennes ont été, pour la campagne 2000/2001, de 2,4 millions de tonnes de sucre du quota et de 3,777 millions de tonnes de sucre hors quota (écoulé au prix mondial).

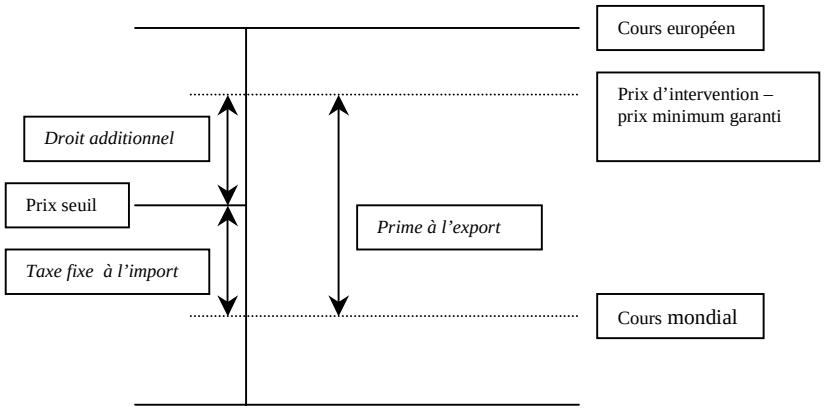

L'Union européenne est exportatrice nette à hauteur de 4,3 millions de tonnes. La France est le second exportateur mondial derrière le Brésil et le premier exportateur de sucre blanc.

La campagne 2001/2002 a été la première campagne d'application du nouveau règlement de l'OCM sucre, mais aussi celle pour laquelle a pris effet l'initiative PMA ouvrant aux pays les moins avancés le marché européen des produits agricoles.

Les principales modifications du nouveau règlement de l'OCM, qui arrivera à échéance en 2006, sont :

- la diminution les quotas de 115 000 tonnes ;
- la suppression des régimes d'aide au stockage ;
- la fixation des prix d'intervention pour toute la durée du régime ;
- la suppression de l'obligation de détention de stocks minimaux pour les fabricants et les raffineurs ;
- la mise en place d'un régime forfaitaire spécifique pour le stockage du sucre des DOM.

L'OCM devra faire l'objet d'une analyse de fonctionnement en début d'année 2003.

1.3. Les enjeux au niveau européen

a) Les engagements vis-à-vis du GATT et de l'OMC

Ils résultent de l'accord agricole et ont été pris pour six ans entre 1995 et 2001. Ils sont prorogés au-delà en l'absence de nouvel accord.

	1995/1996	1998/1999	2000/2001	2001/2002
Droit fixe à l'importation (€/T sucre blanc)	507	454	419	
Prix seuil à l'import (€/T sucre blanc	531			
Plafond des exportations ouvrant droit à restitution (en 1000 T)	1555,6	1386,3	1273,5	
Plafond financier des restitutions (m€)	733,1	592,7	499,1	

L'optimisation de ces engagements et surtout leur respect est évalué chaque année par la Commission et est susceptible de mettre en route un système de déclassement des sucres.

Ainsi, le déclassement de 499 000 tonnes de sucre en 2000/2001 s'est traduit, pour les DOM, par une diminution des quotas de 9 230 tonnes de sucre A et 987 tonnes de sucre B, sans conséquence en fait puisque les quotas n'ont pas été atteints.

b) L'élargissement de l'Union aux PECO

Huit pays d'Europe de l'Est, ainsi que Chypre et Malte, seront intégrés dès 2004 à l'Union Européenne (Pologne, Hongrie, Tchéquie, Estonie, Slovénie, Lituanie, Slovaquie, Lettonie).

La population totale de ces pays est de 74 millions d'habitants. La consommation de sucre par habitant y est en moyenne plus forte que dans le reste de l'Union.

A l'exception de l'Estonie, de Malte et de Chypre, ces pays sont tous producteurs de sucre et globalement excédentaires à hauteur de 150 000 t.

Sur le plan de la production, ils ont des niveaux de rendements faibles tant pour la production betteravière (de 20 à 40 % inférieure aux rendements de l'Union européenne) que pour les rendements industriels (40 % inférieurs à la moyenne communautaire, vétusté et faible taille des sucreries). Les marges de progression sont donc très importantes.

L'outil industriel est d'ores et déjà largement la propriété des groupes européens.

Compte tenu de l'importance de leur consommation actuelle, les Peco pourraient accroître très rapidement leur potentiel de production et d'exportation.

c) Les engagements vis-à vis-des ACP et PMA

La mise en œuvre de l'ouverture du marché communautaire aux pays les moins avancés s'est traduite, pour le sucre, de façon dérogatoire comme pour la banane et le riz, par :

- une exonération de droit d'importation de sucre brut pour des quantités évoluant de 74 000 t, en 2001, à 197 000 t, en 2008/2009 ;
- à partir du 1er Juillet 2006, une diminution des droits de douane sur les importations hors contingent qui sera respectivement de 20 % en 2006/2007, 50 % en 2007/2008, 80 % en 2008/2009 et 100 % ensuite.

Le FIRS estime que la première partie de ces accords ne devrait pas bouleverser considérablement l'OCM. Par contre, les effets de la mesure de disparition progressive des droits de douane sur le sucre des PMA peuvent être plus dangereux, car susceptibles d'entraîner de façon artificielle :

- ou une augmentation de la production de ces pays qui ne sont pas forcément, aujourd'hui, exportateurs nets de sucre ;
- ou une augmentation des importations au cours mondial pour ces pays afin de permettre de dégager des exportations à des cours intéressants.

Les importations en provenance de ces pays pourraient atteindre entre 700 000 et 1 000 000 t à l'horizon 2010.

2. Le dispositif de soutien du rhum

2.1. Caractéristiques du marché du rhum

Le marché du rhum dans l'Union européenne (à 15 pays) est estimée à 535 000 HAP[1] en 2000.

Les rhums des DOM représentent 19,8 % des ventes totales dont 80 % sont effectuées en France métropolitaine.

Les rhums ACP représentent 64,7% des parts de marché, les pays tiers 15,5 %.

Dans le cadre national, le rhum domien jouit depuis de très nombreuses années de dispositifs fiscaux dérogatoires et, depuis 1922, pour le rhum martiniquais.

2.2. Le dispositif de soutien

a) Réduction des droits d'accises pour les rhums domiens

Le dispositif de soutien à la production de rhum traditionnel (rhum agricole de distillerie et rhum de sucrerie) est autorisé par la Communauté européenne par deux directives de 1992, qui permettent aux Etats membres d'appliquer, dans le cadre du marché unique des taux réduits de taxation sur les produits régionaux ou traditionnels (795€/HAP).

A partir de 1995 le dispositif permet de minorer le droit d'accise appliqué sur le rhum domien, uniquement sur le marché français et dans la limite de 90 000 HAP.

Ce dispositif a été reconduit pour 7 années du 1er Janvier 2003 au 31 Décembre 2009 ; un rapport d'évaluation doit être transmis à la Commission au 30 Juin 2006.

[1] HAP : hectolitre d'alcool pur.

Tableau 27 : Répartition, par DOM et par produit, des contingents soumis à droit d'accise réduit

	Martinique	Réunion	Guadeloupe	Guyane	Total
Rhum agricole	32 645		4 500	150	37 295
Rhum industriel	9 205	17 000	26 500		52 705
TOTAL	**41 850**	**17 000**	**31 000**	**150**	**90 000**

b) Le dispositif douanier européen en matière de rhum

A partir de 1995, le contingent tarifaire d'importation de rhums traditionnels ACP en exemption de droit de douane passe de 58 000 à 67 000 HAP.

A partir de 2000, les rhums légers en provenance des ACP sont admis à l'importation en exonération de droits de douane.

3. Les répercussions dans les départements concernés

3.1. La Réunion

La situation réunionnaise est marquée par :

- l'efficacité de la culture de canne pour lesquels les rendements sont très élevés ;
- la fragilité de nombre d'exploitations de toute petite taille ;
- la pression foncière très forte sur les terres agricoles et notamment sur les terres à canne ;
- la fragilité économique du tissu social ;
- la fragilité de l'équilibre économique des deux usines sucrières ;
- l'impact de la production sucrière sur l'autonomie énergétique de l'île (25 % de la production électrique).

Sous réserve des conclusions des études commanditées par la Commission pour 2003 relatives à l'évolution de l'OCM sucre, celle-ci ne devrait pas évoluer de façon significative sur le très court terme.

La production des DOM en général et de la Réunion en particulier ne représente qu'une très faible part de la production française et plus encore de la production de l'Union européenne.

Les mesures de soutien, européennes et nationales à la production cannière réunionnaise sont de plus relativement diversifiées puisqu'outre les mécanismes généraux mis en œuvre, sont également disponibles :

- des aides spécifiques sur le stockage et le raffinage des sucres des DOM, dans le cadre de l'OCM ;
- des aides au renouvellement des cultures et au transport interne dans le cadre du règlement Poseidom ;
- de soutiens de l'Etat :
  - aide économique destinée à compenser les handicaps de production ;

- aide à la production destinée à favoriser le maintien des petites et moyennes exploitations.

Les principales menaces qui portent sur la culture cannière à la Réunion sont essentiellement liées aux contraintes internes de la filière, son niveau de production (disponibilité en terre et en eau notamment) et la rentabilité de ses outils industriels.

Néanmoins, compte tenu de la grande fragilité des équilibres actuels, la pérennité de l'OCM et des aides nationales est l'un des paramètres primordiaux dans l'élaboration des politiques foncières, des politiques d'aménagement et des politiques industrielles.

A cet égard, il convient d'être particulièrement attentifs sur l'évolution et les conditions d'importation de la production des ACP, des PMA et des PECO.

La dégradation des équilibres de la filière canne pourrait avoir des conséquences majeures pour l'île. Elle pourrait signifier l'arrêt du fonctionnement de l'une ou l'autre ou même des deux usines et conséquemment :

- la réduction d'une partie significative ou de la totalité de la sole cannière ;
- l'amputation d'une part ou de la totalité de la production de sucre du département et conséquemment une diminution des activités portuaires et le renchérissement de l'ensemble des denrées à l'import et à l'export ;
- le bouleversement du paysage rural réunionnais qui pourrait par exemple entraîner une perte du potentiel de développement des Hauts ;
- l'augmentation significative des achats extérieurs de l'île en augmentant les achats de matières premières nécessaire à la fourniture énergétique de l'île.

3.2. Guadeloupe

La situation de la production guadeloupéenne de sucre est marquée par :

- l'efficacité perfectible de la culture de canne pour laquelle les rendements peuvent largement être améliorés notamment avec la mise en œuvre de l'irrigation ;
- la fragilité de nombre d'exploitations de petite taille ;
- la forte pression foncière sur les terres agricoles ;
- la fragilité économique du tissu social ;
- la fragilité de l'équilibre économique des deux usines sucrières.

Plus encore qu'à la Réunion, l'essentiel des menaces qui pèsent sur la filière est d'ordre interne.

Toutefois, compte tenu de la plus grande fragilité de la filière guadeloupéenne du sucre, moindre production et moindre productivité, seuils de rentabilité loin d'être atteints pour les deux usines de Gardel et de Grande-Anse

(Marie-Galante), il y apparaît plus important encore que les mécanismes de l'OCM soient pérennisés.

La lisibilité de la réglementation et du régime sucrier est en effet ici capitale pour orienter les acteurs de la filière dans leurs investissements, qu'il s'agisse des planteurs, des organisations collectives, des industriels et des collectivités (aménagement, irrigation …).

Si la filière de la canne et du sucre reste primordiale dans le paysage agricole guadeloupéen, elle ne revêt pas la même importance qu'à la Réunion, tout au moins en Guadeloupe continentale.

Cependant, sa moindre compétitivité la fragilise grandement alors que paradoxalement ses marges de manœuvre et de progrès sont incontestablement importantes (possibilité d'irrigation de zones sèches, amélioration des techniques de production, agrandissement des structures) et ses acquis significatifs (qualité de la réforme foncière, organisation de la production et de la mécanisation).

La situation de Marie-Galante se différencie du fait de :

- la très grande importance de la culture cannière dans la sole marie-galantaise ;
- la taille non économique de la production et des infrastructures industrielles qui y sont liées.

Le soutien qui pourrait être apporté à l'économie de l'île doit dans ce cadre se décaler des raisonnements économiques qui prévalent habituellement.

Les voies à rechercher pour la sauvegarde du tissu économique marie-galantais et de l'économie sucrière pourraient se trouver dans la valorisation des savoir-faire et des pratiques qui sont très traditionnelles.

C - RIZ

Le riz est la première production céréalière mondiale ; sa culture est pratiquée dans des conditions de milieux extrêmement diversifiées (en zone humide ou aquatique ainsi qu'en zone sèche ou de montagne). Il couvre 11 % des terres cultivées dans le monde.

Originaire d'Asie, c'est dans cette région que se trouve l'essentiel des surfaces qui lui sont consacrées de part le monde, 92 %. Le reste se répartit entre l'Afrique, l'Amérique du nord, l'Amérique latine et l'Europe.

Les 5 pays méditerranéens de l'Union européenne sont producteurs (Italie, Espagne, Portugal, France, Grèce).

La production mondiale est estimée à plus de 560 millions de tonnes. Les deux premiers producteurs mondiaux, Inde et Chine représentent respectivement 30 et 22 % de la production mondiale.

Le commerce international du riz ne représente que 4 à 5 % du riz produit annuellement. Le riz est donc pour l'essentiel destiné dans chaque État producteur à la consommation domestique. Le commerce international, qui ne représente en définitive qu'un marché de surplus, la plupart des pays exportateurs étant également de gros consommateurs, est en conséquence caractérisé par une forte instabilité.

Les trois premiers exportateurs mondiaux sont la Thaïlande, le Vietnam et les Etats-Unis.

L'Asie, dont le Moyen-Orient, et l'Afrique drainent environ 75 % du commerce mondial du riz.

Dans l'Union européenne, l'Italie est le premier producteur européen (60 % de la production de l'Union européenne) devant l'Espagne (18 % de la production de l'Union européenne).

L'Union européenne couvre environ 60 % de ses besoins. Néanmoins elle est déficitaire en variétés indica (riz long) et excédentaire en variétés japonica (riz rond). L'Union européenne est le sixième importateur mondial en volume (718 000 t/an) et le quatrième importateur mondial en valeur.

Les importations de l'Union européenne en riz long proviennent essentiellement des pays ACP, des Etats-Unis, mais aussi de Thaïlande, de l'Inde, du Pakistan.

1. Les mécanismes de l'OCM

Le régime communautaire du riz concerne :

- le riz paddy (rizon ou riz non décortiqué) ;
- le riz décortiqué ;
- le riz blanchi ou semi-blanchi ;
- la brisure de riz ;
- la farine de riz ;
- le gruau et la farine de riz pour bétail ;
- les boulettes de riz pour fourrage ;
- les flocons de riz ;
- l'amidon de riz.

Le régime actuel du riz est normalement fondé sur un prix de gros à l'intervention pour le riz paddy de qualité standard (riz non décortiqué après battage). Ce prix d'intervention varie selon la qualité du riz.

Ainsi, lorsque les prix du marché baissent en deçà du prix d'intervention, le riz peut être racheté pour constituer les stocks d'intervention.

Le maintien d'un prix d'intervention élevé (destiné à soutenir les cours du marché) nécessite le maintien de droits de douane fixes à l'importation à des niveaux élevés. Les restitutions à l'exportation, à défaut d'autres mesures, permettent d'écouler les excédents de riz au cours mondial. Ces restitutions à l'exportation sont autorisées à la fois sur le riz blanchi et le riz entrant dans la fabrication d'autres produits.

1.1. Le régime à l'importation

Afin de protéger les industriels de l'usinage, les tarifs douaniers à l'importation sont nettement plus favorables pour l'importation de riz paddy que pour l'importation de riz blanchi (211 €/tonne pour le riz paddy contre 416 €/tonne pour le riz blanchi).

Des régimes spécifiques en exonération ou en réduction de droit de douanes sont consentis pour des contingents spécifiques :

- 135 000 t de riz basmati en provenance de l'Inde et du Pakistan ;
- 125 000 t de riz décortiqué en provenance des ACP ;
- 20 000 t de brisure de riz en provenance des ACP ;
- 35 000 t de riz ayant été transformé dans les PTOM.

Tableau 28 : Droits de douane payables sur les importation de riz au 28.02.2002 (€/tonne)

	Droit normal	Basmati (Inde et Pakistan	Contingent GATT	ACP	TOM
Paddy (brut)	211	-	0	69.51	0
Décortiqué (brun)	264	14	0	88.00	0
Blanchi/semi	416	-	0	133.21	0

1.2. Les restitutions à l'exportation

L'Union européenne ne représente pas un exportateur important sur le marché mondial (1,4 % du commerce international).

L'écart entre les cours mondiaux et les prix pratiqués sur le marché interne de l'Union européenne est compensé par des restitutions à l'exportation, dont les montants varient selon le type de riz exporté et le pays de destination. L'accord du GATT a limité les exportations subventionnées à 133 000 tonnes et les dépenses de subventions à 36,8 millions d'euros par an.

Le régime d'exportation de l'Union européenne est fondé sur un système d'octroi de licences réglementé par le comité de gestion des céréales. Le niveau maximum des restitutions à l'exportation est calculé chaque semaine sur la base :

- d'un prix à la production représentatif (riz italien vercelli) ;
- des coûts de transformation et d'expédition ;
- du prix de port de destination en vigueur aux États-Unis ou du prix pratiqué à Bangkok suivant la destination des exportations.

Après avoir augmenté au cours de l'année 2001, les restitutions à l'exportation ont pratiquement retrouvé, début 2002, leur niveau moyen des deux précédentes années, c'est-à-dire 200 € par tonne (pour le riz blanchi).

L'Union européenne a également été autorisée à exporter au titre de l'aide alimentaire les quantités de riz suivantes :

Tableau 29 : Exportation de riz

	Total en tonnes (équivalent riz usiné)
1995/96	57 000
1996/97	43 000
1997/98	96 000
1998/99	133 000
1999/00	70 000
2000/01	70 000
2001/02	69 000

En 1995, le régime du riz a été modifié. Il a été institué une réduction de 15 % sur trois ans du prix d'intervention passé de 351 €/t en 1997/1998 à 298,35 €/t en 1999/2000.

Pour compenser cette réduction, des aides directes ont été introduites qui ont atteint 52,65 €/t en 2000/2001.

En 1996/1997, la superficie maximale garantie (SMG) affectée à la production rizicole a été fixée pour l'ensemble de l'Union européenne à 433 123 hectares, répartis entre les différents pays membres.

La France bénéficie de deux contingents de surface différenciés, un pour la France métropolitaine (Camargue), un pour la Guyane (polder de Mana).

Tableau 30 : Superficie maximale garantie (SMG) par Etat membre

	SMG (ha)	**Aide directe (€/ha)**
Italie	239 259	318,01
Espagne	104 973	334,33
Portugal	34 000	318,53
France métropolitaine	24 500	289,05
France - Guyane	5 500	395,40
Grèce	24 891	393,82
Union européenne	433 123	325,70

A noter que les surfaces attribuées à la Guyane sont normalement emblavées en riz sur deux cycles annuels.

Un système de pénalités pour les dépassements de surfaces emblavées vise à limiter les surfaces mises en cultures afin de soutenir le marché du riz européen.

La consommation totale de riz dans l'Union Européenne est de 1,8 million de tonnes, en 2001, dont 85 % à destination de la consommation humaine, et croît régulièrement du fait de l'augmentation de la consommation per capita (de 4,02 kg/an/hab à 4,79 kg/an/hab entre 1992 et 2001), qui se répartissent à part presque égale entre variétés indica et variétés japonica.

L'essentiel du riz communautaire trouve ses débouchés dans les pays méditerranéens (variétés japonica), les pays du Nord consommant en priorité des variétés indica importées.

L'effort d'augmentation en faveur de la production de riz des variétés indica entamé à partir de la fin des années 1980 s'est révélé efficace, l'Union assurant désormais 55 % de son approvisionnement pour ce type de riz.

1.3. Les évolutions attendues

La réforme imminente de l'OCM riz devrait viser aux objectifs principaux suivants :

- poursuite de l'ouverture du marché européen notamment en direction des ACP et des PMA ;
- réduction des coûts de l'OCM.

Les mesures envisagées dans le cadre des négociations de l'OCM pour arriver à ces fins devraient être :

- réduction des barrières douanières de l'ordre de 36 % ;

- suppression progressive des contingents d'importation ;
- réductions des aides directes à la production de l'ordre de 55 % ;
- réduction des surfaces emblavées en riz, de l'ordre de 10 % pour l'ensemble de la Communauté européenne ;
- réduction du budget des restitutions à l'exportation d'environ 45 % ;
- suppression du plafonnement des aides à 300 000 €/exploitation.

Par ailleurs, afin de compenser la diminution des aides à la production, des mesures compensatoires sur le second pilier pourraient être revues à la hausse

- augmentation des aides directes à l'hectare d'environ 40 % (soit en moyenne 150 €/ha).

Tableau 31 : Propositions de la Commission d'évolution des surfaces minimum garanties et des aides/ha

	Surfaces minimum garanties (ha)				
	Situation actuelle	**Prévisions 2003**	**Variation**	**Aide directe (€/ha)**	**Aide directe (€/ha) propositions 2003**
Italie	239 259	219 588	- 8,22 %	318,01	453
Espagne	104 973	104 973	0,00 %	334,33	476,25
Portugal	34 000	24 667	- 27,45 %	318,53	453,75
France métropolitaine	24 500	19 050	- 22,24 %	289,05	411,75
France - Guyane	5 500	4 190	- 23,82 %	395,4	563,25
Grèce	24 891	20 333	- 18,31 %	393,82	561
Union européenne	**433 123**	**392 801**	**- 9,31 %**		

Il est à noter qu'aucune des demandes formulées par les professionnels guyanais ne semble devoir être reprise dans le cadre de la refonte de l'OCM et notamment la demande de révision à la hausse des aides à l'hectare, établie sur le fait que les conditions climatiques permettent, en Guyane, l'emblavement de deux cycles annuels au lieu d'un.

2. Les répercussions en Guyane

Très fortement concentrée géographiquement sur la commune de Mana, la filière rizicole guyanaise, d'implantation récente, connaît de graves difficultés depuis sa création.

Le devenir de cette production en Guyane dépendra de trois paramètres majeurs :

- restructuration financière des opérateurs rizicoles ;
- infrastructures hydrauliques (entretien des réseaux et trait de côte) ;
- devenir de la politique de soutien communautaire à la riziculture.

2.1. La restructuration financière des opérateurs

Les deux principaux groupes de production ont connu de très importantes pertes au cours des dernières années (respectivement 8 millions et 3 millions d'euros de pertes cumulées) et ne subsistent que parce qu'ils sont adossés à des groupes agro-industriels et financiers importants.

En 2001 et en 2002, la filière guyanaise a connu également de très graves difficultés de commercialisation. Les demandes d'intervention présentées alors n'ont pu être finalisées.

Les deux autres producteurs, de taille plus réduites, connaissent des difficultés extrêmes et sont, ou ont été dans un passé récent, confrontés à des procédures de redressement judiciaire.

Les producteurs évaluent à un minimum de 4 millions d'euros les sommes à injecter dans le haut du bilan des sociétés rizicoles.

2.2. Les aménagements hydrauliques

Le fonctionnement des infrastructures hydrauliques mises en œuvre sur le polder n'a jamais été parfaitement maîtrisé.

Par ailleurs, un phénomène d'érosion marine extrêmement rapide et prononcé met en péril l'utilisation d'une partie du polder et des infrastructures d'irrigation.

Les opérateurs ne sont pas en mesure de supporter les coûts d'investissements qui seraient indispensables pour sauvegarder le polder, dont une partie paraît d'ores et déjà condamnée.

2.3. Le devenir de la politique de soutien communautaire.

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, il est évident que l'évolution de la politique communautaire conditionnera largement le devenir de la filière guyanaise.

La diminution annoncée du prix du paddy ne va pas bien évidemment plaider en faveur de la survie de la filière.

Par contre, le relèvement significatif des aides à la surface ainsi que la suppression du plafonnement des aides envisagée par la Commission européenne peuvent permettre d'améliorer les perspectives d'équilibre économique des structures mais aussi pousser plus encore à la concentration de la filière.

La commercialisation du riz guyanais est par ailleurs soutenue dans le cadre du dispositif Poseidom qui permet aux quantités exportées de bénéficier d'une aide au transport à destination des Antilles (8000 tonnes) et de l'Europe continentale (4000 tonnes).

2.4. Des initiatives commerciales opportunistes positives

En 2002, suite à deux cycles de production particulièrement favorables, un schéma d'exportation à destination de pays de la zone géographique (Colombie notamment) ou dans le cadre de programmes d'aide alimentaire, sans faire appel aux restitutions, a été mis en œuvre.

Il permet aux entreprises exportatrices de bénéficier des procédures de perfectionnement actif et leur ouvre la capacité de bénéficier d'importation de denrées de même nature en provenance de pays tiers en exonération de droits de douane. Le différentiel entre le droit à l'import et le montant de la restitution à l'export étant positif, un opérateur peut trouver beaucoup d'intérêt à « échanger » sa production contre un produit correspondant mieux à la demande communautaire et normalement soumis à des droits importants.

II - LES AUTRES DISPOSITIFS DE SOUTIEN

Outre les instruments de la politique agricole commune, divers instruments d'intervention, européens, nationaux ou locaux sont également mis en œuvre.

Les départements d'Outre mer, intégrées dans les RUP[1], reconnues dans le cadre de l'article 299§2 du traité d'Amsterdam[2], comme présentant des handicaps structurels permanents, disposent d'un instrument financier et réglementaire particulier, le Poseidom, et sont classés en tant que territoires européens d'objectif 1.

1. Poseidom

Malgré leurs situations géographiques très dispersées, les RUP ont souvent un profil socio-économique très proche à savoir : un PIB qui atteint en moyenne 59 % du PIB communautaire, un taux de chômage élevé pour la plupart d'entre elles, notamment chez les jeunes et par une économie locale s'appuyant sur quelques secteurs (agriculture, agroalimentaire, pêche, tourisme, activités du bâtiment et des travaux publics).

Dès 1957, la situation spécifique des RUP a été prise en compte par l'Europe dans l'article 227-2 du traité de Rome énumérant les obligations des institutions en faveur des DOM. Cependant, les premières actions ne voient le jour qu'à partir de 1979.

L'approche communautaire sur ces questions insulaires évolue rapidement lors de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne en 1985. En effet, avec les Açores, Madère, les Canaries et les Baléares, le cas des DOM n'est plus isolé. Le « poids » démographique de ces régions, soit 3,5 millions d'habitants, devient alors une donnée plus importante (1 % de la population de l'Union européenne) et la notion d'ultrapériphérie commence à être reconnue. En 1986, la Commission crée un groupe interservices chargé

---

[1] RUP : régions ultrapériphériques européennes (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion-Madère, Açores-Canaries)

[2] Article 299§2 dans le traité d'Amsterdam (à l'article 227, le paragraphe 2 est remplacé par le texte suivant) : *«Les dispositions du présent traité sont applicables aux départements français d'outre-mer, aux Açores, à Madère et aux îles Canaries.*

Toutefois, compte tenu de la situation économique et sociale structurelle des départements français d'Outre-Mer, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, arrête des mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application du présent traité à ces régions, y compris les politiques communes.

Le Conseil, en arrêtant les mesures visées au deuxième alinéa, tient compte des domaines tels que les politiques douanières et commerciales, la politique fiscale, les zones franches, les politiques dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, les conditions d'approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, les aides d'État, et les conditions d'accès aux fonds structurels et aux programmes horizontaux de la Communauté.

Le Conseil arrête les mesures visées au deuxième alinéa en tenant compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques sans nuire à l'intégrité et à la cohérence de l'ordre juridique communautaire, y compris le marché intérieur et les politiques communes.»

d'étudier de façon globale l'ensemble des questions relatives à l'insertion des RUP dans la Communauté.

La responsabilité de la coordination de l'application des politiques communautaires aux régions ultrapériphériques est assumée, depuis 1986, par le président de la Commission.

L'approche ultrapériphérique ne se limite pas à un seul secteur d'activité, mais touche à toutes les politiques, l'agriculture, la pêche, la politique régionale, la fiscalité, la concurrence, les transports, l'énergie, la société de l'information, la politique de l'entreprise,….

Lors de la réforme des fonds structurels de 1988, ces territoires (à l'exception des Baléares) seront classés dans l'objectif 1 : régions prioritaires. La Commission reconnaît que certaines dispositions du Traité sont peu applicables dans les RUP et doivent ainsi être révisées. Il en résulte, conformément à l'objectif 1, la création d'outils institutionnels et budgétaires dont les programmes d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (Posei) :

- en 1989 : adoption par le Conseil du programme Poseidom (décision du Conseil du 22 décembre 1989 : 89/687/CEE) ;
- en 1991 : adoption par le Conseil du programme Poseima, du programme Poseican (décisions du conseil du 26 juin 1991 : 91/314/CEE et 91/315/CEE) ainsi que d'un règlement relatif à l'application du droit communautaire aux îles Canaries.

a) Objectifs globaux des Poseidon

Ces programmes d'actions plurisectorielles ont été conçus pour appréhender les problèmes de l'ultrapériphérie de façon plus globale et non plus ponctuelle mais les mesures ont alors un caractère transitoire.

Ils visent la mise en œuvre de différentes politiques communes et peuvent aussi bien se référer à des objectifs politiques à caractère général (comme la libéralisation des transports), qu'à des aides spécifiques à la production ou la commercialisation, et peuvent également contenir des mesures dérogatoires (exemple : exonération du prélèvement communautaire pour certaines importations de produits en provenance de pays tiers).

b) Mesures générales du Poséidom

A la base, agriculture, pêche et fiscalité étaient les trois piliers de référence pour les mesures des Posei avec, pour chaque région, des applications différentes selon leurs disparités, leurs capacités mais aussi leurs savoir-faire pour la mise en œuvre de tels programmes.

La conception et la mise en œuvre de ces programmes se sont avérées complexes et laborieuses principalement pour les DOM car le Poseidom a été en quelque sorte le « laboratoire d'essais » d'une réflexion qui allait se trouver par la suite bien rodée et plus aisée à accepter par des esprits mieux préparés dans les autres Etats membres. En Guyane seuls quelques volets sont utilisés à l'heure actuelle et concernent principalement l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Le premier programme Poseidom-agricole a été arrêté par le Conseil en décembre 1991, et dès fin 1993, comme le prévoyait l'article 23 du règlement agricole, des propositions de modifications et d'ajustement de certaines mesures ont été faites. Les difficultés alors rencontrées préfiguraient les obstacles liés à l'approche ultrapériphérique.

Le Poseidom se décline en 28 mesures qui concernent principalement les thèmes suivants (que l'on retrouve dans les programmes Poseican et Poseima) :

- régimes spécifiques d'approvisionnement pour certains produits essentiels à partir de la Communauté ou de pays tiers. Le but est de maintenir un niveau de vie équitable dans les RUP tout en veillant par le maintien des conditions de concurrence, à éviter de bouleverser les courants d'échange traditionnels ;
- soutien direct aux productions animales ou végétales avec reconnaissance du caractère socio-économique essentiel de certaines productions traditionnelles de ces régions (rhum, bananes,…); soutien au secteur interprofessionnel et à certaines transformations ;
- régime de soutien à la commercialisation de certains produits agricoles et de la pêche ;
- mesures vétérinaires et phytosanitaires ;
- dérogations en matière structurelle (indemnité compensatoire aux handicaps naturels, aide à la modernisation,…) ;
- reconnaissance de fiscalités indirectes susceptibles de contribuer au développement économique et social ;
- création d'un symbole graphique (marque de qualité) pour la promotion et la valorisation des produits.

La révision du Poseidom par un règlement de Conseil en juin 2001 permet d'améliorer l'efficacité de certaines mesures. Disparaissent par contre les mesures en matière vétérinaire.

La déclinaison de ce nouveau règlement Conseil par les règlements de la Commission n'est cependant pas encore terminée et laisse encore lieu à interprétation du texte adopté par le Conseil.

c) Un exemple : le cas de l'élevage bovin

Les agricultures domiennes ont la caractéristique de présenter, sur des territoires et des marchés réduits, une très grande diversité de productions.

La plupart des grands types de productions végétales, à l'exception des grandes cultures, de la vigne et du tabac, sont présentes dans chacun des départements d'outre-Mer. Il en va de même pour la quasi-totalité des productions d'élevage.

Seul l'élevage laitier n'est représenté de façon significative qu'à la Réunion.

Compte tenu des conditions particulières de marché, seules les OCM qui intègrent des aides directes à la production sont effectivement mise en œuvre dans les DOM.

Celles qui mettent exclusivement en œuvre des systèmes d'interventions conditionnelles ou automatiques ne trouvent pas d'application dans les DOM du fait des différentiels de prix importants généralement constatés sur les productions domestiques entre les prix métropolitains et les prix domiens.

Ainsi, outre les OCM quasi spécifiques aux DOM (canne - sucre , banane et riz) les DOM ne mobilisent que les mécanismes d'aides forfaitaires à la production :

- production bovin viande : PMTVA[1], PSBM[2], prime à l'abattage, ICHN[3] ;
- production ovine : prime à la brebis.

Les évolutions des mécanismes mis en oeuvre dans le cadre de ces OCM sont potentiellement applicables de plein droit dans les DOM. Cependant, dans quelques cas il s'avère nécessaire, compte tenu du contexte historique et technique particulier dans lequel se sont développées des productions dans les DOM, de mettre en place des mécanismes spécifiques et dérogatoires.

Ainsi, du fait par exemple des retards de mise en œuvre de la loi sur l'élevage et par voie de conséquence de l'IPG[4], mais aussi des conditions d'exploitations (développement nécessaire de la production ou caractéristiques spécifiques des structures d'élevage à la Guadeloupe ou à la Martinique) le système des quotas d'exploitation et des références historiques ne pouvaient être valides pour l'attribution des PMTVA et de la PSBM dans les DOM.

Ainsi un dispositif dérogatoire a été intégré dans le Poseidom [5] et permet de trangresser les règles communes de l'OCM en matière de plafond régional, de plafond individuel afin de ne pas entraver le développement et la professionnalisation de cette filière.

Le dispositif Poseidom prévoit ainsi de réserver des quotas de primes attribuables pour l'ensemble des quatre départements d'Outre-Mer :

- 35 000 vaches allaitantes ;
- 10 000 bovins mâles ;
- 20 000 têtes abattus.

La progression sensible de l'identification dans les départements d'Outre-Mer, et plus particulièrement les deux départements antillais, pourrait cependant limiter à court terme les possibilités d'évolution de ces filières qui sont loin d'assurer une couverture des besoins.

---

[1] Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes.
[2] Prime spéciale bovin mâle.
[3] Indemnité compensatoire de handicap naturel.
[4] Identification permanente et généralisée.
[5] Programme d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité des départements d'Outre-Mer.

Les capacités d'adaptation du Poseidom restent cependant encore trop limitées, y compris pour ce qui concerne strictement des contingences techniques. Ainsi, les compléments extensifs calculés à partir des chargements ne tiennent pas compte des particularités des pratiques agricoles d'Outre-Mer et notamment dans les trois départements français d'Amérique, particularités qui peuvent se synthétiser comme suit :

- moindre poids corporel des races allaitantes généralement utilisées ;
- systèmes de production sur du 100 % pâturage tout au long de l'année ;
- quasi-absence de période de repos végétatif ;
- caractéristiques de croissance des graminées fourragères tropicales.

Au cours des années à venir, et sous réserve de la mise en œuvre des mesures d'adaptation utiles correspondant aux objectifs politiques légitimes des agricultures d'Outre-Mer, l'application aux DOM des évolutions des OCM ne devrait pas instaurer de difficultés insurmontables.

2. Les aides Docup (Document unique de programmation) et Cper (contrat de plan Etat-région)

Les départements d'Outre-Mer, régions d'objectif 1 de la Communauté européenne bénéficient à ce titre de l'intervention des fonds structurels européens. Régions ultrapériphériques, les Docup qui y sont adoptés font droit à certaines dérogations aux réglementations européennes et ceci notamment en matière d'agriculture.

Ainsi en dérogation avec les règles européennes, la participation des fonds publics aux investissements éligibles dans le cadre du Docup sont portés à 75 % au lieu de 50 %

Les DOCUP représentent l'une des sources principales de financement de l'agriculture des départements d'Outre-Mer à l'exception de la Martinique où l'OCM banane est de loin la première source de rentrée de fonds publics agricoles.

Tableau 32 : Participation des principaux programmes d'aide au développement agricole et rural dans les DOM

Mesures agricoles et rurales des programmes	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Réunion		Total	
	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%
Mesures agricoles et rurales Docup	1 130	46 %	273	79 %	897	24 %	2 021	63 %	4 321	44 %
Mesures agricoles et rurales Régis	221	9 %	13	4 %	286	8 %	276	9 %	796	8 %
Mesures agricoles Poseidom	279	11 %	57	16 %	256	7 %	571	18 %	1 163	12 %
OCM sucre (1992-1997)	83	3 %					329	10 %	412	4 %
OCM banane (1993-19998)	764	31 %			2 039	54 %			2 803	29 %
OCM ananas industriel (1992-1997)					303	8 %			303	3 %
OCM riz			3	1 %					3	0 %
TOTAL	**2 477**	**100 %**	**346**	**100 %**	**3 781**	**100 %**	**3 197**	**100 %**	**9 801**	**100 %**

Source : Rapport Brèche - Evaluation du volet agricole du Poséidom

TITRE III

MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES POTENTIALITÉS D'UNE AGRICULTURE DURABLE

Les agricultures domiennes sont, à l'exception de l'agriculture guyanaise, issues d'une tradition coloniale d'exportation de quelques produits exotiques essentiels à la métropole.

Dès la fin des années 70, une volonté politique affirmée a favorisé le développement de productions de diversification dont les velléités exportatrices étaient marquées (agrumiculture et aquaculture aux Antilles-Guyane).

Dans la plupart des cas, les dispositifs de soutien à ces filières, dans le cadre de mesures nationales (Forma / Odeadom), ne se sont pas révélés suffisamment performants et pérennes pour assurer une réelle diversification.

Au contraire, l'intégration des productions d'exportation traditionnelles (canne - sucre et banane) dans des dispositifs de protection, notamment dans le cadre d'organisations communes de marché a largement contribué à les développer.

C'est ainsi que les poids respectifs des filières cannières et bananières se sont accrus à la Réunion, à la Guadeloupe et à la Martinique. Ces productions constituent dans chacun de ces trois départements la colonne vertébrale de l'économie et des paysages agricoles. Leur impact est sensible sur la plupart des secteurs d'activité, notamment dans la production d'énergie, le commerce et les industries de transformation.

Actuellement confrontées à de multiples contraintes qui sont autant de remises en cause :

- disponibilité en foncier ;
- contexte de concurrence mondiale difficile ;
- réforme potentielle des OCM et des systèmes de soutien.

Ces productions connaissent de la part des acteurs de l'agriculture des DOM une très forte mobilisation en faveur de leur défense et de leur développement.

I - LES RÔLES DES AGRICULTURES D'OUTRE-MER

De par leur importance primordiale dans la constitution des identités locales, de par leur impact encore très présent dans l'économie de ces départements les attentes des sociétés domiennes vis-à-vis de leur agriculture sont fortes.

Les agricultures ultra-marines ne dérogent pas à la règle qui fait que les agricultures remplissent des fonctions multiples.

1. Création de richesse et d'emploi

Tous les départements d'Outre-Mer sont éloignés de l'indépendance alimentaire. Or la capacité à assurer un minimum de sécurité alimentaire est un facteur de stabilité et de fierté sociale, d'indépendance économique.

Les agricultures domiennes doivent répondre à une demande de plus en plus diversifiée qui s'accompagne de plus d'un besoin accru en termes de qualité, de sécurité sanitaire contrôlées.

Dans des économies marquées par l'importance du chômage, la faible taille moyenne des structures agricoles, le faible niveau de mécanisation et d'automatisation, l'agriculture joue un rôle social et économique primordial en répartissant la richesse qu'elle produit sur une large part de la population.

De par l'importance de certains secteurs d'activités agricoles (sucre, canne notamment) et de par leur nature (secteur primaire à vocation exportatrice) et des volumes en jeu, les agricultures domiennes constituent des activités très structurantes notamment en termes d'échanges commerciaux (ports et aéroports) qui tirent vers le haut l'importance et la qualité des équipements et atténuent leurs coûts.

2. Conservation et création d'espaces aménagés de qualité

L'agriculture utilise de larges territoires, qu'elle aménage et sauvegarde afin d'assurer sa propre pérennité.

Elle constitue une zone intermédiaire entre les zones urbaines et les zones naturelles, particulièrement nombreuses dans les quatre départements, du fait des reliefs ou de l'importance du territoire.

La nature et les caractéristiques des itinéraires techniques qu'elle développe sont primordiales pour la sauvegarde de milieux particulièrement fragiles.

Ainsi, la culture de la canne contribue à limiter l'érosion à laquelle la Réunion et les Antilles sont particulièrement sensibles.

3. Contribution à la promotion du territoire et des hommes

Les agricultures présentent des diversités de tradition, de savoir-faire, de techniques mises en œuvre. Elles sont les exemples les plus flagrants de l'intelligence d'adaptation à un milieu. Elles participent ainsi largement à la reconnaissance et à la valorisation des cultures locales.

Voies d'accès privilégiées et obligées au territoire pour les populations locales et les touristes, les zones agricoles ont un impact tout à fait particulier et primordial sur l'image globale qu'elles donnent des territoires îliens.

II - LES ENJEUX

1. Sauvegarder les productions traditionnelles

De par leur impact global sur l'emploi, l'environnement, la production d'énergie, les infrastructures, les productions traditionnelles d'export restent des secteurs incontournables, essentiels au fonctionnement économique de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

Les structures agricoles que l'on observe sur l'île de la Réunion dans les exploitations cannières répondent très clairement à un double objectif de productivité et d'emploi.

La seule recherche de la productivité et de la compétitivité, en poussant par exemple vers l'intensification et la mécanisation, pourrait à l'extrême avoir pour conséquence de concentrer les exploitations.

Comment dans ces conditions, alors que près de 30 % de la population réunionnaise est touchée par un chômage chronique, pourrait-on considérer que la sauvegarde d'une production cannière qui réduirait de façon significative ses besoins en main-d'œuvre satisferait-elle encore aux besoins de la société réunionnaise ?

De même, les productions cannières de Guadeloupe continentale et de Marie-Galante répondent au besoin de maintien d'un tissu économique rural vivant et dynamique.

Ce raisonnement est également identique pour les productions bananières martiniquaises et guadeloupéennes, qui malgré des formes d'organisation différentes font toutes deux appel à une main-d'œuvre importante.

2. Développer les productions domestiques de diversification

Une volonté politique partout affirmée a permis l'émergence de productions destinées à la satisfaction des besoins locaux, productions d'élevage, mais aussi productions végétales fruitières et légumières.

Positionnées sur des créneaux de marché local, dans la plupart des cas peu structurés, ces productions connaissent des rythmes de développement assez variables.

2.1. Développer les productions

Les productions animales connaissent des situations très différenciées mais qui, à l'exception des filières réunionnaises déjà très performantes et bien implantées sur leurs marchés, gardent toutes des perspectives et potentialités de développement importantes dans une optique de recherche d'auto-suffisance.

Tableau 33 : Productions animales dans les DOM, production et couverture de la consommation locale

	Réunion		**Martinique**		**Guadeloupe**		**Guyane**	
	Unité	% besoins	Unité	% besoins	Unité	% besoins	Unité	% besoins
Elevage bovin viande (Teq carcasse abattu)	1 550	44 %	3 400	57 %	1 590	23 %	370	26 %
Lait (millions de litres)	20,2	30 %			2,1	2 %	0,3	PM
Ovins et caprins (Teq carcasse abattu)	250	25 %	190	9 %	39		28	7 %
Cervidés (Teq carcasse abattu)	26	36 %						
Porcins (Teq carcasse abattu)	12 500	59 %	800	30 %	1 660	35 %	1 250	56 %
Volaille (Teq carcasse abattu)	16 100	62 %	860	9 %	1 090	5 %	460	8 %
Œufs (millions d'unité)	100	99 %	37	70 %	30	48 %	9,2	60 %
Lapins (Teq carcasse)	500	50 %	52		60	28 %	25	

Source : Odeadom

Ces productions ont toutes désormais exclusivement des vocations de marché local.

Très dynamiques à la Réunion car elles bénéficient d'un environnement très structuré, groupe coopératif Urcoopa (approvisionnement, collecte) extrêmement puissant et d'une politique interprofessionnelle dynamique et cohérente, ces productions font partie des principales bénéficiaires du régime Poseidom d'adaptation réglementaire et de prise en compte des spécificités des départements d'Outre-Mer et notamment du régime spécifique d'approvisionnement.

Les dispositions du nouveau règlement Poseidom élargissent à la Guadeloupe et à la Guyane les dispositifs de soutien aux productions animales dans le cadre de programmes interprofessionnels.

Les productions aquacoles et piscicoles développées au début des années 80 aux Antilles et en Guyane ont connu sous cette forme des devenirs divers et dans tous les cas des difficultés techniques de mise au point.

Recentrées aujourd'hui sur la satisfaction des besoins locaux, elles ont elles aussi, des potentialités, certes limitées, mais prometteuses.

La valorisation des ressources endogènes animales reste un domaine assez peu exploré dans lequel la coopération scientifique avec des partenaires de la zone géographique peut être largement porteuse d'avenir et de rattrapage.

Les productions végétales à vocation de marché local connaissent des contraintes de développement liées pour l'essentiel au très fort émiettement de la production, à sa très faible structuration.

La Martinique, où se trouve la seule filière réellement structurée, connaît à cet égard une avance significative qui a permis à la production de dépasser les seuls marchés traditionnels en frais.

2.2. Alléger les contraintes du marché local

Les productions domiennes ont ceci de caractéristique qu'elles évoluent sur des marchés étroits, par ailleurs tous significativement différents du fait de dynamiques démographiques, économiques et spatiales particulières.

Les marchés étroits ont ceci de remarquable qu'ils ne répondent pas totalement aux règles économiques générales.

Dans tous les cas, à l'exception peut-être de la Réunion pour laquelle la population est significative, les marchés domestiques domiens ne peuvent que très difficilement constituer des marchés porteurs d'un développement suffisant.

Les productions à vocation de commercialisation sur le marché local subissent en conséquence des variations de conditions de marchés extrêmement brutales qui conduisent généralement à la mise en place d'une économie de pénurie, peu profitable au développement.

La mise en œuvre de mécanismes de régulation et d'ajustement interne des marchés constitue donc un enjeu capital pour le développement des productions domestiques.

Assurer le développement des productions passe donc par :

- l'abaissement des coûts :
  - approvisionnement ;
  - services ;
  - foncier.
- l'ouverture de marchés nouveaux.

2.3. Renforcer l'aval et la transformation

Le développement des activités d'aval est complexe à mettre en œuvre. En effet, s'intéresser à la transformation suppose que la production sorte de ces créneaux commerciaux traditionnels souvent protégés.

Il répond généralement à des perspectives de segmentation de marché, qui dans le cadre de marchés étroits, n'offrent pas forcément des champs de développement permettant d'envisager l'investissement dans des équipements souvent coûteux et difficilement rentabilisables avec de très faibles volumes.

Parallèlement, positionner les produits agricoles locaux sur les créneaux de consommation de masse signifie généralement les positionner sur des secteurs où ils sont fortement concurrencés par des produits importés, de l'Union européenne ou de pays tiers.

De plus, les critères de qualité applicables pour les industries de transformation sont des critères de type industriels qui nécessitent de la part des producteurs des optiques, des disciplines de travail et des itinéraires techniques de production particuliers.

Il est donc difficile en ce sens de produire pour la transformation de façon marginale.

La philosophie de travail initiée à la Réunion avec l'interprofession a permis de mettre en œuvre des synergies entre les différents acteurs, producteurs de matières premières, transformateurs, importateurs et distributeurs, et permettre ainsi aux produits réunionnais, et notamment aux produits transformés, de trouver leur place à des niveaux de rentabilités corrects pour tous les acteurs.

Ce type d'initiative donne la capacité à la production de travailler avec des perspectives de long terme et de rentabilité pour les industries de transformation.

3. Saisir des opportunités nouvelles

Les productions coloniales pour lesquelles aucun dispositif de sauvegarde et de soutien communautaire n'avait été mis en place se sont largement étiolées (plantes aromatiques à la Réunion – café ou cacao à la Guadeloupe).

Certaines renaissent cependant, café et cacao à la Guadeloupe, géranium et vétyver à la Réunion, ceci à la faveur de politiques de valorisation des images, des traditions, des savoir-faire et des terroirs, en association bien souvent avec le développement des activités touristiques et agrotouristiques.

3.1. Nouvelles filières d'exportation

Au cours des dernières années, on a pu assister au développement de nouvelles cultures d'exportation. Celles-ci concernent soit des productions de contre-saison, soit des productions spécifiquement tropicales.

Quatre filières d'export sont caractéristiques de ces initiatives :

- les productions d'ananas frais de la Guadeloupe (ananas bouteille) et de la Réunion (ananas Victoria) ;
- les productions de melon de Guadeloupe (4 000 t exportées chaque année) et de Martinique (2 000 t exportées chaque année) ;
- les productions de litchis de la Réunion, à destination de l'Union européenne ;
- la production de limes Tahiti et ramboutans de Guyane, à destination des Antilles et de l'Union européenne.

Sont principalement concernées des productions de cycle court dont le niveau de production peut être ajusté rapidement et qui s'appuient sur des réseaux commerciaux bien implantés.

Ces filières ne peuvent se constituer qu'à partir d'organisations collectives cohérentes et sont soumises à l'existence de possibilités de fret notamment aérien.

3.2. Agri-tourisme

Les trois départements îliens ont développé depuis longtemps déjà des filières touristiques importantes.

Malgré les baisses de fréquentation enregistrées ces dernières années, ces secteurs restent porteurs d'avenir.

Le développement de produits agro-touristiques est l'une des opportunités qui se présente aux agriculteurs domiens.

Ces produits s'insèrent de plus en plus dans le cadre du tourisme domestique (tourisme de courte durée effectué par des habitants du département).

Ils participent, notamment à proximité des secteurs protégés, au développement des zones rurales en complément d'activités agricoles plus traditionnelles et à l'élaboration d'une image globale positive pour l'ensemble des produits domiens.

III - LES MOYENS ET STRATÉGIES

A - LA POLITIQUE DES STRUCTURES

Les structures des exploitations agricoles domiennes sont très diverses et variables d'un département à l'autre et d'une production à l'autre.

Les exploitations agricoles des DOM sont en moyenne de petite taille. Trop nombreuses restent celles qui n'atteignent pas la dimension minimale nécessaire à leur viabilité économique.

1. Favoriser l'amélioration du revenu agricole par l'évolution des structures

L'analyse des pyramides d'âge des chefs d'exploitation permet d'envisager l'évolution potentielle de la taille des exploitations.

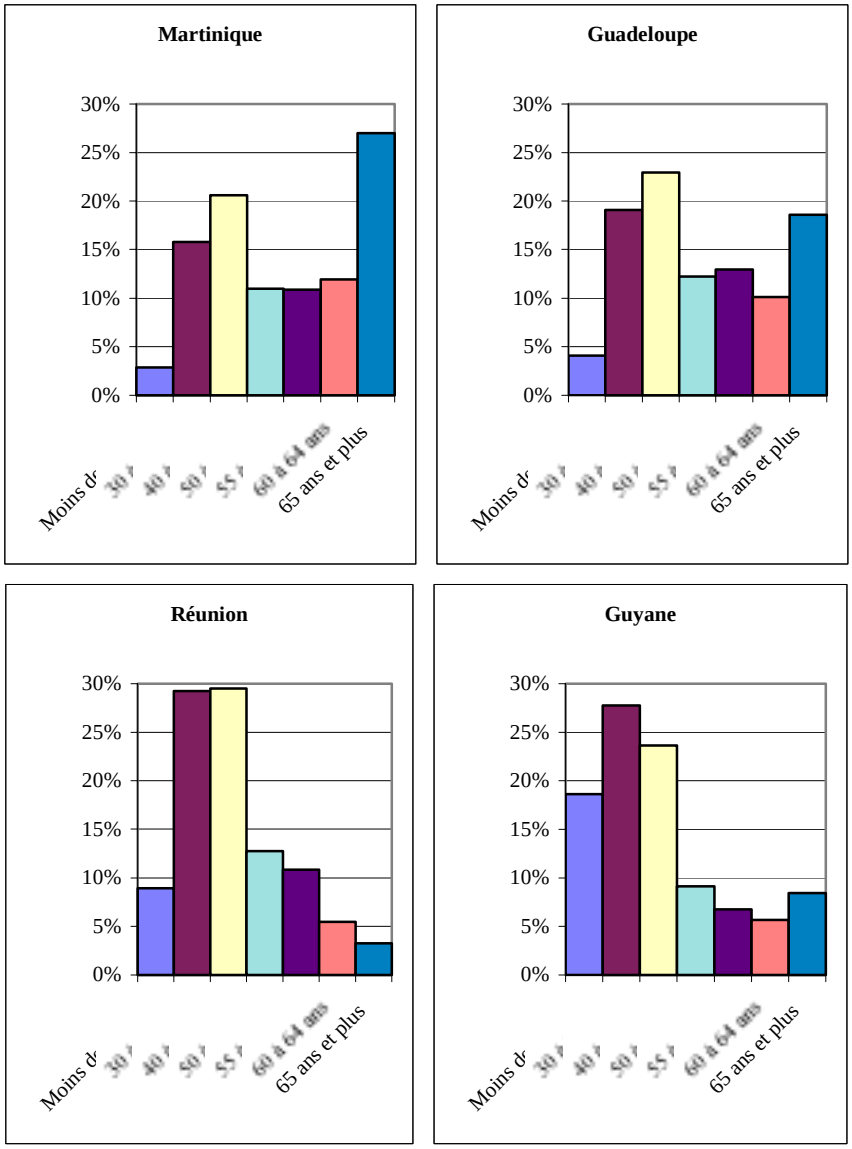

Source : d'après Agreste

La politique volontariste de départ à la retraite menée dans le cadre de la réforme foncière a conduit à un considérable rajeunissement des exploitants agricoles à la Réunion.

En Martinique et en Guadeloupe où 20 à 30 % des chefs d'exploitations sont âgés de plus de 65 ans, et nombre d'exploitations de toute petite taille, le soin apporté aux procédures de transmission des outils agricoles sera primordial pour le devenir de ces agricultures.

A la Martinique, à la Guadeloupe, l'évolution de la taille des exploitations et le rajeunissement de la population agricole seront conditionnées par la mise en œuvre simultanée de politiques volontaristes :

- politique foncière d'acquisition, rétrocession du foncier agricole adossées sur les schémas d'aménagement régionaux et sur une politique fiscale contraignante ;
- politique d'incitation au départ volontaire à la retraite et politique d'installation de jeunes agriculteurs.

2. Mener des politiques foncières dynamiques et coordonnées

Les situations des filières sucrières réunionnaises et guadeloupéennes sont à cet égard particulièrement significatives.

Filières de production dont les débouchés sont assurés par des outils et des structures industrielles lourdes dont les seuils de rentabilité sont loin d'être assurés, les productions cannières des deux îles ne sauraient être sauvegardées en deçà d'un certain niveau de production, fonction des surfaces effectivement en culture et des niveaux de productivité de celles-ci.

Les volontés politiques de sauvegarde du foncier agricole et notamment celui consacré aux productions traditionnelles d'export sont avérées. Elles trouvent leur traduction dans les schémas d'aménagements régionaux qui en font tous une priorité d'action.

Il est cependant indispensable de mieux assurer le respect de ces SAR et de favoriser les synergies entre les différents partenaires.

Ainsi le renforcement des rôles et des moyens données aux SAFER, l'intégration de celles-ci au cœur des politiques menées par les collectivités locales paraît être l'une des solutions optimales pour assurer ces objectifs de sauvegarde du foncier.

Ces politiques pourraient être accompagnées de mesures législatives ou réglementaires spécifiques susceptibles d'assurer une protection maximale du foncier agricole. Ainsi le renforcement de la taxation sur les plus-values pourrait être un élément réellement dissuasif dans les situations extrêmes telles qu'elles se présentent effectivement à la Réunion ou aux Antilles.

Une synergie forte entre politique d'installation, politique des structures et politique foncière est primordiale.

Lier l'accession à la préretraite, le versement d'une retraite complémentaire et/ou d'indemnités de départ, à la protection des surfaces agricoles pour l'installation de jeunes agriculteurs et conforter les exploitations de taille trop réduite, est un axe d'orientation prioritaire.

Les schémas directeurs départementaux des structures sont les instruments privilégiés de la mise en œuvre de cette politique.

En Guyane, l'Etat doit confirmer dans les actes, l'engagement clair affirmé dans le décret foncier de 1998, de rétrocéder le foncier qui lui appartient de façon dynamique et volontaire, de dégager une réelle offre foncière, tant pour l'agriculture que pour la construction d'infrastructures, l'habitat et les activités économiques non agricoles.

Cette dynamique doit s'appuyer sur l'établissement public d'aménagement de la Guyane dont les prérogatives et les moyens d'intervention doivent être significativement renforcés.

Pour faciliter son intervention dans le domaine agricole, il est souhaitable d'accorder une représentation significative au conseil d'administration de l'établissement public de la profession agricole, jusqu'à présent absente, ce qui pourrait contribuer à débloquer la situation actuelle.

3. Mener une politique d'installation volontariste

Alors que la population des départements d'Outre-Mer est comparativement plus jeune que celle de la métropole, le nombre de jeunes installés y est nettement plus faible puisqu'il n'atteint que 3,7 installés pour 1 000 agriculteurs existants alors qu'en métropole, ce taux est de 9 installés pour 1 000 agriculteurs.

Les contraintes à l'installation y sont multiples :

- difficulté d'accès au foncier qui, de plus, est excessivement coûteux ;
- difficulté de financement de l'installation ;
- niveau de formation encore trop faible ;
- dispositif d'encadrement de l'installation insuffisant ;
- procédures d'aides souvent inadaptées.

La première d'entre elles est sans doute la difficulté de l'accès au foncier, difficulté d'accès liée à sa faible disponibilité dans les trois départements îliens en raison de :

- la très forte pression foncière pour l'habitat ;
- du prix du foncier et du foncier agricole ;
- la poursuite de l'activité d'exploitants bien au-delà de l'âge de la retraite du fait de la faiblesse de la retraite agricole moyenne dans les DOM, liée à des niveaux de cotisations bas et la nécessité qui en résulte de conserver une activité rémunératrice.

La seconde est sans doute la difficulté d'assurer le financement de l'installation du fait :

- de l'absence de fonds propres ;
- de délais de paiement extrêmement longs pour les subventions attribuées dans le cadre du DOCUP qui atteignent souvent plus de 24 mois ;
- de la rareté des installations dans le cadre de reprises familiales.

Les conséquences en sont qu'un nombre anormalement élevé d'installations ne donne pas lieu au versement de la seconde tranche de la dotation jeunes agriculteurs, du fait de résultats économiques insuffisants en

troisième année d'exploitation. Ceci dénote une inadaptation significative des textes et procédures relatifs à l'installation agricole aux conditions effectives d'installation dans les DOM. Des procédures d'installation progressive et encadrée, dans lesquelles l'implication des organisations professionnelles devrait être renforcée, pourraient être développées.

En Guyane, seul département français où, avec le fort développement de l'agriculture traditionnelle sur abattis, le nombre d'exploitations a augmenté en dix ans, le nombre d'installations aidées est limitée au mieux à quelques unités chaque année. Là encore, le décalage entre la réalité de l'agriculture, les moyens d'encadrement et les textes réglementaires apparaît flagrant.

Les initiatives professionnelles soutenues par les collectivités locales, région et département, et le dispositif d'Etat dans le cadre du programme de développement durable de l'agriculture guyanaise peuvent constituer des réponses adaptées à l'adéquation indispensable entre les réalités de terrain et les mesures de soutien agricole.

4. Mener à bien les politiques d'aménagements collectifs

Il s'agit notamment d'améliorer les réseaux de voirie et de disponibilité en eau.

Si les objectifs par production, que l'on peut fixer à terme sont fort différents, maintien et augmentation de la production pour la canne à sucre, amélioration de la qualité et de la valorisation pour la banane, dans tous les cas, la qualité des réseaux est primordiale pour atteindre ces objectifs, en particulier pour ce qui concerne les réseaux de voirie et de disponibilité en eau.

De la disponibilité en eau dépendent étroitement les rendements de la production (la canne et la banane sont deux plantes qui valorisent l'eau d'irrigation de façon très efficiente). Celle-ci est capitale pour l'économie sucrière car elle détermine directement le niveau de production et donc d'approvisionnement des outils industriels.

La densité et la qualité des réseaux de voirie interne des zones de production conditionnent étroitement la qualité de la banane et la richesse en sucre de la canne, celle-ci devant être traitée très rapidement après récolte.

Les programmes d'augmentation des aires irriguées, que celles-ci concernent la Réunion avec le programme de basculement des eaux, la Guadeloupe avec les projets retardés d'irrigation de Grande-Terre ou la Martinique, sont des enjeux capitaux pour le devenir de ces productions.

L'amélioration des synergies entre partenaires publics (Etat, collectivités) et partenaires professionnels sont des éléments indispensables à la réussite de ces programmes ambitieux qui permettront à l'avenir, outre les augmentations de productions envisagées, d'élargir l'éventail des productions possibles dans ces périmètres d'irrigation.

De même la problématique des réseaux est en Guyane particulièrement importante.

B - LES POLITIQUES DE SOUTIEN À LA PRODUCTION

1. La PAC et les OCM

La libéralisation des échanges et la recherche de compétitivité restent des tendances lourdes de l'économie. La PAC doit porter sur le développement durable assis sur les trois piliers : économique, social et environnemental.

Les positions de la Commission européenne tiennent compte :

- des critiques de certains États membres quant à l'importance du coût de la PAC ;
- des obligations nées de l'observation des règles de l'OMC.

Les grandes orientations qui en découlent sont :

- la limitation du budget de la politique agricole commune ;
- la disparition progressive des aides à la production au profit d'aides à l'exploitation (découplage des aides) ;
- la modulation des aides.

Alors que le commerce international pour la plupart des produits agricoles ne concerne en réalité qu'une part marginale du volume total produit et des échanges, l'essentiel des débouchés des productions domiennes traditionnelles sont des marchés d'export.

Dans un contexte d'accroissement de la concurrence mondiale, sur ces marchés, qui plus est assez fortement excédentaires (sucre, banane, riz), l'accès au marché européen, et plus encore à un marché européen protégé, est capital.

La sauvegarde des filières de production devra passer par :

- la limitation des coûts de production ;
- l'optimisation des moyens de production ;
- la différenciation et la valorisation des produits ;
- la maîtrise et la répartition des productions.

La sauvegarde des organisations communes de marché par :

- une rationalisation de leur fonctionnement ;
- une amélioration de leur capacité d'orientation des filières de production.

Les OCM, et notamment l'OCM banane, ont été mises en place avec des objectifs souvent complexes, voire contradictoires. L'OCM banane est ainsi à ce titre particulièrement significative.

2. Les pistes possibles pour la révision de l'OCM banane

Les objectifs initiaux d'harmonisation du marché européen, d'amélioration de la libre circulation au sein de l'Union, de protection des productions communautaires ont, au fur et à mesure, été oubliés dans les réformes successives.

Ils se sont vus occultés par les contraintes nouvelles (adéquation aux règles de l'Organisation mondiale du commerce). Les évolutions de l'OCM qui en ont découlé peuvent conduire de façon inéluctable vers l'augmentation des coûts de celle-ci et sa disparition à terme.

Ainsi l'OCM banane doit faire face aux critiques qui la caractérisent comme coûteuse et inéquitable :

- coûteuse, car l'évolution du régime des quotas et des licences d'importation et plus encore leur disparition à l'horizon 2007 ne font que renforcer l'instabilité du marché et sa tendance baissière, synonyme de renchérissement de l'OCM ;
- inéquitable car ses mécanismes ne conduisent qu'en de trop rares cas à une harmonisation effective des revenus des producteurs dans l'Union. Ainsi les phénomènes de sur et de sous-compensation régionale sont-ils récurrents.

Ce système qui pouvait favoriser une certaine valorisation des producteurs les plus dynamiques conduit plutôt en réalité à la recherche de l'augmentation des rendements et des surfaces en culture, et à l'absence de coopération entre zones de productions alors qu'il semblerait infiniment plus salutaire de favoriser les coopérations et les synergies, l'ensemble des productions bananières des régions ultrapériphériques ne connaissant que trop rarement de diffusion au-delà des frontières de leur Etat membre d'origine.

La substitution du système de compensation actuel par un système partiellement régionalisé pourrait être envisagée. Elle devrait prendre en compte les objectifs de :

- maintien du revenu des producteurs ;
- amélioration de l'équité des systèmes de compensation ;
- accorder un réel plus à l'innovation technique et à l'efficacité commerciale sans pour autant pénaliser les régions moins performantes.

De même, le découplage, au moins partiel des aides, pourrait permettre d'améliorer l'acceptabilité des mesures européennes par l'OMC et de surcroît limiterait l'intérêt des solutions techniques allant exclusivement dans le sens de la productivité.

Des niveaux d'aides différenciés pourraient ainsi être instaurés en fonction des pratiques culturales adoptées.

Il faut cependant tenir compte des évolutions possibles du marché mondial, notamment sous l'influence des risques sanitaires graves qui pèsent sur le devenir des plantations.

Toutefois, les progrès de la recherche scientifique, l'attrait toujours marqué qu'exerce le marché européen sur les producteurs, la puissance financière des multinationales américaines et leur capacité à délocaliser et repositionner rapidement leurs plantations ne permettent pas facilement d'imaginer une éventuelle diminution pérenne de la tension sur les cours.

3. Le Poseidom : améliorer et renforcer les dispositifs d'adaptation réglementaire

Les programmes d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité (Posei), mis en œuvre par l'Union européenne pour les régions ultrapériphériques permettent de déroger à un certain nombre de règles et dispositifs communautaires.

Le renforcement et la diversification des possibilités d'intervention de ce programme pourraient apporter des réponses satisfaisantes à certaines problématiques.

Ainsi la généralisation du dispositif de dérogation aux contraintes de quotas régionaux et individuels issus de références historiques, tel qu'il a été instauré au sein du Posei pour la production bovine, à d'autres productions qui bénéficient d'organisations communes de marché en Europe continentale ou en métropole, telles les productions céréalières, protéagineuses ou oléoprotéagineuses , permettrait le développement de ces cultures en s'inscrivant dans une perspective d'autonomie et de durabilité bien plus forte que celle offerte par le seul régime spécifique d'approvisionnement.

4. Les aides nationales

Les aides nationales aux agricultures d'Outre-Mer sont nombreuses et se déclinent dans différents cadres de programmation (CPER[1] ou hors CPER - DOCUP ou hors DOCUP). Elles sont mises en œuvre par différents organismes et notamment l'Odeadom et l'Anda.

- Odeadom[2]

Les aides nationales sur le soutien aux filières, généralement décidées et actées dans le cadre des documents uniques de programmation interviennent en contrepartie des fonds européens.

Une part significative de ces fonds provient de l'Odeadom qui constitue l'un des instruments privilégiés du développement agricole.

Seul office à vocation géographique et multifilière, son fonctionnement génère de plus en plus de critiques de la part des professionnels domiens qui déplorent les retards croissants de mobilisation effective des fonds et regrettent simultanément l'absence d'impulsion donnée aux politiques par filière.

Un audit est en cours de réalisation sur le fonctionnement et les missions de l'Odeadom.

Les principales propositions qui émanent généralement des départements portent sur :

- l'amélioration des procédures administratives ;
- le raccourcissement des délais de paiement pour les aides nationales (l'Odeadom est également organisme payeur pour certaines aides européennes - OCM Banane - Poseidom Fruits et Légumes - …) ;
- la régionalisation des contrôles et des paiements.

---

[1] Contrat de plan Etat région.

[2] Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-Mer.

- ANDA

L'Association nationale de développement agricole est intervenue dans les départements d'Outre-Mer comme dans les départements et régions métropolitains.

Dans le cadre des programmes pluriannuels de développement agricole, elle a constitué une ressource importante pour les organisations professionnelles pour le financement des programmes d'innovation technique, de diffusion des avancées techniques, de développement et d'animation rurale.

La disparition de l'ANDA au profit de l'ADAR (Agence du développement agricole et rural créée par la loi de finance rectificative 2002 (n°2002-1576 du 30 Décembre 2002 - J.O. du 31 Décembre 2002) et les incertitudes qui pèsent sur les programmes en cours et les nouvelles orientations laissent, malgré les assurances reçues, de lourdes interrogations sur le devenir des programmes et organisations financés par l'ANDA.

5. Les politiques des départements et des régions

Les collectivités territoriales mènent, notamment dans le cadre des contrats de plan et des documents uniques de programmation, dans chacun des départements d'Outre-Mer des politiques généralement actives qui portent sur les infrastructures rurales, la politique foncière, le soutien aux filières, les infrastructures agro-industrielles.

C - LES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

1. Favoriser les itinéraires techniques novateurs - Valoriser les atouts concurrentiels des productions domiennes

Les départements d'Outre-Mer bénéficient d'une image largement favorable en métropole.

Les objectifs de modération des coûts de la politique agricole commune peuvent aller de pair, pour les filières bananières notamment, avec des politiques d'évolution des itinéraires techniques qui permettent de mieux positionner dans le temps les pics de production au moment des pics de consommation et de différencier nettement les productions domiennes des productions concurrentes.

Ces différences sont somme toutes suffisamment significatives en matière de respect de l'environnement, de respect de la réglementation du travail pour trouver une valorisation marketing.

Dans la filière bananière, les initiatives de mise en œuvre des techniques de jachère, combinées à l'utilisation de plants in vitro qui permettent de limiter considérablement le recours aux produits phytosanitaires, sont à cet égard un excellent exemple.

De même, pourraient être envisagée une politique de segmentation de marché basée sur les variétés commercialisées, les origines, les itinéraires techniques de production.

Encore faut-il que puissent être mis en oeuvre les moyens nécessaires à cette valorisation et qu'une stratégie commune puisse être dégagée par l'ensemble des producteurs.

Pour la filière banane, compte tenu de la configuration de l'OCM et de la production européenne, cette démarche de concertation devrait forcément prendre en compte l'ensemble des productions européennes et plus particulièrement la production canarienne.

Pour les filières sucrières de la même façon, la recherche de valorisation commerciale sous forme de produits finis est sans aucun doute l'une des voies optimales de sauvegarde des filières, notamment là où elles sont le plus fragile mais aussi les plus spécifiques. Ce type de démarche pourrait par exemple être très adapté aux caractéristiques de la production sucrière et rhumière marie-galantaise.

La démarche qualité - reconnaissance de la qualité - valorisation marketing engagée par la profession rhumière martiniquaise, qui s'est traduite en 1996 par l'attribution de l'appellation d'origine contrôlée *« Rhum agricole de la Martinique »* est à ce titre exemplaire, puisqu'elle a permis le développement de la production cannière et de la production de rhum et notamment de rhum agricole.

Tableau 34 : Production et commercialisation du rhum traditionnel martiniquais

	1998	1999	2000	2001	Evolution 2001/1998
Production totale	**68 711**	**79 485**	**93 653**	**91 704**	**33,46 %**
Rhum agricole	57 037	68 446	77 704	78 160	37,03 %
Rhum industriel	11 674	11 039	15 949	13 544	16,02 %
Ventes métropole	40 652	43 170	45 558	48 312	18,84 %
Vrac contingent	20 625	24 970	27 507	24 218	17,42 %
Vrac hors contingent	2 109	2 997	4 617	5 848	177,29 %
Bouteilles de marque	17 918	15 203	13 434	18 246	1,83 %
Hors métropole	4 934	5 005	3 854	4 017	- 18,59 %
Total exportations	**45 586**	**48 175**	**49 412**	**52 329**	**14,79 %**
Ventes locales	21 162	22 638	22 161	22 812	7,80 %
Total commercialisation	**66 748**	**70 813**	**71 573**	**75 141**	**12,57 %**

Source : Coderum

Ce type de démarche pourrait être reproduit pour les productions rhumières guadeloupéennes et guyanaises mais aussi pour d'autres types de produits placés également sur des marchés concurrentiels (banane,…). D'autres démarches relatives aux signes officiels de qualité et d'origine des produits sont également à envisager.

A cet égard, des actions spécifiques pourraient être menées par l'Institut national des appellations d'origine (INAO), dont la Commission nationale des labels et des certifications de conformité, sur des problématiques de détection et de détermination de cahier des charges de produits de terroir, et la SOPEXA sur des problématiques d'image et de valorisation marketing.

Plus généralement, il paraît aujourd'hui indispensable, compte tenu des modifications qui interviennent sur les marchés agricoles, de la nécessaire recherche de marchés en dehors des territoires traditionnellement explorés, de la dimension européenne que prennent désormais la plupart des décisions intéressant l'agriculture des DOM, que soit mise en œuvre une véritable communication des départements d'Outre-Mer vers l'Europe, vers ses citoyens et vers ses décideurs.

2. Organiser les producteurs

L'amélioration de la productivité et de l'efficacité économique des filières traditionnelles, compte tenu notamment de la petite taille moyenne des structures agricoles, peut être renforcée de façon significative par la mise en œuvre d'organisations collectives efficientes. Une simplification des procédures administratives devrait favoriser la mise en place de ces organisations.

Ce type d'organisation est en effet le plus à même d'assurer à la fois efficacité économique et sauvegarde d'unités productives de taille modeste, le suréquipement des exploitations pouvant être à l'origine de concentration progressive des outils de production.

Les stratégies d'organisation de la production cannière à la Guadeloupe, qui ont pu être initiées en synergie étroite avec la réforme foncière sont à cet égard représentatives de l'efficacité que l'on peut en attendre.

3. Optimiser la rentabilité des infrastructures industrielles

La sauvegarde et l'efficacité technique et économique des structures agro-industrielles sont des éléments clefs de la pérennité des filières traditionnelles et plus particulièrement des filières cannières.

La restructuration des différents outils industriels s'est menée dans les trois départements canniers au cours des quarante dernières années.

L'amélioration de l'efficacité économique de ces structures ne peut désormais plus passer par la concentration, celle-ci étant arrivée à son terme extrême.

Les seules voies d'amélioration possibles sont :

- la valorisation des issues industrielles, valorisation déjà largement entamée dans l'industrie sucrière avec les centrales thermiques charbon-bagasse de la Réunion et de Guadeloupe ;
- l'amélioration des process industriels par la réalisation d'investissements substantiels, qui nécessitent une visibilité minimale sur le devenir de la filière.

4. Accroître l'effort et diversifier les dispositifs de recherche

Les productions traditionnelles d'export bénéficient d'un dispositif de recherche important qui font des DOM des zones ressources pour la recherche mondiale sur les grandes productions tropicales.

Il est cependant primordial d'assurer le financement du centre interprofessionnel de la canne à sucre, qui sera financé jusqu'en 2003 par des taxes parafiscales, dont la disparition prochaine hypothèque les moyens disponibles pour la structure et son devenir.

En revanche, le développement des productions de diversification est trop rarement accompagné par les instituts de recherche, les problématiques et enjeux micro-régionaux répondant rarement aux ambitions planétaires des instituts, qui pourtant ne rechignent pas à émarger largement pour le financement de leurs programmes sur les lignes DOCUP des différentes régions, et à puiser le cas échéant dans les patrimoines biologiques régionaux.

De la même façon, aucun institut technique n'intervenait en direct sur les problématiques des productions de diversification.

L'implication récente d'AGROPOL[1], en Guyane, dans le cadre d'un programme d'évaluation des potentialités de production d'oléoprotéagineux financé dans le cadre du programme de développement durable de l'agriculture guyanaise constitue une innovation et ouvre des perspectives intéressantes de collaboration avec la profession, sur des problématiques d'autonomisation et de sécurisation des productions animales domiennes et notamment des productions hors sol.

5. Elever le niveau de formation

5.1. La formation initiale

L'enseignement agricole dispensé dans les DOM comprend comme en métropole des formations générales, technologiques et professionnelles. Dans le secteur public, le secteur de la production est majoritaire et concerne l'agriculture dans les régions chaudes. Dans l'enseignement privé, le secteur des services domine les formations professionnelles.

Le remplacement du BTA par le Bac pro, qui correspond à un alignement de l'enseignement agricole sur la terminologie de l'éducation nationale, semble encore peu adapté pour certains milieux domiens.

De plus, afin de permettre l'émergence d'un encadrement intermédiaire local, il serait souhaitable de mettre en place un BTS en Guyane, de développer ce niveau de formation dans les autres DOM. Une réflexion devrait également porter sur la possibilité de mettre en place des actions de formation supérieure au BTS, en partie sur les territoires domiens ultramarins.

5.2. La formation des agriculteurs

Le niveau de formation des exploitants et des actifs familiaux s'est amélioré notamment à la Réunion et à la Martinique. Les efforts d'élévation du niveau des agriculteurs doivent être poursuivis.

---

[1] Association pour le développement international agronomique et industriel des protéagineux et des oléagineux

Il convient à ce propos de noter une particularité domienne. Les agriculteurs des DOM, parce qu'ils relèvent du régime général de la sécurité sociale et des mesures particulières aux DOM, n'ont pu par le passé bénéficier du droit et des aides liés à la contribution formation actuellement collectée par les caisses de mutualité sociale agricole et gérée par le FAFEA.

Cependant, le nouveau fonds d'assurance formation des agriculteurs - VIVEA - devrait permettre de pourvoir au financement de cette formation. Une solution basée sur la collecte par la caisse générale de sécurité sociale d'une contribution des agriculteurs d'un montant minimum présenterait l'intérêt de la simplicité tout en autorisant la mutualisation et la solidarité au sein de VIVEA, ainsi que la cohérence avec les modalités retenues en métropole.

La constitution de comités est en cours dans les DOM. Il reviendra à ces comités de définir les orientations de la formation et d'agréer les formations éligibles au financement. Le suivi administratif des actions sera assuré à distance par les agents de VIVEA, mais il restera à s'assurer les services d'un organisme local dont les missions seront à définir pour garantir la pertinence et la qualité des formations financées, ainsi qu'à préciser les besoins en formation.

5.3. Des salariés agricoles

L'évolution des structures agricoles a amené au cours des dix dernières années un fort accroissement du nombre de salariés agricoles.

Outre les dispositifs de formation initiale, les salariés agricoles bénéficient des interventions du FAFSEA, de plus en plus impliqué dans les départements d'Outre-Mer.

6. Normaliser le statut de salarié dans les exploitations agricoles

L'extension aux DOM de certaines conventions collectives pourrait y améliorer un dialogue social souvent difficile. Elles permettraient notamment d'harmoniser les conditions d'accès des salariés agricoles aux dispositifs de retraites complémentaires.

L'amélioration des conditions générales de travail contribuerait ainsi au renforcement de l'implication et de la contribution des salariés aux objectifs d'amélioration de la qualité des productions agricoles et agro-industrielles, éléments clés du maintien et du développement des filières.

7. Faciliter l'accès au financement

Si les dispositifs de soutien sont nombreux, variés et somme toute relativement conséquents, leur efficacité est largement mise à mal par la difficulté de mobilisation et l'importance des délais qui y sont nécessaires.

Si la Réunion a depuis de nombreuses années mis en œuvre des dispositifs de préfinancements performants dans le cadre de politiques des collectivités ou des interprofessions, la situation est toute autre dans les trois départements caribéens et américain.

Petite taille, jeunesse et fragilité des structures, instabilité des marchés sont autant de paramètres et de contraintes à l'intervention des banques pour le financement des exploitations et le préfinancement des subventions.

Le développement des productions et des structures doit être accompagné par des politiques qui favorisent l'accès aux financements.

Les économies d'Outre-Mer pêchent dans ce cadre du manque d'infrastructures et d'instruments financiers.

Les dispositifs de garantie, les dispositifs d'augmentation des fonds propres essentiels dans les phases de constitution et de croissance des exploitations sont dans la plupart des cas non mobilisables, voire absents.

Les dispositifs de financement dans le cadre des mesures successives de défiscalisation menées depuis la fin des années 80 par les lois Pons, Perben, Paul et bientôt loi programme doivent également être mobilisés par les secteurs agricoles et para-agricoles.

Bénéficiaires de ce type de mesures, les activités agricoles pourraient voir un intérêt significatif à l'élaboration d'une réglementation européenne dérogatoire qui pourrait être inscrite au POSEIDOM afin d'éviter les procédures toujours plus lourdes d'agrément préalable dès le premier euro actuellement applicables à l'agriculture.

CONCLUSION

L'histoire et la géographie des départements d'Outre-Mer, situés dans des zones de climat tropical ou équatorial, expliquent certaines des caractéristiques de leurs économies et de leurs agricultures qui, si elles présentent des points communs, sont pourtant loin d'être homogènes.

L'avenir de leurs agricultures suscite bien des interrogations au sein des sociétés domiennes.

A l'exception de la Guyane où l'espace ne manque pas, à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, la superficie est restreinte et, l'espace agricole, encore plus limité, se réduit d'année en année, en concurrence avec les besoins en habitat, en équipements et en infrastructures d'accompagnement.

Ainsi en moins de trente ans, la Martinique a perdu 40 % de sa SAU. Qu'en sera-t-il dans les trente années à venir ?

L'agriculture développe des dimensions multiples, dimension économique de production et d'échanges, dimension d'aménagement et d'entretien des espaces, dimension de conservation des patrimoines ruraux dans lesquelles s'inscrivent les valeurs culturelles de ces régions.

En outre, pourvoyeuse importante d'emploi et d'activité, l'agriculture joue un rôle capital dans la stabilité économique et sociale de départements largement touchés par le sous-emploi.

Intégrés dans des politiques de soutien des productions et de développement rural, les productions domiennes, largement concurrencées par des productions à moindre coût sur les marchés européens bénéficient de mesures de protection contestées tant par l'OMC, que par certains Etats membres de l'Union.

Extrêmement fragiles dans leurs équilibres économiques, financiers, spatiaux, les agricultures des DOM nécessitent une grande vigilance à tous les niveaux d'orientation et de décision, local, national et européen.

Les enjeux qui se posent à elles les mettent au défi de :

- mieux répondre au marché local ;
- maintenir ou développer leurs exportations ;
- renforcer l'identité et la valorisation de leurs produits.

L'avenir de ces agricultures dépendra :

- de la capacité des agriculteurs à :
  - se doter des outils d'orientation, de gestion et de contrôle des structures et du foncier et à en suivre les disciplines ;
  - développer l'organisation des différentes filières de production ;
  - améliorer la concertation avec les acteurs amont et aval.

- des volontés politiques :
  - des collectivités locales de développer et d'assurer le respect des instruments réglementaires d'aménagement du territoire qui permettent le développement harmonieux d'une activité agricole ;
  - de l'Etat de réaffirmer le caractère communautaire de toutes les productions domiennes et d'améliorer la prise en compte des caractéristiques de ces départements ;
  - de l'Union européenne de réaffirmer les principes de protection :
- des productions européennes, par la gestion des marchés et le contingentement de l'offre tant interne qu'externe ;
- des consommateurs par l'édiction de normes sanitaires et réglementaires strictes.

C'est à ce prix-là que les agriculteurs et plus largement les citoyens ultramarins pourront réaffirmer leur identité et voir confirmée leur reconnaissance dans l'ensemble national et dans l'Europe.

ANNEXES

Annexe 1 : Population DOM

Tableau 35 : Evolution de la population entre 1990 et 1999

	Superficie en km2	Population en 1999	Densité par km2	Population de moins de 20 ans	% de la population de moins de 20 ans	Population de plus de 64 ans	% de la population de plus de 64 ans	Population en 1990	Variation de la population entre 1990 et 1999	Taux de variation annuelle entre 1990 et 1999 en %	Solde migratoire
Réunion	2 504	706 180	282	255 499	36,2%	49 059	6,9%	597 828	18,1%	1,87	16764
Martinique	1 128	381 325	338	112 670	29,5%	47 092	12,3%	359 579	6,0%	0,66	-11038
Guadeloupe	1 703	422 222	248	133 696	31,7%	43 717	10,4%	387 034	9,1%	0,98	-8538
Guyane	83 534	156 790	2	67 860	43,3%	6 425	4,1%	114 808	36,6%	3,57	10027
Ensemble des DOM	88 869	1 666 517	19	569 725	34,2%	146 293	8,8%	1 459 249	14,2%	1,50	7 215
Métropole	543 905	58 520 688	108	14 381 440	24,6%	9 751 902	16,7%	56 651 955	3,3%	0,37	
France	632 774	60 187 205	95	14 951 165	24,8%	9 898 195	16,4%	58 111 204	3,6%	0,40	

Source : INSEE - Recensement de la population

Annexe 2 : Tableaux

Tableau 36 : Chômage dans les DOM et en métropole en 2000
(au sens du BIT)

	Pays	Réunion	Martinique	Guadeloupe	Guyane (1)	Ensemble des DOM	Métropole
Chômage en nombre de personnes	Total	103 800	44 059	49 365	15 247	212 471	2 626 000
	Hommes	54 400	18 845	21 645	7 316	102 206	1 206 000
	Femmes	49 400	25 214	27 720	7 931	110 265	1 420 000
Taux de chômage	Total	36,5%	26,3%	25,7%	25,8%	30,2%	10,0%
	Hommes	34,4%	22,1%	21,2%	21,2%	26,9%	8,5%
	Femmes	39,1%	30,8%	30,8%	32,2%	34,2%	11,9%

(1) zone côtière seule
Source : Tableaux économiques de la Réunion. INSEE. Edition 2002-2003

Tableau 37 : Bénéficiaires du RMI
au 30 juin 2002

	Population INSEE sans double estimation au 1er janvier 2002	**Bénéficiaires du RMI au 30 juin 2002**	**Population couverte par le RMI**	**Proportion de personnes couvertes pour 100 habitants**
Réunion	715 900	67 977	174 517	24,4
Martinique	383 317	31 630	61 132	15,9
Guadeloupe	425 662	28 712	59 148	13,9
Guyane	161 128	10 599	25 522	15,8
Outre-Mer	1 686 007	138 918	320 319	19,0
Métropole	58 748 743	945 392	1 832 466	3,1
France	60 434 750	1 084 310	2 152 785	3,6

Source CNAF - MSA

Tableau 38 : Répartition de la valeur ajoutée par grande branche en 1997

	Réunion	**Martinique**	**Guadeloupe**	**Guyane**	**Métropole, hors Ile-de-France (1)**	**France**
Agriculture	3,4 %	4,2 %	3,8 %	5,7 %	4,0 %	3,1 %
Industrie	7,0 %	8,6 %	6,8 %	10,5 %	23,0 %	20,8 %
BTP	6,2 %	6,4 %	10,6 %	10,2 %	5,0 %	4,5 %
Services Marchands	48,7 %	51,0 %	50,4 %	39,5 %	46,0 %	51,0 %
Services administratifs	34,7 %	29,8 %	28,4 %	34,1 %	22,0 %	20,6 %

(1) hors Ile de France
Source : INSEE comptes économiques régionaux repris par IEDOM

Tableau 39 : Part de la valeur ajoutée par grande branche, en pourcentage, en 1990 et 2000 (1)

	Agriculture		Industrie		Construction		Services marchands		Services administratifs		Total
	1990	2000	1990	2000	1990	2000	1990	2000	1990	2000	
Métropole	3,6	2,8	22,9	21,1	5,7	4,5	49,7	51,7	18,1	19,9	100
DOM	5,1	3,5	8,1	8,6	8,0	5,7	47,7	48,5	31,1	33,7	100

(1) - Les PIB des DOM sont des données très provisoires, estimées avec l'hypothèse d'un poids constant des DOM depuis 1995.

Source : comptes régionaux base 95. INSEE.

Tableau 40 : Age des chefs d'exploitation et des co-exploitants

	DOM			Guadeloupe			Martinique			Guyane			Réunion		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 25 ans	454	370	824	96	10	106	52	9	61	104	333	437	202	18	220
25 à 29 ans	1 266	471	1 737	341	50	391	155	17	172	198	358	556	572	46	618
30 à 34 ans	2 482	736	3 218	732	155	887	428	67	495	318	396	714	1 004	118	1 122
35 à 39 ans	3 761	861	4 622	1 245	189	1 434	686	113	799	377	389	766	1 453	170	1 623
40 à 44 ans	3 489	913	4 402	1 257	212	1 469	710	137	847	357	364	721	1 165	200	1 365
45 à 49 ans	3 248	856	4 104	1 048	272	1 320	713	126	839	313	226	539	1 174	232	1 406
50 à 54 ans	3 241	829	4 070	1 166	322	1 488	745	153	898	290	197	487	1 040	157	1 197
55 à 59 ans	2 929	915	3 844	1 172	403	1 575	704	186	890	228	132	360	825	194	1 019
60 à 64 ans	2 340	678	3 018	970	259	1 229	795	181	976	163	138	301	412	100	512
65 ans et plus	4 215	1 012	5 227	1 869	391	2 260	1 800	411	2 211	287	164	451	259	46	305
Total	**27 425**	**7 641**	**35 066**	**9 896**	**2 263**	**12 159**	**6 788**	**1 400**	**8 188**	**2 635**	**2 697**	**5 332**	**8 106**	**1 281**	**9 387**

	Dom			Guadeloupe			Martinique			Guyane			Réunion		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins e 25 ans	1,3%	1,1%	2,3%	0,8%	0,1%	0,9%	0,6%	0,1%	0,7%	2,0%	6,2%	8,2%	2,2%	0,2%	2,3%
25 à 29 ans	3,6%	1,3%	5,0%	2,8%	0,4%	3,2%	1,9%	0,2%	2,1%	3,7%	6,7%	10,4%	6,1%	0,5%	6,6%
30 à 34 ans	7,1%	2,1%	9,2%	6,0%	1,3%	7,3%	5,2%	0,8%	6,0%	6,0%	7,4%	13,4%	10,7%	1,3%	12,0%
35 à 39 ans	10,7%	2,5%	13,2%	10,2%	1,6%	11,8%	8,4%	1,4%	9,8%	7,1%	7,3%	14,4%	15,5%	1,8%	17,3%
40 à 44 ans	9,9%	2,6%	12,6%	10,3%	1,7%	12,1%	8,7%	1,7%	10,3%	6,7%	6,8%	13,5%	12,4%	2,1%	14,5%
45 à 49 ans	9,3%	2,4%	11,7%	8,6%	2,2%	10,9%	8,7%	1,5%	10,2%	5,9%	4,2%	10,1%	12,5%	2,5%	15,0%
50 à 54 ans	9,2%	2,4%	11,6%	9,6%	2,6%	12,2%	9,1%	1,9%	11,0%	5,4%	3,7%	9,1%	11,1%	1,7%	12,8%
55 à 59 ans	8,4%	2,6%	11,0%	9,6%	3,3%	13,0%	8,6%	2,3%	10,9%	4,3%	2,5%	6,8%	8,8%	2,1%	10,9%
60 à 64 ans	6,7%	1,9%	8,6%	8,0%	2,1%	10,1%	9,7%	2,2%	11,9%	3,1%	2,6%	5,6%	4,4%	1,1%	5,5%
65 ans et plus	12,0%	2,9%	14,9%	15,4%	3,2%	18,6%	22,0%	5,0%	27,0%	5,4%	3,1%	8,5%	2,8%	0,5%	3,2%
Total	**78,2%**	**21,8%**	**100,0%**	**81,4%**	**18,6%**	**100,0%**	**82,9%**	**17,1%**	**100,0%**	**49,4%**	**50,6%**	**100,0%**	**86,4%**	**13,6%**	**100,0%**

Source : AGRESTE – Recensement agricole 2000 (campagne agricole 1999-2000)

Tableau 41 : Répartition des exploitations en fonction de leur nombre d'UTA

	DOM	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Reunion
Moins de 0,25 UTA totales	**4 264**	2 062	1 452	306	444
0,25 à moins de 0,50 UTA totales	**5 480**	2 542	1 501	720	717
0,50 à moins de 0,75 UTA totales	**5 031**	2 014	1 240	844	933
0,75 à moins de 1 UTA totales	**4 272**	1 591	778	943	960
1 à moins de 1,50 UTA totales	**8 935**	2 236	1 472	1 464	3 763
1,50 à moins de 2 UTA totales	**2 797**	663	517	423	1 194
2 à moins de 3 UTA totales	**2 360**	502	530	439	889
3 à moins de 5 UTA totales	**932**	291	234	138	269
5 UTA totales et plus	**657**	198	315	41	103
Nombre d'exploitations	**34 728**	**12 099**	**8 039**	**5 318**	**9 272**

	DOM	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Reunion
Moins de 0,25 UTA totales	**12,3%**	17,0%	18,1%	5,8%	4,8%
0,25 à moins de 0,50 UTA totales	**15,8%**	21,0%	18,7%	13,5 %	7,7%
0,50 à moins de 0,75 UTA totales	**14,5%**	16,6%	15,4%	15,9 %	10,1%
0,75 à moins de 1 UTA totales	**12,3%**	13,1%	9,7%	17,7 %	10,4%
1 à moins de 1,50 UTA totales	**25,7%**	18,5%	18,3%	27,5 %	40,6%
1,50 à moins de 2 UTA totales	**8,1%**	5,5%	6,4%	8,0%	12,9%
2 à moins de 3 UTA totales	**6,8%**	4,1%	6,6%	8,3%	9,6%
3 à moins de 5 UTA totales	**2,7%**	2,4%	2,9%	2,6%	2,9%
5 UTA totales et plus	**1,9%**	1,6%	3,9%	0,8%	1,1%
Nombre d'exploitations	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**

UTA : Unité de Travail Annuel ; équivaut à un actif occupé à temps plein toute l'année.

Source : AGRESTE – Recensement agricole 2000 (campagne agricole 1999-2000)

Tableau 42 : Importance et répartition du travail non familial

	DOM	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Reunion
Salariés permanents	**12 630**	3 669	6 795	296	1 870
Salariés saisonniers	**1 863**	543	358	176	785
ETA ou CUMA	**338**	143	17	6	172
Total UTA des actifs non familiaux	**14 831**	**4 355**	**7 171**	**479**	**2 826**

Source : AGRESTE – Recensement agricole 2000 (Campagne agricole 1999-2000)

Annexe 3 : La Réunion

(Source : Agreste - recensements de l'agriculture, 1981, 1989, 2000)

Superficies agricoles

	Exploitations			Superficies totale (ha)		
	1981	1989	2000	1981	1989	2000
Total	**17 640**	**13 301**	**8 762**	**53 788**	**50 235**	**43 692**
- Canne à sucre (% du total)	9 391 (53%)	7 532 (57%)	4 777 (54%)	32 665 (61%)	30 570 (61%)	25 923 (59%)
- Plantes aromatiques	43	739	424	14	734	287
- tubercules, racines, bulbes, légumes frais	7 483	3 888	2 340	3 705	2 174	1 493
- banane (% du total)	1 313 (7,5%)	695 (5,2%)	458 (5,2%)	389 (0,7%)	499 (1%)	324 (0,7%)
- ananas	335	307	191	114	215	212
- cultures fruitières permanentes	1 808	1 323	1 569	1 107	1 442	2 066
- superficie toujours en herbe	459	708	813	10 727	9 296	9 374
- cultures florales	329	514	307	62	113	120
- jardins, vergers créoles	4 297	969	751	147	54	45
Cultures locales (superficies développées						
- géranium	2 270	1 151	333	2 699	1 547	394
- vanille	308	418	135	523	606	189

Exploitation selon leur taille

	1981		1989		2000	
	Nb expl	SAU (ha)	Nb expl	SAU (ha)	Nb expl	SAU (ha)
Moins de 1 ha	9 632	2 527	4 704	1 485	2 246	820
De 1 à moins de 2 ha	3 912	5 385	3 082	4 119	1 679	2 172
De 2 à moins de 5 ha	4 744	14 090	4 198	12 664	2 654	8 536
De 5 à moins de 10 ha	1 111	7 319	1 896	11 971	1 988	12 927
De 10 à moins de 20 ha	266	3 492	414	5 284	485	6 359
20 ha et plus	164	20 975	195	14 711	220	12 877
Ensemble	**19 829**	**53 788**	**14 489**	**50 234**	**9 272**	**43 691**

Cheptel

	Exploitations			Effectifs		
	1981	1989	2000	1981	1989	2000
Bovins	4 331	3 020	2 307	19 334	18 540	27 092
Porcins	10 939	5 662	879	71 323	70 921	76 873
Ovins	91	107	57	2 853	2 280	1 511
Caprins	6 205	3 785	1 787	42 752	31 297	21 594
Volailles	15 266	9 057	3 980	981 695	1 277 621	2 241 364

Population agricole

Catégorie de population	1981		1989		2000	
	Total	Dont femmes	Total	Dont femmes	Total	Dont femmes
Chefs d'exploitations	19 829	2 052	14 699	1 412	9 387	1 281
Autres membres	86 131	49 307	53 804	30 803	25 509	14 733
Total	**105 960**	**51 359**	**68 503**	**32 215**	**34 896**	**16 014**
Salariés permanents	4 016	152	1 931		2 580	155

Actifs agricoles (en UTA*)

Type d'actifs	1981	1989	2000
Population familiale active	19 973	15 174	9 475
- dont chefs d'exploitation	13 495	11 059	7 179
Salariés permanents	3 412	1 513	1 870
Salariés occasionnels	1 257	1 058	785
ETA et CUMA			172
UTA totales	**24 642**	**17 745**	**12 301**

* UTA : Unité de Travail Annuel.

Exploitations selon l'âge du chef

Age du chef	1981		1989		2000	
	Nb. expl	SAU (ha)	Nb. expl	SAU (ha)	Nb. expl	SAU (ha)
Moins de 40 ans	6 289	20 353	5 560	21 926	3 515	16 419
40 à 54 ans	8 161	22 505	5 984	19 453	3 938	19 759
55 ans et plus	5 379	10 930	2 945	8 856	1 819	7 514
Ensemble	**19 829**	**53 788**	**14 489**	**50 235**	**9 272**	**43 692**

Annexe 4 : La Martinique

(Source : Agreste - Recensements de l'agriculture 1981, 1989, 2000).

Superficies agricoles

	Exploitations			Superficie totale (ha)		
	1981	1989	2000	1981	1989	2000
Total	**17 387**	**14 765**	**7 815**	**41 060**	**36 974**	**32 041**
- Canne à sucre (% du total)	964	528	366	4 546	3 072	3 293
- Plantes aromatiques	11	203	334	4	20	78
- tubercules, racines, bulbes, légumes frais	11 697	11 322	4 821	6 879	3 827	3 061
- banane (% du total)	2 046 (12%)	1 981 13%)	1 289 (16%)	7 214 (18%)	8 282 (22%)	9 308 (29%)
- ananas	46	80	126	652	550	510
- cultures fruitières permanentes	347	521	310	1 612	1 048	531
- superficie toujours en herbe	10 347	11 279	5 466	19 211	18 889	13 461
- cultures florales	1 090	1 537	374	310	415	187
- jardins, vergers créoles	2 792	1 675	861	162	246	45
Cultures locales (superficies développées						
- melons		44	25		45	491
- dachine	6 382	3 477	1 377	1 390	863	537

Exploitations selon leur taille en SAU

Taille SAU	1981		1989		2000	
	Nb. expl	SAU (ha)	Nb. expl	SAU (ha)	Nb. expl	SAU (ha)
Moins de 1 ha	11 748	3 682	9 654	2 982	3 396	1 240
De 1 à moins de 2 ha	2 605	3 427	2 086	2 931	1 506	2 040
De 2 à moins de 5 ha	2 557	7 523	2 427	7 286	2 014	6 209
De 5 à moins de 10 ha	661	4 227	634	4 212	622	4 168
De 10 à moins de 20 ha	268	3 609	252	3 346	249	3 328
20 ha et plus	271	18 592	231	16 216	252	15 056
Ensemble	**18 110**	**41 060**	**15 284**	**36 973**	**8 039**	**32 041**

Cheptel

	Exploitations			Effectifs		
	1981	1989	2000	1981	1989	2000
Bovins	8 609	7 171	3 748	41 264	35 180	28 342
Porcins	8 412	6 991	1 978	22 084	21 185	20 621
Ovins	6 738	6 560	1 828	39 257	36 056	15 925
Caprins	2 772	2 886	1 180	18 408	16 496	11 391
Volailles	8 500	7 134	2 073	393 897	297 692	407 811

Population agricole

Catégorie de population	1981		1989		2000	
	Total	Dont femmes	Total	Dont femmes	Total	Dont femmes
Chefs d'exploitations	18 110	3 412	15 600	3 396	8 188	1400
Autres membres	57 267	32 789	42 907	24376	13 953	8 271
Total	**75 377**	**36 201**	**58 507**	**27 772**	**22 141**	**9 671**
Salariés permanents	**6 058**	**2 244**	**5 146**		**8 637**	**1 785**

Actifs agricoles (en UTA*)

Type d'actifs	1981	1989	2000
Population familiale active	14 178	11 604	5 841
- dont chefs d'exploitation	9 960	7 910	4 547
Salariés permanents	5 125	4 275	6 795
Salariés occasionnels	684	578	358
ETA et CUMA			17
UTA totales	**19 987**	**16 457**	**13 012**

* UTA = Unité de Travail Annuel

Exploitations selon l'âge du chef

Age du chef	1981		1989		2000	
	Nb. expl	SAU (ha)	Nb. expl	SAU (ha)	Nb. expl	SAU (ha)
Moins de 40 ans	2 130	8 659	2 517	8 199	1 457	9 054
40 à 54 ans	6 484	14 119	4 577	13 103	2 531	12 821
55 ans et plus	9 496	18 282	8 190	15 672	4 051	10 166
Ensemble	**18 110**	**41 060**	**15 284**	**36 974**	**8 039**	**32 041**

Annexe 5 : Guadeloupe

(Source : Agreste - Recensements agricoles - 1981, 1989, 2000).

Superficies agricoles

	Exploitations			Superficie totale (ha)		
	1981	1989	2000	1981	1989	2000
Total	**18 538**	**15 954**	**11 903**	**57 323**	**46 648**	**41 662**
- Canne à sucre (% du total)	9 214 (50%)	7 590 (46%)	4 951 (42%)	20 992 (37%)	16 723 (36%)	14 058 (34%)
- Plantes aromatiques	288	252	296	266	225	197
- tubercules, racines, bulbes, légumes frais	9 680	8 007	5 532	4 756	3 653	2 920
- banane (% du total)	3 076 (17%)	2 881 (18%)	1 226 (10%)	8 470 (15%)	7 328 (16%)	5 009 (12%)
- ananas	330	458	393	106	261	237
- cultures fruitières permanentes	769	703	845	440	577	622
- superficie toujours en herbe	11 779	9 105	8 488	20 717	16 193	16 952
- cultures florales	89	113	244	52	126	179
- jardins, vergers créoles	4 520	2 097	1 144	605	219	78
Cultures locales (superficies développées						
- melons	154	80	39	41	194	357
- igname	6 513	4 043	2 793	1 119	1 187	871

Exploitations selon leur taille en SAU

Taille SAU	1981		1989		2000	
	Nb. expl	SAU (ha)	Nb. expl	SAU (ha)	Nb. expl	SAU (ha)
Moins de 1 ha	5 914	2 885	4 925	2 316	2 909	1 406
De 1 à moins de 2 ha	4 726	6 489	4 441	5 926	3 186	4 268
De 2 à moins de 5 ha	6 374	19506	5 204	15 393	4 023	12 152
De 5 à moins de 10 ha	1 343	8 645	1 163	7 539	1 466	10 200
De 10 à moins de 20 ha	266	3 469	272	3 489	374	4 835
20 ha et plus	170	16 329	149	11 985	141	8 801
Ensemble	**18 793**	**57 323**	**16 154**	**46 648**	**12 099**	**41 662**

Cheptel

	Exploitations			Effectifs		
	1981	1989	2000	1981	1989	2000
Bovins	12 495	10 101	8 484	82 105	65 219	65 003
Porcins	10 712	6 625	4 656	36 299	28 658	26 415
Ovins	401	404	201	3 768	3 384	3687
Caprins	4 490	3 240	2 957	28 918	28 182	33 880
Volailles	7 911	3 978	2 189	309 946	309 943	483 675

Population agricole

Catégorie de population	1981		1989		2000	
	Total	Dont femmes	Total	Dont femmes	Total	Dont femmes
Chefs d'exploitations	18 793	3 173	16362	3007	12159	2 263
Autres membres	66 873	37 537	44 860	25 260	21 111	12 299
Total	**85 666**	**40 710**	**61 222**	**28 267**	**33 270**	**14 562**
Salariés permanents	**4 085**	**746**	**3 718**		**5 127**	**456**

Actifs agricoles (en UTA*)

Type d'actifs	1981	1989	2000
Population familiale active	16 142	15 065	8 127
- dont chefs d'exploitation	10 999	10 314	6 251
Salariés permanents	3 732	3 154	3 669
Salariés occasionnels	1 428	1 362	543
ETA et CUMA			143
UTA totales	**21 302**	**19 581**	**12 482**

* UTA = Unité de Travail Annuel

Exploitations selon l'âge du chef

Age du chef	1981		1989		2000	
	Nb. expl	SAU (ha)	Nb. expl	SAU (ha)	Nb. expl	SAU (ha)
Moins de 40 ans	3 639	10 018	3 735	10 427	2 797	10 503
40 à 54 ans	7 144	26 474	5 590	16 577	4 248	18 150
55 ans et plus	8 010	20 831	6 829	19 644	5 054	13 009
Ensemble	**18 793**	**57 323**	**16 154**	**46 648**	**12 099**	**41 662**

Annexe 6 : Guyane

(Source : Agreste - Recensements agricoles - 1981, 1989, 2000).

Superficies agricoles

	Exploitations			Superficie totale (ha)		
	1981	1989	2000	1981	1989	2000
Total	**2 096**	**4 463**	**5 310**	**7 314**	**20 639**	**23 176**
- légumes frais	102	744	1 093	121	277	221
- abattis		3 506	4 792		5 592	8 453
- cultures fruitières permanentes	1 267	1 277	511	754	1 819	1 310
- superficie toujours en herbe	179	463	390	3 413	8 761	6 941
- cultures florales		17	55		8	29
Cultures locales (superficies développées						
- piments			153			11
- concombre			287			56
- papaye			931			96
- ramboutan			389			236
- banane fruit			2 232			295
- manioc			3 736			4 402
- riz		23	806		2 275	5 137

Exploitations selon leur taille en SAU

Taille SAU	1981		1989		2000	
	Nb. expl	SAU (ha)	Nb. expl	SAU (ha)	Nb. expl	SAU (ha)
Moins de 1 ha	1 005	532	723	388	1 108	621
De 1 à moins de 2 ha	612	775	1 403	1 791	1 886	2 351
De 2 à moins de 5 ha	298	891	1 902	5 189	1 850	5 197
De 5 à moins de 10 ha	97	650	269	1 751	293	1 891
De 10 à moins de 20 ha	32	409	68	911	94	1 222
20 ha et plus	57	4 057	109	10 609	87	11894
Ensemble	**2 101**	**7 314**	**4 474**	**20 639**	**5 318**	**23 176**

Cheptel

	Exploitations			Effectifs		
	1981	1989	2000	1981	1989	2000
Bovins	237	340	326	7 253	15 659	9 559
Porcins	443	298	341	5 787	9 162	8 099
Ovins	56	138	93	588	3 801	1 583
Caprins	24	62	116	207	1 317	1 026
Volailles	971	1 511	1 730	121 312	219 936	123 062

Population agricole

Catégorie de population	1981		1989		2000	
	Total	Dont femmes	Total	Dont femmes	Total	Dont femmes
Chefs d'exploitations	2 101	394	4 505	1 807	5 332	2697
Autres membres	7 304	4 193	14 203	7 114	14 704	7 495
Total	**9 405**	**4 587**	**18 708**	**8 921**	**20 036**	**10 192**
Salariés permanents	**309**	**7**	**612**		**442**	**21**

Actifs agricoles (en UTA*)

Type d'actifs	1981	1989	2000
Population familiale active	2 771	4 114	5 177
- dont chefs d'exploitation	1 402	2 410	3 397
Salariés permanents	240	557	296
Salariés occasionnels	192	121	176
ETA et CUMA			6
UTA totales	**3 203**	**4 792**	**5 655**

* UTA = Unité de Travail Annuel

Exploitations selon l'âge du chef

Age du chef	1981		1989		2000	
	Nb. expl	SAU (ha)	Nb. expl	SAU (ha)	Nb. expl	SAU (ha)
Moins de 40 ans	628	2 295	2 058	7 904	2 465	6 141
40 à 54 ans	727	3 129	1 517	9 193	1 744	11 715
55 ans et plus	746	1 890	899	3 542	1 109	5 320
Ensemble	**2101**	**7 314**	**4 474**	**20 639**	**5 318**	**23 176**

Annexe 7 : Liste des personnalités rencontrées

GUADELOUPE

M. Ademar Luc, 1er vice-président du Conseil régional.
M. Adimoulon Ferdinand, membre de « Bienvenue à la ferme.
M. Aldo Blaise, vice-président du Conseil général.
M. Balehssien Pierre, Chambre d'agriculture.
M. Bellone Radji, président inter DOM Jeunes agriculteurs.
M. Bini Mathias, chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre.
M. Bourdillon Eric, Gardel SA.
M. Caroupanapoullé Omer, secrétaire adjoint Chambre d'agriculture.
M. Céleste Denis, conseil régional.
Mme Chammougon Marcelle, vice-présidente du Conseil régional.
M. Choucoutou Désir, directeur des services de la Chambre d'agriculture.
M. Clairville Félix, président de la chambre de commerce et d'industrie.
M. Claverie-Castetnau Michel, directeur, Société industrielle de sucrerie.
M. Crozilhal Jacques, fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.
M. Dan, EDF.
M. Dando Alex, Conseil régional.
M. Delannay Frédéric, Karubana.
M. Dollin Daniel-Jean, directeur du SUAPAR - Chambre d'agriculture.
Mme Dongal Marie-Elise, directeur général de la SAFER.
M. Duflo Denis, Président de Banagua.
M. Emmanuel Jean-Michel, vice-président de Karubana.
M. Fauchery Frédéric, président de « Jeunes agriculteurs ».
M. Frédéric Max, directeur de cabinet au Conseil régional.
M. Gauthier Pierre, direction départementale de l'agriculture et de la forêt.
M. Geslin Loïc, directeur de Karubana.
M. Glaude Charles, conseil régional.
M. Gosaulhan Nicolas, chambre d'agriculture.
M. Guibelain Norbert, service des équipements ruraux au conseil général.
M. Itany Maurice, membre de la commission du développement rural et de l'agriculture au Conseil régional.
M. Jalton Jocelyn, Conseil économique et social régional.
M. Joachim Jean, Conseil régional.
M. Joseph Charles, CGM Antilles, président du conseil transport maritime.
M. Kichenassamy, exploitant agricole.
M. Lafortune Emile, président de l'EDE (Etablissement départemental d'élevage).
M. de Lavigne Lionel, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre.
M. Lefeuvre Michel, direction départementale de l'équipement - service aménagement et urbanisme.
M. Lodin Firmin, président de la SUAPAR et de la SICA CAP viande - Chambre d'agriculture.

M. Lombion Franck, directeur du développement et des interventions économiques au Conseil régional.
M. Magaly Henri, membre de « Bienvenue à la ferme », membre des relais agriculture et tourisme.
M. Mathieu, conseil régional (commission développement).

M. Mathurin Pulchéry, docteur-ingénieur à l'INRA, membre de la commission du développement rural et de l'agriculture au Conseil régional.
Mme Mélisse Marlène, présidente du groupe de l'Outre-Mer au Conseil économique et social.
M. Ménard Jean-Noël, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.
M. Nelson Eric, 1er vice-président de la chambre d'agriculture – président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.
M. Ofranc Eric, fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.
M. Penchard Jean-Michel, président du Conseil économique et social régional.
M. Poumaroux Luc, président de Karubana.
M. Ramassamy Maurice, président de la chambre d'agriculture, président de la commission du développement rural et de l'agriculture au Conseil régional.
M. Rangassamy Mauricia, chambre d'agriculture, CESR.
M. Rincon Michel, membre de la commission du développement rural et de l'agriculture au Conseil régional.
Mme Roch Myriam, responsable des affaires foncières au Conseil général.
M. Rousseau Jean-Paul, chambre d'agriculture.
M. Sene Emmanuel, Chambre d'agriculture.
M. Shitalou Elie, directeur de l'Etablissement départemental d'élevage.
M. Sonor Raymond, bureau des affaires agricoles au Conseil général.
M. Soret Olivier, Conseil régional.
M. Symisius Jean-Marie, fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.
M. Tapo Louis-Guy, secrétaire général de la chambre d'agriculture.
M. Théodore, exploitant agricole.
M. Thouly Jean-Claude, SICA CAP viande.
M. Trèfle Rodrigue, président de la SAFER.
Mme Trocherie Marie-Pierre, direction départementale de l'agriculture et de la forêt (irrigation et aménagement foncier).
M. Vian Dominique, préfet de la Guadeloupe.
Mme Vincent Evelyne, Air France Cargo.

GUYANE

M. Adjovi Thierry, directeur des services techniques à la chambre d'agriculture, chef du SUAD.
M. Benth Alberic, président du groupement régional des agriculteurs de Guyane (GRAGE).
M. Béreau Daniel, directeur des services de la chambre d'agriculture.
M. Bergère Hugues, président de SCEBOG (société coopérative des éleveurs de bovins de Guyane).
M. Buffard Frédéric, 2ème secrétaire à la chambre d'agriculture.
M. Canavy Fabien, conseiller régional.
M. Cibrelus Robert, conseiller régional, délégué agriculture.
Mme Cléry Eugénie, présidente de la commission développement économique au conseil régional.
M. Egouy Alick, vice-président du conseil régional.
Mme Fleurival Ariane, présidente de l'UDAF.
M. Fricker Pascal, animateur au groupement régional des agriculteurs de Guyane.
M. Hutchinson Roger, 1er vice-président du Conseil économique et social régional.
M. Icaré Yves, CAF CGSS, Conseil économique et social régional.
M. Karam Georges-Michel, CRPM, Conseil économique et social régional.
M. Labranche Patrick, président de la chambre d'agriculture.
M. Le Pavec Jacques, secrétaire général de la préfecture.
M. Letellier Olivier, chef de l'EDE/SUAE, chambre d'agriculture.
M. Loupec Roger-Michel, président du Conseil économique et social régional.
Mme Ly Elisabeth, centre départemental des jeunes agriculteurs.
M. Methon Maurice, MEDEF.
Mme Nicolas-Hotienton Gabrielle, présidente du centre départemental des jeunes agriculteurs.
Mme Paradis Cécile, Etablissement public d'aménagement de la Guyane (EPAG).
Mme Peterson-Stuart Georgette, de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA).
M. Peyrot, directeur de l'EPAG.
M. Polonie Marc, secrétaire général du groupement régional des agriculteurs de Guyane.
M. Prika Pétrus, adhérent de la SCEBOG (société coopérative des éleveurs de bovins de Guyane).
M. Steil Arnaud, chef du service d'utilité agricole, d'innovation et de technologie à la chambre d'agriculture.
M. Tachker Yves, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.
M. Thompson Serge, secrétaire du conseil économique et social régional.
M. Velinore Pascal, chef du service agriculture, pêche, forêt, mines au conseil général.
Mme Verdan Marie-Claude, vice-présidente du Conseil régional.

MARTINIQUE

M. Adenet Lucien, conseiller régional.
Mme Alexia Sandra, directrice de Banalliance.
M. Alivon Alex, SDGA.
M. Apanon Philippe, conseil général (collaborateur pour les questions économiques).
Mme Augustine Rose, 2ème vice-présidente de la chambre d'agriculture, fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.
M. Babo François, CGTM.
M. Bagoe Georges, Sodicar.
M. Bernard Jean-Pierre, directeur adjoint de la SAFER.
M. Bertide Alex, Conseil économique et social régional.
M. Bertome Louis, 1er vice-président de la chambre d'agriculture, fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.
M. Cadot Michel, préfet de la Martinique.
M. Cailleux Bernard, Conseil économique et social régional, secrétaire général de Coderum – canne union.
M. Capgras Bernard, président de la SAFER
M. Céraline Justin, président de Canne union.
M. Chapau Gilles, Cora.
M. Chene Yves, président du SDAOM.
M. Clérence Ferdinand, président du GIPAM.
M. Cognier Gilles, président du CTCS.
M. Cornière Jean-Yves, directeur départemental de l'agricuture et de la forêt.
M. Degras Philippe, directeur de la coopérative d'élevage.
Mme Desbordes Monique, chef du bureau du Conseil économique et social régional.
M. Désormeaux Bernabé, CGTM.
M. Dewimille Jean-Gabriel, Lancry SA.
M. Duval Serge, Conseil économique et social régional.
M. Etna Camille, Conseil économique et social régional, comité des pêches.
M. Fabre Patrick, Leader price.
M. Flament Hervé, directeur général délégué de la SAFER.
M. Gauthier Patrick, fédération départementale des syndicats agricoles, chambre d'agriculture.
M. Grolleau Olivier, technicien au CTCS.
M. Janvier Philippe, Région, chef du service « aménagement et équipement du territoire ».
Mme Laurent Liliane, Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles – Conseil économique et social régional.
Mme Lebel Régine, Région, chef du service de l'agriculture, des ressources marines et aquacoles.
M. Leoture Joël, CGTM.
M. Loizeau Gérard, Hyper U.
M. Louisy-Louis José, vice-président de Canne Union.

Mme Malsa Marianne, conseiller régional.
M. Maurice José, secrétaire général de la fédératon départementale des syndicats d'exploitants agricoles, chambre d'agriculture.
M. Mauricrace, producteur de légumes.
Mme Mbolidi-Baron Hélène, ingénieur au CTCS.
M. Mire Samson, éleveur à Rivière Salie.
M. Molinard Karl, vice-président de Canne Union.
M. Monrose Nicaire, directeur des services de la chambre d'agriculture.
M. Numéril Serge, président de la CODEM/AMIV.
M. Oliny Patrick, Conseil économique et social régional, UNSA.
M. Ovide-Etienne Guy, président de la chambre d'agriculture.
Mme Péan-Rault, directeur de l'aménagement de l'économie et du tourisme, conseil général.
M. Pompière Claude, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie.
M. de Pompignan Olivier, directeur général du GIPAM.
M. Rareg Clair, CGIM.
M. Rémir Juvénal, président du Codema-Modef, chambre d'agriculture.
M. Renard Guy, président de la commission de l'agriculture, de la pêche et de l'aménagement rural, conseil général.
M. de Reynal Dominique, Conseil économique et social régional, groupements bananiers.
Mme Riquier Jocelyne, centre départemental des Jeunes Agriculteurs, Conseil économique et social régional.
M. Rosalie Emile, fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, chambre d'agriculture.
M. Rosemain Raymond, directeur du CTCS.
M. Venkatapen Georges, Codema, secrétaire adjoint du Modef, chambre d'agriculture.

LA RÉUNION

M. Arginthe Jean-Hugues, président de Sicarevia-Fodebo.
M. Avril Jean-Pierre, président de la SAFER, conseil économique et social régional (commission agricole).
M. Avril Joseph, maraîcher.
Mme Avril Marie-Lise, maraîchère.
M. d'Ars Bruno, conseil général (dossiers agricoles).
M. Baleya Olivier, exploitant agricole.
M. Barret Jacques, technicien à la chambre d'agriculture (cellule irrigation de l'Ouest).
M. Barret Jean-Flore, chambre d'agriculture.
M. Barret René-Claude, agriculteur, chambre d'agriculture.
M. Bolon Marcel, Conseil économique et social régional, CGPER.
M. Branlat Charles, directeur du SUAD.
M. Buckez Jean-Claude, président de Score et Cora.
Mme Cadet Claudine, directrice du développement économique au conseil général.

M. Caminade Jean-Louis, EDE.
Mme Capoutry Delphine, exploitante à St-Gilles.
M. Caruel Bertrand, fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.
M. Cataye Alain, président du SUAD – Chambre d'agriculture.
M. Cousin Jean-Luc, directeur de la centrale thermique du Gol.
M. Damour Charles, directeur financier, chambre d'agriculture.
M. Derand Guy, président de la chambre d'agriculture.
M. Dindar Ibrahim, président de la commission environnement au conseil général.
M. Dumay Jean-Charles, Directeur des infrastructures départementales, Conseil général.
M. Evenat Jean-Yves, directeur de Sica lait.
M. Fontaine Gilles, maraîcher à Piton Hyacinthe.
M. Friederici Gonthier, préfet de la Réunion.
M. Girardot Dominique, directeur général adjoint (sucrière de La Réunion).
M. Grondin Jean-Bernard, chambre d'agriculture.
M. Hubert Jean-Pierre, ARIV.
M. Hoarau Richard, EDF.
M. Isautier Jérome, Président de la Commission développement industriel, Chambre de commerce et d'industrie.
M. K/Bidy Polycarbe, vice-président du Conseil économique et social régional.
M. de Launay Albert, vice-président de la Chambre d'agriculture.
M. Ledenon Jean-Paul, confiseur à St-Anne.
M. Le Dolley Vincent, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.
Mme Lucily Céline, exploitante agricole au Tampon.
M. Mace Alain, président de la chambre de commerce et d'industrie.
M. Macé Olivier, directeur du site de la centrale thermique.
M. Mondon Jean-Raymond, président du Conseil économique et social régional.
M. Moutouchetty Robert, président d'EDE/GDS.
M. Narbesla Youssef, technicien à la chambre d'agriculture.
M. Nativel Bertrand, Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.
M. Oudard Bruno, responsable du service agricole au conseil général.
M. Payet Michel-Jean, directeur général de la chambre de commerce et d'industrie.
M. Pignolet, membre du cabinet du président du conseil général.
M. Piu Laurent, conseil général.
M. Pottigan Marceau, exploitant agricole à St-Gilles-les-Hauts.
M. Ramalingom Raymond, fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.
M. Reboul Jean-Pierre, président de Sica lait.
M. Richard Hoarau, chef d'entretien à la centrale thermique.
M. Rivière Emmanuel, chambre d'agriculture.
M. Ruelle Philippe, directeur général de l'Union réunionnaise des coopératives agricoles.

M. Sabine Alain, directeur du marché de gros de St-Pierre.
M. Sautron Claude, président d'Aribev.
M. Savigny Pierre, Conseil économique et social régional (CFDT).
M. Schmidt Patrick, directeur général de la SAFER.
M. Sengel Robert, Aribev-Ariv.
M. Tardy Alain, directeur des services de la chambre d'agriculture.
M. Techer François, directeur adjoint du SUAD.
M. Thian-Kine Pascal, Ariv - CGPME.
M. Tourret Didier, technicien à la chambre d'agriculture.

MÉTROPOLE

M. Bally Gérard, délégué général d'Eurodom.
M. Caron Daniel, conseiller auprès du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.
M. Chardon Dominique, président de la société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires (SOPEXA).
M. Dabezies Gilles, directeur général de la SOPEXA.
M. Ducroquet Dominique, président de la confédération générale des planteurs de betteraves.
M. Fruteau Jean-Claude, député européen.
M. Honoré Yves, directeur général du FAFSEA.
M. Jeanroy Alain, directeur général de la Confédération générale des planteurs de betteraves.
Mlle Vinot Elisabeth, directrice des ressources humaines à la SOPEXA.
Mme Wolfcarius Pascale, Chef de l'unité « région ultrapériphériques », Commission européenne.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Répartition des cultures à la Réunion 30
Tableau 2 : Évolution de la production agricole entre 1998 et 2000 31
Tableau 3 : Orientation technico-économique en 2000 (1) 31
Tableau 4 : Productions animales en 2000 33
Tableau 5 : Répartition cheptel 34
Tableau 6 : Campagnes agricoles 1988-1989 et 1999-2000 44
Tableau 7 : Répartition des cultures en Martinique (campagnes agricoles 1988-1989 et 1999-2000) 60
Tableau 8 : Répartition de la production agricole 62
Tableau 9 : Population active sur l'exploitation 69
Tableau 10 : Taille en superficie agricole utilisée (SAU) 71
Tableau 11 : Répartition des cultures en Guadeloupe 85
Tableau 12 : Répartition du cheptel en Guadeloupe 90
Tableau 13 : population active sur l'exploitation 94
Tableau 14 : Taille en superficie agricole utilisée (SAU) 96
Tableau 15 : Répartition des cultures en Guyane 114
Tableau 16 : Répartition spatiale des exploitations 123
Tableau 17 : Les femmes actives dans l'agriculture 124
Tableau 18 : Population active sur l'exploitation 125
Tableau 19 : Taille en superficie agricole utilisée (SAU) 126
Tableau 20 : Commercialisation de la banane communautaire (en tonnes) 134
Tableau 21 : Valeur de vente, aide et revenu net par tonne de banane 136
Tableau 22 : Répartition de la production 141
Tableau 23 : Les principaux pays producteurs 142
Tableau 24 : Répartition de la consommation par région 142
Tableau 25 : Les dix principaux exportateurs de sucre (en milliers de tonnes de sucre brut) 143
Tableau 26 : Quotas du sucre en tonnes 145
Tableau 27 : Répartition, par DOM et par produit, des contingents soumis à droit d'accise réduit 150
Tableau 28 : Droits de douane payables sur les importation de riz au 28.02.2002 (€/tonne) 154
Tableau 29 : Exportation de riz 154
Tableau 30 : Superficie maximale garantie (SMG) par Etat membre 155
Tableau 31 : Propositions de la Commission d'évolution des surfaces minimum garanties et des aides/ha 156
Tableau 32 : Participation des principaux programmes d'aide au développement agricole et rural dans les DOM 163
Tableau 33 : Productions animales dans les DOM, production et couverture de la consommation locale 169
Tableau 34 : Production et commercialisation du rhum traditionnel martiniquais 181
Tableau 35 : Evolution de la population entre 1990 et 1999 191

Tableau 36 : Chômage dans les DOM et en métropole en 2000 (au sens du BIT) 192
Tableau 37 : Bénéficiaires du RMI au 30 juin 2002 192
Tableau 38 : Répartition de la valeur ajoutée par grande branche en 1997 193
Tableau 39 : Part de la valeur ajoutée par grande branche, en pourcentage, en 1990 et 2000 (1) 193
Tableau 40 : Age des chefs d'exploitation et des co-exploitants 194
Tableau 41 : Répartition des exploitations en fonction de leur nombre d'UTA 195
Tableau 42 : Importance et répartition du travail non familial 196

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

La canne à sucre, culture liée à l'histoire de la Martinique de la Guadeloupe et de la Réunion, continue à structurer fortement ces territoires et contribue, avec la banane aux Antilles, à l'équilibre économique et social de ces îles. En Guyane l'agriculture, en phase de constitution, connaît pour sa part une croissance forte du nombre d'exploitations agricoles traditionnelles. Ces agricultures qui se sont diversifiées, demeurent pourtant fragiles. Le Conseil économique et social précise les conditions de leur maintien et de leur développement.